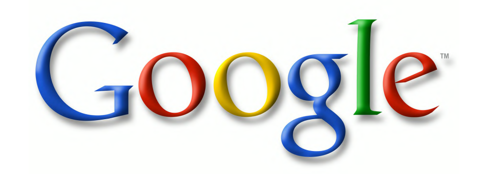
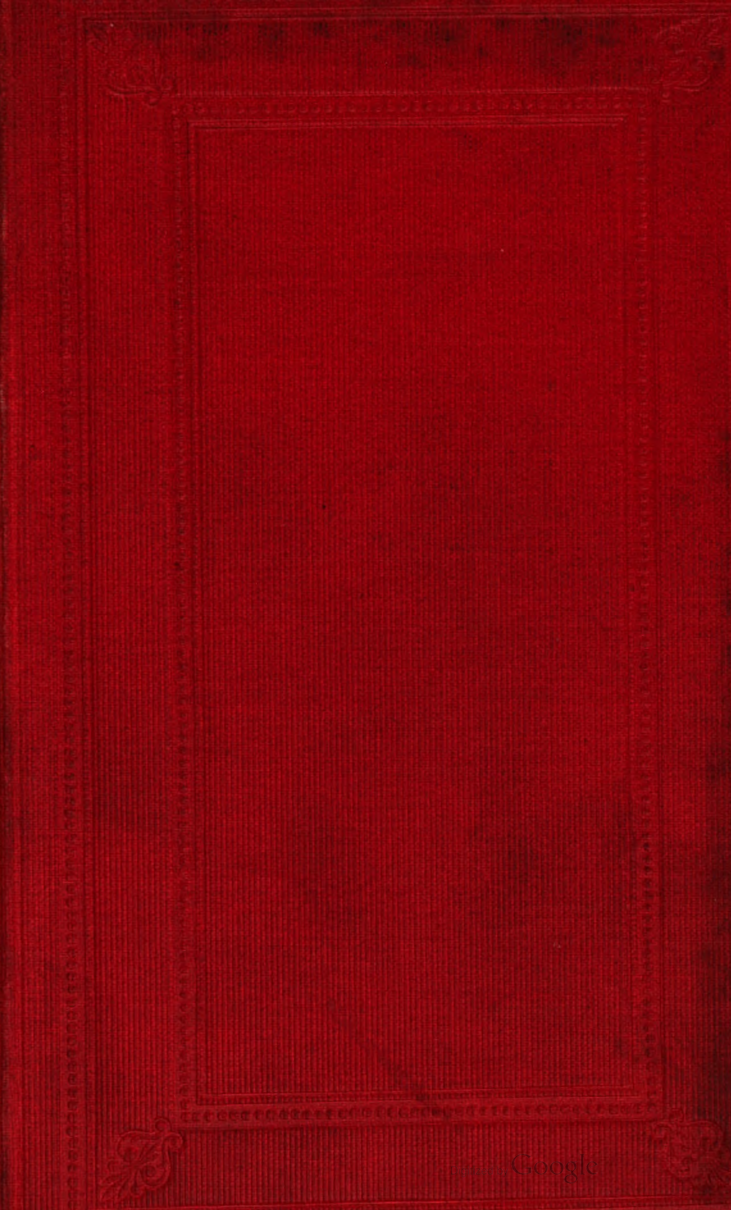
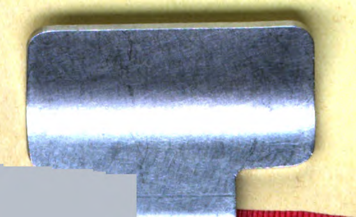
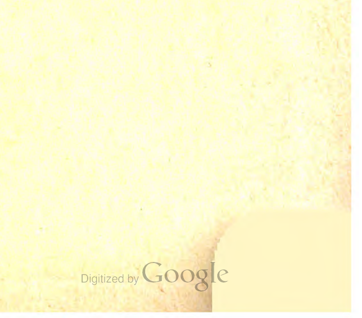








ŒUVRES COMPLÈTES

DE

BRANTHÔME

—

TOME VIII

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE PIERRE DE BOURDEILLES

abbé et seigneur

DE BRANTHÔME

Publiées pour la première fois selon le plan de l'auteur augmentées de nombreuses variantes et de fragments inédits

SUIVIES DES ŒUVRES D'ANDRÉ DE BOURDEILLES

ET D'UNE TABLE GÉNÉRALE

Avec une Introduction et des Notes

PAR M. PROSPER MÉRIMÉE

ET M. LOUIS LACOUR

Archiviste paléographe

TOME VIII



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Rue Garancière, 10.

MDCCCXCI

SECOND LIVRE

SECOND CHAPITRE

OU DISCOURS

LE SECOND CHAPITRE PARLE ET TRAICTE D'AUCUNS DUELZ, COMBATZ, CAMP CLOS, APELZ, DEFFIS QUI SE SONT FAITZ, TANT EN FRANCE QU'AILLEURS.



DISCOURS

SUR LES DUELS

J'ay entrepris ce discours sur ce que j'ay veu souvant faire ceste dispute parmy de grands capitaines, seigneurs, braves cavalliers et vaillans soldats, sçavoir mon si l'on doit pratiquer grandes courtoisies et en user parmy les duels, combats, camps clos, estaquades[1] et appels? Aucuns les ont fort approuvees, et sont estez d'advis d'en user, d'autres non. Ceux et les premiers qui ont mis les camps clos et combats à outrance en leurs plus grands vogues, sont estez les Danois et Lombards, et qui les premiers leur ont imposé les loix rigoureuses que autresfois ont estées observées parmy nous autres chrestiens par trop cruellement, et principalement du temps de Charlemaigne, qui mesme en fist des loix, et depuis fort usitées parmy les François et Italiens, plus parmy eux que par autres. Il ne falloit point parler de courtoisie nullement,

1. *Estaquade,* enceinte de pieux.

sinon qui entroit en camp clos falloit se proposer vaincre ou mourir, et surtout ne se rendre point; car le vainqueur du vaincu (par ces loix lombardes et danoises) en disposoit tellement qu'il en vouloit et bon luy sembloit, comme de le traisner par le camp ainsin qu'il luy eust pleu, de le pendre, de le brusler, de le tenir prisonnier, bref en disposer mieux que d'un esclave, car tel estoit le vaincu du vainqueur. On dict que les Danois et Lombards, sur ceste ignominie de traisner par le camp, en prirent leur example d'Achilles, lequel (ainsin que recite Homere) amprès qu'il eust vaincu Hector, l'attacha tout mort à la queue de son chariot ou cheval, et le traisna trois fois par le camp, en signe de triumphe et de victoire très noble.

J'ay ouy parler d'un grand, brave et vaillant seigneur despuis cinquante ans[1], qui, entrant ainsin en camp clos, avoit resolu d'en faire tout de mesme de son ennemy, qui n'estoit nullement egal à luy en force ny prouesse; mais Dieu tenant le party du foible, ne permist la victoire au vaillant, mais la donna au foible, qui ne la pouvoit tenir de luy, mais de Dieu; et par ainsin, la volonté du vaillant ne prit feu sur son execution proposée de victoire[2].

1. L'auteur fait allusion, à ce que je crois, au duel de [illegible]nac et de La Chastaigneraie. Ce duel eut lieu le 10 [illegible] 1547, d'où l'on peut conclure que Branthôme écrivit [illegible] *Discours sur les duels* après ses autres [illegible] à la fin du siècle.

2. Si je comprends bien la der[illegible]

Il y eust, du temps du feu roy Henry II[e], à l'advenement de sa couronne, un combat à Sedan entre le baron des Guerres[1] et le seigneur de Fandilles[2], pour une querelle qui leur survint le propre jour que Sadite Majesté fist son entrée à Paris[3]. Le subject en est fort

graphe, il contient une métaphore empruntée des armes à feu qui ratent.

1. Claude d'Aguerre, baron de Vienne-le-Chastel.

2. Jean-Jacques de Fontaines, sieur de Fendilles.

3. La querelle n'eut pas lieu le jour de l'entrée du Roi, c'est-à-dire le 16 juin 1549, mais quelques jours plus tard, comme on va le voir dans le récit que nous publions, et qui dut être adressé par Fendilles à son protecteur le vidame de Chartres : « Monseigneur, puis qu'il vous plaist entendre comme le differend d'entre le baron d'Aguerre et moy est survenu : ce fut ce me semble environ le mardy deuxiesme juillet, le roy estant en son palais à Paris, moy voulant essaier entrer de la salle du palais en la grande chambre dorée ou le roy debvoit tenir son audience, et pour ce que l'heure n'estoit encores venue je laissai mes armes à ung libraire, pour ce que j'avois entendu ny failloit porter armes. En attendant que l'on y entrast j'estois apuié contre la porte et y avoit plusieurs personnes autour de moy et entre aultres ung jeune homme avec peu de barbe blonde que ne congnoissois, lequel depuis ay entendu qu'il se nommoit le baron d'Aguierre, qui s'approcha au razibus de moy et estant là mist la main sur la myenne et commença à me tirer et frotter mon poulce droict qui estoit à decouvert pour la fente de mon gand à cest endroit et ce faict parfois faisant semblant de se jouer essaioit à me tirer le gand; quoy voiant, après qu'il eut retiré sa main, je tiray mon dit gand et ung peu après il vint retoucher ma main, la tirant par fois en bas, et s'estant ung peu retiré je sentis qu'il me detaichait l'esguillette plus près de ma braie et mist son poulce contre ma cuisse droitte, y fretillant un peu; et moy pensant qu'il regardast veoir si je avois de l'argent ne luy dictz mot pour ce coup et aussi qu'il retira sa main où après je sentis qu'il me vint passer son membre joignant la main myenne que je tenois sur mon ventre près la seincture. Et

salle, car il touche la sodomie. Ce Fandilles estoit un jeune gentilhomme bravasche et fou, qui suivoit feu le vidasme de Chartres[1], qui alors estoit à la cour la gentillesse de toute chevallerie. Le baron des Guerres estoit un seigneur que le roy François avoit nourry page de sa chambre, et qui estoit de Lorraine, ses predecesseurs estans pourtant sortis de Basque ou de Biard[2]; car (comme dict M. de Montluc en son livre) le roy René de Scicile, duc de Lorraine et d'Anjou, aymoit fort les Gascons et gentilshommes de ce pays là bas, et s'en servit fort : si bien qu'il y en eust quelques uns qui s'y accazarent[3], dont en est sorty despuis d'honnestes gens, ainsin que nous avons veu de nostre temps le seigneur de Rouly Gonty, Basque brave et vaillant, tenant grand rang en ceste maison de Lorraine. Ces deux

me l'y remettant, je ne puis endurer telle villennie, ains le prins à pleine poignée par sondict membre et luy dis : « Me voulez f..... ou quoy? » Et criay par trois ou quatre fois : « Messeigneurs, voicy qui m'a mis le v.. à la main, je ne scay pourquoy. » Et après j'oys que le dit jeune homme disoit : « Moy! moy! mis le v.. à la main! Regardez la meschanceté, il n'est pas ainsi! » Et je luy dits qu'il avoit menti et pour ce qu'il feist semblant mettre la main à l'espée, je luy donnay du poing par l'oreille, le poussant arriere et depuis eusmes beaucoup de propos qui ne me souvient bonnement, sinon que j'entendis qu'il disoit : « Regardez qu'il est meschant! » Et luy repondis : « Tu as menti! » Vous asseurant, monseigneur... tout ce que dessus estre vray... escript et signé de ma main presentement dans ma tante. Ainsi signé : Jehan Jacques de Fontaines. » Biblioth. nat. mss. $\frac{5106}{8}$ et 71 fonds Cangé.

1. François de Vendôme, vidame de Chartres.
2. Béarn.
3. S'y *accazarent*, s'y établirent.

braves gentilshommes donc, pour vuider leurs querelles (car par accord ne se pouvoit elle, d'autant qu'elle touchoit trop au baron des Guerres et à son honneur), demandarent le camp au roy Henry, lequel, par le serment qu'il avoit faict de n'en donner jamais despuis celuy de feu M. de la Chastaigneraye mon oncle, pour le regret extresme qu'il porta de sa mort, leur reffusa tout à plat. Ils eurent leur recours à prier M. de Bouillon[1] pour le leur bailler à Sedan, comme estant souverain en ses terres, qui leur accorda librement[2]; et au jour assigné, ne faillirent à comparoistre très bien accompagnez de leurs parens et amis, parrains et confidans, avec toutes ces cerimonies en ce requises, très bien observées, que les loix anciennes des duels avoient ordonné; et, entre autres, ledict sieur de Fandilles ne voulut jamais entrer dans le camp (tant il estoit bravasche et fendant) qu'il n'eust veu un feu allumé et une potence dressée, pour y attacher et brusler son ennemy amprès sa victoire, tant esperoit il en avoir bon marché. Mais pourtant la fortune luy changea, et luy rompit son dessein, car il ne surmonta son ennemy ainsin qu'il pensoit; et, toutesfois aussy ne fust il tant vaincu, qu'il y allast tant du sien qu'on diroit bien[3]. Leur corps estoit couvert[4]; et pour armes

1. Robert de la Mark.

2. *Librement*, galamment, franchement, d'une manière noble et libérale.

3. Que son honneur fut compromis.

4. Ils étaient habillés. A cette époque, les duellistes se battaient souvent ou nus ou en chemise.

offencifves le baron des Guerres avoit choisy pour toutes une espée bastarde[1], qu'il avoit fort bien à la main, pour la leçon que luy en avoit donné un prestre qui en estoit très bon maistre : et pourtant M. le vidasme, qui estoit parrain dudict Fandilles, disputa cette arme, d'autant que l'article du duel porte « armes usitées parmy cavalliers et gens d'honneur » ; mais il fust respondu que les Suisses, qui sont si braves gens de guerre, n'en usent point d'autres. Pour fin, feu M. le vidasme ne passa point plus avant, s'assurant de la vaillance de son filleul, qui, de son costé, n'en fist nulle altercation. Les voylà donc entrez dans le camp, toutes solemnitez et criées faictes et requises. De premier abord, Fandilles donna un grand coup de son espée à travers la cuisse dudict baron, qui luy fist une telle ouverture, à cause de la largeur de l'espée, que le sang en sortit en si grande abondance, qu'il commençoit desjà à diminuer de la force du baron, qui, en prevoyant son inconvenient, s'advisa d'aller aux prises et la lutte, y ayant esté très bien dressé par un petit prestre breton qui estoit aumosnier de M. le cardinal de Lenoncourt, son parent : et ayant aussitost porté son homme par terre, et le tenant soubs luy, n'ayant ne l'un ne l'autre nulles armes offencifves, car elles leur estoient desemparées des mains pour mieux se servir de la lutte, se terrasser et porter par terre, par quoy le baron eut recours aux mains et aux poings,

1. Épée à deux tranchants, à lame large, à l'usage des gens de pied.

dont il en donnoit de très grands coups à son ennemy, et le plus qu'il pouvoit; et cependant cela n'estoit rien, et de tant plus s'alloit il affoiblissant de sa playe et de son sang, qui luy couloit fort tousjours. La fortune voulut que le combat estant en tels termes de suspension, un eschaffaut qui estoit là tout auprès du camp vint à se rompre et tumber, où il y avoit force dames et damoiselles, gentilshommes et autres, qui s'y estoient mis pour veoir le cruel passe temps; de sorte que la confusion s'en ensuivit si grande, tant par la cheute dudict eschaffaut, et par les crys, les plaintes, et le mal que se faisoient et enduroient les damoiselles et gentilshommes, si bien qu'on ne sçavoit à quoy s'amuser, ou de veoyr la fin du combat, ou aller secourir ces pauvres creatures se blessans, se pressans et s'estouffans si miserablement les uns les autres. Cependant, sur ce grand esclandre, tintamarre et trouble, y eust quelques uns des amis et parens du baron des Guerres, qui prenant l'occasion à propos, se mirent à crier : « Jetez luy du sable dans les yeux et la bouche » ; ce qu'ils n'eussent osé faire sur la vie, sans cest escandale de cest eschaffaut rompu; d'autant que, par les loix du camp, cela est fort deffendu, et par le bandon qui se fait sur la vie de ne rien dire, non pas parler, tousser, cracher, moucher, ni faire aucun signe qui peust porter ou paroistre[1]. Pour fin, le baron qui n'en pouvoit plus pour les

1. *Porter*, avoir un résultat. Il était défendu de donner un conseil quelconque aux combattants.

grands efforts qu'il faisoit à sa playe, et à en jeter sang, entendit fort bien l'advertissement, et amassant du sable, duquel le camp estoit aplanny, pour favoriser les deux combattans, s'il fust esté rabotteux, ne faillit d'en jetter dans les yeux et la bouche de son ennemy; si bien qu'il fust contrainct de se rendre, ce disent les partisans du baron, dont criarent : « Il se rend. » Ceux de Fandilles disent que non; et parce que le grand bruit et grosse rumeur de cest eschaffaut rompu et de l'escandale arrivé continuoit tousjours, on ne peust rien ouyr de ce que disrent les combattans. M. de Bouillon, comme juge, ordonna qu'ils fussent separez, et soudain le baron se leva et se mit à faire estancher sa playe et se penser, car il n'en pouvoit plus : et ainsin qu'il vouloit disposer de son ennemy à sa volonté, et luy faire pastir la mesme peine que l'autre luy avoit preparée et assignée, il y eust une très grande altercation entre les parrains, d'autant que M. le vidasme, parrain de Fandilles, disoit et affermoit tousjours qu'il n'avoit jamais ouy la voix de son filleul, ny la parole qu'il se rendist. Le parrain du baron (il me semble avoir entendu que c'estoit M. de Pavan[1], de Lorraine, brave et vaillant gentilhomme) affermoit tousjours le contraire, et vouloit que son filleul triumphast et usast des loix du camp, qu'il avoit acquises justement. Mais M. de Bouillon, prenant advis de soy et d'autres grands capi-

1. Charles de Contes de Pavant.

taines, ordonna que les choses n'iroient plus avant; et se contenteroit le baron de la raison, d'autant qu'il y avoit fort à disputer là dessus, pour le doute qu'on avoit de la redition, qu'on n'avoit peu avoir ouy clairement. Pour fin, les deux combattans firent très vaillamment, et le vaincu par amprès ne laissa à se trouver dans de bons lieux pour le service du roy, et mourut honnorablement à l'assaut de Caunis [1], assiegé par M. le mareschal de Brissac, et y fust remarqué pour avoir monté des premiers à la bresche et tué au plus haut. J'ay esté possible trop long en ce conte; mais parce qu'il est beau, je n'y ay rien voulu oublier, l'ayant ouy conter à feu M. le vidasme et à d'autres honnestes gentilshommes, partisans tant d'un costé que d'autre. Par ainsin voyons nous les miserables et ignominieuses peines que les vainqueurs donnoient aux vaincus; car ne faut poinct doubter que si la chose ne fust estée un peu doubteuse en ce combat, que ledict baron n'eust faict brusler son homme ainsin qu'il avoit raison, aussy que Dieu, possible, ne voulut pas pour sa querelle injuste.

Messire Ollivier de la Marche, en son vivant gentil chevallier certes et fort accomply pour les armes et pour la plume, premier maistre d'hostel de l'archiduc Philippes, comte de Flandres, raconte en ses Memoires [2] un combat qui fust fait de son temps à Valanciennes devant le bon duc Philippes, qui est

1. Coni, assiégé en 1557.
2. Livre I, chap. XXXII.

certes plaisant pour la forme des armes par lesquelles il fust mené, et pour aucunes cerimonies badines qui y furent observées, car autrement il fust tragicque, car le vaincu fust tué et pendu. Le subject estoit fondé sur un privilege que les empereurs et comtes de Haynaut donnarent jadis à ladite ville de Valanciennes, que, quand un homme avoit tué un autre de beau faict (il use ainsin de ce mot qui n'est point mauvais), qu'est à dire en son corps deffendant et sans supercherie ny advantage, il pouvoit venir demander sa franchise de Valanciennes, et qu'il vouloit maintenir à l'escu et au baston qu'il avoit tué fort bien son homme sans advantage et en homme de bien; et sur ce luy estoit accordé sa franchise; et nul ne luy pouvoit rien demander pour ceste querelle, sinon qu'on la prist et maintinst à l'escu et au baston, et donnant la loy de la ville; ainsin parle il. Advint qu'un Mahuot avoit tué un parent de Jacotin Plouvier; et fust poursuivy ledict Mahuot debvant la loy de Valanciennes, et disoit Jacotin qu'il avoit tué son parent de guet apens, non pas de beau faict; et pour ce le combat fust accordé par ceux de la ville et qui estoient juges, et non le duc Philippes, pour ne deroger à la loy, bien qu'il fust leur souverain et y fust present. Il s'y trouva aussy grand peuple, mais sur la vie il n'osoit dire mot, ny faire un seul bruit; et celuy qui leur commandoit avoit un baston, et leur crioit : « Gare le ban! » si qu'un chascun se tenoit coy, craignant la justice et

la perte de la vie. Le camp clos estoit tout rond, où il n'y avoit qu'une entrée et deux chaires mises l'une devant l'autre, toutes deux couvertes de noir (notez ce poinct), pour y faire assoir les combattants attendant l'heure. Cependant avant combattre fust apporté le livre messel, sur lequel prestarent serment l'un l'autre : cela s'usoit fort anciennement. Ils avoient tous deux semblables habillemens de cuir boully, cousu sur eux fort estroictement, tant aux corps, bras, que jambes, les testes rases, les pieds nuds, les ongles coupez des mains et des pieds aussy; cela se faisoit à cause des prises. Et m'estonne qu'il ne parle de la barbe; car la prise y est très bonne quand elle est fort longue et de grande estofe, comme de ce temps là elle se portoit[1], et aujourd'huy en acommence on à reprendre la coustume. Pour armes deffencives, ils avoient un escu, la pointe dessus et en haut, d'autant qu'en bas n'apartenoit qu'aux nobles à l'y porter, ce qui est à noter[2]. Pour offencives, ils avoient un bon gros baston de meslier[3] d'une

1. Lebœuf, d'après Sauval, dit qu'en 1520 la propriété de Clagny, près de Versailles, passa aux mains d'Anne Dauvet, qui épousa Pierre Lescot. Leur fils, abbé de Clermont, fut gratifié du singulier privilège de conserver la barbe longue, tandis qu'alors la mode voulait qu'on la portât courte.

2. L'écu était un bouclier de la forme d'un triangle équilatéral que les chevaliers portaient la pointe en bas. Lorsqu'on exposait l'écu armorié d'un gentilhomme la pointe en haut, c'était lui faire l'affront le plus sanglant. On l'exposait ainsi dans la cérémonie de dégradation pour trahison ou forfaiture.

3. *Meslier*, néflier.

mesme mesure. Ce bois est fort dur : aussy les bonnes boulles de parmaille[1] se font à Naples de ce bois. Le baston de la croix de frere Jehan des Entommeures, dans Rabelais, dont il se servoit si bien, estoit de cormier, qui est un bois aussy bien fort et dur. Avant qu'ils s'allassent affronter, ils demanderent trois choses : sucre, cendres et oincture. Aussitost leur furent apportez deux bassins pleins de graisse. (Quelle cerimonie!) Les luicteurs de Turquie oignent ainsin le corps de graisse ou d'huile, pour faire mieux glisser les prises[2]. Amprès, leur furent apportez deux bassins de cendres pour oster la graisse de leurs mains, et qu'ils peussent mieux tenir leurs escus et leurs bastons. Voylà pour la seconde cerimonie; et pour la troisieme, fust mise en la bouche d'un chascun d'eux une portion de sucre, autant à l'un comme à l'autre (pensez encore qu'elle fust pesée), pour recouvrer et entretenir leur haleine et la salive. Voylà un plaisant mystere! En Turquie, les messagers et laquais usent de ces sucres ainsin en leurs bouches quand ils vont par pays à faire grande diligence, pour pareille raison. Notez aussy que, de chascun trois mets en fust faict essay debvant eux, comme l'on fait debvant les roys et princes. (Quel essay!) Venant donc aux mains, pour abreger mon conte, Mahuot amassa du sable dont le camp estoit semé, et en jetta aux yeux et visage de Jacotin, et en mesme instant luy

1. Les boules du jeu de mail.
2. Pour que la main glisse sur les membres qu'elle saisit.

donna encore un vilain coup de son baston sur le front, dont il en fist playe et sang : mais Jacotin, qui estoit plus puissant que l'autre, poursuivit si bravement sa bataille, qu'il abat Mahuot par terre, bouche contre bas; et aussitost luy sauta sus et luy creva les yeux, et puis luy donna un si grand coup de son baston, qu'il l'assomma et le mit soudain hors de la lice (il use de ce mot pour dire hors du camp), et puis fust condamné par les juges à estre mené au gibet, et là pendu. Ainsin fust ce combat, qu'on verra plus au long escrit dans lesdicts memoires dudict messire Ollivier.

Nous lisons dans les annales de France[1] que, du temps du roy Charles VI°, le seigneur de Carrouges, par arrest de la cour de parlement de Paris, à faute de preuves du crime, combattist en camp clos un gentilhomme nommé Le Gris, pour l'honneur de sa femme, que ledict Gris avoit forcée en son absence, luy estant allé outre mer en Terre Saincte. La dame estant venue à l'espectacle du combat dans un chariot, le roy l'en fist descendre, l'en jugeant indigne, puisqu'elle estoit criminelle (grande pitié pourtant!) jusques à la preuve de son innocence, et la fist monter sur un eschaffaut, attendant la misericorde de Dieu et la faveur des armes, qui luy furent, et à l'un et à l'autre, si secourables, que le sieur de Carrouges vainquit son ennemy, et luy fist le tout confesser; et aussitost le fist pendre à une potence qui estoit là dressée, et

1. Froissart, année 1386, liv. III, chap. XLIX.

la dame absoute et fort glorifiée. J'ay veu ce combat representé dans une vieille tapisserie tendue dans la chambre du roy à Bloys, des vieux meubles de leans, et la premiere fois que je l'y vis, le roy Charles IXe, qui estoit fort curieux de toutes choses, la contemploit et se faisoit expliquer l'histoire. Leurs armes estoient qu'ils estoient couverts tout le corps, et pour les offencives, avoient des masses, ny plus ny moins que celles que portent les cent gentils-hommes[1], qu'on nomme becs de corbin, et une forte courte espée en façon de grand'dague, qui couloit le long de la cuisse.

Nous lisons dans les *Histoires tragiques*[2] de Bandel, que le seigneur de Mandozze ayant combattu vaillamment pour l'honneur de la belle duchesse de Savoye, en fist de mesmes au comte de Pancallier, qui l'avoit accusée mal-heureusement, et luy fist pastir la peine qu'il avoit preparée à la pauvre duchesse avant qu'entrer dans le camp; car la potence et le feu y estoient dressez pour l'y mettre, sans sa juste cause, et la bonne espée dudit Mandozze, lequel, ayant faict confesser à son ennemy sa meschancetté, le fist mourir comme il avoit merité. L'histoire en est très belle; et peu y en a il semblables à elle.

Il se lit aussy du tems du roy Louys le Begue, que Ingelgerius, comte de Gastinois, une nuict estant couché avec sa femme, tres-passa auprès d'elle qui ne s'en apperceut aucunement, jusques au matin qu'elle le

1. Gardes du corps des rois de France.
2. Bandello, *Histoires tragiques* : la sixième nouvelle.

trouva tout mort auprès d'elle; c'est à sçavoir[1], si fist aussitost appeller tous les gentilshommes, chevalliers, dames et damoiselles, pour leur monstrer à tous ce piteux spectacle, dont elle en fist un très grand deuil. Il y eut un gentilhomme du lignage du comte, qui s'appelloit Gontran, qui en accusa la comtesse et de la mort et d'adultère, et qu'elle s'estoit meffaicte en mariage envers son mary, et que, pour mieux maintenir et à son aise sa vie lubricque, elle avoit meurtry son seigneur. De ce debast fust adverty le roy Louys le Begue, qui devant luy fist venir la comtesse et Gontran, car il aymoit fort le comte trespassé. Leurs raisons ouyes, tant de l'un que de l'autre, et qui ne gissoient guieres bien en preuves apparentes, Gontran jetta son gage contre la dame ou autre qui voudroit sa querelle soustenir. La dame faisoit serment solemnel que l'accusation estoit fausse. Messire Gontran, ne se contentant de cela, offrit en champ de bataille contre tout homme son dire soustenir, et prouver par son corps, qu'ainsin estoit. Si fust la matiere assez longuement desbatue des barons par plusieurs raisons alleguées d'un costé et d'autre; mais enfin fust déclaré (eu esgard à la coustume observée en France), puisque l'accusateur vouloit par bataille prouver son dire et jetter son gage, que la dame se devoit pareillement deffendre par un champion qui le combat pour elle entreprist. De ceste sentence ladicte

1. Bourdigné, *Histoire des Annales et Chroniques d'Anjou*, 2e part., chap. xvi.

dame fust fort estonnée; laquelle, regardant beaucoup de ses parents, amis et gentilshommes de sa maison piteusement, n'en trouva aucun qui s'offrist, non qu'ils doubtassent de sa juste querelle, mais ils redoubtoient de la vaillance et force dudit Gontran; mauvais et poltrons parens estoient. Par cas, se trouva en cette assemblée Ingelgerius, comte d'Anjou, jeune prince qui n'avoit encore atteint seize ans, lequel ladicte comtesse avoit tenu sur les saincts fons de baptesme, et luy avoit donné le nom propre de son mary, et par ainsin estoit son filleul. Luy, voyant sa marrine à si mauvais point reduite, il vint se presenter pour la deffendre, et se jetter à genoux devant le roy pour accepter le combat et gage de Gontran pour la querelle de sa marrine (quelle bonté de filleul, et à propos, et quelle vertu de baptesme!) et aussitost contrejetta son gage à Gontran, qui le recueillit et le prist; car telle estoit la coustume que celuy qui appelloit jettoit un gand pour gage, et l'appellé le levoit; et si quelquesfois tous deux bailloient le gage; et s'appelloit gage de bataille (comme devant le roy Charles cinquiesme, firent Jehan de Guistelles, de Haynaut, et Pierre de Bournezel, qui leva le gage jetté par l'autre). Le roy en voulut divertir[1] ledict comte Ingelgerius tout ce qu'il peut, en lui usant de ces propres mots dicts en l'histoire : « Mon fils, jeunesse et peu d'advis font aucunes « fois à ceux dedans lesquels se logent entre-

1. Détourner.

« prendre si hautes choses que puis amprès
« ils succombent soubs le faix. Pour ce, pen-
« sez y, et que vous estes un peu trop jeune
« pour combattre un tel chevallier comme
« Gontran. D'autre part, vous commencez vos
« premieres armes par un champ de bataille
« mortelle. Et, pourtant, mon fils, pensez
« mieux à vos affaires. » Nonobstant ceste
belle remonstrance, le petit comte tout coura-
geux persista en son dire et sa resolution,
dont toute la cour avoit pitié de luy, disant
que c'estoit grand dommage d'envoyer un tel
et si bel enfant à la boucherie et à la mort.
Qui fust bien ayse d'autre part? ce fust la
comtesse sa marrine, qui l'en remercia et
festoya grandement, luy remonstrant le tort
de son accusation, et de combattre hardi-
ment, car c'estoit sur une vraye verité et bon
subject. L'endemain au matin, à heure de
dix heures, la bataille fust assignée. Le comte
ayant salué et pris congé de sa marrine, et
ayant ouy sa messe, se recommandant à Dieu,
et ses aumosnes et offertes distribuées, et
s'estant garny du victorieux signe de la croix,
monta à cheval, et entra dans le champ de
bataille, où il trouva son ennemy Gontran
tout prest de l'assaillir. La dame comtesse de
Gastinois fust mandée, et furent les sermens
accoustumez pris d'un costé et d'autre; puis
les deux champions s'entrecoururent fort rude-
ment. Gontran atteignit le jeune comte sur
son escu, si qu'il le fauça tout outre, et le
comte le frappa si impetueusement, que ni
escu ni harnois ne le purent empescher qu'il

ne luy passast sa lance tout au travers du corps, et l'abbattit de son cheval par terre. Lors le comte descendit et luy coupa la teste, laquelle il presenta au roy, qui l'accepta de bon cœur, et en fust très joyeux, comme s'il luy eust faict present d'une cité. La comtesse fust soudain mise en pleine delivrance, laquelle humblement remercia le roy; et puis vint devant tout le monde baiser et accoler de bon cœur son filleul, auquel le lendemain, en recompense du tres agreable service qu'il luy avoit faict, luy donna, par la volonté du roy, la seigneurie de Chasteau Landon, et plusieurs beaux fiefs et chastellenies en Gastinois, desquelles ledict comte dès lors en fist au roy hommage; et elle vesquit religieusement en jeusnes, prieres, aumosnes et œuvres vertueuses le reste de ses jours.

C'est à sçavoir si, premierement ou amprès, elle ne luy fit quelque petite courtoisie de son corps, pour telle obligation de vie et d'honneur, qui ne se pouvoit recompenser si bien par ceste donnation de son bien, comme par un honneste amour et belle charité de sa chair; et quel mal pour cela? Le refus en fust esté par trop ingrat.

De ceste histoire, bien que l'aye abregée le plus que j'ay pu, se peut recueillir et noter l'usance antique qu'il y avoit en France de ces combats et jettemens de gages, et comment les chevalliers y estoient receus quand ils vouloient accuser ou deffendre par battaille de leur corps, et mesmes pour la deffence de l'honneur et de la vie des dames; et croy (comme j'ay ouy

dire à de gallans hommes, et que j'en ay veu l'institution qui le porte ainsin) ceste coustume avoir estée venue et introduicte par le roy Artus de la Grande Bretagne, lequel lorsqu'il fonda l'ordre des chevalliers de la Table Ronde, parmy leurs plus belles institutions et ordonnances, ils estoient tenus et estroictement liez de combattre pour les dames, et soustenir leurs vies, biens et honneurs, ainsin que nous en voyons une infinité d'exemples dans nos vieux romans, entre lesquels le plus beau, si me semble, c'est de ce brave Renaud de Montauban, lorsqu'arrivant en Escosse, à Sainct André (j'ay veu la place), y envoyé par l'empereur Charlemaigne pour querir secours, il delivra de mort et de feu la belle Genievre, qui s'en alloit du tout perdue, et fit porter à son meschant accusateur la peine qu'il vouloit faire sentir à ceste belle creature; car de misericorde il n'en falloit point parler : il falloit ou mourir sur le coup, ou se rendre; et estant rendu, la condition en estoit encore pire que la mort; car l'ignominie en estoit plus grande; et outre, le vainqueur en pouvoit disposer comme il luy plaisoit, ou le tuer, ou le tenir prisonnier, ou s'en servir d'esclave, ou le louer, ou le vendre, engager, ou donner, ainsin que j'en ay discouru dans le chapitre de la royne Jehanne de Naples, et que le venerable docteur Paris de Puteo[1], qui a gentiment escrit des duels[2], traitte que ceste belle et genereuse royne, tenant un jour, entre ses plus grandes

1. Voy. dans cette édition, tome X, p. 347.
2. *De re militari*, paru à la fin du quinzième siècle. Bran-

festes et magnificences, le bal ouvert dans la grande salle de son chasteau de Gayette, elle prit, pour la mener dancer, le seigneur Galeazzo, de Mantoue, gentilhomme fort accomply de ces temps; et, la dance finie, il luy fist une grande reverence le genouil en terre, et la remerciant très humblement de l'honneur qu'elle luy avoit faict. Ne sçachant en quoy la recognoistre par aucun service condigne, luy fist vœu d'aller errant qui çà qui là parmy le monde, et tanter tous hazards et faicts chevalleureux, à toutes heures et rancontres de chevalliers errans, jusques à ce qu'il auroit vaincu et conquis par armes deux vaillans chevalliers, et les luy eust amenez à ses pieds pour luy en faire present, et d'en disposer comme bon luy sembleroit. Telles courtoisies se randoient le temps passé parmy les chevalliers envers les dames, selon l'usance des chevalliers errans. La fortune fust si grande pour ce gentilhomme, que dans l'an il fist et s'hazarda tant, qu'il conquit en Bourgoigne, et en Bretaigne, et Angleterre, sa proye, et accomplit son vœu envers la royne, et amena ses prisonniers. Mais elle, très gentille, bonne et très courtoise (aussy estoit elle pour lors la plus belle princesse du monde et la meilleure, et estoit elle aussy sortie du noble sang de France), ne voulut envers eux user d'aucun privilege cruel practiqué de ces temps envers eux, pour les retenir en vile et serve condition comme esclaves; mais les receut

thôme s'est servi de la traduction italienne, publiée à Venise en 1521.

très humainement, leur fist une très bonne chere, leur donna congé et liberté tout ensemble, les renvoya avec quelques presens encore, et s'en allarent ainsin très contans d'avec elle, grand mercy à sa bonté, beauté et generosité; car elle en pouvoit faire comme il luy eust pleu. J'en fais ce conte mieux en sa vie. Voylà pourquoy ce docteur Paris a raison de louer ce traict et desapprouver celuy des chanoines de Sainct Pierre de Rome. Sur ce ledict venerable docteur Paris de Puteo[1] se met à exalter (comme de raison) ceste genereuse royne, pour ce beau traict, en deprimant et meslouant fort celuy que firent lesdicts chanoines de Sainct Pierre de Rome à l'endroit d'un pauvre diable de chevallier, lequel ayant esté vaincu par un autre qui l'avoit voué pour penitance et donné auxdicts messieurs les chanoines, l'acceptarent de très bon cœur, sans luy faire aucune grace ni courtoisie libre, ains le menarent et le contraignirent là, qu'il se pouvoit aysement et librement se pourmener dans l'eglise comme bon luy eust pleu, et de se presenter devant la porte et d'adviser le monde de là en hors, mais l'outrepasser d'un pas seul, non, tant il estoit encore plus miserable; et le gardarent ainsin longtemps en cest estat miserable, certes pire que la mort. Voylà pourquoy le venerable docteur a raison d'exalter ladicte royne Jehanne, et deprimer messieurs lesdicts chanoines[2]. Bref, selon les loix lombardes et

1. Voy. dans cette édition, tome X, p. 350.
2. Voy. Paris de Puteo, *De re militari*, déjà cité.

anciennes coustumes, les conditions des vaincus estoient fort viles, sordides et fort miserables. Si y en a il eu pourtant de nos temps, ou de nos peres, de ces combattans à outrance et vainqueurs, qui ont estez modestes, et qui en leurs victoires ont adoucy les rigueurs de leurs loix et dispositions de droits.

Il se fist un gentil combat au siege de Florance, ordonné par ce grand capitaine le prince d'Orange (Paulo Jovio en faict le conte, mais non si gentiment comme je l'ay leu en un livre espaignol[1], et ouy raconter dans Fleurance autresfois). Le siege y estant donc, comme chascun sçait, plus par leurs divisions, partialitez, que autres choses, il y eust un combat representé par quatre jeunes hommes florantins : les deux estoient dans la ville, assiegez, et les deux autres assiegeans hors la ville, ainsin que coustumierement se voit en guerres civilles. Ceux de la ville furent ceux qui, de gayetté de cœur, ou d'animosité, ou despit, envoyarent le cartel au camp du prince d'Orange, et luy demander le combat contre deux autres de leurs concitoyens qui estoient en son armée. Soudain ils furent pris au mot par autres deux vaillans jeunes hommes de la ville, qui estoient hors pourtant, dont ce combat fust accordé et assigné par ledict prince au lendemain, avec toutes seuretez et belles parolles données. Estant donc tous quatre entrez dans l'estaquade ou le camp, qui estoit environné d'une grosse

1. Vallès, sous le titre : *Desafio notable de quatro Florentinos, en presencia del principe de Orange*. F° 316.

corde, que les lansquenets gardoient, environnez tout autour avec leurs picques, les solamnitez et cerimonies y requises bien observées, n'ayans nulles armes deffencives, tous en pourpoinct, si non offencives, qui estoient *espadas muy affiladas y agudas* [1], il pleut ainsin à la fortune de Mars de leur vouloir estre esgalle à l'un et à l'autre party; car un de ceux de dedans fust vainqueur, et l'autre vaincu; et de mesmes ceux de dehors, amprès avoir chascun fort et très vaillamment combattu, et d'un hardy courage, sans oublier rien du debvoir de hardys combattans dont, entre autres, il y en eust un de ceux de dedans qui vînt à estre blessé à la mort, et rendant force sang, qui le debilitoit beaucoup, celluy de dehors luy dict alors qu'il se rendist; l'autre n'en pouvant plus, et abhorrant ce mot pourtant de se rendre à son ennemy, luy respondist seulement et advisement, pour mieux garentir son honneur : « Je me rends « à M. le prince. » Soudain son ennemy luy replique : « Il n'y a point icy autre prince « que moy, et je n'y cognois poinct dans ce « camp aucun que moy, et faut que tu le « croyes, et qu'il n'y a nulle grandeur et au« thorité icy que mon espée. Par quoy, rends « toy à moy, et non à d'autre. » Sur ces parolles, l'autre, tumbant en terre, donna signal qu'il estoit vaincu, non par faute de courage, mais par desastre de la guerre. Toutesfois, l'ennemy fust honneste; et se separa

1. Épées bien affilées et aiguës.

ainsin, la victoire egalle en perte et en bien. Telle brave response firent ces deux braves cousins espaignols (desquels j'en parle ailleurs) à Scipion l'Affricain [1] en Espaigne, lesquels tous deux contandans à une mesme seigneurie que tous deux disoient leur appartenir, concertarent ensemble de la debattre par les armes, et entrer en camp. Et ainsin que Scipion (tout courtois et bon qu'il estoit) leur pensa remonstrer qu'estant si proches, il valloit mieux s'en remettre à des arbitres et juges, sans en venir là : « Non, non », luy respondirent ils, « en cela nous ne voulons « recognoistre autres dieux ni autres juges « que le dieu Mars et nos espées. » Or, d'autant que ce combat de ces Florantins est signalé, j'ay bien voulu mettre leurs noms, tant des vaincus que des vainqueurs, car les uns et les autres sont dignes à louer. De ceux de dedans, l'un se nommoit Dante Castellan [2], et contre luy combattoit, par ceux de dehors, Bertinello Ballandin [3], qui combattoient d'un costé du camp ; de l'autre costé combattoit le compaignon de Dante, du dedans, Ludovico Martelly, contre son adversaire Juan Bombin. Pour fin, Dante vainquit Bertinello, et, sans disposer en rigueur de sa personne, le laissa là et s'alla assoir ; ne luy estant loisible d'ayder à son compaignon (ce qui est à noter) il s'assist fort bien pour veoyr

1. Plutarque, *Vie de Scipion l'Africain*, chap. XII, et Tite-Live, livre XXVIII, chap. XXI.
2. Castellon (Vallès).
3. Balandi (Vallès).

le jeu, et pour se reposer. Cependant le prince (par la permission du vainqueur) fist jetter hors du camp le jeune homme Bertinello, et commande le faire penser. Ludovico Martelly combattit Juan Bombin, lequel il mit à tel point qu'il luy tint les propos que j'ay dict de se rendre : mais Bombin faisant sa response precedante, fust vaincu, et pourtant gracieusement traicté de son victorieux, sans le faire passer soubs les loix rigoureuses des Lombards, pour ces duels. Ce combat fust beau et galland, et qui le voudra considerer sur aucunes particularitez n'en fera pas mal son profit.

Lorsque M. de Nemours, Gaston de Foys, lieutenant de roy en Italie, estoit à Ferrare [1], il y eust deux braves et gallants capitaines espaignols, lesquels par le grand renom de la valleur, grandeur et gentillesse, prudhommie et vertu qu'ils avoient senty de ce brave prince, ayans une grande querelle ensemble, s'advisarent et s'accordarent de luy demander le camp, ce qu'il leur accorda fort librement et courtoisement pour le grand honneur qui luy en redondoit; l'ayant preferé aux Espaignols à luy grands adversaires, et à force potentats d'Italie, voire à leur roy Ferdinant. Le jour estant assigné, les deux combattants ne faillirent à y comparoir avec leurs parens et amis, parrains, confidans, et toutes solemnitez faictes. Madame la duchesse de Ferrare [2]

1. Le *Loyal serviteur*, chap. XLVII.

2. Lucrèce Borgia, femme d'Alphonse d'Este, duc de Ferrare.

s'y voulut trouver, laquelle pour lors estoit des plus belles et accomplies princesses de la chrestienté, fust pour le corps que pour l'esprit, qui parloit force belles langues. Aussy M. de Nemours, pour sa perfection, en estoit espris un peu beaucoup, et en portoit ses couleurs gris et noir, comme dict le conte, et une faveur qu'il avoit sur soy le jour de la bataille de Ravanne. Le combat ayant esté donc entrepris et vaillamment executé, l'un des deux combattans vint à estre si fort blessé que, le sang luy coulant en grande abondance, luy vint à faillir, et, pour ce, tumber en terre. Son ennemy le pressa aussitost de se rendre, l'espée à la gorge. Sur quoy madame la duchesse, qui estoit aussy bonne et courtoise comme belle et vertueuse, touchée de pitié, pria à joinctes mains M. de Nemours qu'il fist despartir le combat, et que l'autre ne poursuivist point son ennemy jusques à la mort. Mais M. de Nemours luy respondit à cela : « Madame, vous ne doubtez point com-« bien je vous suis serviteur, et qu'il n'y a « chose au monde que je ne voulusse faire « pour vous rendre marque très asseurée de ma « volonté; mais en cecy je n'y puis rien; et « ne puis nullement offencer la loy du com-« bat, ny honnestement prier le vainqueur « contre la raison, ny luy oster ce qui est « sien par l'hazard de sa vie. »

Toutesfois ce faict se termina par une gentille invention ; car son parrain s'advança et dict : « Señor Azevedo (car ainsin s'appeloit « l'un des combattans, et l'autre le capitaine

« Saincte Croix), je cognois bien au cœur du « capitaine Saincte Croix qu'il mourroit plus- « tost que de se rendre; mais, voyant qu'il « n'y a point de moyen en son faict, je me « rends pour luy. » Et ainsin demeura victo-rieux Azevedo, et en rendit graces à Dieu, et fust emporté du camp avec grandes resjouys-sances, pompes et magnificences; et fust sou-dain pensé Saincte Croix, et estanché le sang de sa playe, et ses gens l'emportarent avec ses armes lesquelles Azevedo s'estant oublié dès le camp de les emporter avec luy, envoya demander (comme à luy appartenantes) pour s'en triumpher; mais on ne les voulut ran-dre; dont les plaintes en estant venues à M. de Nemours, M. de Ferrare, par M. de Bayard, qui en avoit esté le mareschal de camp, luy fist donner commission d'aller dire à Saincte Croix qu'il eust à les rendre; que s'il y contredisoit, que M. de Nemours le fai-roit rapporter dans le camp où luy seroit la playe descousue, et le mettroit on en la mesme sorte et mesme estat que son ennemy l'avoit laissé quand son parrain s'estoit randu pour luy. Quoy voyant Saincte Croix, qu'il estoit forcé par les loix du combat de le faire, et qu'il n'en pouvoit plus, les rendit à M. de Bayard, qui les rendit au vainqueur, ainsin que la raison le vouloit. Il est vray qu'il y a des gens pointilleux qui pourroient arguer là dessus; car puisqu'il avoit laissé les armes dans le camp, fust ou par oubly ou par ignorance de son debvoir, ou pour autre subject qui s'allegueroit bien là dessus mes-

huy, il n'estoit plus receu de droit de redemander ne retirer ce qu'il avoit laissé en place. Je m'en rapporte au dire des grands capitaines; et quant à moy, je y penserois en faire là dessus un discours plein d'argumens et raisons, et qui seroit beau.

A ce que conte l'histoire, le capitaine Saincte Croix eust un tel coup sur la cuisse, qu'il en eust tout le haut coupé jusqu'à l'os, dont en saillit aussitost si grande abondance de sang, qu'ainsin qu'il cuyda marcher pour se venger, il tumba; quoy voyant, Azevedo luy dict : « Rends toi, Saincte Croix, ou je te tueray. » Mais il ne luy respondict rien, ains se mit sur le cul, tenant son espée au poing et faisant ses exclamations, delibere plutost mourir que de se rendre. Alors Azevedo luy dict : « Leve toi donc, Saincte Croix, car je ne te frapperay jamais ainsin »; aussy il y faisoit dangereux, dict le conte, comme à un homme desesperé et de grand cœur; puis il se releva et marcha deux pas, et tumba pour la seconde fois quasy le visage contre terre, et eust Azevedo l'espée levée une fois pour luy couper la teste : ce qu'il eust bien faict s'il eust voulu, mais il retira son coup, et pour tout cela ne se voulut jamais rendre; et ce fust lors que la duchesse pria M. de Nemours pour luy, car il n'en pouvoit plus; et s'il eust demeuré guierres plus ainsin perdant son sang, il estoit mort, demeurant sans remède.

Ceste invention du parrain fust très gentille. Toutesfois, l'on y peut là dessus disputer beaucoup de beaux traicts, à sçavoir si le

parrain se pouvoit rendre pour son filleul, et s'il n'y alloit point de l'honneur du filleul, et pour autres choses que je laisse aux plus gentils et habiles duellistes à debattre et decider cela. Cest Azevedo fust fort honnoré des François, et mené en triumphe avec trompettes et clairons au logis de M. de Nemours, qui le festoya avec grand honneur, qu'il recogneut pourtant très mal despuis, à ce que dict le conte, qui luy fust une grande laschetté. Il n'en dict le subject; mais est à presumer qu'il porta les armes contre M. de Nemours amprès, et se banda formellement contre les François[1]. Azevedo estoit l'assaillant, et avoit son parrain Federic de Bozollo, de la maison de Gonzague, et ne sachant de quelles armes avoit à combattre, s'estoit garny de tout ce qui luy estoit necessaire en homme d'armes à la genette[2] et à pied, et en toutes les sortes qu'il pouvoit imaginer qu'on sceust et deubst combattre. Peu amprès, Azevedo s'estant entré dans le camp, le prieur de Messine vint porter deux segrettes[3] et deux rapieres bien trenchantes (j'useray ainsin de ces mots du temps passé pour suivre le texte, et mieux observer et honorer l'antiquité) et deux poignards, les-

1. Je ne comprends pas comment cet Azevedo, Espagnol, pouvait être blâmé de porter les armes contre le duc de Nemours, ennemi de son pays.

2. *A la gineta*, comme les chevau-légers des armées espagnoles. Ils avaient une cotte de mailles au lieu de cuirasse, et leurs chevaux n'étaient pas bardés comme ceux des hommes d'armes.

3. Armure de tête; c'était soit une calotte d'acier, soit un camail de mailles qu'on portait sous le casque de tournoi.

quels il presenta au seigneur Azevedo pour choisir, et qu'il prist ce qu'il luy estoit besoing; et ce faict, se mit Saincte Croix dans le camp. Tous deux se jettarent à genoux pour faire leurs prieres à Dieu. Amprès furent tastez par leurs parrains, sçavoir s'ils n'avoient nulles armes ny charmes soubs leurs vestemens et sur eux. Ce faict, chascun vuida le camp, qu'il n'y demeura que les deux combattans, les deux parrains et le bon capitaine Bayard qui, par M. de Nemours et le duc de Ferrare, et pour plus l'honnorer, et aussy qu'il n'y avoit homme qui s'entendist mieux à ces affaires, fust ordonné maistre et garde du camp. Le herault commança à faire son cry, tel qu'on a accoustumé faire en tel cas, que nul ne fist signe, crachast, toussast, fist autres choses dont nul desdicts combattans peust estre advisé. Ce faict, marcharent l'un contre l'autre. Azevedo prit son poignard en une main, et sa rapiere de l'autre; mais Saincte Croix mit son poignard au fourreau, et tint seulement sa rapiere. Il ne faut doubter si le combat devoit estre mortel, car ils n'avoient nulles armes pour se couvrir. Parquoy amprès plusieurs coups tirez, arriva ce qui a esté dict. Par ainsin, le combat fust fini; lequel certes fust beau et signallé, et auquel et en celuy des quatre Florantins se doibvent plusieurs choses observer. L'une, comme j'ay dict, c'est la reddition du parrain pour le filleul, et si elle porte coup, laquelle certainement le peut porter grand, si l'on doit prandre au pied de l'escriture les loix des Lombards

sur ce faict, ainsin que j'ay ouy dire à beaucoup de gallands hommes et capitaines, à la sentance desquels je m'en rapporte mieux qu'à mon advis, pour estre plus suffisans cent fois que moy. L'autre chose qui est à notter, est les courtoisies que ces gallands hommes combattans s'usarent les uns aux autres; ne se privilegeans nullement des loix rigoureuses permises en ces faicts, et se contantans seulement de la reddition et non de la vie, ny de la servitude et autres conditions viles et ignominieuses qu'ils leur pouvoient imposer : et certes Azevedo fust encore plus courtois que tous. Il est bien vray qu'il y en a aucuns qui, voyans leurs ennemys de grand cœur et desesperez, craignent de les poursuivre chaudement, car c'est chose qu'on doit autant craindre qu'une personne blessée à la mort, car vous la voyez faire des efforts et des violances, et se lancer contre son ennemy comme lyon enragé. Voylà pourquoy les plus advisez et fins s'en tiennent loing et ne les approchant voluntiers, de peur de leur derniere rage et vaillance, ainsin que fist le seigneur de Jarnac à feu M. de La Chastaigneraye mon oncle, qu'il ne voulut approcher de près lorsqu'il luy eust donné le coup de jarret; car il le cognoissoit de longue main pour un des plus vaillans et determinez hommes du monde, et qui ne faudroit d'exercer sa derniere furie determinement, ainsin qu'il se lança sur luy par deux fois; ce que craignant, l'autre temporisa tousjours, et eust loisir d'attendre que le roy eust jetté le baston. La troisiesme chose qui est à

notter, sont les mots que dict le Florantin à l'autre, qu'il ne recognoissoit aucun prince dans le camp que luy; et ce que dict M. de Nemours à madame la duchesse, s'excusant qu'il n'avoit là aucune puissance sur le vainqueur, ainsin qu'il est vray, selon les anciens articles de la loy du duel.

Mais il y a eu despuis des roys, princes et seigneurs souverains et leurs generaux, qui, voyans les abus et les cruautez en cela par trop grandes, lorsqu'ils ont accordé les camps, se sont reservez des puissances et auctoritez pour en disposer comme bon leur sembleroit, et comme grands juges et souverains magistrats; ainsin que fist le roy François au combat de Cersay et Vigniers[1], qui fust faict à Moulins au retour du camp de Pied-

1. Helyon de Barbanson, sieur de Sarzay, et François de Saint-Julian, sieur de Venyers. — Il existe une pièce : *l'Ordre au combat de deux gentilhommes faict en la ville de Moulins*, goth. in-4°, relative à ce duel. Voir également les ordonnances de François Ier (Bibl. nat., Coll. de Mesmes, ms. 272, f° 244), et un passage intéressant des *Variétés historiques* d'Édouard Fournier, t. III, p. 93, que nous complétons par quelques vers peu connus :

Dixain des deux combatans à Moulins au moys de fevrier 1538, *que monseigneur de Montmorency fut créé conestable de France.*

Remerciez, o Serzay et Venyer,
A deux genoulx le roy clement et preux,
Car ce dimenche estoit le jour dernier
De l'un ou l'autre et peult estre des deux;
Mais luy voiant qu'en ce lieu hazardeux
Bien peu gaignoit la vieillesse esveillée,
Encores moins jeunesse travaillée,
Dardant fureur pour chasser la discorde,
En vous ostant la mort appareillée
Par double vye a fait misericorde.

(Bibl. nat. Suppl. franç. 311.)

mort; car ne voulant voir le dernier hazard de la fortune en ce combat, jetta le baston et en decida, ainsin que le conte en est bien escrit dans les memoires de M. du Belay, lequel je me passeray de transcrire icy, puisqu'il est très bien et à plein escrit dans ce livre : et l'ay ouy ainsin raconter à feu M. le connestable dans Moulins, et en ce lieu mesme, dont il s'en debvoit bien souvenir, car ce fut là, et lorsqu'il fust faict connestable, le disoit il; de mesme façon jetta il aussy le baston à Fontainebleau pour le combat de Juillem Romero [1] et de l'autre espaignol, plus certes parce qu'il voyoit qu'ils ne faisoient rien qui vaille, sinon badiner de parolles, de gestes et de desmarches, que pour autre subject, comme j'ay ouy dire à ceux qui y estoient.

Le roy Henry son fils en fist de mesme au combat de M. de La Chastaigneraye, jetta de mesme le baston, mais trop tard, et ce jettement de baston, que leurs Majestez tenoient en la main, et le tiroient, portoit telle loy en soy si rigoureuse, qu'aussitost qu'il estoit tiré il ne falloit sur la vie que pas un des deux combattans passast plus oultre, ains qu'il cessast et retirast aussitost son coup, quand bien il l'auroit tout prest de le faire; et puis

1. Julien Romero, capitaine espagnol, étant au service de François Ier, avait obtenu l'autorisation de se battre en champ clos contre un de ses compatriotes; mais ce dernier hésita à faire briller les mérites de son adversaire et se déroba en plaisantant. Voir Jean de Mergey, *Mémoires*, coll. Michaud et Poujoulat, 1re série, IX, 559.

soudain les juges, mareschaux et gardes du camp survenoient, qui separoient le tout.

M. le grand maistre de Chaumont, lieutenant du roy en l'estat de Milan, accorda un combat à deux Espaignols aussy à Parme, qui luy en avoient requis[1]. L'un se nommoit le seigneur Peralte, qui autresfois avoit esté au service du roy de France, et fust tué d'un coup de faucon[2] (je parle à l'antique) au camp de La Fosse, ainsin que le seigneur Jehan Jacques[3] chassoit l'armée du pape; et l'autre Espaignol s'appelloit le capitaine Aldano; leur combat fust à cheval à la genette[4] et à la rapiere, et le poignard (ainsin parloit on alors), et chascun trois dards à la main. Le parrain de Peralte fust un autre Espaignol, et celuy d'Aldano fust le gentil capitaine Molard. Il avoit tant neigé que leur combat se fist en la place de Parme où on l'avoit relevée[5], et n'y ayant autres barrieres que de neige. Chascun des deux combattans fist très bien son debvoir; et enfin le seigneur de Chaumont, qui avoit donné le camp et en estoit juge, les fist sortir en pareil honneur. Voylà comment aucuns roys, princes et juges de camps, se sont attribuez ces preeminences et authoritez, pour mieux en adoucir les rigueurs, et ne les faire venir à leurs extre-

1. Le *Loyal serviteur*, chap. XLVII.
2. Fauconneau.
3. Trivulce. Probablement en 1511, à Bologne, lors de la défaite de l'armée papale.
4. Voir note 2, p. 35.
5. Où on avait relevé la neige.

mitez ; aussy avoient ils raison, car cela ne sent point son prince ny son seigneur chrestien, d'aller paistre et saouler ses yeux humains d'un spectacle de telles cruautez inhumaines jusqu'à l'extremité ; car le lyon, le plus fier et cruel des animaux, quand il a vaincu et porté par terre son ennemy, le laisse là et s'en va.

Parmy les faicts memorables de M. de Bayard, il se parle d'un beau combat de luy, qu'il fist au royaume de Naples, contre un galland capitaine espaignol, qui se nommoit Don Alonzo de Soto Maior[1] ; lequel ayant esté prisonnier de guerre de M. de Bayard, et en ayant pris quelque mescontentement, publiant qu'il l'avoit très mal traicté, et non en cavallier qu'il debvoit estre, c'estoit pourtant contre raison qu'il disoit cela, car au monde il n'y eust plus courtois que M. de Bayard. Par quoy, luy bien ennuyé des propos qu'en tenoit l'Espaignol, l'envoya desfier de sa personne à la sienne en camp clos ; ce que l'autre accepta, fust à pied, fust à cheval, et brava fort, et qu'il ne se desdiroit onc de ce qu'il avoit dict de luy. Le jour donc assigné estant venu, M. de La Palisse, accompaigné de deux cens gentilshommes, emmena M. de Bayard, son champion, monté sur un beau coursier habillé de blanc, par humilité, dict le conte, pensant combattre en cest estat ; mais Don Alonzo, à qui appartenoit l'élection des armes, dict qu'il vouloit combattre à pied, tant parce qu'il

1. Le *Loyal serviteur*, chap. XXI et XXII.

n'estoit, faignoit il, si adroict à cheval que M. de Bayard, que ce jour là c'estoit son excez de fiebvre quarte, qu'il avoit gardé deux ans, et parce en estant plus foible, en pensoit avoir meilleur marché. M. de La Palisse, et autres ses confidans, luy conseilloient, pour l'amour de sa fiebvre, s'excuser et combattre à cheval; mais M. de Bayard, tout plein de courage, et qui jamais n'en reffusa homme, n'y voulut point contredire, ny faire nulle difficulté ny dispute, se resout combattre à pied, ce qui estonna don Alonzo, pensant que son ennemy n'y condescendist jamais; mais il n'estoit plus temps de s'en desdire, car la begace en estoit bridée[1], comme l'on dict. Le camp avoit esté dressé seulement de quelques grosses pierres mises l'une sur l'autre. M. de Bayard se mit à l'un des bouts du camp, accompaigné de plusieurs bons et vaillans capitaines, comme de messieurs de La Palisse, d'Oroze, d'Imbecourt[2], de Fonterrailles, du baron de Beard et autres, qui tous prioient pour leur combattant. Don Alonzo se mit à l'autre bout, accompaigné du marquis de Licite, de don Diego de Quignonnes, lieutenant du grand capitan Gonzallo Hernando[3], don Pedro de

1. La bécasse est bridée, c'est-à-dire elle est tombée dans le piège; elle est arrêtée par le lacet qui lui serre le col. Molière s'est servi de cette expression dans l'*Amour médecin :* « Ma foi, monsieur, la bécasse est bridée, et vous avez cru faire un jeu, qui demeure une vérité. »

2. Imbercourt.

3. Quiñones, lieutenant de Gonsalve de Cordoue, surnommé le Grand Capitaine.

Balde[1], et don Francisque d'Altemeze; et puis envoya à M. de Bayard les armes, qui estoient un estoc[2] et un poignard, eux armez de gorgerin et segrette. M. de Bayard ne s'amusa point à autrement choisir. Son parrain estoit un Bellarbre, qui estoit son compaignon ancien d'armes; et pour la garde du camp M. de La Palisse, qui très bien s'entendoit en ces choses là. De l'Espaignol, et pour sa garde du camp, don Francisque d'Altemeze. Tous deux en tel estat, entrez dans le camp, chascun se mit à genoux pour prier Dieu; mais M. de Bayard se coucha de son long pour baiser la terre, et en se levant fit le signe de la croix, puis marcha droict à son ennemy, aussy asseuré comme s'il fust esté dans un palais à dancer parmy les dames, ainsin que dict le conte. Don Alonzo, de son costé, ne se monstra pas aussy estonné, et vint droict à son ennemy, et luy demanda : *Señor Bayardo, que me quereys*[3]? Il luy respondict : « Je veux « deffendre mon honneur » ; et, sans plus de parolles, s'approcharent et se ruarent tous deux chasque un merveilleux coup d'estoc, dont de celuy de M. de Bayard fust un peu blessé don Alonzo au visage en coulant[4]; si se ruarent plusieurs coups sans autrement

1. Don Pedro de Valdes, d'après le *Loyal serviteur*, auquel ces relations sont empruntées.

2. Longue épée droite, à deux tranchants, à l'usage des cavaliers.

3. Seigneur Bayard, que me voulez-vous?

4. *En coulant*, en effleurant; par coup d'estoc, il ne faut pas entendre un coup de pointe, mais un coup de tranchant de l'arme nommée estoc.

s'attaindre. M. de Bayard cogneut la ruse de son ennemy qui, incontinant ses coups ruez, se couvroit le visage, de sorte qu'il ne lui pouvoit porter dommage, et pour ce, s'advisa d'une finesse; c'est ainsin que don Alonzo leva le bras pour ruer un coup, M. de Bayard leva aussitost le sien, mais il tint l'estoc en l'air sans jetter son coup, et comme asseuré, quand celluy de son ennemy fust passé[1], et il peust choisir à descouvert, luy va donner un si merveilleux coup dans la gorge, que, nonobstant la bonté du gorgerin, l'estoc entra dans la gorge quatre bons doigts, de sorte qu'il ne le peut retirer. Don Alonzo, se sentant frappé à mort, laissa son estoc et saisit au corps M. de Bayard, qui le prit aussy comme par manière de luicte; et se pourmenarent si bien que tous deux tumbarent à terre l'un près de l'autre. Mais M. de Bayard, diligent et soudain, prit son poignard et le mit dans les nazeaux de son ennemy, en luy escriant : « Rendez vous, seigneur Alonzo, ou vous estes mort. » Mais il n'avoit garde de parler, car desjà estoit trespassé. Alors son parrain, don Diego de Guignonnes, commança à dire : *Señor Bayardo, es muerto; vincido haveys*[2]; ce qui fust trouvé incontinant, car plus ne

1. Si je comprends bien ce passage, chacun portait un coup à son tour. Bayard leva le bras comme pour frapper; Alonzo se couvrit d'abord, puis porta un coup. Bayard fit sans doute une retraite de corps, et lorsque l'épée de l'Espagnol eut frappé dans le vide, il lui donna un coup de pointe, tandis qu'il était découvert et avant qu'il pût venir à la parade.

2. Seigneur Bayard, il est mort; vous avez vaincu.

remua pieds ne mains. Qui fust bien desplaisant, ce fust le bon chevallier Bayard, car s'il eust eu cent mille escus (ce dict le conte), il les eust voulu avoir donnez, et qu'il eust pu vaincre vif : ce neantmoins, en recognoissant la grace que Dieu luy avoit faict, se mit à genoux, le remerciant très humblement, puis baisa par trois fois la terre. Amprès tira son ennemy hors du camp, et dict à son parrain : « Seigneur don Diego, en ay je assez faict? » Lequel respondict piteusement : *Harto y de ma fiado, señor Bayardo, por l'honra d'España*[1]. « Vous sçavez », dict le chevallier Bayard, « qu'il est à moy à faire du corps à ma « volunté, toutesfois je le vous rends; et « vrayment je voudrois, mon honneur sauvé, « qu'il fust autrement. » Brief les Espaignols emportarent leur champion en lamentables pleurs; et les François emmenarent le leur en joie, avec trompettes et clairons, jusques en la garnison de M. de La Palisse, où avant que faire autre chose, le bon chevallier alla à l'eglise remercier Nostre Seigneur; et puis amprès, tous firent grande joye, non sans louer grandement M. de Bayard, lequel, non des François seulement, mais des Espaignols, fust estimé par tout le royaume de Naples l'un des accomplis gentilshommes qu'il en fust point.

Or, en ce combat il y a plusieurs choses à noter : l'une, la courtoisie que fist M. de

1. Assez, et trop, seigneur Bayard, pour l'honneur de l'Espágne. Le *Loyal serviteur* s'exprime ainsi : *Tropo, seignor Bayardo, per l'ondre d'Espaigne.*

Bayard, de rendre le corps de son ennemy au parrain et n'user de la rigueur permise envers le corps, lequel (comme il dict et qui est à noter, selon comme nous en avons dict cy dessus) estoit en sa liberale et pleniere puissance et disposition d'en faire ce qu'il luy plairoit : faut noter aussy comme il sortit le corps hors du camp, sans le laisser là, observant en cela quelque peu de la loy rigoureuse. Il le pouvoit bien laisser là dans le camp, estandu mort, se contantant de cela, et le donner au parrain, plustost que de le traisner par un bras ou une jambe ignominieusement comme un tronc mort ou un chien, jusques hors du camp. Mais en cela M. de Bayard, ou il le faisoit pour plus grande ostantation de victoire, ou possible qu'il n'estoit pas assez assovy de la vengeance, ou pour monstrer qu'il n'estoit point ignorant des loix du combat, qu'on luy eust pu inculper s'il ne les eust ainsin observées. Tant d'autres raisons se peuvent là dessus alléguer, qu'on n'y sçauroit fournir : je m'en rapporte aux grands cavalliers et capitaines en dire là dessus leur opinion, mieux que je ne sçaurois jamais dire. Une autre chose est aussy fort à noter et à discourir, à sçavoir si M. de Bayard eust pu bonnement avec son honneur refuser le combat le jour qu'il comparut, puisque c'estoit son jour de fiebvre quarte, et qu'il n'estoit nullement en estat de combattre. Certes, qui veut peser et balancer justement les loix rigoureuses de ces combats, il n'y a nulle excuse quand une fois le jour du camp est assigné,

si ce n'estoit qu'il fust attaint de maladie extresme, à la mort, dans un lit : encore faudroit il qu'il fust visité fort exquisement des medecins experts et chirurgiens, voire mesmes des confidans, mais pour une fiebvre quarte, l'excuse n'estoit nullement valable; aussy M. de Bayard ne l'allegua nullement. Bien est vray, que si quelques jours avant son combat il fust allé à la guerre, et qu'il y fust esté blessé à la mort, ou cassé un bras, une jambe, ou qu'il eust esté faict impotent de son corps en ceste expedition, ou faict prisonnier de guerre, bref, s'il fust intervenu un si grand accidant, dont il s'en peut nombrer une grande quantité, ausquels le diable mesme ne sçauroit fournir, pour cela M. de Bayard, ny tout autre, en cas pareil, ne sçauroit estre vaincu ny tumber en deshonneur; mais pour ce petit accidant de fiebvre, il ne debvoit refuser, comme il ne fit, et ne voulut guieres debattre. Aussy son ennemy, le pensant bien prendre au pied levé de son advantage, renvoya bien loing les raisons de M. de La Palisse et autres ses confidans et parrains, n'estant pas si sot de donner l'advantage à son ennemy, puisqu'il avoit le choix des armes; et le voyant foible et débile, ne voulut combattre à cheval pour l'advantager sur luy, mais à beau pied, s'en sentant mieux prevalu et sa partie mieux faicte, ce qui advint autrement. Mais pourtant faut avoir esgard sur cet exemple, de n'eslargir aucun point de courtoisie, ny le moins du monde, à son ennemy tant qu'il a les armes au poing;

jusqu'à ce qu'on le void soubs soy et à ses pieds. Je m'asseure que plusieurs capitaines et cavalliers seront de mon opinion en cela, ne la tenant pas pourtant de moy toute, mais de plus grands que moy. Et voylà pourquoy feu mon oncle de La Chastaigneraye fist une grande faute, et ses confidans et parrains, qu'à luy appartenant l'eslection des armes de juste droit, librement et volontairement la laissa aller au seigneur de Jarnac son ennemy; mais il se sentoit si brave, et vaillant et courageux, et mesprisant son ennemy, qu'il luy voulut tout ceder sans nul contredict. Toutesfois le malheur de Mars luy fust tel, qu'il y perdit la vie, non pas l'honneur, ainsin que dict M. de Montluc en son livre[1], luy qui avoit tant aymé feu mondict oncle, et que mesmes (je ne luy feray point de tort de dire cela, ainsin que j'ay sceu, tant des miens que d'autres gentilshommes) feu mondict oncle avoit aydé à le pousser et faire valloir beaucoup à la cour, et bien cognoistre ses vaillantises, encor qu'il dise que madame d'Estampes[2], belle sœur de M. de Jarnac, luy fust contraire, parce qu'il estoit amy et grand confidant de feu mon oncle; mais pas maille pour cela, car il le fist autant aymer et

1. « Une babillarde causa la mort de monsieur La Chastaigneraye. S'il m'eust voulu croire et cinq ou six de ses amis, il eust demeslé sa fusée contre monsieur de Jarnac d'autre sorte; car il combattit contre sa conscience et perdit l'honneur et la vie. » (*Commentaires*.)

2. Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, maîtresse de François Ier, et sœur de Louise de Pisseleu que Jarnac avait épousée.

cognoistre à la cour, qui estoit toute à la disposition de mondict feu oncle, et mesmes amprès la mort du roy François : aussy qu'à tout y a commencement, et les nouveaux venus sont tousjours faicts et cogneus par les vieux là où ils vont. Dadvantage, en ce temps on eust eu beau à estre vaillant, et faire autant de braves exploicts de guerre comme un Cæsar, si l'on n'estoit cogneu à la cour, ou quelqu'un ne le poussast, c'estoit peu de sa fortune; ainsin mesmes que de mon temps j'ay veu de mes propres yeux plusieurs braves capitaines avoir faict le diable à la guerre, et venir à la cour, s'ils n'estoient advancez et poussez par quelque courtisan, ma foy! ce n'estoit rien d'eux.

Je ne pense point faire de tort à feu M. de Montluc, de dire que feu mon oncle ne luy a poinct nuy en son temps, mais beaucoup servy; car j'ay veu des petits courtisans faire de bons offices à des grands, tant de guerre qu'autres, que pour un seul rapport qu'ils faisoient, ou une petite sollicitation, en moins d'un rien les voylà sur le haut de la fortune, jusques à estre aucuns chevalliers de l'Ordre. Ceux qui ont veu nos cours de France seront de mon advis. Voylà pourquoy je ne pense poinct faire de tort à M. de Montluc, de dire que, nonobstant ses longs services, vaillances et hauts faicts, il eust besoing des faveurs, supports et bons offices de ses amis; car mesmes je l'ay veu en ses plus grands advancemens d'estat et de charges, autant affamé et necessiteux de faveur qu'un autre, pour les charitez que j'ay veu

moy mesme et ouy à la cour luy prester. Voylà pourquoy je m'estonne encore un coup que luy, ayant trouvé un si bon et franc amy que feu mon oncle à la cour, et tel qu'il estoit très favory du roy et de M. le Dauphin, ses maistres, et de tous les plus grands, ne debvoit amprès sa mort, avoir passé ce mot d'avoir perdu l'honneur; car nul ne le perd en ce jeu, s'il ne se rend comme un poltron pour sauver sa vie : mais il ne se rendit jamais, disant tousjours : « Tuez-moy »; et fist il bien plus; car ainsin qu'on le pensoit, de despit, s'arracha ses emplastres, et rendit ses playes plus grandes qu'elles n'estoient, par ses mains, ses doigts et ses ongles, contre la force et le gré de tous ceux qui le tenoient, et de ses chirurgiens. Feu M. de Guise (dict lors M. d'Aumalle), son parrain, fist faire son tumbeau tel et digne de la valeur de son filleul, qui dict autrement que M. de Montluc. Il est à la mode antique romaine, en latin, que je ne mettray icy selon son original, pour fuyr une longueur, mais selon sa version.

AUX MANES PIES
DE FRANÇOIS DE VIVONNE, CHEVALIER FRANÇOIS
TRÈS VALLEUREUX.

Passant, afin que tu ne sois le seul passant sans avoir regardé, la larme à l'œil, et d'un regret relligieux, le deuil d'un roy et de tout un royaume envers François de Vivonne, l'un des premiers chevalliers d'une des premieres familles de France, sçache que, favorisé des heureux auspices et veuilz de Henry II[e],

roy de France très auguste, mais pourtant par fortune adverse, il combatit armé en un combat singulier, qui, sans ses armes, n'eust cedé à son ennemy. Ah! quel malheur et quel sort miserable des humains, et indigne vissicitude des choses, que celluy qu'on pretend avoir esté vaincu, l'ayt esté tout armé, que desarmé il estoit invincible! L'empeschement des armes et l'art l'ont ainsin voulu. Je te conjure donc, par les dieux et par les hommes, toy passant et natif de la France, que tu ne dedies à un ingratte oubliance, par un je ne sçay quel petit combat legier, la memoire de tant de beaux faicts d'armes dont autres fois ce valleureux chevallier, luy vivant, en a donné tant de preuves pour le service de son roy et du bien public; si que les biensfaicts ne s'oublient pour si peu de chose, ny pour un tel desastre. Et afin que tu ne croye pour chose feinte et fabuleuse ce que je t'en dicte, un grand prince lorrain et françois, et très excellent chevallier, grandement triste et fasché d'un tel advenement inopiné, a dedié ce tumbeau aux merites de ce brave et vaillant chevallier poitevin. Voyez, vivez, et à Dieu.

Pour parler de cest empeschement d'armes, et en esclaircir ce qu'en dict ce tumbeau, il faut sçavoir que M. de La Chastaigneraye fust de son temps l'un des plus forts et adroicts gentilshommes de France, en toutes armes et façons; et pour la lutte, il n'y avoit aussy si bon lutteur breton, ou autre fust il, qu'il ne portast par terre, car, outre sa force, il y avoit une grande adresse. Il estoit de moyenne taille, et de la belle, fort nerveux et peu charnu.

Le seigneur de Jarnac et luy s'estoient fort souvant esprouvez du temps qu'ils estoient compaignons d'armes et de cour, bien qu'il fust plus haut et grand que mondict oncle de

deux grands doigts, et plus vieux de dix ans; car mon oncle n'avoit que vingt huit ans lorsqu'il mourut. M. de Jarnac donc, craignant qu'on ne vinst aux prises, y pourveut fort bien par l'advis et invention (que trouva le capitaine Caize, Italien, qui lui apprenoit à tirer des armes pour ce combat) d'un certain brassard tout d'une venue, qui ne plioit nullement, ains faisoit tenir le bras gauche du bouclier tendu et roide comme un pau : ce qui fust un grand desadvantage pour mondict oncle, d'autant que de son bras droict de l'espée il estoit aucunement estropié, au moins peu remis encore à cause d'une grande harquebusade qu'il avoit receu à l'assaut de Conys en Piedmont, y estant allé des premiers, car il estoit à tout, lorsqu'il fust assiégé par M. l'admiral d'Annebaut[1]. Voylà donc mondict oncle ainsin empesché et gesné de ses deux bras, comme vous voyez; en quoy M. d'Aumalle, son parrain, et messieurs ses confidans, eurent très grand tort de ne desbattre poinct ce brassard gesnant et empeschant ainsin son bras, puisqu'il avoit esté dict expressement par les cartels de combattre avec armes usitées parmy gentilshommes, ce qui n'a jamais esté veu ny practiqué parmy gentilshommes, ny nos gensdarmes, capitaines et soldats, de porter brassards de telle sorte; et debvoient ces messieurs rejetter ceste forme d'armure comme fausse monnoye, descriée et point de mise; et ne falloit passer plus outre, ains les contester par vives et bonnes raisons.

1. En 1543.

Mais ces messieurs s'excusarent, et remirent le tout sur l'ardeur du courage de mondict oncle, qui vouloit combattre en quelque façon que ce fust, et s'opiniastra à recepvoir tout ce qu'on luy presentoit, et fust il chaud comme feu; en quoy ils eurent encore tort, car, comme non-seulement parrain et confidans, mais comme vrays curateurs de sa personne, ne le debvoient hazarder ainsin mal à propos, et ne le laisser aller à son opinion et son ardent courage, ains le debvoient contraindre et reduire à la leur et à la raison. Ceste faute ne se sçauroit aucunement excuser, et ne sçache guieres jeune homme, pour si peu d'armes qu'il eust practiqué, qu'il n'eust desbattu cela jusques à la mort. L'on disoit aussy que ledict parrain et confidans se laissarent aller un peu trop à la sentance des juges du camp; ce qu'ils debvoient contr' eux contandre, aussy opiniastrement que l'on faict contre nos juges de justice, quand ils donnent quelque mauvaise sentance contre tout droict, veu aussy que ces juges du camp estoient bien ayses de voir la mort de mondict oncle. Je n'en diray poinct les raisons : l'envye faict beaucoup de choses. De plus, le roy mesme, pour qui mon oncle en partie combattoit (le discours en est trop long), debvoit avoir là dessus donné sa sentence, et en corriger les juges, puisqu'il aymoit et favorisoit tant mon oncle; mais, ce coup, il n'eust pas la tenue bonne sur ce poinct. Dieu est juste juge du tout. Aussy tous deux sont morts en combat singulier, ainsin que j'en parle en la vie du roy. Tant y a, que si mon-

dict oncle ne fust esté ainsin gesné par telles armes, l'ont eust veu autre forme de combat, et possible autre issue. Encor cest empeschement d'armes n'en garda pas le seigneur de Jarnac qu'il ne donnast deux dagues[1], l'une fort longue, pendante sur la cuisse, et l'autre courte, fichée dans la bottine[2], et tout pour l'apprehantion de la prise, et en prit autant pour luy. Il n'en faut plus parler, le destin en avoit jeté son sort. De discourir de la forme du combat, je n'y touche point; car tel parler et souvenir m'est par trop odieux. Telle fortune de combat fust si inopinée et inesperée de plusieurs personnes de la France, qu'en beaucoup d'endroits, deux mois amprès, n'en peurent jamais croire la mort de mondict oncle; mesmes en Piedmont il y eust deux soldats signalez qui s'assignarent le combat, et combattirent sur ce subject, que l'un le disoit mort, l'autre non, affermant qu'il n'estoit pas possible qu'un si brave et vaillant homme eust finy ses jours de ceste façon. Quell' humeur brave de ce soldat! Tous deux sur ce faict en demeurarent fort blessez[3], sans que le dieu Mars eust esgard qui avoit tort ou droict; telle est son humeur quelquefois en plusieurs autres et pareils combats.

Pour venir encore à ce qu'en a dict M. de Montluc, si ne puis je croire pourtant que

1. Qu'il ne stipulât, dans les conditions du duel, que les combattants auraient deux dagues.

2. On portait un poignard dans la bottine pour le tirer facilement dans le cas où l'on serait renversé.

3. Voy. t. VI, p. 89 et suiv.

ledict M. de Montluc aye franchy ces mots, veu qu'en ce aussy luy ay ouy dire de mondict oncle force bien, comme de raison, et le tant louer et exalter sur tous les vaillans hommes du monde, à luy (estant genereux) ne fust esté seant de detracter de son pareil. De plus, mondict oncle le prit pour un de ses quatre confidans, et le mit au rang de M. d'Estampes, de M. de Sansac[1] et du seigneur Aurelio Fregose ; c'estoit beaucoup. Mais je croy que quelque mal habile de correcteur, ou animé[2] d'imprimeur, ont adjousté à la lettre, lesquels je donne au diable, avecques leurs impostures, menteries et animositez et sotises, et imprimeries. Bien est vray que souvant M. de Montluc m'a dict que la gloire l'avoit faict perdre, et la trop grande outrecuydance qu'il avoit de son vaillant cœur, et son adresse et valeur, et le mespris grand qu'il faisoit de son ennemy; car d'autresfois ils s'estoient veus, cogneus aux guerres, et tastez leurs forces, et sçavoient quelles estoient, et ce qu'ils savoient faire, ce qui le perdit; car, par telle si grande fiance et presumption de soy, il eut peu de soucy aussy d'implorer son Dieu, et l'appeler à son ayde; et mesmes le jour de son combat passa legierement par l'esglise et la messe; si bien que, conviant ce jour ses amis et amies à se trouver à la veue du combat, il leur disoit ces propos : « Je vous convie un « tel jour à mes nopces. » Ah! quelles nopces! Au lieu que l'autre, long temps avant, ne

1. Louis Prévost de Sansac.
2. Lisez animal ou âne ?

faisoit autre chose que hanter les eglises, les monasteres, les couvents, faire prier pour luy et se recommander à Dieu, faire ses pasques ordinairement, et sur tout le jour du combat, amprès avoir ouy la messe très devotement. Du despuis il s'en desista bien, pour accomplir le proverbe : *Passato il ponte, gabato il santo*[1], car il se fist huguenot très ferme. Sur quoy le susdict M. de Sansac, grand capitaine en son temps, lequel, quelquesfois se mettant en ses resveries et discours de guerre, et mesmes sur les chevalliers errans de la Table Ronde, il disoit en jurant et blasphemant aussy bien que si ce fust esté une chose fort serieuse et de grand' consequance, parlant des vaillances de Tristan et de Lancellot du Lac, que Tristan estoit cent fois plus vaillant et courageux que Lancellot, parce que, quand il fallut se combattre, Tristan se fiant en sa seule valeur, n'emprumta aucune seule deffence ny assistance de Dieu, sinon de son bon cœur, son espée et valeur; mais Lancellot ne faisoit que se recommander à Dieu et le prier, dont c'estoit grand signe qu'il n'avoit pas bonne opinion ny fiance de luy, et qu'il avoit peur, et pour ce appelloit Dieu à son ayde pour combattre pour luy. Si est ce qu'il n'y a que de se recommander à ce grand Dieu, et avoir en luy sa seule fiance, et non ailleurs. De mesmes en disoit il de feu mon oncle, et du seigneur de Jarnac; et en faisoit pareilles comparaisons. Je me suis un peu extravagué

1. Le pont passé, on se moque du saint.

en ce discours ; mais le pardon m'en doit estre fait, puisque la cause me touche.

Pour retourner donc à nos premieres erres, je dis que quelquesfois on faict des courtoisies aux ennemys vaincus, pour plusieurs raisons qui seroient trop longues à desduire, dont je m'en remets aux gallans hommes qui ont veu et en ont discouru ; mais je feray ce conte :

Au voyage que fist feu M. de Guyze le grand en Italie et au royaume de Naples[1], il se fist, près de Rome, à Monte Rotondo, un combat entre un capitaine italian (estant au service du roy pourtant) et un capitaine gascon, nommé le capitaine Prouillan. Le subject de leur querelle estoit grand ; car Prouillan avoit dict que tous les Italiens estoient bougres (c'estoit trop). Le capitaine italien, qui estoit un bon et brave capitaine, et qui avoit une fort belle façon à mon gré, de belle et haute taille, maigre et sec, et noiraut, voulut purger ceux de sa nation de ce vice, par combat de son corps à l'autre, le deffia en camp clos par un cartel. Pour lors toute l'armée estoit campée et logée à Monte Rotondo, où le camp estoit assigné. M. de Pienne[2] (gentil cavallier s'il en fust onc, et qui avoit lors deux compaignies de gens de pied soubs M. de Nemours, couronnel de l'infanterie) fust parrain de Prouillan, et croy que Paulo Jordan[3] estoit celuy de l'Italien. Estant entrez dans le camp, solemnitez toutes faictes, la

1. En 1557.
2. Antoine de Halluin, seigneur de Piennes.
3. Paolo-Giordano Orsini.

fortune voulut que l'Italien donna un grand vilain coup d'espée sur le jarret de Prouillan, qu'il tumba par terre, sans se pouvoir plus relever; et luy usant de courtoisie, en rabillant de parolles ce qu'il avoit dict pour l'honneur de la nation, il se contenta, et ne le poursuivit jusques à la mort comme il eust peu; et ayant pris les armes de son ennemy, sortit hors du camp, et avec son parrain, confidans et amis, monte dans un coche, et les armes de son ennemy portées devant en signe de triomphe, s'en alla à Rome, et y entra avec grande resjouissance et applaudissement des siens, et grand cry qu'un chascun faisoit : *Victoria! victoria! l'honor de la patria salva!* M. le mareschal de Biron, qui estoit lors en ceste armée, commandant à deux cens chevaux legers, s'en pourra bien ressouvenir, et qu'il y eust un peu de risée; car un seul combat, et particulier, ne peut rabiller l'honneur de tout un general[1] par les loix du duel. Ayant amprès entré dans l'eglise, et faict ses prieres et graces à son Dieu, se retira fort loué et honnoré de ceux de sa nation, pour l'obligation qu'elle luy debvoit. Prouillan se fist penser, mais non si bien que je ne l'aye veu despuis fort boiteux et mal dispos de sa jambe. Il avoit esté en son temps un fort bravasche soldat à la gasconne; mais, à ce coup, la bravetté luy passa. Le capitaine italien fust fort estimé de la courtoisie qu'il luy avoit faict de luy remettre la vie; mais, d'aucuns disent

1. *Général*, de toute une nation.

qu'il le fist pour une consideration, craignant que s'il usoit ou abusoit par trop de la victoire, et par une cruelle mort ou autre ignominie, qu'il n'esmeust les soldats françois qui estoient tous là assemblez et qu'ils ne se mutinassent contre luy, et [à] luy mesme ne luy donnassent la mort qu'il eust donné à l'autre : comme de vray, aucuns en murmuroient, voire qu'ils estoient fort faschez d'avoir veu celuy de leur nation ainsin vaincu par l'Italien, et n'y eust eu guieres à faire qu'ils n'eussent faict des foux. Voylà pourquoy cet Italien fust fort sage et advisé de ne passer point par trop hors les bornes de sa victoire; si que, possible, s'il eust esté en un lieu plus asseuré pour luy, ne sçait on ce qu'il eust faict. Enfin en tels cas il faict bon estre tousjours bien consideré.

J'ay ouy dire à M. le mareschal de Vieilleville, grand amy et compaignon de mondict oncle (aussy disoit on à la cour :

> Chastaigneraye, Vieilleville et Bourdillon
> Sont les trois grands compaignons.)

que si M. de Jarnac ne se fust gouverné modestement amprès son combat, comme il fist, et qu'il en eust voulu triumpher le moins du monde à la mode ancianne observée en ces choses là, qu'il s'en fust esmeu un grand esclandre; car ils bransloient la plus part (et mesmes aucuns jeunes hommes) de la trouppe de mondict oncle, pour franchir la lice et sauter dans le camp, et y faire une rumeur et sedition bien estrange qui se pouvoit faire

aysement; car la bande de mondict oncle montoit à cinq cens gentilshommes, tous esleus de la cour et de la France, tous vestus de ses couleurs, blanc et incarnat, qui estoient assez bastans, non seulement pour desfaire la trouppe dudict seigneur de Jarnac, et luy avec elle, qui ne pouvoit monter qu'à cent gentilshommes habillez de ses couleurs blanc et noir, mais de fausser les gardes du camp, les juges, voire tout le reste de la cour ensemble, si elle eust voulu bransler; et si M. d'Aumalle eust faict le moindre semblant du monde, la partie estoit jouée avec beaucoup de sang, car tous ces braves gens et determinez estoient desesperez du desastre et de la mort prochaine de leur vaillant champion et compaignon, comme de vray le despit et le desespoir en estoit extresme. Hà! que si de ce temps là la noblesse françoise fust esté aussy bien apprise et experte aux esmeutes et seditions, comme elle l'a esté despuis les premieres guerres, il ne faut doubter que ces braves gentilshommes, sans aucun respect ny signal de M. d'Aumalle, n'eussent joué la partie toute entiere. Ne faut non plus doubter aussy que [si] telle occasion se fust presentée despuis à feu M. de Guyze, son fils, tué à Bloys sur le poinct de ses hautes entreprises et grandes ambitions, qu'il ne l'eust prise par le poil, et n'eust faict mener si bien les mains, que la renommée en eust vollé par tout le monde. Il y eust un des juges pourtant [1], qui

1. Le connétable de Montmorency, d'après le récit publié dans les *Additions* aux *Mémoires* de Castelnau. (Liv. VII.)

opina que ledict seigneur de Jarnac se pourmenast par le camp, à mode de triumphe, en trompettes sonnans et tabourins battans; mais M. de Boysi [1], très sage seigneur, parrain du seigneur de Jarnac, n'en fust d'advis; mesmes M. de Vandosme, despuis roy de Navarre [2], en dissuada le roy, qui aucunement [3] en bransloit dans le manche, et s'y laissoit quasy aller au dire de ce juge. Il avoit bientost oublié son favory. Que c'est que du monde! Si cela fust esté, pour le sieur il y eust eu de l'escandalle, mais bien grand; car la tantation en fust estée trop grande. Ainsin disoit mon susdict mareschal de Vieilleville. Voylà pourquoy il faict bon d'estre sage et modeste en telles occurrances.

Dernierement que le feu roy Henry III[e] fust tué à Saint Cloud [4], il y eust (à ce que j'ay ouy conter, ceux qui le virent le sçavent mieux que moy) un jeune gentilhomme nommé l'Isle Marivaux [5], lequel, pour avoir esté bien aymé de son roy, et l'ayant perdu, entra en un tel desespoir de tristesse, qu'il resolut en soy de ne survivre le roy son maistre, et, pour plus glorieusement mourir en vengeant la mort de sondict maistre, il demanda si quelqu'un du party contraire ne se voudroit point battre et entrer au combat encontre luy. Par cas, se trouva là le seigneur de Ma-

1. Claude Gouffier, seigneur de Boisy, grand écuyer.
2. Antoine de Bourbon, père de Henri IV.
3. *Aucunement*, un peu. Peut-être faut-il lire : autrement.
4. Le 2 août 1589.
5. Jean de l'Isle-Marivaut.

rolles[1], jeune gentilhomme aussy comme l'autre, et fort brave et vaillaint, et resolu, ainsin qu'il en avoit faict plusieurs belles preuves, qui le prist au mot aussitost. Estant donc l'heure du combat assignée venue, comparurent en braves combatans tels qu'ils estoient[2], armez en hommes d'armes, et chascun monté sur un bon cheval. M. de La Chastre, qui est un aussy bon homme d'armes comme il est bon capitaine, estoit parrain du seigneur de Marolles, lequel ayant instruit et dict à son filleul ce qu'il falloit dire, le seigneur de Marolles luy demanda comment son ennemy estoit armé à la teste, fust ou de casque ou d'une sallade[3]; il luy dict que c'estoit d'un casque seulement. « Tant miéux », dict il, « monsieur. Reputez moy le plus meschant homme du monde, si je ne luy donne de ma lance droit au mitan de la teste, et si je ne le tue. » A quoy il ne faillist pas; car tout ainsin qu'il l'avoit dict il le fist. S'il eust voulu, selon les loix anciennes des duels et des deffys, il eust peu disposer du corps ainsin qu'il luy eust pleu, comme de le traisner hors du camp et l'emporter avecques luy sur un

1. Claude de Marolles, né à Marolles en 1564. Il fut le père du fameux collectionneur Michel de Marolles, abbé de Villeloin, auteur de *Mémoires* souvent cités et dans lesquels la relation du duel n'est pas oubliée. L'abbé de Villeloin dit qu'à la cour, en parlant de son père, on disait « le brave Marolles ».

2. Le combat eut lieu à Paris, derrière les Chartreux, quartier actuel de l'Observatoire.

3. Le casque laissait le visage à découvert. La salade avait une visière qui protégeait la figure.

cheval ou sur un asne (cela s'est veu une fois en une de nos guerres, je ne diray point où [1]); mais luy, sage et courtois, avec l'advis aussy de MM. du Maine et de La Chastre, très sages capitaines, laissa le corps au parrain, parens et amis pour l'enterrer, et se contenta de la raison et de la gloire, avecques laquelle il entra en beaucoup d'honneur dans Paris. Certes et luy, et MM. du Maine et de La Chastre, eurent beaucoup de consideration en cela, car despit sur despit c'estoit trop amprès la mort du roy, et fust sorty possible du malheur : aussy qu'une courtoisie et gentillesse sont tousjours plus à estimer que ses contraires.

Moy estant à Rome, durant le *sede vacante* du pape Paulo IV[e], dit Caraffe, qui dura trois mois [2], je vis faire plusieurs combats en camp clos, entre autres un de deux braves soldats romains qui avoient estez pourtant bons amis. Leurs armes deffencives estoient un morion en teste, et des manches de maille [3] assez longues et advantageuses par le devant : les offancives estoient d'une bonne espée et dague ; leurs gardes de l'un et de l'autre furent fort basses et serrées, le corps par conséquent

1. L'auteur fait allusion au prince de Condé, tué à Jarnac et transporté de là sur une ânesse.

2. Paul IV étant mort le 18 août 1559, et Pie IV, son successeur, n'ayant été élu que dans la nuit du 25 au 26 décembre, l'interrègne dura plus que ne le dit l'auteur.

3. Je crois que par *manches de mailles* l'auteur entend une tunique à manches, couvrant le haut du corps. En se baissant, ils cachaient en quelque sorte leur ventre, qui n'était pas protégé par la cotte de mailles.

fort bas et pressé, afin qu'ils s'aydassent un peu de la maille du devant qui tenoit les manches pour garder le corps; et de faict, ils s'en couvroient fort bien et l'un et l'autre, d'autant que lesdictes mailles n'estoient pas trop affinées[1], mais assez longues et advantageuses, qui fust cause que ny l'un ny l'autre n'advisarent guieres au corps, mais aux cuysses, dont il y en eust un qui donna à l'autre une grande estocquade dans la cuysse, et luy fist une large ouverture, et jeta force sang. L'autre, se sentant ainsin blessé, tire d'une grande furie une grande estocquade et deux grands estramassons coup sur coup à la cuysse de l'autre, sans pourtant que rien portast; mais encore fust il si malheureux, qu'en ruant ces grands coups, et l'autre en les parant, la dague luy eschappa, et ne luy resta que l'espée seule; et se sentant en tel estat, il tint fort bonne contenance et bonne garde, puis d'un visage asseuré il dict à son ennemy : « Encore que je ne sois qu'à demy armé (n'ayant ma dague), je te monstreray que je suis homme de bien et d'honneur. » L'autre luy respondist : « Il te servira, car j'ay bien resolu de ne te la laisser point prendre, ny te faire aucun advantage ny courtoisie. » Cependant, le blessé s'affoiblissant de son sang respandu, encore qu'il fist ce qu'il pouvoit, ne peut rien gaigner sur l'autre qui estoit rusé, et qui tousjours temporisoit; et, le voyant chanceller, ores deçà, ores delà, ne le voulut poursuivre jusqu'à la

1. Dans l'édition de M. de Montmerqué on lit *affamées*, qui a le sens d'écourtées. Cette leçon me parait préférable.

mort. Il luy dict fort courtoisement : « A ceste heure, je te veux traicter non en ennemy, mais en amy d'armes et d'ancienneté. » Sur quoy les parrains advisarent soudain de les separer et arrester la fin du combat, dont peu de temps amprès furent reconciliez et rendus amis mieux que jamais.

J'en vis un autre peu amprès, de deux soldats corses, qui entrarent en camp. Ils estoient couverts d'un jacque, ou chemise de maille, sans manches, et ce jacque sur leur chemise simple, sans pourpoinct, encore qu'il fist assez froid, car c'estoit en autonne sur sa fin. En la teste, ils avoient un morion; et au bout du devant du morion, il y avoit enchassée et antée une courte dague bien trenchante et bien pointue; et ce avoit esté faict en consideration de celuy qui choisissoit et donnoit les armes, d'autant qu'il se sentoit plus foible que l'autre, et craignoit la prise et la lutte, à laquelle l'autre estoit adroit et fort; et puis, ils n'avoient qu'une epée seulement. Estans entrez dans le camp fort solemnellement, ils se tirarent plusieurs coups sans se blesser; quoy voyant, le plus fort et le bon lutteur vint aux mains et aux prises, et porte son ennemy aussitost par terre, sans que l'autre le desprist jamais, ny le desamparast, mais tous deux tumbarent ensemble, le plus foible pourtant dessous; mais le malheur fust pour le plus fort, que tumbant il se rompit un bras; ce qui fust fort heureux au plus foible. Estans donc ainsin par terre, ce fust à eux de s'ayder de la poincte de leurs dagues qui estoient antées

aux morions, et s'en entredonnarent tant parmy le visage, dans le cou et aux bras, que tous deux demeurarent outrez de playes, et n'en pouvoient plus; et vous peux bien asseurer qu'ils combatirent tous deux en braves soldats, et quasy enragez et vrays Corses; laquelle nation certes a renom des plus courageuses et braves de l'Italie, sans faire tort aux autres. Enfin, les parrains les separarent en si miserable et piteux estat, sans emporter rien l'un de l'autre, soit en valleur, soit en honneur, soit en advantage, ny courtoisie. Toutesfois, il y en eust un qui mourut au bout d'un mois, dont-son compaignon en cuyda mourir de tristesse et ennuy: car ils s'estoient pardonnez et reconciliez, pensans tous deux mourir, ayans estez paravant grands amys.

Voylà comment vont les volontez et fortunes des personnes en ces combats. J'alleguerois un'infinité d'exemples pareils aux precedans sur les courtoisies et discourtoisies, rigueurs, cruautez, et sur les douceurs et clemences advenues en ces combats et duels; mais je n'aurois jamais faict. Je me contenteray, pour ce coup, de ceux que j'ay alleguez, pour parler un peu d'aucuns abus que j'ay veu remarquer, qui se font, se commettent, et arrivent en ces combats. L'un des grands est : sur les fascheuses peines et dangers à faire deffier ses ennemys, leur envoyer les cartels, les subterfuges que l'on faict pour ne les recepvoir, les manifestes qu'il faut faire publier; mais ce n'est pas tout. Les grandes

despances qui s'y font, et principallement quand l'ennemy mande à l'autre de faire provision de toutes sortes d'armes dont il se peut adviser, et quelquefois et bien souvant ne touchera point, ny ne parlera de celles dont il voudra combattre, ainsin que fist le seigneur de Jarnac à feu M. de La Chastaigneraye mon oncle, auquel il manda par un de ses cartels de faire provision de plus de trente sortes d'armes, tant de pied que de cheval, jusques à nommer les chevaux, comme coursiers, chevaux d'Espaigne, turcs, barbes, roussins, voire courtaux harnachez, les uns à la genette, les autres à la mantouane[1], comme l'on disoit alors, les autres à grandes selles d'armes[2] et grandes bardes[3] et selles rases; et le tout se faisoit tant pour surprandre son ennemy, que pour le mettre en despanse excessive, et luy faire d'autant consummer et diminuer de son bien; de sorte que, si mondict oncle n'eust eu des moyens de soy, et ne fust esté assisté de son roy, son bon maistre, qui luy en fournist, et de ses amys, il eust succombé soubs le faiz, ce qui certes estoit un grand abus. Aussy, dict mon oncle, lorsque ce cartel luy fust porté : « Jarnac veut combattre mon esprit et ma bource. »

Lorsque nous allasmes au siege de Malthe[4],

1. Harnachés à la mantouane, à la façon de Mantoue.

2. Selles d'armes, selles dont les arçons garnis d'acier et très hauts protégeaient le ventre du gendarme.

3. *Bardes*, harnachement de fer forgé ou de mailles qu couvrait le cheval.

4. En 1566.

je vis un fort honneste gentilhomme, et gentil chevallier italien, qui portoit le nom de Farneze. M. d'Aymard me le presenta, qui l'avoit cogneu autresfois fort familierement; et discourant avec luy, il me conta que par une querelle qu'il avoit eue contre un autre, et pour venir au combat avec luy, qui le fuyoit tant qu'il pouvoit par ruses, subterfuges, et despanses, et brouilleries et cavillations, il luy avoit faict despandre tout son bien, qui montoit à cent mil escus une fois vaillant, si bien qu'il ne luy estoit pas resté deux cens escus de tout ce qu'il avoit, ayant esté contrainct pour obvier à la pauvreté, d'aller prendre la croix à Malthe, et se faire chevallier en l'aage de quarante ans, pour avoir au moins de quoy se pourveoir, et avoir sa vie assignée pour la fin de ses vieux jours. Je vous laisse à penser s'il n'y a pas là de l'abus et de la grand'misere. Car, combien que vous reparez vostre honneur, et sauvez vostre vie, vous l'achevez amprès avec une grand'pauvreté et indigence, et toutesfois ces lois duellistes permettent tout cela. Un autre abus y avoit il, que ceux qui avoient un juste subjet de querelle, et qu'on les faisoit jurer avant entrer au camp, pensoient estre aussitost vainqueurs, voire s'en asseuroient ilz du tout, mesmes que leurs confesseurs, parrains et confidans leur en respondoient tout à faict, comme si Dieu leur en eust donné une pattante et, ne regardant point à d'autres fautes passées, et que Dieu en garde la punition à ce coup là, pour plus grande, despiteuse et exemplaire. L'on en a tant veu d'exemples

de cela, dont j'en dirois deux (mais je ne veux rien nommer), qui autant les uns que les autres, tant assaillants que deffandants, tant vainqueurs que vaincus, avoient mauvaise querelle.

J'ay ouy raconter à Rome autresfois de deux gentilshommes romains, qui s'estans ainsin defiez en combat sur quelque subject qui n'estoit pas beau ny honneste, celuy qui estoit taché du vice dont il accusoit l'autre, qui en estoit innocent, fut vainqueur, et contraignit son ennemy de le declarer homme de bien et d'honneur.

En cela ce sont des secrets de Dieu, lequel dispose de sa justice, de son equité et misericorde, comme il luy plaist. Bien est vray qu'il a esté tousjours fort coustumier de favoriser en ces combats les bons droicts, ainsin qu'il fist en ces precedens que j'ay allegué cy dessus et plusieurs autres. Voylà pourquoy le sieur de Carouges se voulut enquerir curieusement de sa femme, et sa conscience, sur la juste ou injuste cause. Le seigneur de Mandozze en fist de mesmes à l'endroict de ceste belle duchesse de Savoye, de laquelle, pour en tirer mieux les vers du nez (comme on dict) et la pleine verité, il s'habilla en cordelier, et la voulut ouyr en confession[1]. Ce que les plus gentils presument que, si en sa confession il eust sceu et tiré d'elle quelque faute de crime, il n'eust jamais entrepris le combat, où il alla beaucoup plus asseurement.

1. Voy. ci-dessus, p. 20.

Ce brave seigneur et vaillant chevallier, Renaud de Montaubant, ne fist pas ainsin à l'endroit de la belle Genevre, fille au roy d'Escosse; car fust à droict ou à tort, se jetta à travers les armes pour la deffandre; car aussy bien l'eust il deffandue et combattu pour elle, de s'estre laissée aller entre les bras de son amy, comme si elle se fust contenue (ce dict il). Voylà en quoy il merite double louange. Aussy tout gallant cavallier doibt soubstenir l'honneur des dames, soit qu'elles l'ayent offancé et forfaict, soit que non; j'entens si c'est forfaicture et offance à une belle, gentille et honneste dame, d'aymer bien son serviteur amant, et luy donner la vie : et voylà le debvoir du cavallier à l'endroict des dames, ainsin que j'en ay plusieurs veu de mon temps, et à la cour, et ailleurs, soubstenir et deffandre l'honneur de leurs dames et par parolles et par leurs espées, encore qu'elles fussent les plus grandes putains du monde, et qu'ilz les eussent cogneus telles, et d'autres et tout, contre lesquels ils se battoient; et s'ils eussent faict autrement, on les eust tenus pour vrays poltrons et indignes de l'amour de leurs dames; car, pour en parler sainement, toute dame, quelque grand'putain qu'elle soit, veut paroistre tousjours dame de bien et d'honneur : j'en parle ailleurs dans mes livres que j'ay faict des Dames.

Il y en a aucuns, qui ores qu'ils ne combattent pour ce subject des dames, et qui, se fians en leurs braves courages et bonnes espées, prennent des querelles de gayetté de cœur, ou bien sur un meschant droict et grande injus-

tice, mais bien souvant aussy sur ceste mauvaise querelle sont abattus, non pourtant que la dame bien souvant en soit villipandée, car l'on attribue le tout à Dieu ou bien au sort des armes, comme j'en alleguerois force exemples si je voulois.

J'ay leu autres fois en ce grand historiographe Paule Æmile[1], qui a si bien escrit nostre histoire de France, que Robert d'Artois, brave et vaillant capitaine de ce temps là, s'il en fust onc (ce fust celluy qui ayant quitté le party françois prist celluy de l'Anglois, dont il fust cause de tant de maux, meurtres et pertes qui arrivarent en France du temps du roy Philippes de Vallois et le roy Jehan), celuy là doncques, voulant pretandre quelque droit à la comté de Flandres, produisit quelques tiltres faux, et que luy mesme avoit faict falcifier; et les produisant devant le roy[2], qui estoit bon prince et son bon parent et amy, luy remonstra qu'il ne les debvoit plus produire, et qu'il y alloit de son honneur, car ils estoient faux. Robert, qui estoit haut à la main au possible, encore qu'il sceust bien sa fausseté, mais se fiant par trop en sa vaillance et sa bonne lance, n'eut point de honte de respondre au roy que ces instrumens et tiltres estoient très bons et poinct faux, et qu'il le combattroit de sa personne à la sienne en camp clos, et luy maintiendroit la verité. C'estoit trop arrogamment parlé à un roy duquel il estoit vassal. Le roy qui fust sage,

1. Livre VIII.
2. Philippe VI.

ne luy sonna grands mots là dessus; mais maschant sa colere, ne luy porta onc puis de bien ny d'amytié, ny l'autre non plus au roy; et voylà d'où sortirent leurs grandes animositez, et divorses, et maux pour eux et pour la France.

Je vous laisse donc à penser si ce Robert d'Artois se soucioit guieres de juste querelle puis que si librement et avec si grande injustice, il vouloit entrer en camp. Il avoit bien opinion que Dieu eust faict autant pour luy en son injustice comme en sa bonne cause; si ce n'estoit qu'estant entré dans le camp il eust voulu faire comme j'ay ouy raconter en Italie d'un combattant italien, lequel, estant entré dans le camp avec très mauvaise cause, il en eust remords de conscience, et songeant en soy comme il pourroit la rabiller, il advisa de son mauvais droict en faire un bon; et ayant affronté son ennemy, et estant à tirer leurs coups, il fist semblant d'avoir peur et de fuyr et tourner le dos. Son ennemy le poursuivant luy dict en son langage : « Ah! poltron, tu « fuys. » L'autre soudain tourne teste, et luy dict : « Tu en as menty; à ceste heure ay je « bonne et juste querelle, et veux debattre « ceste cy; car quand à l'autre elle n'estoit « pas bonne, ny ne me revenoit, par quoy je « la laisse là; et me veux arrester à ceste cy « desmesler. Sur ce battons nous bien. » Je vous laisse à penser s'il n'y a pas de l'abus là.

Un autre grand abus y a il eu aussy sur les eslections et donnemens d'armes. Il y en eust d'aucuns en Italie autresfois qui ont estez

si impudens, qui ayans affaire à leurs ennemys qui estoient borgnes, leur ont presenté une sallade qui bouchoit le bon œil, fust ou gauche ou droict qu'eust son ennemy; mais cela fust rebuté comme chose par trop impudente, et toutesfois, les parrains et confidans de l'autre furent si impudens qu'ils disputarent ce faict, et le vouloient prouver par raisons; mais ils le perdirent content[1]. Toutesfois pour ce coup, le combat fust differé et remis à un autre jour: possible que le gallant presenteur d'armes le faisoit pour ce subject, car ce disent aucuns encore c'est tousjours quelque chose que d'allonger sa vie de six ou sept jours, voire d'un an; car on pense que ce jour en amene avec luy un autre, et qu'on allongera sa vie d'autant, ainsin que dict un des capitaines[2] de Brutus et Cassius, le jour avant que la bataille de Philippes se donnast. Ils estoient en conseil si elle se debvoit donner ouy ou non; il opina qu'il la falloit encore differer un an, pour plusieurs belles raisons et pertinentes qu'ils alleguoient, mais cestuy cy, pour la principale des siennes, fust que, pour le moins, l'on vivroit autant, et que c'estoit un beau coup faict que de faire cestuy là.

Mais pour tourner d'où nous sommes sortis, il se fist en Piedmont, du temps du prince de Melfe, un combat d'un jeune soldat gentilhomme et d'un sergent gascon fort glorieux, et qui un jour avoit fort bravé ce jeun'homme,

1. *Content*, comptant.
2. Plutarque, *Vie de Marcus Brutus* (chap. XLVIII), le nomme Atellius.

qui, en ayant consulté son caporal et ses autres amys, luy fust conseillé de demander camp, qui luy fust accordé; et pour ce ayant apprins un mois durant à tirer des armes soubs un bon maistre, luy conseilla de combattre son ennemy en pourpoinct avec l'espée et la dague, et avec un collier d'acier pour mettre au col, bien tranchant, et les poinctes trenchantes comme rasoirs, et picquantes de mesmes y attachées tant par le haut que le bas, si bien qu'il faloit tenir la teste si haute, que la baissant le moins du monde, l'on se picquoit estrangement, et si se mettoit en danger de se couper la gorge; et ceste façon avoit esté invantée assez gentiment pour le jeune homme qui estoit petit, qui pouvoit hausser haut la teste contre le grand et l'aregarder à son ayse, ce que ne pouvoit faire le grand contre le petit, sans se baisser et se couper la gorge luy mesme. Par ainsin le petit en deux coups d'espée tua son ennemy fort aysement : tout cela fust debattu pourtant par les parrains et juges, mais il en falloit venir là; et dit on que la gloire du sergent en fust cause, pour le mespris qu'il fist de n'avoir voulu choisir les armes qui luy appartenoient. On dira ce qu'on voudra là dessus; mais c'estoit un grand abus que ce collier, mais pourtant gentiment invanté pour le jeune homme, en faveur de sa petite taille contre la grande et haute de l'autre.

Une chose faut il bien noter, que j'ay veu en Italie plusieurs duellistes en donner advis, que si le cartel porte ces mots : « de com-

battre avec armes usitées et non usitées parmy gentilshommes et cavalliers », qu'il faut debattre au commancement et par escriture et cartel, ou disputes de confidans, ces mots de « ces armes non usitées » ; et surtout respondre par ce mot : « mais qu'elles soient recevables par dire de cavalliers d'honneur et de juges très capables en ces choses et poinct suspects » ; car, si vous ne les debattez, et puis amprès quand on sera dans le camp qu'on les veuille debattre, vous n'y estes plus receu, puisque vous avez accepté le cartel, et y avez consenty : et par ce, faut prendre telles armes inusitées qu'on vous presentera. En cela il y a bien de la raison, que je laisse aux plus entendus desduire mieux que moy. Voylà pourquoy il faut estre subtil et advisé en ces choses là, et à y bien respondre, et se donner garde en recevant les cartels de vous brider[1].

Pour parler d'un autre abus (mais non si grand) fust un combat faict en Italie de deux gentilshommes romains, dont celuy à qui touchoit l'eslection, la donnation et livraison d'armes, donna à son ennemy pour les armes offencives des armes toutes couvrantes le corps, dès le cap jusqu'aux pieds, fors qu'au costé du cœur il y avoit une ouverture dans les armes, large deux fois plus que la paume de la main ; et celuy qui les donnoit avoit l'espace d'un an (car pour lors les combats et subterfuges s'allongeoient plus que

1. De vous engager à votre désavantage en acceptant les propositions de votre adversaire.

cela, voire plus de deux ans), appris contre son maistre, tous deux estans armez de pareilles armes, à ne tirer l'un contre l'autre, sinon dans le trou ouvert; de telle façon qu'il apprist si bien son disciple, qu'il donnoit si dextrement dans le trou du cœur et si asseurement en apprenant, que venant à bon escient, il ne faillist jamais du premier coup donner dedans et luy percer le cœur, et le tuer par consequent. Encore n'y a il si grand abus et supercherie tant que l'on diroit bien.

Sur quoy faut estimer une grande fidellité ancienne, cependant qu'il m'en souvient, des maistres qui apprenoient leurs disciples pour combattre, que jamais ils ne les trahissoient, ny revelloient leurs leçons, fust à leurs plus grands amys qu'ils eussent, encore qu'on taschast à les corrompre par argent, ou dons, ou en toutes les façons du monde qui peuvent esbranler un esprit, qui est une chose fort à notter, et jamais ne permettoient que, donnant leçon à leur disciple pour ce faict, ame vivante entrast dans la salle ou chambre où ils estoient; ains visitoient partout, et soubs les licts, voire à adviser si à la muraille il n'y avoit aucune fendace[1] ou trou dont ils peussent estre apperceus : car ils estoient curieux de la vie et de l'honneur de leurs disciples combattans : que dis je, curieux? mais très ambitieux, desirant leur victoire comme pour eux mesmes; car de vray il leur alloit et de leur ambition et de leur honneur, comme de

1. Fente.

leurs disciples. J'en parle, pour l'avoir veu et à Rome et en Italie, des tireurs d'armes qui estoient mes maistres et mes grands amys qui ne m'en eussent pas dict un mot sur ce subject pour tous les biens du monde, encore que je les en recherchasse le plus excortement que je pouvois, fust en baguenaudant, fust serieusement[1].

En voicy un autre d'un qui fist forger à Milan, par un maistre très exquis, deux paires d'armes, tant espée que dague toutes vitrines, c'est à dire rompantes comme verre, mais pourtant de fer, ou d'acier, tranchantes, picquantes, fourbies, et luisantes comme les communes, mais trempées de telle façon, que qui n'en sçavoit user, s'ayder, toucher et picquer comm' il falloit, elles se rompoient comme verre; mais qui en sçavoit l'usage et la façon d'en frapper, et assenner leurs coups (comme on dict), elles ne se rompoient aysement, ainsin comme l'on voit du verre qui se rompt aysement en le prenant et le touchant d'une façon plus que de l'autre; car la mode et metode en ces choses y sert plus que tout. Celluy donc qui donnoit les armes, de longue main en avoit appris si bien la façon et le biays pour en sçavoir user que venant à les mettre en effect, son ennemy qui alloit à la bonne foy et pensant jouer son jeu à la vieille mode, comme d'autres espées (car du reste ils estoient tous descouverts), du beau premier coup qu'il rua à son ennemy, espée et

1. Avec le plus d'instances possible, soit en plaisantant, soit sérieusement.

dague s'en allarent en pieces comme verre. L'autre sçachant la malice, l'art et le biays de ses armes, les mena si dextrement, qu'il en donna aussitost dans le corps de son ennemy, qu'il le porta mort par terre. Certainement ces supercheries d'armes sont cent fois pires que celles que l'on faict, assassinant les personnes aux cantons des rues, ou en un coing de bois, et ne sont nullement pardonnables, mais pourtant par ces loix antiques du duel cela a esté.

Moy estant à Naples, la premiere fois que j'y fus jamais, j'ouys faire un plaisant conte, que, du temps du roy Charles huictiesme, lorsqu'il le conquit, il s'y fist un combat d'un Gascon et d'un capitaine italien. Il toucha au Gascon de donner les armes : que fist il? il les prist à son advantage, et va envoyer à son ennemy une bonne grosse arballeste de passe[1], qu'on appelloit en ce temps et appelle on encore, avec son bandage[2], qu'on appelloit à l'armatot et s'appelle encore, qu'on pendoit à la ceinture. L'Italien, son parrain et confidant, refusarent aussitost ces armes disant qu'elles n'estoient point usitées, et du tout estrangeres; ceux du Gascon alleguarent leurs raisons, et mesmes que tant s'en falloit qu'elles fussent estrangeres, que ceux de leur nation d'autresfois s'en estoient dict des premiers et meilleurs maistres, qu'avoient estez les Gene-

1. *Arbalète de passe,* arbalète dont on usait primitivement sur l'engin de guerre nommé passavant.

2. Espèce de cric portatif au moyen duquel on bandait l'arc d'acier de l'arbalète.

vois[1], lesquels du temps de la guerre saincte en avoient faict rage et de beaux effects, et mesmes que le roy Philippes de Vallois en avoit envoyé querir jusqu'à Gesnes, pour s'en ayder à sa malheureuse battaille de Crecy; mais pourtant ils ny firent rien qui vaille, ce disent les chroniques de France. Pour fin, tout calcullé et rabattu, il fallut au Gascon estre maistre en son eslection, et l'Italien à les prendre. Le Gascon, qui estoit maistre passé (car de longue main la nation le porte sur toutes autres), vous eust bandé et rebandé, et tiré deux fois dans le corps du pauvre Italien, qu'il n'eust le loysir ny l'adresse de bander son arballeste, quelque leçon que luy eussent donné ses maistres, parrain et confidans, si bien qu'il fust vaincu.

Ces combats par telles armes, ny d'harquebuse, ne sont pas approuvez par les docteurs duellistes, d'autant (disent ils) qu'il faut qu'un combat honnorable se fasse et se finisse par la valeur et vertu des personnes, et non par les armes. C'est une raison très foible; car, et comment combat on autrement qu'avec les armes? Il y faut rapporter et l'un et l'autre, et la vertu et les armes tout ensemble. A aucuns j'ay veu tenir pourtant, que deux soldats portans leur harquebuse et en faisant profession tous les jours, se peuvent combattre avec leurs harquebuses. Au reste, combien avons nous veu despuis quelque temps force deffis et combats s'estre faicts à cheval avec des pistolles par de

1. Génois.

braves et vaillans gentilshommes, et la mort d'aucuns s'en estre ensuivie ? J'en nommerois bien deux ou trois, mais je m'en passeray bien. La plus belle raison que peuvent apporter ces duellistes, c'est qu'ils disent que, faisant tels combats avec armes à feu, sont fort dangereux pour les juges et gardes du camp, et que les coups peuvent aller et porter sur eux aussy bien que sur les deux combattans. Grand mercy, messieurs les juges et autres, qui estes ainsin soigneux de vos corps. Bref, je n'aurois jamais faict si je voulois mettre par escrit tous ces abus, ou plustost rebus[1] du temps passé, inventez et fort bien practiquez par les Italiens, lesquels y ont esté fort subtils et diligens scruteteurs de telles inventions, dont j'en ay ouy tant et tant descourir en Italie, que si je n'avois autre chose à faire que les mettre par escrit, je pense que j'en donnerois plaisir aux lecteurs.

Un autre abus y a il eu, est que si l'un des combattans, fust ou en se retirant, et ou se desmarchant, ou en parant les coups, ou se desmeslant[2], venoit à toucher tant soit peu la lice, la barriere ou la corde, ou l'estaquade du camp, il estoit dict vaincu ; ce qui estoit un peu trop rigoureux, car il advient bien souvant que pour mieux sauter on recule un pas ou deux, ou trois, soit pour attirer son

1. Le mot *rebus* est pris dans le sens d'invention subtile.

2. *Démarcher*, c'est, dans la langue de l'escrime moderne, rompre, c'est-à-dire reculer ; *se démêler*, c'est, je crois, lutter corps à corps.

ennemy à soy et le faire varier[1], ou luy faire perdre sa desmarche, ou le troubler en allant à son ennemy, soit pour plus amprès aller rudement contre luy. Enfin, force considerations et raisons se presentent à luy pour se desmarcher en arriere; et si par cas de fortune, sans y penser, en se desmarchant ainsin, il vienne à toucher ceste barriere, il n'y a nulle raison de justice ny de droict de le dire vaincu.

Je ne dis pas, comme j'ay ouy dire, que cela s'est faict, et que pour plus adoucir la rigueur de ceste loy, que si l'ennemy pressoit l'autre de telle furie, et que l'autre reculast comme mal asseuré, et qui ne fist que parer aux coups, ou bien que si l'un des deux tenoit son ennemy aux prises, et que au lieu de le jetter par terre, ou en se tournant et virant il menast son ennemy jusques à luy faire toucher la barriere, que cela ne fust très juste de le censer pour vaincu; voyre encore seroit il meilleur s'il le pouvoit jetter par dessus la barriere au delà du camp. Ceste victoire seroit belle et honnorable pour le vainqueur, et fort ignomineuse pour le vaincu, et ne luy seroit loisible d'y rentrer plus, ny prendre ses armes, ainsin que cela s'est faict d'autres fois en des camps en Italie; et avant que entrer dans le camp, les conditions ainsin estoient arrestées des juges, parrains et confidans; mais la façon precedente que j'ay dict, n'est nullement belle

1. *Varier*, l'obliger à faire un faux mouvement ou une attaque imprudente.

et recepvable; et toutesfois elle a esté permise et reçeue par les loix lombardes.

Un autre abus, et pire de tous, et par trop cruel et inhumain, est que ces malheureuses loix lombardes vouloient, et comme il s'est pratiqué fort souvant en Italie, que quiconques de ces combattans, et fussent tous deux, mouroient dans le camp, n'estoient nullement receus de l'église pour y estre inhumez et leurs corps ne pouvoient estre enterrez en terre saincte et beniste, mais prophane, comme un Sarrazin et Arabe. Quelle cruauté estoit cela! Ils pouvoient bien estre admis avant qu'aller au combat, d'ouyr la messe, se confesser, prendre le sainct sacrement, et mourant ainsin, ils meurent bons chrestiens. Et si les armes ne leur sont estées favorables, pourquoy sont ils privez de la sepulture saincte? Ils en alleguoient beaucoup de raisons, et entre autres ceste cy est que un mourant ainsin, que ç'a esté par la permission de Dieu, et que sa querelle estoit injuste, et que par consequent il est mort comme un vray criminel, et que le camp clos n'est qu'un vray gibet pour tels criminels lorsqu'il n'y a point de preuve de leur mesfaict et crime, et que venant à estre ainsin vaincus, leur sentence leur est donnée du ciel, et leur crime averé; et Dieu sçait (comme j'ay dict cy devant) les vainqueurs bien souvant n'ont pas le plus juste droict.

Or je ne passeray plus oultre; il faut faire fin à ce discours de combats, car je ferois tort à ceux qui en ont si bien escrit, tant de nostre

temps que du passé, comme le seigneur Mutio[1], M. Alciat[2], le seigneur doctor Paris de Puteo, et une infinité d'autres sçavans jurisconsultes italiens[3], car de leur temps ces combats ont eu une très grande vogue, et estoient ces docteurs consultez, comme l'on faict des advocats en causes de justice.

Aujourd'huy tous ces combats sont du tout abolis par toute la chrestienté par le dernier concile de Trente, si bien qu'il y a environ vingt ans qu'un chevallier de Malthe, qui s'appelloit don Joan de Gusman, que j'y ay veu, gentil chevallier certes, de fort grande maison, de celle des Gusmans en Espaigne, brave, vaillant, fors qu'il avoit très mauvaise veue, et portoit ordinairement des lunettes, et disoit on de luy : *Aqui sta don Joan de Gusman con sus antojos*[4]. Il estoit grand et beau joueur; il eust une querelle contre un autre chevallier espaignol, mais non de sa relligion ny de son ordre; et, ne la pouvant desmesler ny se battre en camp clos, ny en Italie, ny en Espaigne, ny ailleurs de la chrestienté, pour leur seureté,

1. *Duello del Muzio con le riposte cavalleresche*, 1556, in-8°; traduction française d'Ant. Chappuis : *Le Combat de G. Mutio, justinopolitain*, avec les réponses chevaleresses. Lyon, 1561, in-4°.

2. André Alciat, *De singulari certamine*, traduit sous ce titre : *Le livre du duel et combat singulier*. Paris, 1550, in-8°.

3. Joannis de Lignano, *De duello;* Jacobi de Castillo. *De duello;* Julii Ferretti, *De duello;* Antonii Massæ, *Contra usum duelli*, etc. Ouvrages insérés dans le tome XII du recueil intitulé : *Tractatus illustrium in utraque tum pontificii tum cæsarei juris facultate jurisconsultorum*. Venise, 1583-85, 28 vol. in-f°.

4. Voici Don Juan de Gusman avec ses lunettes.

à cause de ce concile de Trente, ils s'assignarent, par concert et accord faict entre eux deux, le combat à la Vallonne[1], pays du grand seigneur, n'ayant pas grand traject de mer à faire de la Pouille jusques là, et envoyarent demander le camp à un sangiac renegat espaignol, qui là commandoit à quelque place, et qui avoit esté d'eux autresfois cogneu; ce qu'il leur accorda fort librement et en toute seureté. Mais la justice et l'inquisition du royaume de Naples l'ayant sceu, leur en fist la deffence sur la peine de la vie, par bandons et affiches, si bien qu'ils n'osarent passer plus oultre; et s'ils fussent estez pris là dessus, ils fussent estez en peine, et si[2] despuis en coururent fortune pour plusieurs raisons que l'inquisition peut là dessus alleguer. Voylà comme il me l'a esté ainsin conté, estant une chose fort deffendue par les anciennes loix de nos docteurs chrestiens duellistes, et mesmes par doctor Paris de Puteo, à un chrestien de ne faire arbitre un infidelle en un combat contre un autre chrestien; d'autant que l'infidelle estant divers de religion, il est esgal ennemy de l'un et de l'autre des duellians[3] (aucuns Italiens usent de ce mot) ou combattans; aussy que ce n'est raison qu'il soit spectateur et juge de l'effusion du sang chrestien, et qu'il en ayt son plaisir; ce qui est fort abominable que cest infidelle passe son temps en cela, et juge le

1. Valona, ville d'Albanie.
2. *Si* a ici le sens de même.
3. Participe présent d'un verbe *dueller*, forgé du latin.

chrestien. Et toutesfois, ce mesme doctor Paris dict et permet bien que l'on se peut ayder des forces infidelles et sarrazines, de chrestiens contre chrestiens, ainsin que plusieurs jadis s'en sont aydez, comme aucuns roys de Sicille, ce qui se trouve en l'histoire de Naples, et ce que nos roys François premier et Henry second ont practiqué : enfin, ce n'est pas jus verd, mais verd jus[1]. En France et en Angleterre, et autres lieux chrestiens où ledict concile n'a esté receu ny approuvé, les combats s'y peuvent faire encore, mais il ne s'en faict plus.

Un autre grand abus en ces duels estoit que les combattans estoient visitez, tastez et fouillez les uns les autres par leurs confidans, pour sçavoir s'ils n'avoient point sur eux aucuns caracteres et charmes, et autres parolles meschantes, et billets negromancians[2] sur eux : ce qui fust un poinct qui fascha et colera feu mon oncle de La Chastaiğneraye, quand avant qu'aller à son combat, un confidant de Jarnac le vint ainsin fouiller et taster : « Comment », dict il, « penseroit on « que, pour combattre tel ennemy, je me « voulusse ayder de ces choses là, et que j'al- « lasse emprunter autre secours pour le com- « battre que mon bras? » Et de faict, plusieurs en Italie en sont estez visitez de ceste façon, d'autant qu'il s'en est trouvé aucuns saisis de ces drogueries et sorcelleries; jusques là que, craignans aucuns aussy d'estre

1. Ce sont des subtilités.
2. De nécromanciens.

descouverts par ces recherches, a on ouy parler que, quelque temps avant qu'entrer aux combats, se sont faict raser la teste, et là dessus se faire escrire et imprimer (comme en Espaigne on faict les esclaves au visage) force tels caracteres et parolles enchantées, pour se rendre invincibles et plus asseurez à vaincre : comme de vray s'est il trouvé force personnes, et là et ailleurs, et aux guerres, chargées de tels billets qu'on a veu leur porter de grandes vertus et contre le fer et contre le feu. J'en ay veu et cogneu une infinité auxquels aux uns ces sortileges ont reussi, aux autres non. Voylà comment tels abus en tous lieux sont ridicules. J'ay bien ouy dire qu'on n'est point repris pour porter une chemise de Nostre Dame de Chartres[1], ou quelques sainctes reliques de Hyerusalem, de Nostre Dame de Laurette, de Mont Serrat et autres choses sainctes, jusques à des oraisons que j'ay ouy dire les confidans et les parrains ne pouvoir oster, ains les y peuvent laisser; en quoy pourtant il y a dispute, si l'un s'en trouvoit chargé, et l'autre non, car en ces choses il faut que l'un n'aye pas plus d'advantage que l'autre.

Un grand abus en ces combats : en arriva un et fort plaisant, parmy deux capitaines espaignols de la garnison de Gayette, l'an 1558, que l'on me dict en ce mesme lieu et en mesme temps, moy passant par là, dont

1. La cathédrale de Chartres possédait une chemise de la Vierge. On appelait, je crois, *chemise de Chartres* un morceau de soie sur lequel étaient imprimées une image de cette relique et une oraison. On portait cela comme un scapulaire.

le conte est tel[1]. Il y eust un gentilhomme Lunel, cavallier arragonnois, estant en une certaine rue, parmy autres cavalliers et soldats, entre autres un cavallier castillan appelé Pedro Tamayo, estans tous en une mesme conversation, devisant et causant ensemble, il y eust un paysan qui avoit apporté un plein panier de percez[2] très beaux, comme il y en a là force. Tamayo les vint tous achepter; à quoy Lunel, luy en vint prandre le plus beau, ce qui fascha à Tamayo. Lunel luy en fist toutes les excuses du monde, de quoy Tamayo ne s'en contenta, encor que l'autre luy dist que, pour celluy qu'il avoit pris, il luy en payeroit une charge; mais, venant de plus en plus de parolles en parolles picquantes, Tamayo luy dict qu'il se servoit de serviteurs et creas[3] plus gens de bien que luy. Il n'eust pas dict plus tost le mot, que Lunel mit la main à l'espée pour le charger; mais il fust empesché par les compaignons, capitaines et soldats qui estoient là; que Tamayo sur cela se retira en la maison du capitaine Montesdoça, qui estoit là auprès, et d'autant qu'il ne se sentoit assez courageux pour se battre contre Lunel, il ne comparoit de long

1. Quelques-uns des principaux détails de ce duel ont été empruntés à un factum intitulé : *Verdera narracion de un desafio che passo en Italia, entre un cavallero aragones. llamado Marco Antonio Lunel, y un otro castellano llamado Pedro de Tamayo, natural de Avila*, et qui fait partie d'un ouvrage espagnol, *La conquista de Sena*, déjà utilisé par Branthôme.
2. Pêches.
3. *Creas*, domestiques, de l'espagnol *criado*.

temps, et se tient tousjours caché, jusqu'à ce qu'il s'advise de passer en Espaigne, et là de changer d'habit, et se faire homme d'eglise et prestre, ce qu'il fist estant là; et dura bien un an entier, que Lunel ne peut sçavoir aucunes nouvelles de luy, encore qu'il le fist chercher partout, plantant et affichant cartels en toutes parts pour le desfier, les envoyant en tous les lieux d'Italie les plus principaux, jusques en Espaigne, et au lieu de sa naissance, qui estoit en la ville d'Avilla, et tout cela avec de grands dangers et de grands cousts, car il y fallut employer *las autenticas escrituras de escrivanos reales* [1], se dict le conte. Mais Tamayo, s'estant desjà faict prestre, se mocqua de Lunel, disant que son habit nouveau pris ne lui pourroit permettre, renvoyant bien loing ces cartels et desfis, dont Lunel, desesperé de ne pouvoir venir au combat, n'eust autre recours qu'à envoyer son dire, son manifeste et ses escritures aux principaux princes d'Italie et d'Espaigne, pour manifester son devoir, ses diligences, par lesquelles paroissoit qu'il n'avoit pas tenu à luy qu'il n'eust bravement combattu; qui tous luy respondirent qu'il avoit faict très bien en gallant homme d'honneur et valleur; mais ce ne fust pas sans rire de la fourbe que Tamayo avoit faicte à Lunel, pour luy avoir faict despandre tant d'argent, luy avoir donné tant de peines, sueurs et travaux à le chercher, et luy très bien et beau s'estoit faict prestre pour s'exemp-

1. Les écritures authentiques des notaires royaux.

ter de combat, et vivre desormais libre de guerre, de camp clos, de coups d'espée et d'estaquade (c'est une finesse celle là très seure pour la vie humaine, et plaisante pourtant à lire).

Il y a eu force gens de guerre d'autrefois, qui ont faict et font de ces traits, et se sont ainsin rendus religieux et prestres, pour desormais n'estre plus subjects aux hazards des guerres. Ils ne ressemblent pas ceux là qui quittent la robbe longue et leurs biens d'eglise pour suivre les armes, dont il en est sorty de braves hommes, comme j'en ay faict ailleurs un discours. Il y en a aucuns, qu'on a cogneu, qui ont pourchassé les ordres de nos roys, pour estre exempts des estaquades, combats et appels. Ce conte n'est des pires, et très plaisant; et s'on joueroit une plaisante comedie en representant un capitaine bravasche, braveur, menaceur de fendre des nazeaux pour du pain, tuer tout, et puis pour ne venir aux mains, se representer prestre, ou homme religieux. Je croy que Zany et Pantallon le fouetteroient bien et se mocqueroient bien de luy. Or, laissons ces contes puisque la practique n'en est plus par le sainct concile de Trente.

L'on s'advisa à Naples (et s'use fort aujourd'huy) d'une autre maniere de combats qui se font par appels et seconds hors des villes, aux champs, aux forests, et entre les hayes et buissons, d'où estoit venu ce mot : *combatere à la mazza*. Moy, curieux, j'ay demandé d'autresfois à gens bien experts en ces combats et mots chevaleresques la derivation du mot. Ils

m'ont dict, dans Naples mesmes, que *mata* en espaignol vaut autant à dire que buisson ou haye; et en langage napolitain s'appelle *mazza*, corrompu mot, mais pourtant vient et derive de là pour la longue habitude et frequantation de jadis entre les Napolitains et Espaignols qui ont estez bons maistres autresfois; et pour s'appeler ainsin aux champs, entre les hayes et buissons, à l'escart, pour se battre, on disoit *combatere à la mazza*. Ils m'en ont dict autres raisons pour ceste derivation, que je laisseray pour prendre ceste cy. Or, les combats à la *mazza* sont estez fort desapprouvez par les docteurs duellistes anciens, pour beaucoup de raisons dont l'une estoit d'autant que ces combats se faisoient sans aucunes armes deffencives, ny couvrant le corps, ce que l'on requiert fort en camp clos pour beaucoup de raisons que les escrivains duellistes escrivent, mais seulement avec l'espée et la cappe, ou à la dague, qui ne sont estimées armes deffencives, d'autant que d'elles mesmes ne couvrent le corps, sinon en tant que la dexterité de la personne le permet, et la raison pourquoy ces duellistes veulent le corps couvert, et disent qu'autrement est combattre en bestes bruttes, et qui se vont precipiter à la mort comme bestes. Cela va bien, et est bon; mais en quelque maniere que ce soit, quand on vient là ou couvert ou descouvert, il y faut venir resolu, ou mourir ou vaincre; dadvantage, ceux sont plus à estimer qui vont au combat plus chargez de braves courages que d'une

lourde masse d'armes, là où il y a tant d'abus, comme j'ay dict cy devant; mais, tout ainsin que la querelle est prise, selon ainsin se doit elle desmesler et vuider, sans aller emprumpter tant de diversitez et sortes d'armes, sinon celles qui se sont trouvées sur le poinct du differant, ou la cappe, ou l'espée, ou la dague et l'espée, fust sans estre couvert; et telle est l'opinion d'aucuns gallans hommes; et si aux combats à outrance precedens que j'ay dict, s'exerçoient peu de courtoisies, en combats de la mazza et d'appels il s'en trouvé et veu aussi peu, et se sont peu pratiquées, mais (qui pis est) en tels combats de la mazza à Naples, il y avoit tousjours (ou le plus souvant) des appelans ou seconds, lesquels voyans battre leurs compaignons, s'entredisoient entr'eux (bien qu'ils n'eussent debat aucun ensemble, mais plustost amytié que hayne) : « Et que « faisons nous, nous autres cependant que nos « amys et compaignons se battent? Vrayment « il nous fait beau veoir ne servir icy que de « spectateurs à les veoir entretuer! Battons « nous comme eux. » Et sans autre cerimonie se battoient et s'entretuoient bien souvant tous quatre. Cela estoit plus de gayetté de cœur que de subject et d'animosité.

Nos braves François, estans au royaume de Naples, soubs le regne du roy Louys XIIe, commançarent à practiquer ces deffys et combats en un qui se fist entre treize Espaignols et treize François[1]; et ce furent les Espai-

1. Voy. t. V, p. 91.

gnols qui les premiers desfiarent, et ce, plus de gayetté de cœur que pour autre subjects, car il y avoit pour lors tresves entr'eux. Les François les prinrent aussitost au mot, et Dieu sçait s'ils y eussent failly, et faillirent non plus au jour et au lieu assigné, près la ville de Monervine; j'ay veu le lieu, qu'aucuns de là m'ont monstré par speciauté. Tous y firent ce qu'il falloit faire en gens braves et vaillans. Ceux qui en ont escrit et parlé à l'advantage des Espaignols, et comme aussy je l'ay ouy dire à aucuns de ces pays là, à Naples et tout, disent que les Espaignols vainquirent les François à cause d'une ruse qu'ils trouvarent, de ne donner aux hommes, du premier abord, de leurs lances (car ils estoient armez à la gendarme, comme de ces temps ces armez leur estoient fort usitées), mais aux chevaux et les tuer, à cause d'une maxime qu'ils tenoient et observoient fort : *muerto el caballo, perdido l'hombre d'armas*[1]. Nos François disent le contraire, bien que l'opinion et l'entreprise des Espaignols reussist très bien; car la plus grand'part des chevaux françois furent tuez; mais le brave M. de Bayard, et M. d'Orose, très vaillant aussy, leurs chevaux estans demeurez entiers, repararent le tout, ainsin que je le manifeste en un endroict de mes Rodomontades espaignolles, où ce grand capitaine Gonzalo mesmes confesse les Espaignols n'avoir si bien faict comme il cuydoit, et comme il les avoit envoyez pour faire

1. Le cheval mort, l'homme d'armes est perdu.

mieux. J'y cotte les mesmes parolles en espaignol qu'il profera. Despuis ce combat (ce disent les Espaignols) les François ne firent plus bien leurs affaires audict royaume, tenans pour un certain scrupule que tels deffys sont desastreux à tout un general[1] ainsin que j'ay veu tenir ceste opinion à plusieurs grands capitaines espaignols, italiens et françois, et mesmes à M. le mareschal de Biron, qui n'admettoit et ne trouvoit nullement bons ces deffys, appels et combats en un' armée, fust d'ennemy à ennemy, fust d'autre à autre de l'armée, et que tout cela ne faisoit qu'amuser le monde, desbaucher les affaires du prince, et faire perdre quelquesfois de belles occasions importantes au general, qui se rencontrent quelquesfois, et faire entre tuer deux braves hommes, qui pourroient estre cause du gain d'une battaille et la salvation de son prince : et que le meilleur est songer à bien mener les mains à un bonne affaire qu'à toutes ces vanitez ou animositez.

Du regne du roy Charles VIIe, il se fist un pareil deffy et combat, près d'Argentant, de vingt Anglois contre vingt François. Les Anglois furent desconfits et vaincus ; oncques puis ils ne firent bien leurs besoignes, et perdirent en un an peu à peu la Normandie.

Du regne du roy Henry IIe, fust faict en Piedmont un pareil deffy entre M. de Nemours et le marquis de Pescayre trois contre trois[2], tout n'alla pas bien ; j'en parle en la vie de

1. Toute une réunion d'hommes, une armée.
2. Voyez t. V, p. 88.

M. de Nemours, en mon livre qui traicte des grands capitaines qui ont estez de nos temps despuis cent ans. J'alleguerois force autres pareils combats anciens, mais ils sentiroient trop leur rance; pour ce je les obmets, et viens à nos modernes que nous avons veu en nostre France despuis vingt ans en ça.

J'accommanceray par celluy de Quielus[1] et d'Antraguet[2], principaux querelleurs, et ce pour dames, Riberac[3], et Chombert[4] le jeune, Allemant, secondoient et tierçoient Antraguet; Maugiron[5] et Livarot[6] secondoient et tierçoient Quielus, qui tous seconds et tiers s'offrirent à se battre, plus par envie de mener les mains, que par grandes inimitiez qu'ils eussent ensemble. Ce combat fut très beau, et l'accompara on lors à celluy de Curyasses et Horaces, les uns Albans et les autres Romains, pour n'en avoir veu en France de longtemps tel, et de tant à tant, et sans armes aucunes deffencives. Reste que de cestuy cy en resta deux en vie, qui furent Antraguet et Livarot, et de l'autre des Romains et Albans un seullement. Antraguet avoit à faire avec Quielus, Riberac avec Maugiron, et Livarot avec Chombert. Ils

1. Jacques de Lévis, comte de Caylus.

2. Charles de Balsac d'Entragues.

3. François d'Aydie, vicomte de Ribérac, mort de ses blessures le lendemain du duel.

4. Georges de Schomberg, qui demeura mort sur la place.

5. Louis de Maugiron, dit « le beau Maugiron », qui succomba le jour même.

6. Jean de Duras, seigneur de Livarot.

combattirent vers les rempars et porte de Sainct Anthoine, à trois heures du matin en esté[1], de sorte qu'il n'y eust aucun qui les vist battre, que quelques trois ou quatre pauvres gens, certes chetifs tesmoings de la valeur de ces gens de bien; qui pourtant en rapportarent ce qu'ils en avoient veu tellement quellement. M. de Quielus ne mourut pas sur la place, mais il survesquit quatre ou cinq jours[2] par la bonne cure des chirurgians et la bonne visite du roy qui l'aymoit fort. Enfin il mourut, car il estoit fort blessé; il se plaignit fort d'Antraguet, de quoy il avoit la dague plus que luy, qui n'avoit que la seulle espée; aussy, pour parer et destourner les coups que l'autre luy donnoit, il avoit la main toute decoupée de playes; et ainsin qu'ils se voulurent affronter, Quielus dict à Antraguet : « Tu as une dague, et « moy je n'en ay poinct. » A quoy repliqua Antraguet : « Tu as donc faict une grande « faute de l'avoir oubliée au logis; icy « sommes nous pour nous battre, et non pour « pointilles des armes. » Il y en eust aucuns qui dirent que c'estoit quelque espece de surpercherie d'avoir eu l'advantage de la dague, s'il n'en avoit esté convenu de n'en porter poinct, mais la seulle espée. Il y a à disputer là dessus; mais Antraguet disoit n'en avoir esté parlé. D'autres disoient que par gentillesse chevalleresque, il debvoit quicter

1. Le dimanche 27 avril 1578.
2. Il survécut trente-trois jours, et non quatre ou cinq, au rapport de l'Estoille.

sa dague, c'est à sçavoir s'il le debvoit. Je m'en rapporte aux bons discoureurs, meilleurs que moy.

Donc sur ce je vous en ameneray un exemple d'un gentilhomme d'Anjou, nommé la Fautriere, ayant entré en estaquade dans une vieille grange, mais pourtant enfermée de ses quatre murailles, sur lesquelles les seconds et tiers et autres en advisoient le combat, qui fust entre le cadet d'Aubanye, gentilhomme d'Angoulmois, près de Ruffec, fort brave et vaillant gentilhomme, et fort bravasche, et qui en tout vouloit fort imiter M. de Bussy, mais il ne peut en aucune sorte; se le figurant, cela luy faisoit grand bien à la ratelle[1] pourtant[2]. Cestuy donc Aubanye avoit demeuré cinq ans à Rome, apprennant ordinairement à tirer des armes (et mesmes de l'espée seulle)[3] du Patenostrier, tres excellent en cest art; si bien qu'estans prests à se battre, ledict Aubanye dict à son ennemy : « Frere, je n'ay « accoustumé à me battre qu'à l'espée seulle. « Je n'ay point porté de dague. Pour cela « ostez la vostre. » L'autre, aussitost prompt, jetta la sienne par dessus la muraille de la grange; et la fortune luy fust si grande, qu'il vainquit et tua ledict Aubanye, qui estoit un des plus estimez espadassins pour l'espée

1. *La ratelle*, la rate.

2. Expression empruntée à Rabelais, pour dire : Cela flattait sa vanité.

3. Il était plus ordinaire de combattre avec l'épée et le poignard. Cette dernière arme, qu'on tenait de la main gauche, servait à parer les coups et à en porter dans un corps à corps.

seule, et des plus adroicts cent fois plus que l'autre. Un chascun amprès le blasma, pour avoir ainsin complu à son ennemy et gratifié d'un tel advantage, qu'il fust esté bien employé si Aubanye l'eust tué; mais en cela il monstra un grand courage. Ce combat fust faict en ces dernieres guerres de la ligue, près La Rochelle; car tous deux estoient huguenots, et suivoient le roy de Navarre.

Quelques années amprès ce combat susdict de Quielus et Antraguet, M. le baron de Biron [1] en fist un autre de trois contre trois (il avoit pris pour second et tiers Lognat [2] et Genissat [3], braves et vaillans certes, contre le sieur de Carancy [4], ayant pour second et tiers Estissac [5] et La Bastye [6], braves et vaillans aussy). M. le baron de Biron et Carancy estoient les deux principaux contendans et chefs de la querelle. Les autres, pour servir leur amy, ou par gayetté de cœur (ainsin que firent ceux d'Antraguet et Quielus), s'en voulurent faire de feste et s'entrebattre, bien qu'aucuns fussent amys et parlassent avant souvant ensemble. Ils s'allarent bravement battre sans faire nul bruit, à une lieue de Paris [7], dans beaux champs, pour n'irriter le

1. Charles de Gontaut, baron de Biron.
2. *N.* de Montpezat, seigneur de Lognac.
3. Bertrand de Pierre-Buffières, seigneur de Genissac.
4. Claude de Perusse des Cars, seigneur de la Vauguyon, prince de Carency.
5. Charles d'Estissac.
6. *N.* Abadie, seigneur de la Bastie.
7. Le 8 mars 1586, entre Vaugirard et Montrouge, d'après l'Estoile.

roy, qui estoit, et ne vouloit point ces combats. Ce fust pour un bon matin qu'il neigeoit à outrance, sans apprehender le mauvais temps. Nul ne vit le commancement ny la fin, tant ils conduisirent secrettement leur entreprise, sinon quelques pauvres gens passans. La fortune fust si bonne pour M. le baron et ses deux confidans, que chascun tua bravement son homme et l'estendit mort par terre. Aucuns dirent que M. le baron de Biron, plus vaillant, prompt et soudain de la main (ainsin qu'en tous arts aussy bien qu'en celuy de Mars, il y a des artisans plus prompts et diligens à faire leur besoigne que les autres), depescha son homme le premier, et alla ayder aux autres; en quoy il fist très bien, et monstra qu'avec sa valeur il avoit du jugement et de la prevoyance, bien qu'il fust encor fort jeune, et n'avoit point encore fait tant d'expertises[1] d'armes comme il en a faict despuis, qui l'ont rendu l'un des plus grands et vaillans capitaines de la chrestienté, ainsin que je le descris dans mon livre des grands capitaines françois et espaignols que j'ay faict. Ceste susdicte prevoyance luy faisoit sa leçon pour ne se fier trop en ce dieu Mars, qui est le plus ambigu et le plus doubteux dieu de tous les autres. Que si on se laisse par trop aller à sa fiance, et ne fasse l'on cas de l'advantage qu'il vous a donné une fois, il le vous oste bien par amprès, et le vous faict cher couster; ainsin que possible mal eust pris, ou à M. de

1. Probablement pour *apertises*, vieux mot qui se trouve fréquemment dans Froissart.

Biron, ou à ses compaignons, s'il les eust veu et laissé faire, et ne les eust assistez; aussy estoit il trop courageux pour ne jouer la partie qu'à demy et en veoir le passe temps. Ainsin doibt faire tout cœur genereux, et soustenir son compaignon jusqu'à la derniere goutte de son sang, si n'estoit que le camp fust été condictionné, ainsin que les Espaignols condictionnarent le leur que j'ay dict cy dessus contre les François, qu'ils limitarent soubs tel pache[1] : qui passeroit outre le camp demeureroit vaincu et prisonnier, et ne combattroit plus de tout le jour; pareillement, celuy qui seroit mis à pied, ne combattroit non plus, et, au cas que jusques à la nuict l'une bande n'eust pu vaincre l'autre, et n'en demeurast il que l'un à cheval, le camp seroit finy, et en pareil honneur, et pourroit ramener tous ses compaignons francs et quittes, lesquels sortiroient en pareil honneur que les autres hors du camp. Voylà de bizarres conditions de camp, cautes[2] et subtilles, aussy à l'espaignolle, et plaisantes aussy, qui me font souvenir du jeu des barres, que l'un raschepte tous ses compaignons pris. Voylà pourtant de grands cas, estre ainsin lié à ne secourir son compaignon : ainsin le veut la loi donnée, que si elle n'est, il faut mener les mains quoy qui soit. Autrement il y a un grand reproche.

Voicy un miracle de trois combats tout à coup, que je vais conter pour quasy incroyable.

1. *Pache*, pacte, convention.
2. Fines, du latin *cautus*.

Je l'ay ouy conter à Naples à un seigneur plein de foy et verité, d'un gentilhomme de là mesmes. L'un fust appellé par un autre, pour quelques parolles qu'il disoit avoir tenu de luy. Ce gentilhomme s'en alla à l'estaquade sur la parolle de celluy qui le vint appeller, et d'un autre tiers, auquel il se fioit fort pour sa prud'homie et gentillesse d'armes, luy tout seul sur la parolle de l'appellant. Estant dans le camp, tue son ennemy, et s'en voulant retourner l'appellant luy dict qu'il luy desplaisoit fort de veoyr un tel spectacle, et que mal il luy sieroit s'il luy estoit reproché à son retour s'il n'avoit vangé la mort de son amy, et qu'il ne se battist contre luy. L'autre luy respondist tout froidement : « Ne tient il « qu'à cela? vrayment, je le veux. » Et venans aux mains, le gentilhomme napolitain le tua aussitost de gallant homme. Le tiers, qui fust spectateur de tout, et qui estoit aussy vaillant que les autres, luy dict : « Vrayment, vous « vous en retournez avec une fort heureuse « et belle victoire. Que si vous n'estiez si las « comme je vous vois, pour avoir eu tout à « coup affaire à deux, j'essayerois de vous « oster la moytié de vostre heur et honneur; « car resolument nous nous battrions; mais « ayant esgard à vostre lassitude, je remets « la partie à demain, vous priant de vous « trouver à telle heure en ce mesme lieu, où « je ne faudray m'y trouver; car il me fasche « fort de veoyr mes compaignons morts, que « je ne vange leur mort. » Ce gentilhomme luy dict : « Rien moins que cela. Je ne suis point

« las. J'ayme autant me battre tout chaud et « tout à ceste heure et annuit[1] que demain, « et me sens aussy frais comme si je n'eusse « point combattu. Parquoy passons en nos « fantaisies de tous deux, sans remettre à « demain. » L'autre le prit au mot, et venans aux mains, ce Napolitain en fist de mesmes [comme] des autres deux, et le tua de pareil heur, et les laissant là tous trois morts à la garde de Dieu pour estre enterrés, s'en retourna sain et sauve. Voylà un grand miracle de Mars : et jamais ne s'en parla d'un tel, durant les chevalliers errans parmy les histoires, car elles sont fauces; et ce conte s'il est vray, c'est un grand faict, et autant admirable qu'il peut estre veritable. En quoy se peut notter beaucoup de particularitez que je laisse à plusieurs discourir : entr'autres de la fiance que prist ce brave gentilhomme de ces trois, pour s'aller battre sur leur parolle sans nul second; puis l'asseurance et la bravetté qu'il eust de se battre ainsin contre ces trois l'un amprès l'autre; dont, selon toutes les loix duellistes, legitimement il se pouvoit excuser, et remettre la partie au lendemain ou autre jour. De plus, faut noter la fortune grande qui l'accompaigna, dont on n'ouyt jamais parler de telle. Je donne ce conte pour tel qu'on me l'a donné.

Du temps du feu roy Charles IXe, dernier mort, fust faict un combat en l'isle du Palais, entre un gentilhomme de Normandie (dont j'ay oublié le nom) et le petit chevallier de

1. *Annuit*, aujourd'hui, à l'instant.

Reffuge [1]; petit dis je, car il estoit des plus petits hommes que j'ay point veu, mais très brave et vaillant, et qui avoit fort veu [2]. Le combat fust en l'isle du Palais. Ainsin qu'ils s'y faisoient passer tous deux seuls sans seconds, ils virent force gentilshommes qui couroient sur le gué pour prendre des batteaux, et aller amprès eux pour les separer, car c'estoit à l'heure que le roy alloit à la messe en la chapelle de Bourbon. Ils dirent au battellier, car tous deux estoient en mesme batteau (*Qual bonta y valor di nostri cavalleri come de gli antiqui* [3] *!*) qu'il les passast viste et fist grande diligence, car ils avoient une affaire d'importance; dont ils donnarent chascun un teston audict battellier et ayans pris terre, ils s'entredirent seullement : « Faisons viste, car voycy ces « messieurs qui s'advancent pour nous sepa- « rer. » Ils n'y faillirent pas; car en quatre coups d'espée ils s'entre tuarent tous deux, et tombarent tous deux, l'un deçà et l'autre delà; et les trouva on rendans l'ame et l'esprit. Quelles resolutions et quelles animositez!

M. le marquis de Maignelais, fils aisné de M. de Pienne [4], estant nouvellement tourné d'Italie fraischement esmoulu, et qui avoit fort bien appris à tirer des armes qu'il avoit des

1. Guillaume de Reffuge, chevalier de Malte.

2. Qui avait de l'expérience.

3. Quel courage et quelle valeur de nos chevaliers dignes des anciens! L'auteur fait allusion au vers de l'Arioste :

O gran bonta de' cavalieri antiqui!

4. Antoine de Halluin, marquis de Maignelais, fils de Charles de Halluin, marquis de Piennes.

mieux en main, estant arrivé à la cour[1] un soir au bal, prit querelle avec le seigneur de Livarot (celluy qui avoit esté l'un des six au combat de Quielus et Antraguet), fust ou non avec juste occasion, je ne le dispoint, sinon que plusieurs tenoient que de gayetté de cœur il avoit pris la querelle pour s'esprouver avec Livarot, qui se tenoit pour un mauvais garçon et grand mesprisant des autres despuis l'heureuse yssue de son combat; et pour ce avoit esleu pour maistresse une dame de la cour, belle certes, et ne vouloit qu'aucun la servist que luy, comme jaloux de sa beauté, de son honneur et de son bien. Cedict marquis, tout gentil et tout courageux, en l'aage près de vingt ans, luy presente son service debvant luy. L'autre, haut à la main comme luy, l'attaqua peu à peu de parolles. Enfin, à bonne paille bien seiche le feu se prend aysement. Par ainsin s'entre donnarent (sans faire grand bruict) le combat en une petite isle sur la riviere à Bloys, sans second ne sans rien. Le matin donc ne faillirent, chascun sur un bon courtaut montez, à comparoir, ayant pourtant chascun un laquais pour tenir leurs chevaux. Le marquis ne faillist dans deux coups tuer son homme d'une estoquade franche, que je representerois mieux que je ne la dirois, car il me l'avoit dict avant, et le rendit tout roide mort. Mais quel malheur pour luy! ainsin qu'il s'en retournoit, le laquais de Livarot, qui estoit un grand laquais et fort, et desjà

1. Le 5 mai 1581, d'après l'Estoile.

portant espée, l'ayant cachée une heure debvant dans du sable (aucuns disent que ce fust de son propre mouvement, autres du commandement de son maistre, ce que je ne croy, car il estoit trop gallant), vint par derriere, et luy donna un grand coup d'espée, dont il le tua tout roide mort, ledict marquis ne disant seulement (ainsin que l'autre l'eust atteint) : « Ah ! « mon Dieu, qu'est cecy ? » Ledict laquais fust aussitost pris, par le raport d'aucuns qui le visrent, et fust aussitost pendu, ayant confessé le tout, et qu'il l'avoit faict pour vanger la mort de son maistre. Plusieurs discourent là dessus que si l'un et l'autre eussent pris des seconds ce malheur ne fust pas advenu par le laquais, et qu'il est fort de besoin d'avoir des seconds, pour plusieurs raisons qui se peuvent alleguer là dessus, tant pour en garder et esviter supercheries, que pour tesmoigner de leurs valleurs ou poltronneries, enfin pour une autre infinité de raisons qui seroient trop longues à discourir ; tout ainsin qu'il y en a force autres qui ne veulent point de seconds, desquels arrive force inconvenients que je ne veux m'amuser à exprimer, sinon un, arrivé par exemple faict à Rome, du temps du pape Gregoire dernier [1], entre deux autres gentilshommes françois, qui estoient La Villate, le baron de Saligny, et Matecolom, et Esparezat, gascon et escuyer de la grande escuyerie du roy. Ils s'assignarent le combat à quatre mille de Rome. Esparezat, autheur

1. Grégoire XIII. L'affaire eut lieu le 6 juin 1583.

de la querelle, se batit contre La Villate son adversaire. Matecolom second d'Esparezat, se batit contre le baron de Saligny; et chascun s'estant mis à part assez loin de l'autre de quelque trente pas, amprès avoir faict leur debvoir, advint que Matecolom le premier tua son ennemy; et voyant que son second Esparezat estoit long à tuer le sien, encore qu'il fust fort jeune garçon (ainsin que dit Francisco, tireur d'armes : *Qu'erano puti* [1], comme estoit aussy Salligny) s'en vint ayder à Esparezat, et tous deux tuarent La Villate, je croy non pas sans grand'peine, encore que le jeune homme crioit qu'il n'y avoit raison de se mettre deux sur un, Matecolom repliquoit : « Que sçay je « aussy ? Quand tu aurois tué Esparezat tu « me viendrois à tuer si tu pouvois, et me « viendrois donner de l'affaire, où je ne m'y « veux mettre plus que j'y suis, et en puis « sortir. » Et voylà comment alla ce combat, et où le second n'y proceda pas comme le Florantin, en l'exemple que j'ay allegué cy dessus du combat de quatre Florantins. Aussy y a il difference en un combat cerimonieux conditionné et sollemnisé de juges, de maistres de camp, de parrains et confidans, et celuy qui se faict à l'escart sans aucuns yeux, et aux champs, là où tout est de guerre.

Il se fist un combat en Limosin, il y a quelque temps, entre un gentilhomme nommé Romefort, et un Fredaigues, tous deux hantans la maison de La Vauguion. Il y en eust un

1. Qui étaient des enfants.

gentilhomme qui despuis fust tué à la cour, et acquist, je ne sçay comment, tiltre des gallans, sans avoir jamais veu que peu de guerre; je ne le nommeray point. Il alla appeller Fredaigues de la part de Romefort, qu'y alla aussitost sur la parolle du gentilhomme, et ce sans seconds, si non un vallet chascun pour tenir leurs chevaux. Ce gentilhomme s'abilla en palleffrenier de Romefort, d'autant qu'on se vouloit defaire dudict Fredaigues, et le tuer nommement. Mais la fortune voulut que Fredaigues tua aussitost son homme, et ne donna loisyr au palleffrenier deguisé de venir et ayder à Romefort, d'autant qu'ils avoient laissé leurs chevaux loing; et ainsin qu'il s'advançoit, le palleffrenier de Fredaigues s'advança plustost, et donne son cheval à son maistre, sur lequel il monta prestement; et s'en va au palleffrenier deguisé (lequel il cogneut aussitost), de telle furie, qu'il fust contrainct à tourner teste, et gaigner le haut; lequel Fredaigues recommanda au diable, en le laissant courre et aller. Luy victorieux s'en retourna, en disant qu'il avoit bien tué son ennemy, et bien faict fuyr son palleffrenier. Dieu le voulut ainsin; car la supercherie estoit trop grande. Ce Fredaigues a esté despuis tué, avec le comte de La Roche Foucaud[1] à la charge de Sainct Yriers en Limosin[2].

M. le vicomte de Turaine[3], brave et vaillant

1. Le comte François de La Rochefoucauld.

2. Pendant les guerres civiles en 1591.

3. Henri de La Tour, vicomte de Turenne et duc de Bouillon, maréchal de France en 1592, mort en 1623.

seigneur, ayant esté appellé[1] par M. de Duras de la part de son frere, M. de Rozan, brave et vaillant aussy, y estant allé fort librement[2], se plaignit fort d'une grande supercherie qui luy fust faicte estant au combat; car d'une embuscade sortit cinq ou six, qui le chargearent et luy donnarent dix ou douze coups d'espée (ceux là n'estoient pas bons tueurs, ny si bons que le baron de Vitaux, duquel je parleray tantost) et le laissarent en la place pour mort : dont despuis il voulut avoir la revanche sur M. de Duras; car il fist entreprise sur luy de le tuer dans sa maison, et le traicter en supercherie comm' il disoit en avoir receu de luy; et de faict elle estoit executée sans un grand cerf qui estoit dans le fossé, et lors en ruth, qui chargea si furieusement ceux qui estoient descendus, qu'ils donnarent l'allarme et s'en allarent, ayant mis en vain leur desseing. Ledict M. de Duras en faisoit toutes ses excuses, et juroit n'y avoir eu aucune supercherie, et qu'il n'estoit possible que six hommes n'eussent tué un. Aussy M. de Duras n'eust eu garde d'en estre de consente, pour estre seigneur d'honneur et de valleur, et fust mort plustost. Si d'autres s'en meslarent il n'en pouvoit mais. Je l'en ay veu fort s'excuser[3].

En ces combats et appels, comme je tiens

1. A Agen, le 15 mars 1574.
2. Franchement, sans méfiance.
3. Voir à la Bibl. nat., coll. de Mesmes, n° 272, f°s 202-210, deux pièces : un récit de l'affaire, par Turenne, et une sorte d'arrêt d'honneur rendu par le maréchal de Montmorency (23 mai 1579), qui donnent tous les torts à l'ami de

des grands, faut bien adviser et peser quand on va ainsin seul sur la foy d'un gentilhomme, et considerer bien les personnes qui appellent; à sçavoir si elles sont de qualitez, d'honneur, de foy, de parolles, de vaillances, et pour telles esprouvées, et en cela prendre l'instruction de M. de Rosne, gentilhomme lorrain, et qualifié tant aux guerres de France, de Flandres avec Monsieur, et de la Ligue avec messieurs de Guyse et les Espaignols; lequel ayant une question contre M. de Fargy, le jeune Rambouillet[1], et ayant esté appellé par un gentilhomme que je sçay, je ne le nommeray point, et estant asseuré par luy, qu'il vint au lieu, là où l'attendoit Fargy, sur sa foy et sur sa parolle, Rosne luy fist response qu'il y falloit adviser, et que mal volontiers consigneroit il sa vie sur sa foy et parolle, qu'il ne luy voudroit pas prester vingt escus sur sa mesme foy et parolle. En ces choses l'on y doibt bien adviser, mais que le tout se face l'honneur sauve, et que le monde n'ait à presumer que c'est pour fuyr la lutte et le combat.

Un de ces ans[2], fut appellé et desfié le

Branthôme et mettent en lumière les phases du guet-apens. En conséquence, Montmorency autorise Turenne à user de tous les moyens pour se venger : « Estant le tort à luy fait tel et sy grand que on ne pourra trouver mauvais avec raison les voyes desquelles il usera all' encontre des personnes qui se sont monstrées indignes d'estre appelez avec les armes. »

1. Philippe d'Angennes, seigneur du Fargis, mort en 1590 au siège de Laval.

2. Le 7 août 1583, un dimanche.

baron de Vitaux[1] par Millaud[2] à se battre encontre luy à une lieue de Paris, en beaux champs[3]. Ne faut point demander s'il faillist à s'y trouver; car il estoit un des courageux gentilshommes qu'on eust sceu veoyr; ses beaux faicts en ont faict la preuve. Il fust concerté entr'eux deux que leurs seconds (bien qu'ils fussent très braves et vaillans) ne se battroient point; car ils estoient fort grands amys. Celluy de M. le baron visita Millaud; et celluy de Millaud visita le baron, pour veoyr s'ils n'estoient point armez. Aucuns des parens et parentes du baron disoient et affermoient que le second du baron fust trompé, d'autant que, combattans en chemise, ainsin que celluy du baron voulut visiter Millaud et le taster. Millaud deffaisant le devant de sa chemise du costé de la poictrine, la luy monstra à plein, laquelle ne visitant autrement, et croyant que ce fust sa propre chair, le laissa. Mais voicy le pis que disoient ceux que j'ay dict, que ledict Millaud estoit couvert d'une petite legere cuyrassine sur la chair, laquelle estoit peincte si au naturel et au vif de la chair, que par ainsin ledict second fut trompé en sa veue. C'est à sçavoir si cela fust, et si un peintre peut ainsin representer une chair sur du fer? Je m'en raporte aux bons peintres si cela se peut faire. Autres disoient qu'il y pourroit

1. Guillaume du Prat, baron de Viteaux.
2. Yves d'Alègre, baron de Milhau.
3. « Derrière les Chartreux », dit l'Estoile.

avoir quelque apparence, d'autant que l'espée du baron se trouva faucée par le bout, et que ledict baron ayant affronté son ennemy, luy tira deux grandes estoquades coup à coup, dont en fist reculler trois ou quatre pas son ennemy : et voyant que par ces estoquades il n'y gaignoit rien, il se mit aux estramassons[1]; sur lesquels l'autre parant, et prenant le temps et s'advançant, luy donna une grande estoquade, de laquelle il tumba ; et, aussitost, s'advançant sur luy de plus près, luy donna trois ou quatre grands coups d'espée dans le corps, et l'acheva, sans luy user d'aucune courtoisie de vie. Ainsin le baron avoit tué son pere, M. de Millaud[2]; aussy de mesmes M. de Millaud avoit tué son frere le baron de Tiers[3]. Ainsin mourut le brave baron vaincu, amprès plusieurs belles victoires par luy obtenues sur ses ennemys. Ainsin mourut encore ce brave baron, vieux routier d'armes et tant de fois victorieux sur d'autres, par la main d'un jeune homme, qui n'avoit que peu ou du tout poinct encore faict de grandes armes, si non que sortant hors d'hostage et de prison en Allemaigne, vint s'esprouver tout du premier coup contre un des vaillans et determinez de la France. Voylà ce qu'en disoit le monde pour lors, et l'heur qu'on en donnoit à l'un, et le malheur que l'on donnoit à l'autre. Ce fust un très beau coup d'essay pour l'un,

1. Coups du tranchant de l'épée.
2. Le baron de Viteaux avait tué à Paris, en 1571, le baron Yves d'Alègre, le père.
3. François du Prat, baron de Thiers.

et une fascheuse et cruelle fin pour l'autre, mais pourtant point des honteuses, ains fort honnorable.

J'ay ouy conter à un tireur d'armes qui apprist à Millaud à en tirer, lequel s'appelloit le seigneur Jacques Ferron, de la ville d'Ast, qui avoit esté à moy (il fust tué despuis à Saincte-Bazille[1] en Gascongne, lorsque M. du Mayne l'assiegeat luy servant d'ingenieux[2]; et de malheur je l'avois adressé audict baron, quelques trois mois auparadvant, pour l'exercer à tirer, bien qu'il en sceust prou, mais il n'en fist conte; et le laissant, Millaud s'en servit et le rendit fort adroict); ce seigneur Jacques donc me raconta : qu'il s'estoit monté sur un noyer assez loing, pour en veoir le combat, qu'il ne vist jamais homme y aller plus bravement, ny plus resolument, ny de grace plus asseurée ny determinée. Il commança de marcher de cinquante pas vers son ennemy, relevant souvant ses moustaches en haut d'une main, et estant à vingt pas de son ennemy (non plus tost) il mit la main à l'espée qu'il tenoit en la main, non qu'il l'eust tirée encore, mais en marchant il fit voller le fourreau en l'air, en le secouant, ce qui est le beau cela, et qui monstroit bien une grace de combat bien asseurée et froide, et nullement temeraire, comm' il y en a qui tirent leurs espées de cinq cens pas de l'ennemy, voyre de mille, comme j'en ay veu aucuns. Ainsin

1. Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne), pris par Mayenne au mois d'avril 1586.
2. Ingénieur.

mourut ce brave baron, le parangon de France, qu'on nommoit tel, à bien venger ses querelles par grandes et determinées resolutions. Il n'estoit pas seullement estimé en France, mais en Italie, Espaigne, Allemaigne, en Poulloigne et Angleterre; et desiroient fort les estrangers venans en France le veoyr, car je l'ay veu, tant sa renommée volloit. Il estoit fort petit de corps, mais fort grand de courage. Ses ennemys disoient qu'il ne tuoit pas bien ses gens que par advantages et supercheries. Certes, je tiens de grands capitaines, et mesmes d'Italliens qui sont estez d'autresfois les premiers vengeurs du monde *in ogni modo*[1], disoient ils, qui ont tenu ceste maxime : qu'une supercherie ne se debvoit payer que par semblable monnoye, et n'y alloit point là de deshonneur.

Ledict baron tua premierement le baron de Soupez à Toulouse, qui estoit un très brave et vaillant jeune homme, mais un peu trop outrecuydé[2]; et je luy avois dict souvant, comme son amy, en nostre voyage du secours de Malthe, qu'il s'en corrigeast. Il mesprisoit ledict baron de Vitaux par trop, si qu'estant un jour en un soupper, ayant eu quelques parolles, assez legeres pourtant, il luy jetta un chandellier à la teste, et en voulant avoir sa revanche sur le coup, et mettant la main à l'espée, il fust empesché par les amys du baron de Soupez, où il y en avoit plus que l'autre baron, et fallust sortir du logis. Mais, au bout

1. De toute manière.
2. Présomptueux.

d'une heure, guettant l'autre sortir, il ne faillist de le tuer aussitost, et l'estendre sur le pavé, et ne fust sans danger; car s'il fust esté pris, il estoit puny sur le champ, tant pour la rigueur de la justice de Toulouze, que pour ce que l'autre avoit de grands amys et parens en la ville, et se sauva bravement en habit de demoiselle. La façon en est longue à escrire, et s'en vint droict chez M. de Duras qui, comme très courtois et gentil seigneur qu'il estoit, le receut fort courtoisement, bien qu'il ne le congnust par trop famillierement, et luy presta chevaux pour venir chez moy, où ayant demeuré quinze jours, je luy fournis de chevaux et d'argent ce qu'il voulust, (qu'il me rendit très bien amprès) pour tirer vers Paris. L'on dira que je me fusse bien passé d'escrire ceste circonstance.

Au bout de quelque temps, il tua Gounellieu, qui venant de Bloys, un jour, de laisser le roy [1], qui l'aymoit fort, et avoit la charge de sa grande escuyerie, et s'en allant chez soy en Picardie, en poste, avec quatre chevaux, ledict baron le suivit, en ayant eu bon advis, avec deux bons chevaux seullement, accompaigné du jeune Boucicaut, l'attrapa aux plaines de Sainct Denys, et le tua viste sans autre cerimonie, dont le roy en cuyda desesperer. Que s'il fust esté pris, il estoit infailliblement executé, tant il aymoit ce Gounellieu. Et s'en alla en Italie, et n'en bougea jusqu'à ce qu'il vint faire un autre coup, qui

1. Charles IX.

fust celuy de Millaud[1]. Mais premier, je diray pourquoy ledict baron tua ledict Gounellieu : parce que ledict Gounellieu avoit tué son jeune frere, jeune garçon de l'aage de quinze ans, mal à propos, disoit on, et avec supercherie : qui fust dommage certes, car ce jeune garçon promettoit beaucoup de luy. Tous deux suivoient feu M. d'Allançon. Voylà comment ledict baron revancha la mort de son jeune frere.

Estant donc de retour d'Italie, il sceut qu'amprès le siege de La Rochelle[2], Millaud se pourmenoit dans Paris à son ayse, qui le pensoit encor en Italie, et ne le jugeoit jamais avoir le courage ny la resolution de retourner à cause de la fureur du roy. Neanmoins, il retourne, et se pourmeine par la ville en habit d'advocat, espie et recognoist le tout et son mieux, ayant laissé venir la barbe fort longue, si qu'il estoit irrecognoissable, se loge l'espace de quinze jours en ceste petite maison qui est au bout du guet des Augustins, veoit et reveoit passer son homme par plusieurs fois, ainsin qu'il m'a dict despuis ; puis voyant son bon, et qu'il estoit temps, sort un jour de son logis avec les deux Boucicaux freres, Provançaux, seullement, braves et vaillans hommes certes, aussy les appelloit on les lyons du baron de Vitaux, et attaque Millaud, accompaigné de cinq ou six hommes passant tout devant son logis, le charge, le tue, avec peu de resistance, et se sauve bra-

1. Milhau, le père de celui qui tua le baron de Viteaux.
2. Ce siège prit fin en juillet 1573.

vement hors la ville et aux champs; mais le malheur fust pour luy, qu'en tuant ledict Millaud, un de ses coups d'estramassons, par cas fortuit, tumba sur un des Boucicaux à la cuysse, qui luy causa en marchant par païs une grand' effusion de sang, dont il fust contrainct descendre en un bourg et s'amuser et le faire penser à quelque petit barbier de village, ce qui fust cause qu'ayant esté poursuivy par le prevost Tanchon, fust pris à douze lieues de Paris, non trop à l'ayse, car il fist grande deffence, dont il fust fort blessé; et fust mené à Paris au Four l'Evesque, en tel danger, que du jour au lendemain nous le tenions executté. Je le vis par deux fois en la prison, qui me disoit tousjours d'une façon asseurée, qu'il ne se doubtoit pas moins que de la mort, de laquelle il ne se soucyoit, puisqu'il avoit vengé celle de ses deux freres, car Millaud avoit tué son autre frere, qui s'appelloit le baron de Tiers, et, disoit on, en supercherie et advantage; j'en fairois le conte, mais il seroit trop long et ne serviroit pas trop icy. Le voylà donc aux vespres de la mort; car le roy et le roy de Poulloigne crioient qu'il meure; mais M. le prevost de Paris[1], son frere, qui tenoit en son logis pour lors les principaux de l'ambassade des Poullonnois, s'advisa de les prier pour son frere, et demander aux deux roys sa vie, ce qu'ils firent; et estois en la chambre du roy de Poulloigne quand ils vinrent, où je les vis haran-

1. Antoine II du Prat, seigneur de Nantouillet.

guer tout en latin, très eloquamment, et avec telle passion et affection, que le roy fust fort empesché à leur respondre leur requeste qu'il n'accorda sur le coup, mais leur donna grande esperance. M. de Tou[1], premier president, qui l'aymoit fort, prist aussy son party et remonstra aux roys que, s'ils eussent faict mourir Gounellieu et Millaud, les deux meurtriers de ses freres, infailliblement il debvoit mourir; mais, ne l'ayant faict, il falloit que la loy fust egalle, et qu'il eust sa grace et pardon comme les autres. Enfin, par temporisement, sollicitations et prieres, son procez demeura en suspens. Cependant le roy de Poulloigne (qui estoit son principal persecuteur) s'en va en son voyage: l'on faict son procez à la vollée; son pardon et grace luy fust donnée et bien interinée. Le voylà pourmener par la ville de Paris et à la court, mieux que jamais bien venu et arregardé de tout le monde.

Le roy tourné de Poulloigne, le baron luy faict la reverance, mais M. du Gua, qui estoit inthime amy de Millaud, et qui estoit grand favory du roy, se declare son ennemy mortel, le mesprise, le menace de luy nuire où il pourra. Je sçay bien ce que je luy en dis un jour, car tous deux estoient mes grands amys: et je les voulois accorder, comme le baron m'en avoit donné la parolle; mais point, M. du Gua n'y voulut entendre, et luy dist qu'il le desespereroit. Il fust en train une fois

1. Christophe de Thou.

de le faire appeller; mais il ne le fist, pour des raisons que je ne diray pas, et que ce ne fust esté son plus grand expedient ny le plus seur. Par quoy ayant sceu que M. du Gua luy en brassoit une, il fust contrainct vuider de Paris et de la cour. Au bout de six mois, il vint un soir [1] le trouver en son lict qu'il faisoit diette, entre au logis avec un de ses gens seullement, en laisse deux à la porte, monte en sa chambre, va à luy, qui le voyant venir saute en la ruelle, et prenant un espieu pour se deffendre, l'autre l'eust aussitost joingt et avec une espée fort courte et tranchante (aussy en tel cas elle est meilleure que la longue) luy bailla deux ou trois coups, et le laissa là pour demy mort, car il vesquit encore deux ou trois heures, disant tousjours qu'un homme en qui il se fioit l'avoit trahy. Pour fin ledict baron, amprès avoir faict son coup, sort si heureusement du logis et se retira si bien et sans aucun bruict qu'on n'en soupçonna celluy qui avoit faict le coup que par conjectures, tant il fust faict secrettement, et ne se peut jamais guieres bien prouver; mesmes à moy, qui luy estois amy inthime, ne me l'a voulu confesser. Voylà le brave M. du Gua tué, brave certes estoit il en toutes generositez et vertus, ainsin que j'en parle en mon livre des couronnels et mestres de camp qui sont estez en France despuis leur premiere institution. Ce brave Gua donc fust tué parmy ses compaignies des gardes, parmy ses capi-

1. L'Estoile donne la date : le lundi 31 octobre 1575, vers dix heures du soir.

taines et soldats, et à cinquante pas, quasy à la veue de son roy, qui le cherissoit comme il le meritoit certes, sans qu'on s'en apperceust jamais; qui fust estimé à la cour un cas estrange et inouy.

Pour faire fin, il faut donner ceste resputation au susdict baron, que ç'a esté un terrible et determiné executteur de vangeances. On l'accusa aussy d'avoir tué Montraveau le jeune, frere de M. de Clermont d'Amboyse (mais cela ne se peut guieres bien prouver), car il fust tué dans des bois et garesnes de Nantouillet, d'autant que ces deux maisons n'estoient de long temps bien ensemble.

S'il eust vescu, il en vouloit tuer encore deux que je sçay bien, que, je croy, ne regrettarent guieres sa mort. Aucuns de ses ennemys n'ont point approuvé ces façons de meurtres, et l'ont voulu taxer qu'il n'estoit propre pour les appels, et pourquoy il ne s'en aydoit. J'en ay dict des raisons cy dessus. Toutesfois il monstra bien à sa mort qu'il estoit et pour l'un et pour l'autre, et si l'ay veu en appeller aucuns, et d'aucuns estre appellé, qu'il ne reffusa jamais homme, mais il fust accordé, et ne faut doubter nullement de ses valleurs; car un homme de bas cœur ne fist jamais ce qu'il a faict, et eust faict encore sans sa mort.

Or c'est assez parlé de luy. Que si je pouvois l'immortaliser je le ferois, tant pour ses merites que pour la grande amytié qui estoit entre luy et moy, il y avoit quinze ans, et tousjours bien nourrie et entretenue par bons

offices; aussy nous appellions nous freres d'alliance.

Je sceus, un jour amprès, sa mort, à Estampes, en courant la poste, venant de chez moy. Que si je fusse arrivé plus tost, je ne luy eusse pas conseillé de se battre aux champs, car on se vouloit deffaire de luy, ou en quelque façon que ce fust : et possible s'il eust eschappé de ce combat, il fust tumbé en une embusquade qu'on luy avoit preparée, comme j'ay sceu despuis : car il commançoit à estre plus crainct qu'aymé de quelques très grands et très grandes; si que ce traict du meurtre de M. du Gua fust estimé de grand' resolution et asseurance.

J'en vays dire un autre qui ne luy en doibt rien, de ce brave feu M. le comte Martinengo, de ceste bonne et brave race des Martinengues, de laquelle cestuy ci estoit bastard, disoit on; mais ce bastard vallut bien deux legitimes sans leur faire tort. Il vint avoir question avec un gentilhomme bressan[1] des plus grands de la ville et d'alentour. Amprès l'avoir long temps guetté et cavallé[2], ne le pouvant attrapper aux champs, s'estant retiré à la ville de Bresse, il se determine de l'y aller tuer : et s'estant accompaigné de deux bons soldats determinez comme luy, entre dans la ville en plein midy, va en la maison de son ennemy, monte en sa chambre, le tue soudainement, descend, se retire (ce n'est pas

1. De la province *il Bresciano* (Lombardie), aujourd'hui comprise dans celle de Brescia.

2. *Cavallé*, probablement pour *chevauché*.

tout que faire un coup, il faut se sauver), passe par la mesme porte, monte luy et ses gens sur leurs bons chevaux qui les attendoient là auprès, fust à une lieue de là plus tost que la rumour et l'allarme fust esmeue en la ville. On court amprès, tant ceux de la justice que des parens du mort, qui estoient grands seigneurs, mais ils n'y gaignarent rien : et se sauve bravement en Piedmont, où il se met au service du roy Henry IIe, lequel il servit et la couronne de France, si fidellement que tant qu'il a vescu il se peut mettre au rang des plus fidelles serviteurs qu'y ait esté. non seullement des estrangers, mais de bons François mesmes.

Ce ne fust pas tout : lorsque nous allasmes au secours de Malthe, il y vint pour son plaisir, comme si ce fust esté un jeun'homme qui n'eust jamais veu guerre, mais en cela il respondist que la plus belle mort estoit que de mourir pour l'honneur et la relligion de Dieu, et qu'en ce il vouloit imiter son grand predecesseur le comte de Martinengo, qui de mesmes pour son plaisir alla au secours du dernier siege de Rhodes, où il mena à ses propres cousts et despans deux cens hommes de guerre, là où il fist si bien que l'histoire qui en a estée faicte [1] asseure que la ville tint plus de deux mois pour sa venue qu'elle n'eust faict, et y fist de très beaux combats. J'en ay leu

1. *Grande et merveilleuse oppugnation de la noble cité de Rhodes prinse naguères par sultan Seliman, redigée par escript par excellent et noble chevalier frère Jacques, bastard de Bourbon*. Paris, 1526, in-f°.

l'histoire qui ne se recouvre[1] aysement, mais je l'ay, et est très belle, declarant beaucoup de belles singullaritez de ce siege.

Pour retourner encor à nostre comte, allant à ce secours de Malthe, bien qu'il fust fort dissuadé[2] de ses amys de n'y aller point, à cause qu'il pourroit rencontrer encore quelque reste de ses ennemys cachez, amys de son trespassé en quelque part d'Italie, je le vis aussy resolu de faire ce voyage, comme s'il n'eust eu aucun ennemy; disant tousjours que si on le tuoit il en tueroit aussy. Il passe par le Piedmont comme nous autres, passe à Pavie, non guieres loing de Bresse, passe à Gesnes, d'une determination aussy asseurée que j'aye jamais veu; s'embarque à Gesnes comme nous autres dans des petites fregates. Enfin, nous arrivasmes tous à Malthe, ayans coustoyé toute l'Italie, sains et sauves, luy ne craignant rien. A nostre retour, il s'en tourne par terre comme nous autres; sçait qu'il y a dans Rome un parent de son homme, entreprend de l'aller tuer, mais il fust dissuadé et pressé par ses amys de le laisser et sortir de la ville, et qu'il en avoit faict prou par le passé. Enfin il se retire en France, tousjours par terre de ville en ville, n'approchant pourtant des terres des Venitiens, car il n'avoit encore faict son accord, et fust esté en peine

1. Qu'on ne trouve pas aisément. On recherchait déjà les livres rares.

2. Bien qu'il eût caché à ses amis même son projet de voyage.

de la vie; et ce fust esté aussy par trop tenter Dieu et la fortune.

Voylà de grandes et asseurées resolutions, mais grandes aussy celles dont il a usé, combattant si bien en nos guerres, tant estrangeres delà et deçà les monts, que nos civilles, dont j'en parle ailleurs en mon livre des Couronnels.

Grande fust aussy, et sa vaillance et tout, qu'il monstra en son combat qu'il fist en Piedmont sur le pont du Pau, contre un autre sien ennemy italien, chascun ayant deux dagues aux deux mains. Il est vray que la gauche et tout le bras entier, avec les espaules, estoit armé d'un grand brassard; mais ce brassard estoit tout d'une venue, et ne se ployoit point; ce qui gehennoit et contraignoit le bras, et le tenoit fort droict. Cela avoit esté faict et ainsin choisy de son ennemy qui avoit esté blessé au bras comme feu mon oncle de La Chastaigneraye. Enfin M. le comte Martinengo demeura vainqueur et tua son ennemy sur le champ. Ce combat fust fort furieux, à ce que j'en ay ouy discourir à gens qui le visrent, mesmes au bonhomme feu M. de Vassé[1] qui estoit parrain dudict comte, bien que ledict combat ne fust solemnisé de plusieurs cerimonies des camps clos que je dirois, si bien qu'on le tint quasy plus faict en forme d'appel et de combat à la mazza qu'autrement. Tout cela ne sert rien à nostre faict. Tant y a qu'il fust beau et bien com-

1. Antoine Grognet, seigneur de Vassé.

battu, et qui rapporta audict comte beaucoup de reputation : non que pour cela il en ait esté guieres glorieux en son temps, ny pour plusieurs autres vaillances qu'il a faict en sa vie; car c'estoit le plus doux et gratieux gentilhomme qu'il estoit possible de veoyr, amy où il le promettoit, je le puis asseurer pour moy, et pour me l'avoir monstré une fois. Bref, sa reputation fut si bien divulguée et sa valeur, que la guerre s'estant esmeue entre le Turc et les Venitiens, un jour ils luy envoyarent, sans y penser, à Paris (où il se tenoit quasy ordinairement, ou à la cour, quand n'y avoit point de guerre) son pardon general et absolution de tout le passé, et une commission (avec force argent) de couronnel de trois mille hommes et de les lever; ce qu'il fist bien à propos, et non sans grand' peine, car la guerre civille troisiesme estant faillie et la paix faicte, estant fort aymé des soldats et les appoinctant bien, en moins d'un rien amassa ses hommes, encore plus qu'il ne falloit, s'en va à Venise bien receu, voyre adoré; passe en Dalmatie avec ses braves François et quelque peu d'Italiens, où il fait bravement la guerre jusqu'à ce que la paix survint entre le Turc et les Venitiens, traictée à la sollicitation du roy, par ce grand personnage M. de Dax[1], son ambassadeur; et puis, s'en estant retourné en France, et la guerre civille encore rallumée, il mourut devant La Charité, le siege y estant mis[2], estant

1. L'évêque de Dax.
2. 1557.

maistre de camp de douze enseignes de gens de pied; dont ce fust très grand dommage; car c'estoit un grand homme de guerre et un fort homme de bien et d'honneur. J'en parle ailleurs en mon livre des couronnels et maistres de camp.

C'est assez parlé de combats meurtriers, dont j'en dirois cent exemples signalez; mais je n'aurois jamais faict; parlons un petit maintenant des courtoisies qui ont estées practiquées du temps du roy François. Il envoya une fois feu M. le cardinal de Lorraine [1], son cher favory, en Flandres, pour jurer quelques trefves entre les mains du feu empereur Charles. Ledict M. cardinal y alla très bien accompaigné d'une fort belle noblesse de la cour, parmy laquelle estoit un brave et vaillant gentilhomme breton, haut à la main, nommé M. de Sourdeval, qui longtemps a esté gouverneur de Bellisle, jusqu'à ce que le roy Charles luy osta pour la donner au mareschal de Rez en propre. Ce M. de Sourdeval vint à avoir une querelle contre un autre gentilhomme françois dont je ne sçay bien le nom; ils s'en allarent sans sonner mot à personne, sinon entr'eux deux, hors de Bruxelles, où la cour imperiale se tenoit. La fortune fust si bonne pour M. de Sourdeval (et aussy que c'estoit un très vaillant homme) qu'il blessa son ennemy quasy à la mort : toutesfois si fust il un petit blessé. Et d'autant qu'il estoit

1. Charles de Lorraine, mort en 1574.

venu à cheval sur un courtaut, et son ennemy à pied, il leva son ennemy et le monta sur son courtaut dans la selle et luy en crouppe, le tenant tousjours des deux bras, le soullageant le plus qu'il pouvoit; et, par ainsin, se rendirent à la ville et chez un barbier, et le fist fort curieusement penser, dont il se guerit. Il y en a aucuns qui eussent mieux aymé mourir que se laisser aller à une telle courtoisie, vile pourtant pour un brave cœur; car, en ceste façon, le vainqueur triumphe fort, par quoy le vaincu eust mieux aymé là mourir qu'estre assisté de telle sorte. Autres disent : il n'y a que de vivre. Je m'en rapporte aux braves discoureurs. L'empereur en sceut le combat et le traict, et voulut veoyr ledict Sourdeval, et le loua devant tout le monde en sa salle, autant pour sa valeur que pour sa courtoisie honneste et gentillesse, et luy fist present d'une belle chaisne d'or pour s'en faire mieux paroistre. Quel crevecœur à son ennemy vaincu! Je tiens ce conte de feu M. de Guyse le grand, qu'y avoit accompaigné monsieur son oncle, et d'aucuns gentilshommes qui estoient lors avec M. le cardinal; et aussy que j'ay veu ledict Sourdeval à la cour fort bien venu et estimé, tant pour ce combat que pour les autres siennes vaillantises faictes aux guerres. Je croy qu'il vit encore, et l'ay cogneu fort famillierement.

Lorsque le roi Henry II[e] envoya en Escosse feu M. Dessé[1], son lieutenant general, pour y

1. André de Montalembert, seigneur d'Essé.

porter secours, avec force gallans et honnestes gentilshommes de la cour et de France, y avoit le sieur de d'Ussac, dict autrement Jurignat, et le capitaine Hautefort, tous deux gentilshommes de Perigord. Ils esmeurent dispute ensemble et querelle, pour l'amour d'une grand' dame qui estoit là, que je ne nommeray point. Ils s'assignarent et s'appellarent tous deux à l'Isle aux Chevaux, qui est devant le Petit Lict[1]. Ceux qui ont veu le lieu comme moy sçavent où c'est, où s'y estant faicts passer, se battirent tous deux tous seuls, si bien que le dict Jurignat demeura fort blessé; mais Hautefort ne le voulut parachever, ains luy permit de repasser l'eau, et de se faire penser, et estant guery, il rappella encore Hautefort jusques à deux fois, et demeura encore blessé comme la premiere fois, et ledict Hautefort luy usa encore de la mesme courtoisie, jusqu'à ce que l'on les mit d'accord; mais non pourtant qu'ils fussent jamais amys. Quelle fortune d'espée et quel don de courtoisie! Je croy que ledict Jurignat vit encore et Hautefort fut tué au voyage d'Allemaigne devant Yvoy, brave soldat et capitaine s'il en fust onc (j'en parle ailleurs), grand et inthime amy du feu capitaine Bourdeilles mon frere: aussy disoit on d'eux qu'ils estoient de braves rodomonts de Piedmont, comme estoit Villemaigne et Thais.

Ledict capitaine Bourdeilles eut aussy en Piedmont une querelle contre le capitaine

1. Leith.

Cobios, gentil et brave soldat gascon, et pourtant grands amys auparadvant. Ils s'appellarent sur le pont du Pau à Thurin. La fortune voulut que mon frere blessa Cobios à la main de l'espée, qui luy eschappa aussitost, mais le capitaine Bourdeilles pourtant ne ne luy voulut courir sus, ains luy dict : « Amassez vostre espée, capitaine Cobios, « car je n'ay pas accoustumé de poursuivre « mon ennemy sans ses armes. » Cobios luy respondict : « Je ne gaignerois rien, capitaine « Bourdeilles, de l'amasser, puisque je suis « blessé en la main, et ne me seroit possible « la tenir. » — « Or bien donc », dit le capitaine Bourdeilles, « le combat est achevé ; » et le prist et le mena soubs le bras à la ville pour le faire penser, et attandant sa guerison pour se rebattre ; mais M. le mareschal[1] les accorda.

Bien fust grande une courtoisie qui se fist et très signallée, entre deux capitaines du Piedmont, lorsqu'il estoit à nous, lesquels s'estoient fort entr'aymez. Ils vinrent à avoir question, et s'estans appellez, ils se battirent de telle sorte, que l'un blessa l'autre à la mort sans estre blessé, auquel il dict : « Nous « avons estez par trop grands amys pour vous « tuer. Je vous prie, contentez vous de ce qui « s'est passé, et rellevez vous pour vous aller « faire penser. » L'autre l'en remercia très courtoisement ; mais il luy dict : « Ce n'est « pas tout. Faites moy la courtoisie entière.

1. Le maréchal de Brissac.

« Pliez vous le bras, et portez le en escharpe « pour quelques jours; au moins qu'il ne soit « dict que je soye esté blessé sans blesser, et « qu'il n'y aille point tant de mon honneur, « et qu'il ayt plus de subject à ceux qui « nous voudront accorder de le faire, si j'en « eschape. » — « Vrayement, » dict l'autre, « je « le veux; » et se souillant un peu le bras du sang de l'autre, il fist la mine, et le dict, qu'il avoit esté blessé, mais que ce n'estoit rien, et qu'il voudroit avoir donné beaucoup et que l'autre ne le fust pas plus; lequel pourtant se guerit avec grand'peine; et furent amprès faicts bons amys comme devant sans peu de difficulté, à cause de ceste legere blessure pretendue, et aussy que l'autre voulut en cela recognoistre l'obligation qu'il luy avoit de la vie. Ceste courtoisie est belle, et sur laquelle il y a beaucoup à gloser et à discourir.

Ce grand capitaine et brave Jannin de Medicis mit au monde [1] ces deux braves et vaillants capitaines qui ont estez despuis, et tant fidellement servy la France, San Petro Corso, et Jehan de Turin. Estans donc tous deux soubs sa charge, vinrent avoir une question ensemble; et la voulant accorder Jannin de Medicis, jamais il ne peut, encore qu'il en tentast tous les moyens, cognoissant bien leur humeur et vaillance, que s'ils en venoient là, qu'ils se tueroient. Par quoy, de despit et de quoy ils ne le vouloient croire en accord, il

1. L'auteur ne veut pas dire que Jeannin de Médicis était leur père, mais qu'il les avait formés au métier des armes.

prit sa cappe [1], et la mit en deux, et en donna à chascun sa moytié, et deux bonnes espées, et les enferma dans une salle, et leur commanda qu'ils ne sortiroient jamais de là qu'ils ne fussent d'accord, en quelque façon que ce fust, et n'eussent vuidé leur differand du tout. Ils vinrent donc aux mains. Jehan de Turin donna une estoquade au front à San Petro, petite pourtant, mais d'importance, d'autant que le sang luy commança aussitost à couller sur les yeux et le long du visage, si bien qu'à tous les coups il luy falloit porter la main pour essuyer les yeux. Sur quoy Jehan de Turin lui dict : « San Petro Corso, arreste « toy et bande un peu ta playe. » L'autre, le prenant au mot, print son mouchoir et la banda au mieux qu'il peut, puis se remirent au jeu, et si rudement, que Jehan de Turin eust un si grand coup sur son espée, qu'elle luy eschappa de la main. Sur quoy San Petro se voulant revancher de semblable courtoisie, luy dict : « Jehan de Turin, « amasse ton espée, car je ne te veux point « blesser avec advantage » ; et luy donna loysir de l'amasser. Et pour la troisiesme fois retournarent au combat : à quoy ayant esgard les spectateurs, qui regardoient les uns par les grilles de la salle, les autres par les fantes et trous de la porte, en vindrent faire le rapport à Jehan de Medicis, et le prier de les

1. On se battait alors avec la cape roulée autour du bras gauche pour parer les coups. J'ai vu encore à Madrid, il y a quelques années, un maître d'armes qui apprenait à faire assaut avec le manteau et le fleuret.

separer, et mettre ordre d'accord, autrement ils se paracheveroient de tuer. Par quoy il vint aussitost, et, entrant dans la salle, il les trouva tous deux, l'un deçà, et l'autre delà, tumbez et couchez par terre, n'en pouvant plus pour les grandes blessures qu'ils s'estoient entre données, et du grand sang respandu. Soudain, il les fist lever et secourir, et si curieusement penser, qu'ils furent gueris quelque temps amprès; desquels despuis la France a tiré de bons et grands services, tant deçà que delà les monts. J'ay ouy faire ce conte à feu M. de Cypiere, qui estoit très grand amy et de l'un et de l'autre. Voylà de belles bontez et courtoisies de cavalliers, sur lesquelles on dispute quelle fust la plus grande, celle de Jehan de Turin, ou celle de San Petro Corso; mais il ne faut doubter que la premiere fust plus grande, d'autant que la seconde ne la fist que suivre amprès, et rendre ce qu'elle debvoit. Au demeurant, si elles se debvoient faire, je m'en rapporte aux braves discoureurs des combats, au moins je dis la premiere; car pour la seconde, elle se debvoit faire pour rendre la pareille; autrement ce fust esté un villain reproche s'il eust faict autrement; mais aussy eust on bien blasmé le premier de sa premiere courtoisie, s'il luy fust arrivé mal, et que l'autre l'eust tué, en donnant si grand advantage à son ennemy, puisqu'il le tenoit quasy à sa mercy et à son advantage : et y en a beaucoup qui disent que ce fust esté bien employé si l'autre l'eust tué tout à plat, puisqu'il ne

sçavoit user de sa victoire, laquelle il mesprisoit. Quoy qu'il en soit pourtant, la courtoisie est tousjours à louer, et sent mieux son gallant homme et son chrestien.

Or, c'est assez allegué de vieux exemples; ramenons au moins aucuns modernes, que j'ay veu arriver en nos cours de France. Feu M. de Bussy, un très brave de son temps, eust une parolle de guerre [1] contre un brave gentilhomme nommé M. de La Ferté, tous deux estans au service et à la cour de Monsieur, et encore qu'ils eussent estez grands amys et obligez l'un à l'autre. S'estans donc desfiez et venus en combat, M. de Bussy vient à blesser M. de La Ferté, en telle sorte que le voyant ne faire que parer aux coups, l'ayant atteint où il falloit, il luy dict : « Frere, je cognois que vous en avez assez, et « que vostre blesseure ne vous permet pas « plus de vous deffendre selon vostre brave et « genereux courage, encore que je le sçache « tel qu'il combattroit jusqu'à la derniere « goutte du sang de vostre corps; par quoy, « je suis d'advis que nous remettions la partie « à un' autre fois, et que je vous conduise « pour vous faire penser. » M. de La Ferté le prist au mot; car, outre sa blesseure, il

1. Une parole injurieuse qui exigeait une réparation par les armes. Le *Journal* de Fayet (édité par Luzarches, Tours, 1852, in-12, p. 14) raconte ainsi ce duel et complète les détails donnés par Branthôme : « Au mois de febvrier 1579, Monsieur le duc estant à Alençon, Bussy, son mignon, appela M. de La Ferté en une prairie où ils se combattirent; le sieur de La Ferté demeura sur la place bien blessé, dont il est gary, et Bussy s'en alla sans aulcune blessure. »

estoit fort estroppié d'un pied, dont la moytié luy avoit esté emportée d'un canon qui s'esclatta dans la gallere de M. du Mayne, au voyage qu'il fist en la Morée, en la compaignie de don Joan d'Austrie, general du roy d'Espaigne; et pour ce estoit il fort impost[1]. Si eust il encore du sang de M. de Bussy, se disoit on, et luy fist vaillamment teste, ainsin qu'il le sceut bien louer amprès; et ses vaillantises qu'il a faict aux guerres ont bien monstré qu'il estoit digne de louange. Ainsin se passa ce combat et courtoisie entr'eux, et amprès se rendirent bons amys.

M. le comte de Grand Pré[2], gentil cavallier s'il en fust onc à la cour, doux, courtois et gracieux, mais au demeurant brave et vaillant comme l'espée, et très beau gentilhomme, il eust un differant avec M. de Givry[3], gentilhomme accomply des mesmes belles condictions que ledict comte; tous deux ayant commandé, l'un qui est le comte, à un regiment de gens de pied, en lequel il y a beaucoup acquis de reputation, et ledict Givry, maistre de camp de la cavallerie legere, que le roy luy donna amprès que ce brave M. de Sagonne[4] eust pris le party de la Ligue. Ces braves gentilshommes donc se desfiarent et s'appellarent. Estans en combat, le malheur

1. Impotent.
2. Robert de Joyeuse, tué en 1589, près de Châlons.
3. Anne d'Anglure, baron de Givry, tué à Laon. Voir *Tombeau de feu M. de Givry*. Paris, Morel, 1594, in-12.
4. Jean Babou, comte de Sagonne, tué à Arques le 23 octobre 1589.

fust pour Givry que son espée se rompit à demy, qui ne s'en estonna pourtant, mais le comte luy dict : « Ayez un' autre espée, car « la mienne ne blesse point avec advantage. » Ce qu'il ne voulut faire, et dict : « Non, non, « avec ce tronçon d'espée, je te tuerai bien. » Mais M. le comte ne le poursuivit, et usant de courtoisie, le combat se rompit; dont plusieurs dirent qu'il eust esté bien employé que le comte l'eust tué, puisqu'il faisoit ainsin du brave, et ne vouloit recepvoir courtoisie de son ennemy; et encore mieux employé si Givry eust tué le comte, puisqu'il luy pardonnoit par trop sa temerité et bravetté.

Un de ces ans fust faict un combat en Auvergne, entre un très brave gentilhomme du pays mesmes, dont je ne sais bien le nom pour dire vray, et un Escossois qu'on appelloit le capitaine Leviston. Je ne sçais s'il estoit de ceste race de Leviston, dont j'en ay cogneu en Escosse d'honnestes hommes, et une honneste fille qui estoit à la feue royne d'Escosse [1]; mais tant y a que ce capitaine Leviston s'estoit saisy de Montagut en Combrailles [2].

1. Le P. Anselme (I, p. 136) cite une *N*... de Lewiston qui, en 1554, à l'âge de treize ou quatorze ans, figura la sibylle Erytrée dans un ballet composé en l'honneur de Henri II. Elle n'avait que cinq compagnes dans cette fête : Elisabeth, depuis reine d'Espagne ; Clerice Strozzi ; Claude de France ; une jeune fille dont le nom ne nous est pas parvenu et Marie Stuart, reine d'Ecosse. (Voy. les poésies de Mellin de Saint-Gelais, éd. 1574, p. 12 et 13.) Cette Lewiston est la personne dont l'auteur parle plus loin (X, 100), dans l'énumération des belles de la cour.

2. Près de Riom.

Il joua si bien des mains, qu'en deux ans il se fist riche de cent mil escus, disoit on, en prenant de toutes parts et n'arregardant à qui il faisoit tort, ce qui fust cause de sa mort, car la paix faicte, il fust appellé par ce gentilhomme que viens dire. D'autres tiennent qu'il vouloit seconder un autre gentilhomme appellé. Enfin estant entré en estaquade avec son ennemy, qu'il desdaignoit fort, bien qu'il fust un brave gentilhomme, comme il le monstra, car du premier coup il luy donna une grande estoquade dans le corps, à qui il dict : « Leviston, je t'ay bien « tasté pour le premier coup. En as tu assez? » Leviston luy respondict : « Avant que tu m'en « ayes donné un pareil, je t'auray bien tué. » L'autre lui repliqua : « Tu ne te veux pas « donc contanter? Garde toy de celluy là. » Et lui donne un autre coup au costé, en luy disant : « Tu en as prou, s'il me semble, va « t'en faire penser. » Leviston respondit : « Il faut que tu me paracheves, ou que j'aye « ta vie. » L'autre repliqua : « Eh! mort « dieu, tu ne te veux pas donc contenter, et « tu braves encore? Et tu en mourras donc à « bon escient. » Et luy donna deux autres bons coups dans le corps, et le tua à bon escient. Ainsin debvoit il faire, et fist très bien, puisque ledict Leviston faisoit tant le brave et ne se vouloit contanter de la courtoisie que l'autre lui presentoit. En quoy il se mettoit pourtant en grand hazard de sa vie, car il ne falloit qu'un meschant coup pour la luy oster; mais Dieu en cela le favorisa, et toutesfois

et l'un et l'autre firent deux grandes fautes : l'un d'espargner son ennemy qui bravoit et opiniastroit trop, l'autre de n'avoir accepté la courtoisie, en quoy pourtant il monstra beaucoup de courage et de valleur, de ne vouloir recepvoir ceste obligation de son ennemy. Ainsin se faut il gouverner envers ces braves qui veulent braver, et n'ont de quoy payer leur homme[1] estans desarmez de leurs armes, ou qui n'en peuvent plus.

La premiere fois que je fus en Italie, passant par Milan, j'ouys raconter du temps qu'Antoine de Leve y commandoit pour l'empereur Charles, il y eust un certain comte Claudio, qu'on ne nommoit point autrement par surnom ; tant y a qu'il estoit pour lors un très renommé et vaillant homme. Par cas, un jour estant à la chasse de l'oyseau, et ayant vollé une perdrix, quand il fust à la remise, qui estoit un lieu fort esgaré, il trouva quatre soldats qui s'estoient desfiez, et avoient choisy pour camp et estaquade un parc de brebis et moutons, dont usent les pastres en là, pour y retirer et resserrer leur bestial et pour mieux enfumer leurs terres, ainsin qu'en plusieurs lieux et contrées de nostre France le font aussy. Quel camp clos, voyez, je vous prie, que ces braves gens avoient là choisy ! Le comte Claudio les voyant tous quatre se preparer deux contre deux, et laisser le pourpoinct et se mettre en chemise pour se battre,

1. Sont dans l'impossibilité de faire expier à leur adversaire l'avantage qu'il a obtenu.

il les prie de ne se battre point pour l'amour de luy, et luy dire leur differand pour les accorder. Eux luy firent response qu'ils n'en fairoient rien, mais que s'il en vouloit veoyr le plaisir et juger des coups, qu'il les vist faire seulement. Le comte dict qu'il n'en fairoit rien, et qu'il ne luy seroit jamais reprosché qu'en sa presence ils se coupassent la gorge. Là dessus il met pied à terre et l'espée en la main pour les empescher de leur combat. Eux aussitost, comme desesperez, vont concerter ensemble, et s'escrient : « Tuons le, « puisqu'il nous veut rompre nostre entre- « prise, et amprès nous la reprendrons, et « nous nous battrons. » De faict, le chargearent à outrance, mais luy, comme j'ay dict, qui estoit en ces temps l'un des vaillans et determinez de cest estat, se garde si bien d'eux, et les charge si valleureusement qu'il en tue deux; et voulant donner la vie aux deux autres, ne l'acceptent, mais voulant vanger la mort de leurs compaignons, le chargearent de plus en plus. Luy se pare et tue le troisiesme; et, ayant blessé le quatriesme à la mort, il le laisse là et luy donne la vie en luy envoyant un chirurgien qui le pensa si bien qu'il en eschappa, et en fist amprès le conte, et servist de tesmoing d'un si grand faict d'armes, et ne cella nullement qu'il luy avoit donné la vie, dont il n'en seroit jamais ingrat, et qu'il luy feroit service où il pourroit. Le comte l'ayma fort despuis et s'en servist, bien fasché, disoit il, qu'il n'eust peu sauver la vie à ses compaignons.

Aucuns diront sur la vie de ce soldat, très bien recogneue[1], que cela est bon pour les soldats simples, mais non pour les gentilshommes; je ne sçay, mais j'ay veu des soldats signallez aussy ou plus curieux de leur honneur et à le garder qu'aucuns gentilshommes. En ce combat on y peut beaucoup admirer la valleur et l'heur de ce comte, et y discourir beaucoup de choses, et mesmes à noter que, quand des gens de bien ont bonne envie de se bien battre, ou qu'ils sont une fois aux mains, il n'y a rien qui les fasche plus et desespere tant, que quand quelques uns surviennent qui les veulent separer : et bien souvant a on veu arriver tout de mesmes à aucuns ce que je viens de raconter, et s'entre accorder à tuer le separant, n'estant rien si fascheux à un vaillant et brave homme et offansé, que quand on luy rompt son coup et son desseing d'armes.

J'en ay veu en ma vie deux tels exemples : Sainct Maigrin se battit une fois ainsin par appel aux champs près Paris contre le señor Troile Ursin, brave gentilhomme italien, qui avoit esté nourry enfant d'honneur du roy dauphin, qui fust amprès le roy François IIe, et estoit fils du señor Jourdan Ursin, très bon et sage capitaine, qui fust lieutenant de roy en Corse amprès M. de Termes. Depuis la mort dudict roy François, il n'avoit esté en France guieres, et pouvoit avoir vingt cinq

1. La grâce de la vie dont il s'était montré très reconnaissant.

ans qu'il en avoit esté toujours absent, s'amusant en Italie et mesmes à Florance, où il fust despuis tué pour faict d'amours. Estant donc venu en France ceste fois là, il vint avoir querelle contre Sainct Maigrin[1] pour le jeu, et s'appellarent. Ils n'eurent pas tiré deux coups qu'ils vinrent aussitost aux prises. Sainct Maigrin estoit plus adroict à la lutte que l'autre, bien qu'il fust aussy fort : il porta son homme par terre soubs luy, et luy disant plusieurs fois qu'il luy demandast la vie. Sainct Maigrin, dict il, n'ayant nulles armes chascun, pour avoir estées desamparées à cause de la prise, s'advisa de tirer une espine d'un buisson et la luy presenter aux yeux, et luy dire que s'il ne rendoit et ne luy demandoit la vie, qu'il les lui creveroit tous deux. Sur quoy l'autre luy demanda la vie, dict Saint Maigrin, qui la luy donna. Le señor Troile, sentant que Sainct Maigrin s'en vantoit, il dict fort bien qu'il ne la luy avoit point donnée.

Enfin, ce fust un combat fort doubteux et peu bien entendu et conceu de plusieurs, et mesmes des juges que le roy ordonna pour les accorder; ce qui fust faict. Un d'iceux, grand prince, me dict qu'il y avoit plus d'ostantation vaine de Sainct Maigrin que d'autre chose; car il n'estoit pas vray semblable que l'autre eust donné si grand loysir d'amasser et tirer une espine, et mesmes si

1. Paul Estuer de Caussade de Saint-Megrin, qui périt assassiné, à Paris, rue du Louvre, le 21 juillet 1578.

à l'ayse comme d'une chose fort amiable, sans l'en empescher, et luy en donner au moins grande peine; ou bien il falloit qu'il l'eust cloué ou collé en terre, pour amasser son espine cependant; par quoy, le tout fust accordé, et je sçay bien ce que m'en dict ce grand, car jamais ils ne peurent bien tirer la verité de ce faict. Et voylà que servent ces combats aux champs, sans seconds ou autres tesmoings; car bien souvant on faict acroire beaucoup de choses qui ne sont survenues sur une infinité d'accidens qui y arrivent, que quelquefois on ne sçait qu'en croire, et mesmes pour ces demandeurs et donneurs de vie; ainsin qu'il arriva au seigneur de Chantlivaut[1], très brave, et vaillant gentilhomme pour un homme qui estoit estropié d'une main. Il se battit au Pré aux Clercs, contre Bonneval, brave et vaillant gentilhomme aussy, et de grande maison en Limosin, tous deux tout seuls. Bonneval vint avoir une grande estoquade à travers le corps. Chantlivaut le voyant touché au vif, le laissa là, et se retire sans estre blessé, et Bonneval pour se faire penser. Chantlivaut dict qu'il luy avoit demandé la vie, et luy avoit baillée de bon cœur, l'autre disoit que non. Et croy que si Bonneval ne fust mort quelque temps amprès (car il ne mourust de ce coup), ils se fussent battus encore.

Il faut faire icy une digression sur une dispute que j'ay veu pratiquer et se pratique tous

1. René de Viau, seigneur de Champlivaut.

les jours, à sçavoir mon : si celluy à qui on a donné la vie peut redemander le combat. Certainement par les loix dannoises et lombardes, aux camps clos et combats sollemnels, cela ne se peut, pour les raisons et coustumes que j'ay allégué cy devant. Quant aux appels et combats à la mazza, il ne l'estoit non plus permis à Naples, dont le premier usage en est sorty; je l'ay appris là mesmes. Aussy quand ils en venoient là, ils se battoient si outrageusement que sans mercy et selon la coustume, il falloit que l'un tuast l'autre, ou tous deux demeurassent sur la place, ainsin que cela s'est veu souvant, et là et en nostre France, qu'il ne falloit nullement parler de grace de vie; car quand l'on vient là, l'on est si fort pressé de son ennemy ou animé de rage, de despit et de vangeance, que l'on a quelquefois tué dans un coup, ou tous deux demeurent morts sur le champ : ainsin qu'en ces combats precedans que j'ay dict est arrivé, et plusieurs autres; ainsin aussy qu'il arriva n'a pas longtemps au seigneur de Fourquefaux[1], brave et vaillant gentilhomme, que le seigneur de La Chapelle Biron[2] tua dans la forest de Fontainebleau, où ils s'estoient tous deux appellez; et dans deux coups l'autre demeura roide mort sur la place, et La Chapelle sain et sauve se retira; lequel, venant de frais d'Italie, où il avoit appris du Patenostrier la millice de l'espée, avec son brave

1. Claude de Fourquevaux, tué en 1582
2. Charles de Carbonnières.

courage demeura vainqueur, bien que le vaincu sceust très bien tirer des armes, comme je les luy avois veues très belles en la main; et fust esté un brave jeune homme qui promettoit beaucoup.

Le capitaine Rollet que j'ay veu nourrir page de M. de l'Archant, et despuis gouverneur du Pont de l'Arche en ces guerres civilles, où il a faict très bien la guerre, sortant hors de page rendit ainsin un combat au Pré aux Clercs très vaillamment et heureusement, et tua son ennemy (dont j'ay oublié le nom) sur le champ et aussitost.

En ces combats hastifs et precipitez, et qui donnent du premier coup la mort, il ne faut parler de la vie; mais quand on respire encore, il faut estre courtois sur le vaincu, la gloire en est très belle et pie. De dire pourtant que le vaincu (à qui la vie a esté donnée) soit deshonnoré pour cela, il ne l'est point. C'est une fortune de Mars, à qui le plus vaillant homme du monde est subject, soit, ou qu'il desampare son espée, ou qu'elle se rompe, ou bien qu'il tumbe par terre, ainsin qu'il arriva dernierement et de frais à M. de Sainct Gouard[1], qui tumba devant M. de La Chastaigneraye[2], qui ne le voulut tuer, ains luy permit de se relever : mais aussitost furent separez, car le combat fust faict quasy à la veue de la cornette du roy, qui marchoit, s'estans mis à l'escart.

1. Jean de Vivonne de Pisani, marquis de Saint-Gouard. V. sa vie par M. de Brémond d'Ars. Paris, Plon, 1884, in-8°.

2. Charles de Vivonne, baron de La Chastaigneraye.

Un de ces ans, advint un combat entre le seigneur Amadeo, frere bastard de M. de Savoye[1], et M. de Crequi, gendre de ce grand M. d'Esdiguieres; je ne me veux amuser d'en dire le subject, car il est ailleurs escrit, et aussy que force gens le sçavent, pour en estre la nouvelle recente[2]. Tant y a, qu'estans venus au lieu assigné du combat, la fortune fust si bonne pour M. de Crequi, qu'il blesse son ennemy et le mit à tel poinct de demander la vie, qu'il luy cede fort gentiment et librement; ce qu'ayant sceu, M. de Savoye, s'en collera si fort contre son frere, qu'il luy dict et commande de retourner au combat aussitost amprès estre guery, quoy qui fust. A quoy il ne faillit, et non plus le seigneur de Crequi, de comparestre. Ce fust en une petite islette du Rosne. D'en dire les formes, les seconds et appellans, c'en seroit une chose superflue. Pour la fin du combat, faict à l'aspect de plusieurs arregardans deçà et delà le

1. Son nom était Philippin et nom Amadeo.

2. Philippin, dans une retraite, craignant d'être reconnu, avait donné son écharpe à un soldat. Or, cette écharpe était un présent d'une dame. Créqui, alors mestre de camp, prit le soldat, sut à qui l'écharpe appartenait et fit dire à Philippin qu'à l'avenir il prît un meilleur soin des faveurs de sa maîtresse. Ce mot amena un cartel de la part de Philippin, mais il ne se trouva pas sur le terrain au jour fixé. Une seconde rencontre fut assignée, mais tout se passa en paroles, et le prince de Savoie se contenta d'explications fort légères. M. de Créqui ayant raconté le fait à son avantage, la querelle s'envenima, et un premier duel eut lieu près de Grenoble en 1598. Le dernier eut lieu peu de temps après, dès que la blessure de Philippin fut guérie. Voir *Hist.* de Tallemant, édition P. Paris, tome I, 144, et De la Colombière, *Théâtre d'honneur,* t. II.

Rosne, la fortune fust encore si bonne pour le seigneur de Crequi, qu'il abbat son ennemy et le tue sans en avoir plus de mercy; dont en cela il usa fort bien de sa fortune, que Dieu luy donna encore ce coup; possible, par la volonté de Dieu, que s'il l'eust espargné encore, il luy en eust mal pris à la troisiesme lutte, n'ayant sceu ou voulu user de la grace qu'il luy avoit octroyé dont il s'en fust repenty, et l'eust on aussitost fort blasmé de ne s'estre aydé de ceste grace que Dieu luy avoit faict.

M. de Savoye lorsqu'il vint dernierement en France[1], il fut curieux de saluer tous les gallans de la cour, fors mondict sieur de Crequi. Les uns disent parce qu'il ne luy eust pas esté bien séant (comme de vray et de raison) de saluer le meurtrier de son frere. D'autres disent que M. de Savoye se plaignoit qu'il l'avoit tué tumbé en terre et abbattu; en quoy M. de Savoye ne debvoit avoir esgard (disoient aucuns), car puisqu'il avoit repris sondict frere bastard d'avoir demandé la vie au premier combat, et contrainct et commandé d'en recommencer un autre, que pouvoit faire moins M. de Crequi que de penser à revenir au tiers combat, et pour ce, en voyant avoir son beau jeu, d'en achever la partie tout à trac, sans plus la remettre? Voylà donc pour fin de ce combat, l'exemple que l'on y doit prendre à tuer ou espargner son ennemy en tels accidens; tels coups

1. Charles-Emmanuel arriva à Paris le 21 décembre 1599.

d'espargne pour la premiere fois, mais nullement pour la seconde, où l'on doit fermer les yeux à tout mercy et misericorde.

Sur ce conte et raisons y alleguées, je fairay ceste petite disgression, afin qu'on sçache comme d'autres fois se sont faicts en Italie, France et ailleurs, des combats à outrance et duels solemnels, où celluy des combattans qui avoit l'eslection des armes, et mesmes de l'espée (comme quasy c'est tousjours l'ordinaire, bien que l'on se batte avec la lance, la picque, l'halebarde et autres armes, de la porter au costé, comme la plus noble arme de toutes), faisoit porter dans le camp quatre espées, c'est à sçavoir deux pour les premiers assauts, et deux autres que les juges du camp garderoient pour une réserve, afin que l'espée de l'un ou de deux vint à se rompre, les juges en fournissoient qui en avoit besoing, ou tous deux, en faisant faire le holà, et amprès recommençoient et poursuivoient leur battaille; mais cela se faisoit avec pache et conditions accordées entre les parties, juges, parrains et confidans, advant qu'entrer au combat; et de plus, ces deux secondes espées données, ou une seule, à qui en avoit faute, si elles se venoient à rompre, ne falloit plus parler d'avoir recours à d'autres troisiesmes, et falloit mourir ou vaincre en quelque façon que ce fust, ou se rendre; et telles espées les appelloit on les espées de provision. Aujourd'huy en nostre nouveau et friand[1] françois,

1. Élégant, à la mode

on les appelleroit les espées ou secours de reserve.

Pour ce coup, je n'en allegueray autre exemple que celuy de feu M. de La Chastaigneraye mon oncle, en son combat où son ennemy ayant faict apporter quatre espées, du commancement qu'on les vit parestre on pensa que Jarnac se vouloit battre de deux espées contre deux : mais, amprès avoir ouy son dire de son parrain et confidans, trouvarent qu'il y en avoit deux de reserve, le tout avec le mesme pache que j'ay dict cy devant, que par amprès il n'en falloit plus esperer d'autres. L'on peut donc par là colliger que c'est assez d'avoir tenté la premiere et seconde fortune, sans retenter la troisiesme, possible contre la volonté de Dieu, qui en puniroit la trop grande outre cuy dance. Ainsin M. de Crequi, par le dire de plusieurs grands capitaines, fist bien d'achever ceste seconde partye, sans la remettre à la troisiesme.

Bref, il arrive en ces combats tant d'accidens et tant d'inconveniens, que je ne les aurois jamais dicts, tant à pied qu'à cheval; sur lesquels il faut que nos mareschaux et grands capitaines jugent si la vie a esté bien donnée, ou en advantage ou en desadvantage, en supercherie ou bonne guerre, et là dessus ordonnent un second combat, ou non. De les juger deshonnorez pour cela, comme j'ay dict, ils ne le sont; mais les faut appeller, à la mode de l'Espaignol, *vencidos, no por falta de coraçon y valor, mas por mala*

suerte[1]. Et pourtant c'est tousjours la vie donnée; car et que me chaut il, si vous avez desamparé vostre espée, qu'elle vous soit rompue ou que soyez tumbé? Cela ne s'appelle point vous avoir donné la vie par advantage : sur quoy, pour mieux, il faut que les grands juges facent comm' il se faisoit en tel cas à Naples, ainsin que je l'ay là appris aussy : les amys des deux parties, ou les grands capitaines les prenoient et les accordoient tout bellement en quelque façon que ce fust par gentilles inventions que les bons et gentils esprits sçavent très bien excogiter. Bien est il vray que j'ay ouy dire à aucuns que pour le mesme subjet que l'on s'est battu, et la vie donnée, le combat ne se peut redemander; mais, au bout de quelque temps, si le vaincu prend un nouveau subject de son ennemy, il le peut faire, car d'avoir tousjours les mains liées, et si l'autre l'offançoit encore de nouveau, il n'y auroit point de raison de luy refuser le combat, et que l'autre estant appellé n'y allast, autrement il luy iroit de son honneur, ou bien que tous deux s'y accordassent de bonne *voglio*[2], ainsin que je vis cela mesmes arriver entre le capitaine Castelnau, gentil et vaillant soldat, bien qu'il fust fort jeune, du païs de Languedoc, brave race certes, dont j'en ay cogneu quatre freres très vaillants, et le capitaine Dalon, du païs de Xaintonge, vaillant aussy. Il estoit le second

1. Vaincus non par manque de cœur ou de valeur, mais par mauvaise fortune.
2. Volonté.

des trois freres, tous trois eslevés de M. le mareschal de Biron. Ils vinrent à avoir querelle ensemble en l'armée, où commandoit mondict sieur le mareschal qui les accorda, mais aussitost amprès, ils prirent un nouveau desbat, et s'allarent tous deux tuer, dont ce fust très grand dommage. Aucuns dirent que ce fust de gayetté de cœur, et de concert faict entr'eux avant l'accord, et que ce n'estoit que pour contenter mondict sieur le mareschal, et amprès s'iroient battre et se tuer, comme ils firent. Il falloit bien dire qu'il y eust de l'animosité.

Certes, si les parties s'accordent en cela pour quelque raison et subject que ce soit, faire le peuvent, mais gare que le dieu Mars ne s'irrite contre le vainqueur, le voyant abuser de la faveur qu'il luy avoit faicte, ny plus ny moins que fait le dieu Neptune au marinier qu'il a sauvé d'un grand nauffrage, et puis se fiant encore en luy d'une seconde grace, rebat la mer, où il se trouve plongé et très bien noyé. D'autres raisons se peuvent alleguer là dessus, *et pro et contra* sur ce subject, que je laisse à discourir à de plus capables que moy.

Surtout aussy il n'est bien seant que le vainqueur fasse par trop sa parade de sa courtoisie de vie donnée, et ne publie tant sa victoire au mespris par trop du vaincu, et trop vaine ostantation pour luy, car ce seroit par trop profaner la grace que Dieu luy a faicte, comme de triumpher de ses armes et chevaux, les monstrer à un chascun, les

appandre à une eglise en signe de trophée, ou par bravade, ou devotion, ou vœu, que l'on a faict à Dieu, lequel ne se soucie guieres de ces offrandes; comme jadis les dieux Mars et Neptune se plaisoient fort en tels présents d'armes et despouilles, et comme aux camps solemnels jadis cela se faisoit, et comme aussy j'en sçay un qui, amprès un pareil camp, en voulut faire de mesmes en une grand' eglise de ce royaume[1], mais il en fust dissuadé par aucuns de ses amys; car resolument s'il l'eust faict il eust esté tué dans deux jours, en despit de tous les vivans; il estoit trop bien aymé et apparenté. Le temps passé cela se faisoit, voyre pis, comme j'ay dict cy devant, et estoit sacrilege de les despandre. Il faut en cela se gouverner sagement, et recognoistre en autre façon la grace que Dieu vous a faicte. J'en parle maintenant en chrestien, sans alleguer ny recognoistre le dieu Mars, mais nostre souverain, qui veut que l'on ne se hausse par trop en sa victoire, mais que l'on s'humilie et qu'on luy rende très humbles mercys de tout; autrement il sçait bien rabaisser ces hautains, comme j'en allegueroïs force exemples. Voylà comment un bon chrestien se doit gouverner; et s'il est tant contrainct par la voye et devoir chevalleresque de se rebattre, il faut se recommander à Dieu, et le supplier de luy estre autant favorable ceste fois comme l'autre, et qu'il ne retourne au combat pour abuser de sa premiere grace qu'il a receu de

1. On attribue cette intention à Jarnac après son duel avec

luy, ny pour vangeance ou inimitié animée, ains pour l'amour de la loy de l'espée qu'il luy a mis au costé, et pour le debvoir de la noblesse où il l'a colloqué.

Il y a aussy une autre dispute que l'on faict sur la differance des mots que l'on dict, ou : « Je te donne la vie par courtoisie et gentil-« lesse »; ou : « Je ne te veux pas achever, « j'en serois bien marry »; et autres pareils mots courtois; ou bien de dire : « Rends toy, « ou je te tueray; demandes moy la vie, ou « je t'acheveray. » Certes, ces mots derniers sont fort fascheux à profferer à un homme de cœur qui aymeroit mieux mourir de cent morts que les prononcer, comme il s'en est veu force. Par quoy pour le mieux, il est plus expediant de donner la vie gentiment et gracieusement, sans ainsin contraindre son ennemy à parler tels mots, qui semblent plus une ostantation et façon de s'en prevalloir amprès, qu'une courtoisie receue, ny pour l'amour de Dieu, ou charité que l'on doit à son prochain : et, par ainsin, ce vaincu se pourroit rebattre, mais non autrement. Car vouloir combattre son second pere et son bienfacteur, c'est offancer Dieu, qui est grand ennemy des ingrats et très juste vangeur.

Il y a encore un poinct, que si un trouvoit en une rue ou aux champs, et du premier abord il attaquast son ennemy sans dire gare, et luy donnast une grande estoquade à travers

La Châtaigneraye; c'est peut-être à cela que Branthôme fait allusion.

le corps, ou luy coupast la main de l'espée, et le laissast là à demy mort, ou le blessast en autre sorte de supercherie, et puis amprès qu'il dist luy avoir donné la vie, ce traict seroit fort villain, et faict en trahison, et la vanterie fort folle et ridicule, et dont on s'en pourroit rire aysement et se mocquer.

J'en ay cogneu un qui en fist de mesmes et de mesmes s'en vanta; mais il fust bien mocqué, et fust payé de mesmes. Là dessus, venant le pauvre blessé à se guérir, il peut, non pas l'appeler, mais luy en faire de mesmes, voyre avec un canon, le porter avec luy, s'il se pouvoit, pour le tuer.

Enfin, toute vie bien et honnestement donnée, elle est recognoissable par tout le monde, sans une seconde recherche de combat; mais le plus beau et le meilleur est que les roys, les princes souverains, les mareschaux de France et autres grands capitaines passent tout cela soubs un bon accord, et que jamais il n'en soit plus parlé; et si le vaincu en sent en soy quelque charge de conscience et d'honneur, et qu'il luy semble que quelqu'un en parle, il faut qu'il s'attaque à luy, et le face taire à bon escient par une bonne espée; car il vaut mieux, que si la disgrace est telle, qu'il soit vaincu de luy ceste fois seulle, que s'il venoit l'estre de l'autre encore une seconde fois; ou bien il faut que les grands juges en leur accord fassent comme je vis une fois faire à feu M. de Martigues lorsque le roy Charles IX, avec ses grands mareschaux et grands capitaines, ayant accordé dans son cabinet messieurs de Fron-

tenay, dict le jeune Rouan[1], et de Querman[2], tous deux grands gentilshommes et seigneurs de Bretaigne, où il y alloit plus de l'un que de l'autre[3], car Querman avoit esté blessé et Frontenay aussi, tous deux bien fort; mais Querman disoit tousjours que ce n'avoit pas esté Frontenay qui l'avoit blessé, mais un autre gentilhomme que je ne nommeray poinct. Enfin ils furent accordez, et sortans du cabinet en la chambre du roy, M. de Martigues les tenant tous deux par la main, il cria tout haut, où il y avoit plus de deux cens gentilshommes qui en attandoient l'yssue : « Messieurs, le roy « m'a commandé de vous dire à tous vous « autres qu'il a accordé ces deux messieurs, « à esgal honneur, et qu'il n'y va rien de l'un « ny de l'autre, et qui voudra dire le con- « traire et qu'ils ne soient tous deux gens de « bien, d'honneur et valleur, il en a menty. » Plusieurs là dessus en goguenardant et riant respondirent : « Monsieur, nous ne voulons « poinct combattre le roy sur ce desmenty; « il n'y a rien à redire puis que le roy y a « passé le ballais. » Oncques puis n'en fust autre chose.

En quoy j'ay veu faire une dispute parmy les duellistes, à sçavoir si l'on se peut ainsin remettre de son different et de son honneur entre les mains d'un empereur, d'un roy, d'un

1. Jean de Rohan, seigneur de Frontenay.
2 Jean de Plusquellec, dit de Kerman.
3. Où les deux combattants ne s'étaient pas comportés d'une manière également honorable.

autre prince souverain, et d'un general ou d'un grand capitaine. Aucuns ont dict que si, autres non, et disent que l'honneur perdu se doit reconquerir par la valleur propre de celluy qui l'a perdue, et non par celle d'autruy; que si les empereurs et roys jadis ont faict des loix de leurs propres mouvements et authoritez sur plusieurs subjects, ils n'en ont jamais peu faire contre l'honneur des hommes.

Sur quoy il me souvient qu'une fois à la cour, s'estant esmeue une querelle entre le seigneur de Genlis le jeune, dit Yvoy, que le duc d'Albe desfist en Flandres, et M. de Mareuil, de Bretaigne, très brave et vaillant gentilhomme et fort haut la main, ainsin qu'ils sortoient de la salle du bal de Fontainebleau, du temps du roy Henry IIe, pour s'aller battre, M. de Montberon, quatriesme fils de M. le connestable, jeune seigneur très brave, vaillant et gentil, ainsin qu'il le monstra à sa mort, dont j'en parle ailleurs, les empescha de sortir, et sur le coup les voulut mettre d'accord, en leur demandant s'ils ne s'en vouloient remettre à luy de ceste querelle et de leur honneur. M. de Mareuil fort escalabreux[1] et vieux routier d'armes et de guerre, luy respondist : « Mon honneur, mortdieu, et c'est « tout ce que je voudrois faire que de le con- « fier et remettre entre les mains de M. vostre « pere, qui est l'un des grands capitaines de « la chrestianté. » Ce mot fust trouvé bon, tant de mondict sieur le connestable, de M. de

1. Chatouilleux sur le point d'honneur; mauvaise tête.

Guyse, que autres grands capitaines qui furent assemblez pour les accorder.

Si faut il pourtant, en matieres de querelles et d'accord, s'en rapporter et se fier tousjours aux grands roys, capitaines, connestables et mareschaux, lesquels, par leurs valleurs et grandes experiances, ont acquis leurs beaux tiltres et quallitez ; et est à presumer et croire qu'ils doivent blasonner des armes, de leurs desbats et accords, mieux que nous autres pauvres diables, qui sommes novices au prix d'eux ; car ils sçavent excogiter et trouver tous les jours des invantions nouvelles et extraordinaires, qu'on ne pourroit pas croire, ainsin que font nos grands senateurs en leurs cours et causes, pour les juger et amoderer selon les loix de l'equité et justice.

Sur quoy je fairay ce conte de feu M. de Guyse le grand [1], du temps du roy François IIe, comment il se porta pour l'accord d'une querelle assez vieille entre feu M. de Maugiron [2] et le capitaine Rance, de Champaigne. Ell' avoit esté esmeue dès le voyage d'Allemaigne qu'y fist ledict roy Henry IIe : et, d'autant que le roy avoit deffendu les combats en son royaume nommement, ceste querelle avoit tousjours demeuré en suspans jusqu'à l'advenement dudit roy François IIe à la couronne : et pour ce la deffence faillie par la mort du roy Henry, M. de Rance prend l'occasion et se resout de combattre M. de Maugiron et en demander le

1. François de Guise.

2. Laurent de Maugiron, sr de Montléans, lieutenant général en Dauphiné de 1550 à 1566 et de 1578 à 1588.

combat. M. de Guyse, qui gouvernoit tout pour lors, prie le roy de le leur deffendre et de les accorder. Et pour ce les ayant faict venir tous deux devant luy en son cabinet, devant M. de Guyse et autres grands capitaines y appellez, furent accordez, avec un grand esbayssement de force gens que j'en vis à la cour, d'autant que ledict capitaine Rance avoit un doigt de la main coupé; ce qui fust un grand cas, car un membre osté et à dire[1] ne se peut pas bonnement reparer par un accord, sinon que l'on ne se batte, oü bien par un autre membre coupé, selon la loy de talion de jadis, membre pour membre, ou par mort, ou grande satisfaction de paroles, jusqu'à quelque forme de pardon.

Et c'est ce que j'ouy dire une fois audict M. de Guyse, qu'un gentilhomme, pour faire reparation à un autre qu'il aura grandement offancé, ne se fera point de tort de dire : « Je vous prie me pardonner » ; mais en disant ce mot il faut qu'il mette la main sur son espée ou sur la dague, avec une contenance asseurée, qui est autant à dire qu'il use de ce mot pour se soubmettre à une honneste satisfaction ; que s'il ne s'en veut contenter, il monstre, par sa contenance et façon de la main sur ces armes, qu'il est prest de luy en faire raison par icelles. Il faut bien estre discret à manier ainsin son espée ; car de telle façon et contenance altiere

1. *A dire*, pour manquant. Expression très usitée au seizième siècle et au commencement du dix-septième. « Cesar ne trouva à dire que quelque quatre cents hommes... » Perrot d'Ablancourt, *Commentaires de César*.

la pourroit il toucher que sa partie s'en esmouveroit; car quelquesfois une mine desdaigneuse picque bien autant qu'une parolle. Il y a aussy des mots touchant ces pardons, qui portent les uns plus que les autres, et grande differance entr'eux, comme de dire simplement : « Pardonnez moy », ou bien : « Je vous prie me pardonner », ou : « Je vous demande pardon » et autres mots tendants à cela, sur lesquels il y a bien à gloser; dont je m'en remets aux grands capitaines à en decider, ensemble à la maxime et proposition dudict M. de Guyse que je viens de dire qu'il tenoit.

Tant y a, pour tourner à nostre querelle et accord de M. de Maugiron et du capitaine Rance, le roy les accorda de telle façon, que l'on ne la peut bien sçavoir jamais au vray. Les uns en disoient d'une sorte, les autres de l'autre. La plus saine voix estoit que le roy avoit tout pris sur luy, et confirmé l'honneur de l'un et l'autre par belles parolles et la bonne reputation qu'il avoit d'eux et de leur valleur, si bien qu'ils demeurarent sans aucune tache; et despuis, tous deux firent en beaucoup de bons lieux grande preuve de leur vertu et vaillance, et de bons services à nos roys, comme fist M. de Maugiron, en l'estat de lieutenant de roy en Daufiné, et M. de Rance, en maistre de camp de dix enseignes et chevallier de l'ordre; dont ce fust esté grand dommage si ces deux gens de bien se fussent tuez en un combat singulier. En quoy le roy et M. de Guyse procedarent sagement de les accorder.

Si le roy Henry son pere en eust faict de mesme à l'endroict de M. de La Chastaigneraye et M. de Jarnac, il eust mieux faict, et eust sauvé un brave et vaillant gentilhomme, qui luy eust faict d'aussy bons services en ces guerres comme il en avoit faict au roy François son pere, lequel, tant qu'il vesquit, ne voulut jamais accorder ce combat, disant en l'assemblée de son conseil privé, appelé pour respondre à une requeste que luy avoit faict mondict oncle pour luy accorder ledict combat, que jamais roy ny prince ne debvoient accorder ny permettre chose dont l'yssue ne pouvoit rapporter aucun bien, comme de ce combat; et pour ce il le reffusa bien aussy pour un' autre raison que je ne dis pas[1]; mais leur deffendit sur la vie de ne s'entredemander rien, en quelque rencontre et façon que ce fust; et ceste deffence dura près de deux ans, et leur lia si bien les mains, qu'ils ne'osarent jamais rien demander; car le roy s'en faisoit estrangement bien accroire[2] sur l'observation de ses loyx[3].

1. Branthôme se montre moins réservé quelques lignes plus bas.

2. Cette expression a ici le sens opposé à celui qu'on lui donne aujourd'hui. L'auteur veut dire que François Ier faisait observer très exactement ses ordres.

3. Au nombre des requêtes adressées au Roi par de La Chataigneraye, plusieurs des plus curieuses nous sont parvenues (Bibl. de l'Institut, collect. Godefroy, portef. 125), qui donnent les vrais motifs de l'animosité de l'oncle de Branthôme contre son ancien ami. Il suffit de citer ce passage de l'une d'elles et du commentaire dont elle est accompagnée : « Pour ma justification il est bien requis que je die

Il y eust le seigneur Pierre Estrozze, despuis ce grand capitaine, intime amy de mondict oncle, qui luy conseilla de fausser ceste deffence et de tuer son homme *in ogni modo*[1] (c'estoit un conseil italien), et sortir aussitost hors de France, et se retirer à Venise, où il luy presenta trois cens mill' escus qu'il avoit lors à la banque (que despuis il despandit tout pour le service du roy) et qu'il en disposast

ce que j'ay teu, combien que je sçavoys qu'il estoit vray : Je dis que Guychot (*Guy*) Chabot a faict de sa belle mere (*Madeleine de Puy-Guyon, seconde femme de Charles Chabot, baron de Jarnac, père de Guy Chabot*) sa volunté, sans regarder à l'honneur de son pere et son debvoir et qu'il m'a dit l'avoir chevauchée et couché avec elle. — CE QUE J'AY TEU : c'est-à-dire que en ma première lettre j'avois mis seullement que Guychot Chabot m'avoit dit qu'il avoit couché avec sa belle mere, sans vouloir user de ce mot chevaucher, pour ce que monseigneur le Dauphin m'avoit commandé de ne user de ce mot chevaucher. COMBIEN QUE JE SÇAVOYS QU'IL ESTOIT VRAY ? C'est que je sçavoys que ledict Guychot Chabot me l'avoit dict en ce propre mot chevaucher. Je di que ledict Guychot Chabot a faict de sa belle mere sa volunté, par où j'entendz que ledict Chabot a eu si meschante et si malheureuse volunté que de vouloir deshonorer sa belle mere, laquelle volunté il a accomplye en la diffamant de tout son pouvoir, me disant qu'il l'avoit chevauchée et la voulant mettre à la malle grâce de son pere ; et non pas, pour ce, que je vueille dire qu'il l'ayt chevauchée. SANS REGARDER A L'HONNEUR DE SON PERE : par où je veulx dire qu'il a esté si mal advisé qu'il n'a pas veu que en cuydant deshonorer sa belle mere, il fairoit honte à son pere. ET SON DEBVOIR : qui estoit de porter honneur et plustôt faire service à sa belle mere que de luy pourchasser honte et dommage. Et qu'il m'a dict l'avoir chevauchée et couché avec elle, qui est le poinct de ma lettre, et ce que j'entends prouver par armes audict Chabot, avec le bon plaisir et congé du roi... En tesmoing de ce, l'ay signé le dix neufiesme jour de juillet mil V^e XLV. François de Vivonne. »

1. De toute façon.

de la moytié comme il luy plairoit ; cependant qu'il laissast passer la collere du roy, tant pour l'amour de la deffance rompue, que pour ce que M. de Jarnac estoit beau frere de madame d'Estampes, très favorite du roy, et aussy que le roy estant sur l'aage, et venant à decliner et mourir, le roy Henry succeder bientost, la grace seroit aussitost donnée à mondict oncle ; et retourné en France, fort favorisé de son maistre, il n'en seroit jamais autre chose. Mais jamais mon oncle ne voulut faire le coup, ains tousjours combattre en beau camp et belle guerre descouverte. Amprès la mort du roy François, on luy en conseilla aussitost de mesmes, et qu'il n'y fist jamais plus beau ; mais il ne le voulut jamais non plus, et eust tousjours son recours à ce malheureux combat.

Sur ces exemples precedens, il faut colliger et notter une chose, que quand un roy, un prince souverain, un lieutenant du roy en une armée ou province, ont faict un commandement et une deffence expresse à deux qui ont querelles de ne s'entredemander rien, ny s'entrebattre sur peine de la vie, si là dessus le roy, le prince, ou leur lieutenant general viennent à mourir, les querellans sont aussitost exempts de toute deffence, et ont toute pleniere liberté de faire ce qu'ils voudront ; car deffaillant et mourant l'autheur de la deffence, deffaut aussy et meurt la deffence, si elle n'est renouvellée par le nouveau roy, ou prince, ou general succedant.

Plusieurs exemples en ay je veu que j'alle-

guerois. Je me contenteray de cestuy cy, qui arriva à Orleans, amprès la mort du roy François IIe, lequel ayant deffendu à MM. de Loué et Bueil[1], bastard du comte de Sancerre, très braves et vaillans gentilshommes, de ne se rien demander l'un à l'autre touchant une grosse querelle qu'ils avoient ensemble, la deffence fust très bien tenue et observée tant que le roy, autheur de la deffence, vesquit; mais il ne fust pas plustost mort, que l'endemain bon matin, M. de Loué prit l'occasion bien à poinct, et vint à assaillir Bueil, et l'estendit mort sur le pavé et se sauva. Il y en eust aucuns qui trouvarent ce faict estrange, veu les deffences faictes, et que la majesté royalle en estoit offancée; mais les bien raffinez[2] et entendus duellistes les renvoyarent bien loing, comme je vis, et leur respondirent qu'ils estudiassent leur leçon; car le prince autheur de la deffence estant mort, la deffence n'avoit plus de lieu, et les mains liées se deslioient; que si l'on en eust advisé de bonne heure le roy Charles, et que la deffence fust été par luy renouvellée, ell' estoit à propos.

Il y a pourtant remede à ces deffences qu'ont trouvé jadis les duellistes, d'appeller

1. Jean de Laval, seigneur de Loué, et Louis de Bueil, dit le Bâtard de Sancerre (1560).

2. Voici comment d'Aubigné a défini les raffinés : « Ce « sont gens qui se battent pour un clin d'œil, si on ne les « salue que par acquit, si le manteau d'un autre touche le « leur, si on crache à quatre pieds d'eux, etc. » V. Fæneste. On leur donne ce nom parce qu'ils *raffinaient* sur le point d'honneur.

son ennemy en pays estrange et hors de la subjection et des loix du prince qui vous a faict les deffences; à quoy qui est appellé n'y doit faillir pour son honneur, s'il n'alleguoit des empeschemens très grands et très extresmes, ou que le lieu luy fust suspect, ou que par pauvreté ne peust faire si loingtain voyage et si grande despence (c'est une excuse grande pour un petit compaignon, mais pour un grand point recevable) ou pour autres forces raisons qui se peuvent là dessus alleguer. Toutesfois, pour le lieu suspect, il y a remede, disent les duellistes; car il faut que sa partie luy face donner un sauf conduict du prince (ainsin que j'en allegue icy un exemple) du lieu du combat et de la retraicte en seureté; et si la partie en faict difficulté, et s'excuse de ne luy en vouloir point envoyer, il faut de soy mesme gaigner par tous moyens le prince, et le prier pour luy en envoyer un, ou un de ses principalles trompettes, ou son tambour general; ce que le prince, par honnesteté et courtoisie ne doibt reffuser. Tout cela se faisoit le temps passé, advant que le concille de Trente fust proclamé et observé; mais aujourd'huy qu'il a vogue en plusieurs regions, cela est deffendu, et les combats par luy ne sont cordez; mais en France, Angleterre, Escosse, Flandres, et aucuns lieux d'Allemaigne et autres païs où le concille se cache[1], tout cela se peut faire comme le temps passé; encore peut plus le prince qu'est de

1. C'est-à-dire en pays protestant.

commettre juges (s'il ne le veut estre) pour mieux accommoder toutes choses et asseurances par leurs presences. Il y a pourtant un poinct, que si le prince est suspect, et qu'il favorise l'un plus que l'autre, ou bien que l'on aye offancé le prince et forfaict envers luy, et qu'il le recherche de la vie ou de la prison, il s'en faut excuser et fuyr cela comme peste. Voylà ce qu'en disent les docteurs, excepté qu'ils ne veulent pas qu'on aille combattre en terre de Mores, de Turcs et infidelles, comme j'ay dict cy devant.

Disent encore ces docteurs que, si une deffence a estée faicte à deux querellans par deux lieutenans generaux en leurs provinces ou armées, ils peuvent s'en despartir, et venir se battre en autres provinces ou changer de generaux, car de general sur general la puissance ne s'estend point, ainsin que j'ay ouy dire de deux braves soldats signallez de Piedmont, lesquels ayant querelle ensemble, M. de Brissac leur ayant commandé de ne se battre sur la vie, son camp estant devant le siege de Vallance[1] en Piedmont, ils concertarent ensemble de sauter viste dans le camp de M. de Guyse, tirant vers l'Italie et estant aussy devant Vallance, où là, absous de la deffence de M. de Brissac et en franchise dans le camp de M. de Guyse, se battirent et se blessarent fort bien sans courir aucune fortune de la defense de M. de Brissac, ordonnée chez luy. Brave

1. *Vallance*, Valenza.

invention certes, et brave courage aussy de ces deux braves gens.

Il y a encore un poinct, que si le roy ou le prince naturel de l'appellé luy defend expressement et sur la vie de n'aller à l'assignation de l'appellant en pays estrange, il ne luy doibt obeyr, parce (disent les duellistes) qu'il faut prefferer l'honneur au prince, à son mandement, à la vie et à tout. Ces messieurs en parlent bien à leur ayse, comme si c'estoit peu de chose que desobeyr à son roy. Ils disent pourtant que la loy de l'honneur commande tellement, que si un pere accuse son fils de crime de leze majesté divine et humaine, ou de quelqu'autre dont il puisse estre deshonnoré, le fils ne pouvant monstrer son innocence autrement, il peut appeller justement le pere en duel, d'autant que le pere luy faict plus de tort et de mal de le deshonnorer, qu'il ne luy a faict de bien de le mettre au monde et luy donner la vie.

Pour reprendre encore un peu nostre propos sur la donnaison de vie, il y a un poinct qu'il faut bien adviser, que si elle se debat par les deux parties d'une diverse façon, et qu'elles ne s'accordent en leur faict et en leur dire, que l'une en raconte d'une sorte, et l'autre de l'autre, ainsin aussy que l'on en void aucuns pleins de vent, qui se vanteront l'avoir donnée, d'autres de mesme gloire le nieront. Bref, en quelque sorte que ce soit, si lesdites parties ne s'accordent en leur dire, et s'y contredisent en variations, il faut que le roy ou le prince (si cela vient en sa notice) delegue pour esclaircir

le tout, et pour les accorder mieux, de bons capitaines pour juges; voyre s'ils y appellent quelques gens de justice, il n'y a point de mal; car ces gens là ils sont fort subtils et rompus de tirer les vers du nez de la verité ou de la vraysemblance, pour les causes criminelles, qui vont tous les jours par devant eux; et puis sur cela s'ils se puissent accorder, qu'ils les accordent, si non que le prince les face rebattre, en faisant pourtant à cognoistre au monde les raisons justes pourquoy il leur ordonne le combat; voyre faut il qu'il ordonne juges et tesmoings honnorables pour en juger et par amprès de ne retumber par cas fortuit en mesme controverse et contestation, mais le malheur est que tel qui quelquefois pense (comme j'ay dict) r'abiller sa cause, qu'il la perd, et tel le roy pense gratiffier par un otroy de combat, qu'il s'en repent, pour perdre un homme de bien et de valeur qui luy eust faict du service beaucoup. En quoy le roy ou le prince doibt estre bien consideré, car il n'y a que Dieu seul qui puisse juger du sort des armes. Par quoy un bon accord est le souverain remede à tout cela, et si aucun se ressent touché en l'ame, qu'il ne se desespere point pour cela, et qu'il entreprenne un beau voyage de guerre, et là se fasse tant signaler par ses vaillantises (ainsin que fist Fandilles, que j'ay dict cy devant et force autres), et qu'il fasse paroistre au monde que son desastre est venu plus par un certain destin malheureux, comme j'ay dict, que par faute de courage. Ce mot icy, et puis plus :

J'ay ouy parler d'aucuns, lesquels se sont ainsin jactez[1] et vantez d'avoir donné ainsin ces graces de vie, qui n'en meritoient si grand los comme l'on diroit bien; car possible ne sçavoient ils pas bien tuer leur homme, soit qu'ils n'en ont pas bien l'asseurance, ou qu'ils en apprehendoient son fantosme et son ombre amprès sa mort, ou soit autrement; ou bien qu'ils laissoient la victoire à demy, pour n'avoir pas l'esprit ny la resolution de la sçavoir bien poursuivre, soit ou que le jugement leur failloit, ou que trop d'ardeur les perdoit, ou qu'ils n'avoient le cœur de parachever leur ennemy, ou qu'ils avoient un ayse et joye extresme et impatiente de se retirer sains et sauves, ou bien avoient haste de s'aller faire penser s'ils estoient blessez. Aucuns qui craignoient Dieu et ne vouloient achever de tuer, ceux là sont à louer. Aucuns redoutoient le roy et sa justice s'ils venoient à estre pris, et se sauvoient de vistesse comme ils pouvoient. Aucuns craignent aussy les parens, qu'ils ne les recherchent et poursuivent de vangeance, sur la trop grande cruauté. Bref il y a tant d'autres considerations en cela, que je laisse ramener là dessus à de plus cent fois capables que moy.

Voylà (pour conclure ceste dispute) ce que j'en ay ouy discourir, et appris de grands capitaines italiens, qui sont estez les premiers fondateurs jadis de ces combats et de leurs poinctilles[2], et en ont très bien sceu les theoriques

1. *Jactez*, du latin *jactare*, d'où notre mot *jactance*.
2. *Pointilles*, subtilités.

et pratiques. Les Espaignols aussy, mais non tant qu'eux. Aujourd'huy nos braves François en sont les meilleurs maistres, autant pour la science que pour la pratique de la main. Les Italiens, qui sont un peu plus froids et advisez en ces choses que nous autres, aussy un peu plus cruels, ont donné d'autres fois ceste instruction (comme j'en ay veu aucuns) à ces donneurs et espargneurs de vies, que le plus beau et le meilleur est, quand l'on en est là, de mettre son ennemy en un tel poinct d'extremité, et, comme dict l'Espaignol, *a tal punto di pelea et di guerra*[1], qu'il le laisse là estendu, sans pourtant l'achever ny luy donner le dernier coup de la mort, mais très bien l'estropier de bras et de jambes, qu'il ne puisse jamais plus retourner au combat ny luy faire mal, ny dire qu'il ne luy a poinct donné la vie. De donner encore et de plus une grande estaffilade sur la naze[2] et le visage, disoient ils, n'estoit que bon pour servir de memoire; si que l'ayant mis et reduit à telle derniere mercy, il ne craigne luy arriver ce qui arriva à un brave et vaillant gentilhomme de la cour, et du temps du roy Henry IIe, lequel l'avoit bien en ses guerres bravement et vaillamment servy, et qu'on le tenoit à la cour pour un fendant et un bizarre; ainsin qu'il portoit la plume[3] de telle

1. A tel point de combat et de guerre.
2. *La naze*, le nez.
3. Je crois qu'il s'agit ici non d'une plume à écrire, mais d'un panache au chapeau, qui à cette époque n'était guère en usage qu'à la guerre, ou parmi les gens qui voulaient se poser en braves. Dans une comédie espagnole, un *galant*

façon que le greffier de l'Ory[1], fou plaisant, qui faisoit des sermens souvant fort extravagants et divers, juroit quelquefois, par la digne et bizarre plume de ce fou de Matas[2]. Tant y a que c'estoit un brave gentilhomme. Luy ayant donc pris querelle un jour que le roy François IIe, amprès quelques jours de la mort du roy Henry IIe son pere, estoit allé au bois de Vincennes à la chasse aux dains avec le jeune Achon, dict Mouron, nepveu de M. le mareschal de Sainct André[3], et s'estant retirez à part du roy et de la chasse, dans le mesme parc, se mirent à se battre sur la motte qui est là. Matas, qui estoit un vieux routier d'armes, et qui en avoit faict preuve ailleurs que là, vint à mener et pourmener le jeune Achon de tel poinct, qu'il luy fist voller l'espée hors des mains, et le voyant là reduit, sans le poursuivre autrement, luy dict : « Va, jeune hom-« me, apprens une autre fois à tenir mieux « ton espée, et à ne t'attaquer poinct à un tel « homme que moy ; amasse ton espée ; va t en, « je te pardonne ; et qu'il n'en soit plus parlé,

entre en scène avec un chapeau à plumes, et on lui demande pourquoi il va à la guerre.

1. Ce *fol* n'est pas Chicot (voy. V, 155, note), célèbre un peu plus tard. « Le greffier » charma d'abord la cour de Henri II. D'où lui venait son surnom ? Avait-il servi dans le greffe de l'inquisiteur Ory, mort en 1557 ? Ou bien ces mots *le greffier de l'Ory* sont-ils l'anagramme de « greffier du Roy », signifiant que le bouffon prenait note des bons mots et plaisantes rencontres pour égayer le monarque ?

2. Claude de Bourdeilles, baron de Matha.

3. Comme fils de Marguerite d'Albon, sœur du maréchal, et d'Artaud de Saint-Germain, baron d'Apchon.

« jeune homme que tu es. » Et, s'en tournant pour monter à cheval, sans y penser, Achon ayant amassé son espée, courut amprès luy, et luy donna un grand coup d'espée à travers le corps, et du coup tumba tout roide mort par terre. Et n'en fust autre chose, parce que Achon estoit nepveu du mareschal de Sainct André, et l'autre, parent de madame de Vallentinois qui, par la mort du roy Henry, avoit perdu tout son credit. Si est ce que le pauvre Matas ne laissa à estre bien plainct et regretté, car il estoit gallant et vaillant. Toutesfois, il fust fort blasmé, mesme de feu M. de Guyse le grand, comme je l'ouys, d'avoir ainsin mesprisé les armes et la bonne fortune qui luy avoit mis son ennemy à mercy, et luy avoit pardonné pour se faire donner la mort. Il ne faut pas aussy que les bravasches et vieux routiers, qui se sont un peu ressenty des fureurs de l'espée, abusent de leur fortune, et gourmandent un jeune homme qui ne fait que venir; car Dieu s'en triste[1]. De cela force exemples nous en abonde. Cest exemple doibt servir d'advertissement à plusieurs; j'en alleguerois une infinité d'exemples pareils; je me tais ast'eure pour dire et noter une chose, que du temps de nos roys, tels appels estoient fort deffendus en lieu de respect.

J'ay ouy raconter à ce brave et gallant feu M. de Cipiere que, du temps du roy François Ier, il cuyda estre en une très grandissime peine, pour avoir appellé M. d'Andoing[2] (grand

1. *S'en triste*, s'en irrite.
2. Jean de Gramont, seigneur d'Andouins.

favory du roy Henry, et qui mourut devant Landrecy) pour M. le viscomte de Gourdon, vaillant homme, et qui suivoit aussy feu M. d'Orleans avec M. de Cipiere. Mais quel appel fut ce? Seulement M. de Cipiere luy dict : « Monsieur d'Andoing, je viens de laisser « M. le viscomte de Gourdon, qui m'a dict et « prié de vous dire que si je vous trouvois, « qu'il s'en alloit ouyr la messe à Sainct Paul, « et que si vous y vouliez aller, que là ensem-« ble tous deux vous l'ouyriez, et de là vous « en irez pourmener jusques hors la porte de « Sainct Antoine. » Ceste invention d'appel, encore qu'elle fust gentille et poinct guieres offançant le respect de la maison du roy, si fut elle fort trouvée mauvaise du roy ; car enfin c'estoit un appel tousjours, veu les propos que les deux avoient eu le soir advant, et fallut que M. de Cipiere s'absentast de la cour; mais, par la priere de feu M. d'Orléans, il luy fut pardonné, car il l'aymoit fort ; aussy estoit il aymable, car c'estoit un aussy brave et gentil cavalier, et le plus accomply en toutes choses qui fust à la cour il y a cent ans.

Du regne du roy François IIe, feu M. des Bordes, duquel je parle ailleurs, brave et vaillant gentilhomme, nepveu du mareschal de Bourdillon, et qui mourut lieutenant du comte d'Eu en la bataille de Dreux, eut quelques parolles de picque contre feu M. d'Yvoy Genlis [1], qui mourut en prison en Flandres, y ayant esté pris en y menant des forces, lorsque le duc

1. Jean de Hangest, seigneur d'Ivoy, puis de Genlis, surnommé *le jeune*.

d'Albe tenoit Vallenciennes assiegée, et la reprit aussitost du costé de la citadelle qui tenoit pour luy; j'en parle ailleurs. Cest Yvoy donc, brave et vaillant gentilhomme aussy, ayant esté appellé pour M. des Bordes par feu M. de Gersay, qui mourut devant le fort de Saincte Catherine à Rouen, le jour qu'on le recognut, en une fort belle escarmouche aux premieres guerres[1], ces deux gentilshommes donc, s'estant battus fort vaillamment près du parc, à Sainct Germain en Laye, arriva qu'ils furent blessez tous deux fort; mais des Bordes beaucoup plus, car il eut un jarret coupé, dont il demeura estropié et boitteux toute sa vie; ce que fut grand dommage, car il estoit des gallans de la cour, et de fort belle et riche taille. Toute la cour en fut fort esmeue et contristée, tant des dames que des gentilshommes et seigneurs. Feu M. de Guyse le grand s'en escandalisa bien fort, comme grand maistre de la maison du roy, à qui touchoit d'en observer et faire garder les privileges et authoritez fort estroictement de ladicte maison et hostel du roy; et pour ce commanda aux capitaines des gardes et prevost de l'hostel de s'informer diligemment qui avoit esté celuy qui avoit apporté la parole d'appel; et se trouva M. de Gersay qui en ayant senty le vent, s'estoit un peu eschappé à l'escart. Mais aussitost (parce qu'il estoit l'un des plus favoris du roy, avec Fontaine Guerin[2], despuis tué à Sainct Malo,

1. De religion.
2. Honorat de Bueil, sieur de Fontaine-Guérin, vice-amiral de France.

en estant gouverneur, par les siens propres) fut pardonné, avec une remonstrance que feu M. de Guyse luy fist devant le roy et M. le cardinal, qu'il n'eust plus à y retourner ny nul autre, car il n'y alloit rien moins que la vie, disant que c'est un crime capital. J'y estois, et le vis. Si feu M. de Guyse eust vescu encore plusieurs années, il eust bien empesché tant d'appels qui s'en sont ensuivis aux cours de nos roys, et en eust bien fait punir, non seulement pour ces appels en l'hostel du roy, mais pour plusieurs autres follies que j'ay veu faire, aussy bien dans les maisons du roy, que dans ses salles et chambres.

Une fois, dans la chambre du roy Henry IIIe, au Louvre, il y eut deux gentilshommes braves et vaillans et bien qualifiez, que je ne nommeray point, qui eurent une parole ensemble et vinrent si advant qu'ils furent aux mains et aux dagues, en la presence de trois presidens et cinq ou six conseillers de la cour, qui par cas se trouvarent là, estans venus parler au roy pour quelques affaires qu'il leur avoit recommandé, et attendoient le roy qu'il sortist de son cabinet. Sur quoy M. le premier president dict : « Voylà des gentilshommes « qui font là de grandes fautes; que si dans « nostre palais il leur fust arrivé d'en faire la « moindre de toutes qu'ils ont faictes là, je « leur aurois bientost faict leur procès. » Mais les autres soudain, par l'advis de leurs amis, furent contraincts de dire que le tout s'estoit faict en jeu, pour coulorer leur faict.

Il arriva de mesmes à M. de Sainct Luc, à

Anvers, dans la chambre de M. d'Alençon, luy estant en son cabinet, mais le prince d'Orange en vit le jeu en sortant, qui fust contre le sieur de Gauville [1], où il y eut quelques coups [2], dont le prince d'Orange s'en estonna et dict que telles choses ne furent jamais veues ny faictes en la chambre, ny salle, ny logis de l'empereur son maistre; autrement il eust mal basté [3] pour les delinquants.

Si est ce qu'une fois l'empereur marchant par pays de Flandres en la compaignie des roynes Eleonor et Marie, ses sœurs, le comte de Feria fit un peu du fou et de l'escandale tout auprès des filles desdictes roynes, qu'il entretenoit en parlant à elles, et mit l'espée au poing contre un autre, dont il fut en grand peine; mais il estoit grand seigneur et favory

1. François de Gauville, seigneur de Javersy, gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou et plus tard maréchal de camp.

2. Le fait est raconté ainsi par Busbec : « Erat in cubiculo Alenzonii Sanctus Lucas... Eo præsente, alius, nescio quis, aliquid dixit, quod ille dictum nollet, et in suam contumeliam acciperet. Itaque illi statim os manu percussit, coram et inspectante Alenzonio. Id princeps Auriacus, qui aderat, tulit indigne, neque adeo iram tenuit, quin Alenzonio diceret tam indignum facinus non debere esse impunitum, neque fuisse laturum Imperatorem Carolum, cum viveret, sed severissime in auctorem vindicaturum cujuscunque tandem dignitatis aut fastigii fuisset. Inviolata et sacrosancta esse debere cubicula principum in quibus nulli sit injuriæ locus. Ad ea hisce ferè verbis S. Lucas : Ain vero, Carolum mihi narras? qui si viveret et bona et caput habere desiisses. Quo dicto se proripuit, omnesque recordis audaciæ admiratione defixos reliquit. 18 dec. 1582. » Aug. Busb. *Op.* p. 464.

3. Cela eût tourné mal.

du roy Philippes[1]; et pourtant luy fust pardonné, et avec grande peine[2].

Il en arriva de mesmes au marquis de Villanne[3], à l'entrée de l'imperatrix à Tollede, lequel ayant esté poussé un peu du cheval par un argouzil[4], mit soudain l'espée à la main; y cuyda avoir de la rumour grande, car toute la noblesse se formalisa pour ledict marquis à cause de sa grandeur et alliance qu'il avoit avec les plus grands; et pour ce l'empereur le passa et acquiesça tellement quellement. Certes tels premiers mouvements ne sont pas en nos puissances, et mesmes quand il y va de l'honneur, et surtout aux François, lesquels sont si impatients qu'ils sont soudains par sus tous autres.

Si vis je une fois nostre feu roy Henry III[e] si en colere contre le sieur de Bremian[5], de quelque soufflet ou coup de poing donné à un gentilhomme dans la basse salle du Louvre, que s'il eust esté attrapé ainsin qu'il le fist chercher, il luy eust faict un mauvais party; et tous les vivans ne l'eussent sceu sauver, tant il cognoissoit bien que tels mespris de respects et telles

1. « Il est tombé en mes mains plusieurs lettres interceptées, de celluy qui fait les affaires près du duc de Feria, lequel luy mande que le roy d'Espaigne le tient pour le plus affectionné serviteur qu'il ayt en France. » Lettre de Henry IV du 9 juin 1593, dans le *Recueil* de ses lettres missives, t. III, p. 793.

2. L'auteur, rappelant ce même fait dans son livre des *Dames* (2[e] partie), donne plus à propos le titre de duc au personnage qu'il qualifie ici *comte* de Feria.

3. Villena.

4. Alguazil.

5. De Grillet, seigneur de Bremien.

insolences estoient de grande consequence, et portant un grand prejudice à sa grandeur et authorité, jusques là que la fois que feu M. de Bussy ayant querelle contre le seigneur de Sainct Fal[1], et que le roy ayant commandé à ses princes et mareschaux et grands capitaines pour les accorder, ainsin que le roy le vit par la fenestre entrer dans le Louvre, accompaigné de plus de deux cens gentilshommes, il le trouva mauvais, disant que c'estoit trop faire le grand et du prince. Je sçay bien qu'il m'en tança, et ce qu'il m'en dict; d'autant que parmy ceste grande troupe, il n'y avoit que messieurs de Grillon[2], de Neufvye et moy qui fussent au roy, les autres estoient à M. d'Alençon et autres princes, d'autres qu'à eux mesmes. Je me suis perdu parmy ceste briefve disgression, mais elle n'est point dommageable, et possible que je l'eusse oubliée, ou ne fust venue ailleurs à propos.

Or il y a aucuns catholiques et plusieurs religieux qui non seulement ont desapprouvé les combats à outrance solennels, mais ces combats et appels à la *mazza*, jusques là que j'ay veu un livre faict contre nostre feu roy Henry IIIe, par lequel l'autheur le taxe d'avoir esté l'introducteur premier de ces appels, et les avoir librement permis en sa cour et son royaume; mesmes le garde des sceaux[3], aux Estats, à Blois[4], detesta ces duels, disant que

1. François de Vaudrey, marquis de Saint-Phal.
2. L. de Balbe de Berton de Crillon.
3. René de Birague.
4. 1576 et 1577.

le seul nom en estoit en horreur aux chrestiens, alleguant une raison de pardonner à ceux qui offencent. C'estoit bien rencontré de picques[1], et luy falloit là dessus donner *vinum et species,* et qu'il beust un bon coup pour un si bon mot; car ou du tout il faut abollir le poinct d'honneur des hommes et des femmes. Cela est bon à des religieux et hermites, et me permettra, s'il luy plaist, M. ledict garde des sceaux, luy dire qu'il n'allegua pas bien là, et ne meritoit qu'on criast *bibat, vivat;* et luy et le livre en peuvent dire ce qu'ils vouldront, mais, pour ce que dict ce livre, Dieu et plusieurs gentilshommes dignes de foy peuvent tesmoigner avec moy s'il est vray que le roy Henry III[e] ait le premier introduict les appels et approuvé; car du temps du roy Charles IX[e], ils se commencerent à pratiquer, comme celuy du baron d'Ingrande et de Gersay à Sainct Germain, où le baron fut tué, et comme celuy du petit Reffuge, que j'ay dict cy devant, et du brave et vaillant M. de Grillon qui tua un capitaine dont j'ay oublié le nom, très vaillamment aussy, en estaquade, et forces d'autres que je n'allegueray pour fuyr prolixité.

Le comte de Brissac fit aussy appeller par le gros La Berte, l'un de ses maistres de camp, le comte de Tande, aux troisiesmes troubles, au bout du parc de Vertueil[2] en Angoulmois, chasteau appartenant au comte de La Roche-

1. Cette locution employée par Rabelais signifie dire quelque chose mal à propos.

2. Le château de Verteuil, arrondissement de Ruffec (Charente).

foucaut ; mais ils furent empeschez : j'en parle du subject ailleurs.

Quant à nostre roy Henry III[e], je sçay bien, et plusieurs gens de foy comme moy, combien de fois il en a faict d'ordonnances et deffences de n'en venir plus là ; car je l'ay veu à la cour le publier plus de cent fois ; et bien souvant, quand aucuns y contrevenoient, il estoit si bon qu'il ne les vouloit faire punir à la rigueur, car il aymoit sa noblesse, comme j'espere en alleguer des exemples en sa vie [1], par lesquels il a faict demonstration combien il l'aymoit. Au reste, jamais querelle n'est entrevenue en sa cour, qu'estant venue en sa notice, qu'il ne la fist aussitost accorder, fust ou par luy, ou par les officiers de la couronne. Il est vray qu'on m'en pourroit alleguer aucunes, qui sont trois ou quatre, qui sont en cela contre moy ; je le croy bien, il le falloit ainsin : je ne nommeray rien ; ceux qui me liront m'entendront bien [2].

Mais, se disent ces bons chrestiens, tous ces combats ne sont nullement saincts ny chrestiens, et deffendus de Dieu. En cela pour n'estre bon theologien, je ne prends point la parolle, mais pourtant David et Golliat combattirent ensemble, et Dieu en approuva le combat ; nos duellistes italiens disent que ces combats sont justes, et ce qui est juste n'est point desaprouvé de Dieu. Les grands senateurs de nos roys les ont bien ordonnez d'au-

1. Ce manuscrit n'a pas été retrouvé.
2. Je suppose que Branthôme fait allusion aux excitations données aux mignons de Henri III, et aux duels où ils s'engagèrent pour plaire au Roi.

tresfois, tesmoingt celuy de Carouge, que j'ay dict, et force autres.

Force combats se sont faicts d'autresfois aux terres de l'esglise, comme je l'ay veu la premiere fois que je fus jamais en Italie, le pape les sçachant, voyre leur accordant; et les seuretez y estoient plus grandes qu'aux autres terres. Cela y a esté commun, mesmes qu'ils en ont ordonné plusieurs combats parmy des grands, comme celluy du roy Charles d'Anjou et d'Alphonce, roy d'Aragon, si bien que le pape en excommunia le roy d'Aragon. Je ne sçay si c'est pour faute de ne s'estre trouvé au lieu assigné, ou pour autre sujet. Tant y a que cela se trouve escrit aux histoires de Naples. Je sçay bien qu'un prescheur du roy[1] prescha publiquement, amprès le combat de Antraguet et Quielus, que ceux qui estoient morts là estoient damnez, et les vivans pas guieres mieux, s'ils ne s'admandoient. Voilà un grand jugement donné d'un humain, comme s'il en eust receu belles lettres, et aussy que Dieu ne veut que l'on condamne, afin qu'on ne soit condamné. Je m'en raporte de tout cela aux gens plus saincts religieux, et plus theologiens que moy. Mais tant y a, si tels combats ne sont si chrestiens que l'on diroit bien, pour le moins sont ils très pollitiques et justes, et veux dire estre très necessaires, et que, puisque de deux maux il faut choisir le moindre, j'arguë qu'en tels combats, il n'y a que deux ou trois au plus qui meurent, au

1. Maurice Poncet, curé de Saint-Pierre des Arcis. Voy. l'Estoile, 1578, 27 avril.

lieu que j'en ay veu en nostre cour, advant nos apels, si un avoit une querelle contre un autre, falloit que tous deux fissent plus de quadrilles[1] et amas de gens de leurs amys, de soldats, d'enfans de la mathe[2], d'espadassins et d'autres, si bien que, se rencontrant ou dans une rue de Paris ou d'autre ville, quelquesfois à la cour, mais cela peu souvant, car l'on craignoit la Majesté et son prevost de l'hostel, quelquesfois aux champs et là se rencontrans se tuoient ou s'extroppioient les uns les autres comme mouches et bestes.

Cela ay je veu souvant à Paris; mais surtout je l'ay veu à Milan, où la derniere fois j'y fus, tournant du secours de Malthe, j'y demeuray un mois, tant pour veoyr la ville (qui est des plaisantes d'Italie) que pour apprendre à tirer des armes, du grand Tappe, très bon tireur d'armes alors; mais je jure que tant que j'y fus, il ne se passa jour que je ne visse une vingtaine de quadrilles de ceux qui avoient querelles, se promener ainsin par la ville, et se rencontrans se battoient, se tuoient, si bien qu'on en voyoit sur le pavé estendus en place une infinité, encore qu'ils fussent armez de *giachi, maniche, guanti di presa e segreta in testa*[3]. Et voyoit on plus de gens sortir des boutiques avec armes d'ast[4], pour les separer, qui

1. *Cuadrilla,* bande de gens armés.
2. Filous.
3. De jaques et de manches de mailles, de gantelets, et de secrettes sur leurs têtes.
4. Hast. Armes à long manche comme les hallebardes, les piques, etc.

bien souvant y perdoient leurs escrimes, voyre la justice. Je ne conte point la grand' despence qu'il faut faire pour entretenir ces espadassins et leur donner de bons pasts[1]; mesmes qu'on a veu qu'ils se louoient comme vallets et serviteurs de bouticque, ou autres, et s'alloient presenter à ceux qu'ils sentoient avoir querelle, et vivoient de cela comme locataires à ce mestier et vrays enfans de la mathe. Combien en ay je veu de tels gens et de tels desordres et à Paris et à Milan, et aucunes villes de France, d'Espaigne et d'Italie? Et voilà pourquoy en tels combats on n'y voit point arriver tant d'abus, de desordres, supercheries, et tant d'inconveniens, comme en ces rencontres et bandes contre bandes, et de gens contre gens ramassez d'une part et d'autre; au lieu qu'en nos apels, aussitost on a diffiny[2] par une belle gloire son differend, ou bien l'on y meurt en belle reputation, pour avoir eu le courage et resolution d'estre entré en estaquade; et si la fortune de l'espée ne leur a ry, encore d'avoir attenté c'est beaucoup, comme dict le latin : *In rebus arduis tentare satis est*. Par ainsin, bien est il meilleur aussy qu'un homme ou deux meurent que plusieurs, et qu'en pensant estaindre une querelle, plusieurs s'en renaissent, et en arrivent une infinité d'escandales, comme cela s'est veu, et moy mesme.

Sur quoy se reigla en Piedmont ce sage capitaine M. le prince de Melfe, où estant arrivé, voyant les querelles ordinaires des soldats qu'ils

1. Pâture, repas.
2. Terminé.

faisoient tous les jours, et les abus, insollences et escandales, meurtres, esclandres, supercheries, strectes[1] et altercats[2] qui s'y commettoient, de sorte qu'on tenoit en proverbe, « Gardez vous d'un holà de Piedmont », qu'ils croioient en demeslant leurs querelles, et sur cest holà, la supercherie s'y en alloit aussitost, ou de meurtre, ou de quelque blessure, ou orion sur la teste. Il s'advisa de faire la dessus de belles ordonnances, qui du commencement furent un peu rudes à tenir, et mesmes parmy gens desraiglez; mais, amprès en avoir faict pendre une douzaine, un chascun eut crainte, et fut sage; et falut se former à l'estatut de mondict sieur prince, et à vuyder sa querelle par apels, et la demesler sur le pont du Pau, lieu qu'il leur avoit destiné exprès pour cela, où ils alloient d'eux mesmes par leurs apels, ou luy mesmes les y envoyoit amprès qu'il s'estoit failli à les accorder; et là falloit avoir bon pied bon œil, autrement tumber du haut du pont en bas, comm' il arriva à Rodomont et à Rolland, dans l'Arioste[3].

M. le mareschal de Brissac, qui vint amprès luy en ceste charge, en fist de mesmes, et l'imita du tout, où de son temps furent faicts de beaux combats. Voylà comment en usoient ces deux grands capitaines; aussy disoit on de Piedmont alors une escole de la guerre en

1. De l'italien *stretta,* aventure périlleuse, mauvaise rencontre.

2. Altercation.

3. Arioste, chant XXIX.

toutes façons, et par ainsin, vinrent à bout des cerveaux chauds de nos François, lesquels s'attiedirent de ceste façon. Sur quoy je concluray, avec de grands capitaines, que mieux vaut un petit escandale qu'un grand, et les combats de deux ou trois sont plus pollitiques que de plusieurs gens ramassez, qui de çà qui delà, comme de bandoliers.

Sainct Louys, Philippes le Bel, le roi Louys IXe et autres roys, deffendirent le combat à outrance, et l'edict y est formel en deux lignes en forme : *Nous deffendons battaille partout en nostre domaine, en toutes querelles*. Cela ne s'estoit point publié du temps de Charlemaigne et autres roys de France. Advant conclure, je diray que beaucoup de bons docteurs duellistes n'ont nullement approuvé les combats à la mazza, comme les combats sollemnels, pour force raisons, et pour ceste cy, d'autant que les combats solemnels se faisoient publicquement en bel spectacle de tout un petit monde, lequel estoit vray tesmoingt amprès de la vertu et vaillance des combattans. Mais les combats faicts dans des deserts, dans des bois et parmy des buissons aux champs esgarez, ne sont nullement honnorables. Les vertus et valeurs ne s'y font guieres bien paroistre, et demeurent cachées et obscures comme les umbrages des bois et forests, soubs lesquels ils combattent. Ce que très bien sceut remonstrer cest honnorable prelat d'Escosse à ce vaillant Renaud de Montauban, lorsqu'il luy alloit demandant s'il ne se presentoit point, à quelques heures du jour, quelques belles advan-

tures pour un gentil chevallier dans ceste belle et grande forest de Callidoyne, tant renommée de tout temps par belles advantures honnorables et hazardeuses rencontres pour les chevalliers errans. Le bon prelat luy respondit ainsin, par une petite forme de remonstrance, que errant en ces bois, il pourroit trouver plusieurs estranges advantures, mais que les effets en estoient obscurs comme le lieu, car le plus souvant, on n'en a point de notice ny de cognoissance; « par quoy, cherche (luy « dict il) d'aller où tu cognois que les œuvres « ne soient ensepvellies, afin qu'amprès le « peril et le travail, la renommée s'en ensuive « et en die la verité. » Et, amprès cela dict, luy desduit l'entreprise qui se preparoit pour la belle Genevre, et luy en conta l'histoire, laquelle Renaud ouyt voluntiers; et croyant ce bon prelat, s'en alla parfaire ceste entreprise si charitable qui s'ensuivit; et puisque nous sommes sur les alleguations fabulleuses, qui sont certes encore plaisantes, et approchent un peu de la verité, je diray ceste cy :

Nous trouvons dans l'histoire de Rolland l'amoureux [1] qu'un jour luy et Renaud vindrent à une très grande contention d'armes et de propos très injurieux et, dict le conte, qu'amprès que le jour fut failly ils deslaissarent, par honte, de se combattre et fraper, pour autant que de se battre en tenebres n'estoit faict d'un chevallier asseuré, mais plustost d'un brigand; si bien que Rolland dict à Renaud : « Tu dois

1. *Orlando innamorato*, livre I, chapitre XXVII.

rendre grace au jour, lequel s'est desparty de nous pour te donner espace d'obvier à la mort pour un peu, qui me cause un grand deuil. » Auquel Renaud respondit : « Je veux qu'ainsin soit, comme celluy lequel veut estre en paroles vaincu de toy, mais au faict tu n'as aucun advantage sur moy, ny n'auras jamais, et suis content que tu n'ayes aucun respect au jour failly; car je ne faicts d'estime de toy non plus le jour que la nuict. » Auquel le comte Rolland replicqua que c'estoit un vray larron, et qu'il monstroit bien son naturel, qu'estoit de faire guerre en lieu tenebreux et obscur, parmy des bois comme un brigand; mais Renaud, ne voulant endurer telle injure, luy paracheva de parler et dire qu'il sçavoit combattre estant caché parmy les bois, et semblablement sur la sumité des montaignes, et au milieu des campaignes et pleines razes, et sçavoit faire bataille en plein jour, matin et soir, et minuict; mais qu'il estoit le seul glorieux au monde qui faisoit de son honneur tant grand' estime et compte, et tant avoit presumption de soy, que pour estre veu, ne vouloit combattre, sinon en plein jour, croyant le rendre estonné par sa braveté. Telle estoit donc l'humeur du comte Rolland, ainsin qu'il se monstra encor à l'endroit d'Agrican, lesquels s'estans entrebattus tout le long d'un jour, la nuict survint; dont Rolland pria Agrican de cesser le combat, et le remettre au lendemain, disant que la nuict estoit ennemye des chevaliers genereux; à quoy Agrican condescendit; et passerent la nuict, moytié en devisant, moytié en dormant,

et le lendemain, le jour venu, recommencerent leur combat.

Je croy que feu M. de Bussy voulut en cela un jour imiter Rolland, comme il l'imitoit en sa vaillance. M. de Bussy donc, estant un soir au bal au Louvre [1], prit question contre feu M. de Grantmont, brave certes et vaillant jeune homme, et qui ne degeneroit nullement à ses genereux predecesseurs, de ceste noble race de Grantmont, et qui promettoit beaucoup, s'il ne fust esté tué à La Fere d'une canonade, dont ce fut très grand dommage [2]. Voylà pourquoy M. de Bussy s'attaqua à luy, car il en vouloit à ceux là, et ce fut parce que M. de Bussy se mit au devant de M. de Grantmont, tenant sa dame à la main, et l'autre ayant desjà pris sa place, et marchant en son rang au grand bal, ce qui n'estoit pas bien faict à M. de Bussy; mais quoy? Un homme chatouilleux faut qu'il se chatouille, si un autre ne le chatouille. Le bal estant finy, et le roy couché, ainsin que M. de Bussy se vouloit retirer, voicy venir M. de Mauleon [3], jeune gentilhomme, et de valeur aussy, qui vint de la part de M. de Grantmont, son cousin, apeller M. de Bussy, et luy dire que son cousin l'attendoit sur le gué [4],

1. Voy. l'Estoile, 1578, 10 janvier.

2. Philibert de Gramont, le mari de la belle Corisande (Diane d'Andoins, qui fut depuis la maîtresse de Henri IV), eut le bras fracassé d'un coup de mousquet au siège de la Fère, au mois d'août 1580. Il mourut des suites de cette blessure.

3. Giraud de Mauléon, qui fut gouverneur de Calais et mourut en 1593.

4. *Le gué*, le quai.

qui luy vouloit dire un mot. M. de Bussy, qui estoit haut à la main et le plus desdaigneux homme du monde, luy dict : « Jeune homme, Bussy ne se bat jamais la nuict, et n'a jamais apris de monstrer sa valeur aux estoiles ny à la lune, qui n'est assez digne pour la contempler ny la comprendre si non au soleil, lequel, comm' il est clair, la faict paroistre et esclairer comme elle est. Ceux qui ont leurs faicts obscurs et tenebreux, qu'ils les exposent aux tenebres s'ils veullent, car la nuict n'a point de honte; mais demain au matin, aussitost que le soleil sera levé, je ne faudray à me trouver au lieu que vous dites, ou ailleurs, s'il s'en ravise, et venez avec luy, et amenez deux pionniers hardiment avec vous; car advant que partir de la place du combat, je vous veux faire enterrer tous deux, pour l'honneur que nous devons aux trespassez. »

Il y eut force grands capitaines qui approuvoient l'humeur de Bussy en cela; toutesfois, si ce fust esté un autre que Bussy, l'on y eust pensé quelque manque d'hardiesse; mais celuy là en avoit à vendre. Il pouvoit avoir apris ceste generosité de son cœur brave, ou du trait que fist Alexandre [1], lequel, en la seconde battaille qu'il donna à Darius, comme il fust conseillé par aucuns de ses grands capitaines qu'il le surprist de nuit, et qu'il avoit la victoire, à quoy respondist Alexandre : « Ah ! je ne veux point desrober la victoire. » Comme voulant dire qu'il ne vouloit faire cest hon-

1. Voy. la vie d'Alexandre, dans Plutarque.

neur à la nuict de la luy donner, pour l'oster au beau jour et au beau soleil, qui se desoleroit. Aucuns disoient que M. de Bussy avoit faict en sage homme et entendu en combats; car les combats de nuict sont fort dangereux et subjects à de mauvaises charitez, ainsin qu'il en arriva au baron d'Ingrande, que j'ay dict cy devant, son combat ayant esté faict de nuict, le roy couché, et[1] tué, non sans quelque soupçon de supercherie.

Enfin il n'y a rien plus odieux que les tenebres, si ce n'est que ledict Bussy eust faict de mesmes que fist en nos dernieres guerres de Toscane, du temps du roy Henry IIe, le capitaine La Hyre, brave et vaillant capitaine gascon, lequel combatit son ennemy dans une salle que dom Francisque d'Est avoit faict apprester, avec force flambeaux et torches, si bien qu'il y faisoit aussy clair comme beau jour, et le vainquit en presence de M. le cardinal de Ferrare, et dudict Francisque d'Est, son frere, lieutenant du roy en ces pays, et plusieurs autres capitaines : dont ledict La Hyre en acquit grande gloire; lequel despuis se signalla en tous les bons lieux de guerre où il se trouva, et mesmes aux guerres civilles, M. le prince de Condé l'ayant gaigné et appoincté. C'estoit certes un gentil soldat et bon capitaine : il mourut à Orléans. Il estoit grand compaignon du capitaine La Trappe, aussi Gascon, que j'ay veu despuis gouverneur de M. de Clermont d'Amboyse, et guidon de

1. Il faut suppléer : *le baron.*

M. de Longueville, et puis enseigne du prince de Condé : il estoit un brave et vaillant homme, et qui, un peu advant le combat de la Hyre, avoit aussy combattu en estaquade et vaincu son ennemy; tous deux m'en ont faict leur conte.

Mais pour tourner encore de dire que le soleil est bien plus propre et plus amy des armes que la lune, nous lisons que ces vaillans et indomptables Parthes, qui ont faict si bien la barbe à ces superbes Romains, dompteurs du monde, ne combattoient jamais de nuict, ny ne faisoient nulle faction de guerre, mais, tout ainsin que finissoit le jour, leur journée de guerre finissoit aussy; si bien que Crassus, lorsqu'ils le desfirent et le chassarent hors de leur pays, par la totale ruyne et grande honte et de luy et de ses armes, le premier jour l'ayant battu, rebattu, et desfaict la plus grand part de ses gens, ils les pouvoient achever s'il les eussent poursuivis la nuict; mais estans sur le poinct de leur victoire, les tenebres intervenues, cesserent : et tenans ladicte victoire entre les mains, la laisserent et la remirent au lendemain que le soleil eust ramené ses chevaux boire de la mer, comme disent les poetes; et lors ils paracheverent d'accabler, mais non sans peine, car il leur fallut faire une grande cavalcade pour le suivre, ayant gaigné de longue par la faveur de la nuict[1]. Voylà la superstition de ces Parthes, laquelle est pourtant recomman-

1. Voy. la vie de Marcus Crassus, dans Plutarque.

dable et admirable pour beaucoup de raisons que je deduirois, et sur lesquelles M. de Bussy se fondoit, et pour lesquelles observer en fut fort estimé, mais non tant de la presumption qu'il eust de deffier luy seul Grantmont et Mauleon, car ils estoient très vaillans gentilshommes. M. de Grantmont le monstra à sa mort; mais jamais Herculle n'en combattit deux, comme dict le proverbe[1], qui pourtant est pedentesque.

Sur quoy il me souvient d'un conte du feu seigneur de Genzac, gentilhomme gascon, brave et vaillant, et qui estoit escuyer du feu roy Henry IIe, François second et Charles IXe, en la grand' escuyerie, et fort bon homme de cheval et de pied, et mourut au siege de Bourge, aux premieres guerres, d'une harquebusade, ayant une compaignie de gens de pied. Il estoit fort bravasche et haut à la main selon son païs, et outre, avoit pratiqué l'Espaigne et en parloit fort bien la langue. Un jour, ayant pris querelle contre le sieur d'Avaret, brave gentilhomme aussy, et l'un des braves et gallans de la cour, guidon de M. de Genlis, du temps des guerres espaignolles, et mourut à Orleans huguenot, et de peste, mort non digne de luy; luy donc prest de mettre la main à l'espée, survint par cas fortuit un gentilhomme que je ne nomme poinct, et qui est aujourd'huy un très bon capitaine et grand seigneur, lequel dict : « Tout beau, tout beau, « Gensac; je ne souffriray pas que mon com-

1. *Nec Hercules adversus duos.*

« paignon se batte que je ne m'en mesle : par « quoy arrestez vous. » A quoy promptement, sans s'estonner, respondit Genzac : « Et « comment; n'a t on jamais veu un homme « seul se battre contre deux ? Et mort Dieu les « histoires en sont toutes pleines. Et pourquoy « n'en ferois je tout autant? Çà, çà, venez « donc vous deux. » Mais, ainsin qu'ils estoient à en venir là, ils furent separez. En quoy on loue la rodomontade dudict Gensac, aller faire telle allegation d'histoires, comme s'il eust discouru avec quelqu'un de sang froid, ou qu'il eust beu ou faict carous[1] à tous deux, et quand on lui demanda ce qu'il pensoit faire, amprès estre separez et sur l'accord, il respondit, naifvement : « Et mort Dieu, je me « voulois faire mettre dans les chroniques. » Sa partie pourtant ne fust pas esté bien faicte, car il avoit affaire à deux mauvais garçons et rudes joueurs.

Je me suis, possible, un peu extravagué en ceste disgression, mais elle n'est entrevenue non, possible, mal à poinct; et pour retourner et abreger je dis que les Turcs se moquent fort de nos querelles, combats et tueries. Au combat de feu mon oncle de La Chastaigneraye, parmy la grande et superbe assemblée qu'il y avoit, s'y trouva grande quantité d'ambassadeurs honorables, voyre de toutes parts, et entre autres celluy du grand sultan Solliman, lequel s'estonna fort, et trouva fort estrange

1. Faire *carous* ou *carrousse*, c'est faire bonne chère, surtout boire beaucoup. Ménage dérive ce mot de l'allemand *gar aus*, tout à fait vide. Il s'agit des verres.

ce combat de gentilhomme françois à françois, et surtout d'un favory de roy à un autre, les allant le roy mettre ainsin et exposer en un tel carnage et massacre. Eux ne font pas cela, et tout leur poinct d'honneur le mettent à bien servir leur prince, et soustenir et prendre sa querelle en guerre. Nous autres chrestiens nous sommes plus qu'eux; car nous nous sçavons battre en combats singuliers et generaux, et sçavons très bien faire et l'un et l'autre; en quoy sommes doublement à louer et à n'endurer ny parolles injurieuses ny desmentys, car qui les endure n'est nullement courageux, ny ne peut estre vray noble, comme disoit le roy François premier. Les Grecs anciens disoient que ces combats appartenoient aux barbares.

Les anciens braves Romains ont esté de la mesme opinion que les Grecs et les Turcs, et n'ont nullement approuvé tous ces duels et combats, ny ne se sont enfoncez en nos poincts d'honneur de nous autres chrestiens, ainsin que j'en ay veu discourir à des gens sçavans et grands capitaines, qui ont mis le nez dans les lettres et recherches de ces combats. Nous lisons le combat furieux des Horaces et Cuyraces. Nous lisons bien dans la vie de Marcellus, de Plutarque, qu'il avoit plusieurs fois combattu en camp clos, et tousjours sorty vainqueur et force autres de mesmes qui ont combattu. Nous lisons d'un Statylius, qui avoit combattu vingt deux fois en duel, et toujours vainqueur, mais c'estoit d'ennemy à ennemy, d'estranger à estranger, comme Tor-

quatus et Corvinus. Scipion[1] aussy tua en Espaigne un grand et fort barbare qui l'avoit provoqué.

Nous lisons bien dans Tite Live[2] que ce mesme brave Scipion[3] fist exhiber des jeux en Espaigne très beaux, pour les honnorables obseques de ses feus pere et oncle, et pour les rendre plus cellebres, s'y firent plusieurs combats et battailles singulieres; et entre autres, estant sorty differend entre deux cousins, Ortua[4] et Corbis, pour certaine jurisdiction, ils se rapporterent à ce qu'en decideroit l'espée par devant Scipion. Nous lisons aussy dans le mesme Tite Live[5], d'un combat qui se fist devant Capoue, d'un Jubellius, Capouan, et d'un Asellus, Romain, à la veue des deux camps, et se desfierent par le congé de leurs generaux. Là mesmes se lit aussy[6] un beau deffy et combat d'un autre Capouan, nommé Badius, contre un Romain, nommé Quintius Crispinus, et fust plustost de gayetté de cœur que pour autre subject; car ils avoient estez paradvant fort grands amis, et le Romain alla au combat mal volluntiers pour cela, disant et s'excusant qu'ils avoient et l'un et l'autre assez d'ennemis dans leurs camps pour s'entrebattre et s'entretuer, sans qu'il fallust qu'eux

1. Scipion-Émilien. Voy. Appien, *De rebus Hispaniensibus*.
2. Livre XXVIII, chap. XXI.
3. *Mesme* est de trop : il s'agit ici de Scipion l'Africain.
4. *Ortua*, lisez Orsua.
5. Livre XXIII, chap. XLVI et XLVII.
6. Livre XXV, chap. XVIII.

deux vinssent là. Le Capouan le bravant fort en l'outrageant, et l'appellant poltron et sans cœur, enfin le Romain, poussé des siens, qui luy remonstrarent l'infamie qu'il encouroit, ayant demandé congé à son general, luy bailla un coup de lance à l'espaulle, qu'il luy perça de part en part, et le voulant achever et mettant pied en terre, l'autre le prevint et se sauva à la fuite tout à pied. Mais de combat de Romain à Romain, on n'en trouve guieres, ou point. Vous trouvez bien dans la vie de Sertorius, en Plutarque, comment il deffia Metellus en Espaigne, de sa personne à la sienne, et que leurs soldats, tant d'une part que d'autre, le trouvarent fort bon de capitaine à capitaine, et de Romain à Romain; possible ce que Metellus refusa, tant pour ce qu'il estoit fort vieux et cassé, et Sertorius en la fleur et verdeur de son aage, et aussy qu'il falloit qu'un capitaine (disoit Theofrastus) mourust en capitaine, non pas en simple soldat. Les soldats pourtant s'en mocquerent bien fort, et luy n'en fit que rire. Tout cela estoit bon, mais pourtant faut noter que bien que ce fust Romain contre Romain, ils tenoient divers partis et l'un n'estoit censé plus Romain, mais ennemy des Romains. Tant y a qu'en quelque façon que ce fust, Metellus ne voulut point combattre ainsin. De Romain, peu s'en trouve t'il de ces combats. Et en cas qu'il ne soit vray, nous en avons un très beau exemple, qui nous le monstre dans les Commentaires de Cæsar, d'un Pulfio et Varennus, lesquels estoient en picque perpetuelle sur le poinct de

l'honneur (cela s'appelle, à qui mieux fairoit, et à qui precederoit son compaignon à la guerre), ne failloient tous les ans d'avoir de grosses disputes et grosses querelles touchant cela. Sur quoy un jour l'occasion s'appresta très belle pour eux, en un combat que firent les Romains contre les François, qui les tenoient assiegez soubs la charge du jeune Ciceron [1], plus vaillant certes que le pere; et l'un de ceux ci qui estoit Pulfio, cependant qu'on estoit au plus fort du combat sur le haut du rempart, dit à Varennus : « A quoy « songes tu, Varennus? Quelle plus belle « occasion attends tu de faire preuve de ta « vertu? Ce jour icy decidera de nos diffe- « rens. » Ce disant se jette hors de la tranchée, et là où estoit la plus grosse foulle d'ennemys se va jetter dedans à corps perdu. Varennus ne faict non plus que luy du restif, mais le suivit aussitost, craignant l'estime qu'on en auroit : ils se meslarent, et firent si vaillamment, et se secoururent l'un et l'autre si bien, que nonobstant qu'ils ne s'aymassent guieres tous deux, amprès avoir mis plusieurs par terre, se retirarent sains et sauves dans les remparts avec une très grande louange. Ainsin la fortune, en tel estrif et contantion, les tourna et vira l'un et l'autre, en sorte qu'un chacun d'eux secourut et delivra son adversaire, sans qu'on peust discerner lequel de prouesse et vaillance debvoit estre l'un à

1. Q. Cicéron, qui commanda en qualité de lieutenant de César une légion cantonnée chez les Nerviens, n'était pas le fils, mais bien le frère du grand orateur.

l'autre prefferé. Voylà les mesmes parolles de Cæsar; en quoy me semble qu'il demeure un peu court, pour n'avoir escrit s'ils continuarent doresnavant plus leurs haynes et contantions, ou s'ils demeurarent amys[1].

Il arriva un pareil traict entre deux jeunes seigneurs, l'un seigneur de Candalle[2], et l'autre seigneur de La Chastaigneraye l'aisné, mon oncle, au voyage de M. de Lautrec vers le royaume de Naples. Ils vinrent avoir querelle ensemble, et leur general ne les peut pour le coup accorder. Advint que l'assaut de Pavie[3] se donne, où tous deux y allarent bravement, car ils estoient très braves et vaillans, le seigneur de Candalle avec sa picque et son espée au costé, le seigneur de La Chastaigneraye avec une rondelle et son espée en la main. La fortune voulut qu'en combattant vaillamment l'espée de mon oncle se rompit, et demeure desesperé, ne pouvant nuire à son ennemy. Quoy voyant le seigneur de Candalle, qui combattoit près de luy, tire son espée aussitost du fourreau, et la presente au seigneur de La Chastaigneraye, et luy dict : « Vous estes trop brave et vaillant, monsieur « de La Chastaigneraye, pour chaumer à « faute d'armes; tenez, voylà mon espée que « je vous preste, car j'ay ma picque encore

1. Branthôme n'a pas compris le passage des *Commentaires* sur lequel il glose. Les deux centurions étaient rivaux de gloire, mais non ennemis. Ils prétendaient l'un et l'autre au grade de principile, c'est-à-dire colonel.
2. N. de Foix, comte de Candale.
3. En 1528.

« entiere. Donnons, mais que tous facent « aussy bien que vous et moy, nous sommes « dedans. » Mon oncle ne refusa poinct l'espée, mais la prist à grand joie, avec un bon remerciement d'ennemy pourtant à ennemy. Ainsin le voulut ceste honneste courtoisie et necessité de guerre; et puis combattirent si bien avec d'autres vaillans leurs pareils, que la place en fut forcée et emportée. M. de Lautrec fut aussitost amprès informé de ce beau trait, qu'il ne peut assez louer avec ses autres vieux capitaines, et les rendit par ce moyen fort facillement amis, ce qu'il n'avoit peu auparavant, car ils estoient tous deux envieux l'un de l'autre, tous deux de haute maison et grand'part; car si la maison de Grilli et Candalle appartenoit à des plus grands de la France, celle de Bretaigne, de Vivonne et de La Chastaigneraye, ne leur cede en rien : cela est aysé à prouver et à comparer ensemble. Tous deux estoient braves et vaillans, et tous deux hauts à la main, qui ne vouloient ceder d'un poinct l'un à l'autre, tous deux poinctilleux, harnieux et scallabreux. Enfin, tous deux se rendirent fort grands amis et grands compaignons de guerre, vivans amprès en fort grand'amitié et privauté. Aussy tous deux moururent en mesme guerre et en mesme siege de Naples, comme j'ay ouy raconter aux miens qui estoient de ce temps. Voylà pourquoy je dis que Cæsar a demeuré un peu manque[1] en la description de ces deux

1. Pour *court*.

soldats romains, jaloux envieux l'un de l'autre, car ou du tout il les debvoit avoir rendu amis, ou d'eux mesmes se debvoient estre reconciliez ou s'estre entretuez; et par ce, si Cæsar l'eust mis par escrit, l'histoire en fust estée plus gentille.

Par cest exemple donc de Cæsar, il est bien aysé à conjecturer, comme les combats et les duels n'estoient guiere permis ny usitez parmy les Romains, car, s'ils le fussent estez, les deux soldats tant ennemys eussent bientost vuidé leur different en deux ou trois coups d'espée, et en un tournemain sans y retourner si souvant. Aussy croy je que leurs consuls, empereurs et capitaines en faisoient des ordonnances et statuts et deffenses de ne venir là, affin qu'ils ne s'y amusassent, et tournassent toutes leurs animositez, poincts d'honneur et vaillances à bien servir leur republique, et aussy qu'en tels combats bien souvant se tue il tel soldat, ou tel capitaine qui, possible, seroit assez bastant pour gaigner une bataille, ou sauver un royaume, dont j'en allegueroís bien des exemples si je n'avois affaire ailleurs. Mais quant à moy, il me semble que les deux soldats romains, sans couver si longuement une hayne, eussent mieux faict, toute deffence et service public mis à part, d'entrer au combat, et en eussent estez à jamais plus estimez, comme firent ces Horaces et Cuyraces, desquels la memoire demeura immortelle, tant ils desmeslarent si vaillamment leur combat et si furieusement, que (comme disent aucuns qui en ont escrit), ainsin qu'ils alloient au com-

bat, et comme ils revinrent à approcher de trente pas, ils y eurent des uns ausquels le cœur attendrist, et les larmes vindrent aux yeux, d'une telle horreur de s'entretuer les uns et les autres, estant ainsin si proches parens ; mais ressongeans amprès qu'il y alloit du sallut et service public, par paction faicte, obstant toute consideration, d'une rage cruelle s'entrecoururent les uns contre les autres et se combattirent, que le massacre s'en ensuivit tel, que nous lisons dans Tite Live. J'ay veu ce combat le mieux representé que je vis jamais chose, en la maison de ville [1] de Lucques, là où vous verrez une furye de combattans paincte dans le visage, qu'il ny reste [2] rien que la parolle, et en tous six, toutes diverses sortes de postures et de gardes ; si bien qu'il n'y reste aussi que le seul mouvement, et croy que nos tireurs d'armes nouveaux d'Italie en ont tiré patron en plusieurs de leurs jeux d'armes qu'ils nous ont appris.

Nous lisons de Marc Anthoine [3] comme il deffia Octave Cæsar au combat de sa personne à la sienne, encore qu'il fust plus vieux que luy, mais Octave le reffusa, disant qu'il avoit assez de diverses sortes et manieres de mourir, sans mourir de celle là. La response certes est vile, et peu digne d'un tel Cæsar, et d'un tel monarque. Je m'asseure que Jules Cæsar, son oncle et son brave predecesseur, n'eust pas

1. Probablement l'Hôtel de ville. Il s'agit sans doute d'une fresque ou d'une tapisserie.
2. *Reste* pour *manque*.
3. Voy. Plutarque, vie d'Antoine.

ainsin respondu, mais l'eust bien pris aussitost au mot. Pour en parler aussy franchement, Octave, encore que la fortune luy dist estre le monarque de tout le monde, n'estoit pas vaillant de sa personne, ainsin qu'il le monstra en la bataille de Philippes, comme très bien Marc Anthoine le lui sçavoit reprocher. Or bien je pardonne à Octave, puisqu'il n'estoit si vaillant, ny le cœur luy bastoit[1] pour venir jusques là, ou bien que l'usance n'en estoit telle parmy les grands à Rome, puisqu'elle n'estoit parmy les petits, ou bien qu'il estoit mieux asseuré de son faict, et qu'il auroit bien raison de son homme autrement que sans venir là, et hazarder sa vie à la fortune d'une espée variable et inconstante, ainsin qu'il luy arriva.

Mais s'il faut pardonner à Octave, il ne faut pardonner au dauphin de Viennois[2] Humbert, lequel ayant faict paix avec le comte Aymé de Savoye, et puis voyant son bon, la vint rompre, sans que le comte y pensast. Dont ledict comte fasché, soudain luy despescha un roy d'armes, dict Savoye, par lequel il luy envoya un cartel, contenant en somme qu'il estoit un vray infracteur de paix, et que laschement il avoit en son absence envahy ses terres contre son serment, et à ceste occasion qu'il le deffioit corps à corps, ou puissance contre puissance, et qu'il l'estimoit si grand prince qu'il sortiroit au combat en camp clos pour soustenir son honneur; autrement il le

1. Suffisait; il n'avait pas assez de cœur pour, etc.
2. Humbert Ier et Amé ou Amédée V.

reputoit lasche et meschant. Le dauphin ne fist autre response à ce cartel, sinon qu'il dict de bouche au heraut : « Mon amy, dis à ton « maistre, que la force et la vertu d'un prince, « ne consiste point en force corporelle; et que « s'il se veut tant vanter d'estre fort, nerveux « et robuste, je luy respons que je n'ay tor-« reau qui ne soit plus fort et roide que luy; « par quoy quand il s'y voudra esprouver, je « luy en envoyeray. Et quant à l'armée, dis « luy que s'il est bien pourveu et fourny « ast'eure de gens, que je le seray un'autre « fois à mon tour, et puis je l'yray trouver là « par où il sera »; ce qu'il fist au bout de quelque temps, et luy donna la venue et luy deffit toute son arrière garde, chargée de butin, qui se retiroit. Ceste histoire on la trouve dans la Chronique de Savoye. Voylà comment le gallant se deffit du cartel à luy envoyé, auquel pourtant debvoit respondre par faict d'armes, puisque le comte le louoit et le tenoit si homme de bien qu'il n'y faudroit. Toutesfois, s'il fut un peu offancé par le reffus, il le rabilla un peu par la deffaicte qu'il fist en la victoire qu'il eust; car enfin, les grands en quelque sorte qu'ils obtiennent victoire ils acquierent honneur et louange; mais pourtant le camp accepté l'eust honnoré davantage parmy les gallans cavalliers, et me semble qu'il fist une quasy semblable response que fist Corbane à ces braves seigneurs françois croisez de jadis en la Terre Saincte, lesquels tenans Antioche assiegée, où eux estans plustost assiegez qu'assiegeans, à cause de la

misere du long siege, de la famine, de la fatigue, et incommodité de toutes choses qu'ils avoient paty là devant, et menacez aussy du grand secours qui leur venoit à dos, ils envoyarent Pierre l'Hermite vers ledict Corbane, pour luy remonstrer et faire trouver bon de la part de tous les princes chrestiens qui estoient là, que s'il vouloit mettre quelqu'un de ses capitaines en camp clos, ils en mettroient un autre, pour là debattre et vuyder leur different. S'ils en vouloient mettre davantage ils en mettroient davantage, sinon, armée contre armée, et en lieu pareil. Mais Corbane, rusé, respondit que c'estoit au vainqueur de donner les conditions et faire les loix, que puisque les chrestiens ne cognoissoient pas encore leur malheur, ou faignoient ne le cognoistre, ils n'auroient jà de luy ceste faveur de choisir la mort dont ils voudroient mourir. (Beau mot certes.) Quant aux princes, il les envoyeroit à l'empereur des Perses tous prisonniers; quant aux simples soldats, il les fairoit esclaves, ou les tailleroit en pieces, ainsin qu'il verroit, comme un arbre malheureux qui ne porte point de fruict. Quelle sentence si elle eust sorty à effect! Mais les chrestiens, par la grace de Dieu, emportarent la ville. Paulo Æmille raconte ceste histoire[1].

Meshuy[2] il est temps de faire une fin; mais pourtant qui voudroit rendre ce discours parfaict il faudroit dire et discourir à sçavoir

1. Livre IV.
2. *Meshui*, désormais, tout à l'heure.

mon si toutes gens doibvent estre receus aux combats et estaquades, et mesmes les vassaux et subjects contre leurs seigneurs? A quoy les docteurs duellistes qui en ont escrit disent que, si le seigneur offance mal le vassal premier, le vassal le peut defier et se deffandre par les armes, car le droict des armes est aussy bien deu à l'offancé comme celuy des loix; mais si le vassal offance le premier, il n'est poinct receu en aucun deffy, d'autant qu'il est rebelle à son seigneur, et par consequent perd son droict des armes à l'endroict de son seigneur, et celluy de vasselage. Faudroit discourir aussy, et sçavoir si un soldat peut combattre un capitaine, ou le sien mesme? J'en vis ceste dispute debattre à Malthe par M. le grand maistre, le marquis de Pescayre, et autres capitaines, et voulut M. le grand maistre que M. de Bellegarde y fust appellé, d'autant qu'il s'entendoit fort bien en ces disputes de querelles. Le tout se desbattoit sur ce subject, à cause d'un soldat qui avoit appellé son capitaine au combat. Il fut arresté que tout soldat qui a porté les armes deux ans durant sans intervalle, et qu'en ce temps il en aye faict digne proffession et belle preuve, en se trouvant à toutes les belles factions et hasardeuses, et le prouvant, il peut combattre tout capitaine duquel il aura receu injure, voire le sien propre, en s'ostant de sa compaignie[1].

1. On peut juger par ce trait de ce qu'était la discipline de nos armées au seizième siècle. Il faut remarquer cependant que les soldats étaient tous des volontaires, et qu'en

Je vis quasy pareille dispute entre le capitaine Busq, qui mourut à la Terciere, et le capitaine Brevet son lieutenant, tous deux Provançaux, et braves et vaillans capitaines. L'on trouvoit estrange que le capitaine Brevet deffioit ainsin son capitaine, mais pourtant M. d'Estrosse leur couronnel et autres capitaines luy dirent que ledict Brevet le pouvoit faire en le quictant : il est bien vray qu'il y a difference entre un lieutenant et un soldat, car le lieutenant est capitaine [1].

J'estois present à ceste dispute, où M. d'Estrosse m'avoit faict appeller, et prié d'y assister pour en dire mon advis, où j'y vis alleguer force raisons, *et pro et contra,* entre autres ceste maxime que j'ay dict cy devant, touchant le soldat qui a porté deux ans les armes en belles factions, pouvoit combattre un capitaine, et a eu lieu parmy les Italiens, mais peu parmy les Espaignols, et encore parmy nos François de jadis; d'autant que ce mot de capitaine estoit et est si sacré, que le soldat qui offançoit seulement si peu un capitaine, estoit griefvement puny, car n'estoit appelé à cest estat qui n'en fust grandement digne. Si que j'ay veu tels capitaines, voyre plus de cinquante en ma vie, parmy nos bandes, qui meriteroient d'estre aujourd'huy couronnels, et tel soldat qui meriteroit d'estre aujourd'huy maistre de camp. Mais aujourd'huy que nostre infanterie est si corrompue, despravée et

s'engageant sous un capitaine ils stipulaient qu'ils auraient le droit de le quitter quand bon leur semblerait.

1. C'est-à-dire officier.

desreiglée, que les maistres de camp (la pluspart) et capitaines se font par douzaines, ainsin que la necessité le porte, et faute de paye, et si pourtant s'estiment autant que les plus braves et famez. En quoy il y a difference; car tel capitaine y a il qu'un gentilhomme de marque se fairoit tort de le combattre, encore qu'il alleguast qu'il y a tant de temps qu'il porte les armes; mais comment les portent ils? en les traisnant et en tenant les champs, cherchant les parroisses, en vivant et rançonnant le bonhomme[1] et se trouvant peu aux belles factions. Quand ce vient à une bonne affaire, ils ont autant de cœur que putains; je parle d'aucuns, mais non de tous.

Comme nous disons du capitaine, de mesmes en faut dire du soldat, lequel se vantera avoir porté les armes tant de temps; mais quoy! C'est en faisant la vie de ripaille[2], comme j'ay dict du capitaine; et qu'il faille recepvoir telles gens en combats, ce sont abus; ouy bien les braves capitaines et bons soldats signallez, desquels la vaillance est très esprouvée, dont nous en avons encore force parmy nos bandes, car je serois bien marry de parler de tous en general, ainsin que je les loue en mon livre des Couronnels.

Voilà ce que j'en ay ouy discourir à de bra-

1. Le paysan.

2. Ripaille est un château de Savoie, où le duc Amédée VIII établit une commanderie célèbre de l'ordre de Saint-Maurice qu'il avait fondé. La vie des nouveaux chevaliers était des plus agréables, et a donné naissance à l'expression *faire ripaille*.

ves capitaines en ceste dispute que je viens de dire, et entre autres beaux examples, alleguarent M. de Maisonfleur, gentil et brave capitaine de son temps, lequel estant à la guerre de Flandres, pour contanter un soldat qui se doulloit[1] de luy, s'offrit de le combattre. Le soldat le prit au mot, et se battirent si bien qu'ils se tuarent; brave et vaillant acte, certes! Aucuns louerent la vaillance et la generosité dudict Maisonfleur; autres le blasmerent d'avoir desrogé à l'authorité de capitaine, et l'avoir trop abbaissée, et qu'en tel cas il la falloit maintenir jusques au bout, et ne la mettre en ballance sans l'advis des plus grands capitaines, ou ordonnances des generaux; mais de gayeté de cœur s'aller battre comme il fist, force gens luy donnoient blasme; car enfin il faut honnorer son estat et ne le mettre à si bon marché.

Le capitaine Bourdeilles, mon frere, brave et vaillant certes (je ne pense point faillir si je le dis, car il estoit tel estimé de son temps), estant en Piedmont, commandant à des gens de pied, il avoit avec luy un fort brave soldat qu'on nommoit le capitaine Tripaudiere, Gascon, qu'il avoit eslevé, dressé, entretenu avec luy l'espace de six ans, et faict veoir son monde aux guerres de Piedmont, d'Hongrie et de Parme, le menant tousjours quant et luy, l'aymant fort, et luy ayant apris à tirer bien des armes, car mondict frère les avoit très belles en la main. Par cas, ce Tripaudiere fut

1. Se plaignait.

suborné et gaigné par M. de Bonnivet, pour lors couronnel en Piedmont, pour estre avec luy l'un de ses capitaines entretenus, dont il laissa mondict frère qui en estant despit[1], le fit appeller sur le pont du Pau, qui ne faillist d'y aller, tant il s'estoit faict presumptueux; mais en y allant il fut rencontré par aucuns capitaines et retourné en la ville, et mené à M. de Brissac pour empescher le combat, qui envoya querir mondict frere pour les accorder. La chose fut fort disputée, et mesmes des vieux capitaines de là, qui dirent n'y avoir aucune raison qu'un petit capitaineau entretenu despuis trois jours se battist contre le capitaine Bourdeilles (qui ne vouloit que se battre, et point s'accorder), ayant commandé il y avoit longtemps; de plus, qu'il estoit gentilhomme de fort bonne part et bon lieu, appartenant à des plus grands de la France. Force capitaines remonstrarent au capitaine Bourdeilles, veu ses qualitez, qu'il se faisoit grand tort, et à tous eux de s'abbaisser par trop que de vouloir se battre contre un qui n'avoit pas trois jours qu'il n'estoit que son simple soldat, sa creature, et faict capitaine nouveau, encore de gayeté de cœur et sans subject. A quoy ne vouloit entandre le capitaine Bourdeilles; car il estoit un jeune homme escabroux, vieux capitaine pourtant. Mais enfin il fut tant persuadé des grands et vieux capitaines de par delà, et de ses compaignons, de se contenter que ledict capitaine Tripaudiere luy fist une

1. Pour dépité.

fort grande soubmission, et luy requerant fort ses bonnes graces et amitié, à quoy il s'accorda; mais jamais il ne l'ayma plus; et en fit peu de compte, car il estoit ennemy d'un ingrat.

Un peu advant ce differend, il en estoit arrivé un entre le capitaine La Chasse, provençal, vieux capitaine et gentilhomme de bonne part, et le capitaine Riolas, vieux capitaine aussy, que j'ay veu suivre feu M. de Guise le grand, et mourut à l'assaut du siege de Rouan près de luy. Quand ce fut pour les accorder, il y eut grande dispute, bien qu'ils fussent tous deux esgaux capitaines en valleur et honneur et experience, mais le capitaine La Chasse se disoit gentilhomme, et avoir ce poinct par dessus Riolas, à quoy M. le mareschal et autres grands capitaines eurent de l'esgard.

J'espere en mon second livre[1] parler de plusieurs accords de querelles que j'ay veu faire et ouy dire, ensemble des parolles et satisfactions qui s'y sont dictes et practiquées, en quoy du tout je m'en rapporteray aux grands capitaines, et mesmes sur le subject, si les gentilshommes bien qualifiez et capitaines encore bien signallez, n'ont pas quelque poinct sur les autres que du commun, puisque deux vertus sont plus puissantes qu'une. En voicy un autre conte, et puis plus, mais bien divers aux deux precedens.

Un soldat de la colonnelle de M. de Bonnivet, en Piedmont, vint à offenser un tambour

1. Non retrouvé jusqu'à ce jour.

du capitaine Sainct André[1]. Le tambour, qui estoit brave et courageux (comme j'en ay veu aucuns parmy nos bandes qui sçavoient faire autre chose que toucher la caisse), demande à se battre contre le soldat, et le fait appeler. Le soldat le reffuse tout à plat, disant que ce seroit un grand reprosche à luy, vieux et signalé qu'il estoit, de se battre contre un tambour, et plusieurs capitaines tenoient ceste opinion pour luy; par quoy Sainct André, que j'ay veu très brave capitaine et gouverneur d'Aigues Mortes despuis, se radvise d'oster la caisse à son tambour, et luy donne en recompense l'harquebuse à porter, avec remonstrance qu'il luy faict de la faire bien valloir en toutes belles entreprises et rencontres, si qu'il se rende capable soldat pour avoir raison de son ennemy. A quoy il ne fault, car dans trois mois il se fit fort recognoistre[2], au bout desquels il faict appeller sondict ennemy, qui sans aucune excuse y va, et se battirent : et se blessarent fort bien tous deux. Nos capitaines de gens de pied en peuvent là dessus dire leur advis.

Il faut maintenant dire un mot d'une dispute que j'ay veu faire et la desbattre, à sçavoir si en ces combats d'apels l'eslection d'armes s'y faict et s'y doit faire comme en camp clos solemnels dont nous venons parler cy devant. Aucuns disent que si, autres que non; comme

1. Édouard d'Albert, seigneur de Saint-André, gouverneur de Nîmes, mort en défendant cette ville lors de l'attaque des huguenots, le 15 novembre 1569.

2. Pour se fit remarquer.

par exemple, un qui est offancé faict appeller celuy qui l'a offancé, et luy mande qu'il l'attend en tel lieu avec telles armes, ou en pourpoinct, ou en chemise[1], avec l'espée et la dague, ou l'espée et la cappe, à pied ou sur un bon cheval, et une lance ou pistole, armé ou desarmé; ou que ce soit avec autres armes accoustumées ou non accoustumées. Il y en a d'autres qui disent que, s'il plaist à celluy qui est appellé il l'ira combattre, et s'il ne luy plaist il n'ira point, sinon armé comme il luy plaira, d'autant qu'il n'y a point de confidans, parrains et juges pour ordonner, disent ils, et decider des eslections d'armes, ny les desbattre, comme aux camps solemnels, et faut qu'elles se concertent et s'accordent entre les deux parties, ou par les deux seconds ou autres, et mesmes faut que l'offancé s'accorde à tout pour avoir raison de son offance; autrement l'offançant luy trouvera une infinité de poincttilles, subterfuges et cavillations[2], pour faire, s'il veut, de grandes remises à se battre. Bien est il vray que pour son honneur, il n'en doibt user; car, qui offance il est tenu d'en faire reparation par les armes ou paroles : mais pourtant tel offancé, s'il estoit estropié d'un bras ou d'une jambe, il se peut accommoder de telles armes à son advantage sur son ennemy, qu'il luy plaira, et la raison le veut ainsin, et qu'en nos cours et ailleurs de nostre

1. *En chemise*, c'est-à-dire sans pourpoint.

2. *Cavillations*. Branthôme emploie ce mot dans l'acception qu'on lui donne en espagnol, c'est-à-dire de chicane, mauvaises excuses pour refuser de faire quelque chose.

France, nous en avons veu force exemples, jusques à aucuns se vouloir proposer une coupe pleine de poison, et que toutes les deux parties adverses en beussent chacune la moitié; d'autres s'offrir marcher tous deux en une chambre pavée de rasoirs, pour se deffaire par ces deux moyens (pas beaux pourtant) aussitost l'un de l'autre. Tant d'autres inventions bizarres et sottes a t on voulu trouver pour se deffaire les uns des autres par des eschapatoires ou autrement, dont je me passeray bien les contes.

Mais bien ay je veu tenir en nostre cour à des plus braves et vaillans gentilshommes qui y fussent, et qui avoient acquis en leur temps grande gloire d'armes, que si quelque mignon nouvellement venu d'Italie et fraischement esmollu à l'espée par le Patenostrier, ou Hieronime, ou Francisque, ou Le Tappe, ou Le Flaman, ou le sieur d'Aymard, enfant de Bourdeaux, gallant homme certes, quand ils vivoient, et que venant à la cour affamé de gloire et d'honneur, et pour en avoir on les vinst à quereller et apeller avec l'espée seule, ou l'espée et la dague, qu'ils ne s'y battroient point, et le combattroient plustost par autres armes qu'ils trouveroient advantageuses pour eux, et luy donneroient à songer, et ou monteroient sur un bon cheval et une bonne pistole et une espée ou lance, ou autrement, pour faire passer leur escrime [1]. D'autres ay je veu

1. Il me semble que le sens de la phrase est qu'ils prendraient des armes telles que leur adversaire ne pût profiter de sa supériorité dans l'escrime. A mon avis, il faudrait *son* escrime au lieu de *leur*.

aussy tenir ce poinct que quand on est offancé par supercherie, on peut combattre son ennemy comme l'on veut, mesmes de le tuer d'un canon, si l'on peut. Mais pourtant, s'il veut estre si gallant que n'user de telle revanche, mais, en cavallier tout gentil et tout noble que d'appeller l'offançant avec armes nobles, communes et esgales, il ne faut que l'offançant en reffuse le combat, autrement, il luy iroit grandement et doublement de son honneur pour avoir offancé à l'advantage et en supercherie, et refuser un honneste et fort chevalleresque combat que l'autre presante en brave et genereux cœur. Il s'en est veu beaucoup d'exemples de ceux qui en ont usé de semblables traicts.

Un autre exemple ay je veu n'y a pas longtemps d'un gentilhomme qui, ayant une parolle à demander à un autre, le vint rencontrer et accoster en un chemin et luy demander quelque parolle, et le brava fort de parolles bravasches et outrageuses, si bien que l'autre s'en alla avec cela, pliant les espaules sans revanche, et dict pour ses raisons, que l'autre estoit monté à son advantage sur un bon cheval adroict et bien maniant, et luy estoit sur un jeune poulain qui ne sçavoit tourner seulement à pas une main. Au bout de quelque temps il songe à en avoir raison, et le faict appeller pour se battre contre luy avec une espée et une dague, et en chemise. L'autre fit dire par son second qu'il l'attendoit avec un bon cheval et une bonne espée, disant par ses raisons, que puisqu'il se plaignoit tant auparadvant de quoy il avoit esté bravé de son

ennemy monté sur un bon cheval, et luy sur un meschant, qu'il estoit à presumer que, monté de mesmes sur un bon cheval, qu'il fairoit rage, et qu'il ne luy faisoit point de tort de luy presenter le combat à cheval, et qu'aussy en tel poinct ils s'estoient entrequerellez. Celuy qui estoit offancé refusa ce combat à cheval, ce qu'il ne debvoit faire selon l'advis de plusieurs ; car qui est offancé, il faut qu'en toutes formes et toutes armes raisonnables, il tasche à avoir raison de son offance. Toutesfois luy et son second, amprès s'estre advisez un peu, dirent qu'ils se battroient à cheval, mais qu'il n'en avoit pas sur l'heure, et pour ainsin le second requiert qu'il luy en fournisse et en fasse venir deux bons, et en choisira celluy qu'il luy plaira. A quoy respondit l'autre, qu'il n'est vraysemblable que son combattant pretendu n'aye un bon cheval, puisqu'il est riche seigneur et que ordinairement il en a chez luy de fort bons, et en mene avec luy quelqu'un tousjours, et aussy que son second en avoit sur le lieu trois ou quatre, qui estant requis de luy en prester un, le refusa disant qu'il n'en fairoit rien. Pour quant à luy fournir chevaux et en mettre sur les rangs un couple, et l'autre second les venir visiter et en choisir l'un, c'est un abus ; cela ne s'est jamais veu, sinon en combats solemnels, ainsin que j'ay dict par cy devant, et l'appellé ou l'appellant ne sont nullement tenus de produire ny chevaux, ny armes, si ce n'estoit quelques armes extraordinaires que l'un et l'autre proposassent et qu'ils ne les eussent sur le lieu,

et pour ce les demandassent, ou accordassent terme d'en pouvoir recouvrer, monstrans en cela leurs braves courages pour ne refuser le combat. Voylà comment il faut qu'ils s'entredonnent chevaux et armes par concert faict entre eux mesmes ou leurs seconds en camps solemnels; il faut passer autrement selon leurs loix; je l'ay ouy ainsin tenir aux grands duellistes.

Un autre example ay je veu d'un, qui appella l'autre en chemise avec une espée et un poignard; l'autre fit responce qu'il ne veut point combattre en chemise ainsin nud, car c'estoit en hyver, et qu'il mourroit de froid, et qu'il se morfondroit, et engendreroit un bon rume, un catherre, ou un bon purigi[1] qui lui causeroit la mort; et quant à luy, qu'il n'alloit point là pour y mourir, mais pour y vivre par amprès, craignant cela plus que son espée. A tout cela il est très bien receu, et peut fort bien garder son pourpoinct pour son combat; aussy est ce un abus que de se battre en chemise blanche, mais il faut aussy visiter les pourpoincts, s'ils ne sont point plus advantageux les uns que les autres, et s'il n'y a point de fer, ou maille, ou papier collé, et cela peuvent faire les seconds, dont pourtant en est arrivé des inconveniens par telles visites. Autrement se faict il en camps solemnels, car si celluy qui a les armes[2] propose à l'autre de se battre en chemise, il faut que cela soit et qu'il passe par là.

1. Pleurésie.
2. Le choix des armes.

Deux autres exemples ay je veu de deux dont l'un estoit malade d'une fiebvre et l'autre qui s'estoit desnoué un pied. Ils furent appellez par leurs ennemis, avec une espée et une dague, et à pied. Eux courageux, se faschans de s'excuser à faute de se battre, mandent qu'ils se veulent battre à cheval et une bonne espée. Ils y doivent estre receus, ny rebuttez de leurs excuses. Autrement est il aux camps solemnels, tesmoing celuy de M. de Bayard au conte que j'ay dict cy devant de luy. Tant d'autres exemples alleguerois je sur ceste eslection d'armes en ces appels que aucuns veulent faire ressembler aux camps solemnels, qui est un abus; car il n'y a nulle conjonction ny ressemblance en cela. Et voylà pourquoy ces camps solemnels sont plus à estimer que les autres d'appel, comme ont dict les grands docteurs duellistes, d'autant qu'ils se font par loix, statuts, ordonnances, reiglemens, anciennes coustumes, tant par les juges, mareschaux de camp, parrains et confidans, et autres grands personnages de guerre et anciens docteurs, qui les ont ordonnez, reformez et policez. Encore que je ne me veuille destourner de mon dire, qu'il y a abus aussy bien aux uns qu'aux autres, mais en l'un plus qu'en l'autre, pourtant il faut tout remettre à la raison, selon laquelle on se doit regler, et par ce on ne faillira point.

J'eusse faict ce discours bien plus long sur ceste dispute d'eslection d'armes, et en eusse allegué force autres raisons et exemples; mais je n'aurois jamais faict. Il faut donner la plume à ceux qui peuvent mieux escrire que moy

et tout ainsin que je parle de l'eslection des armes, il faut aussy entendre de mesmes de l'eslection des lieux pour se battre, car il y en a de suspects ausquels faut bien adviser pour les eslire.

Or faisons fin, encore que j'aye un champ très ample pour le semer de plusieurs belles disputes, raisons, questions, exemples, contes, histoires, mais c'est pour ceux qui sont en cela mieux entendus que moy. Je fais doncques fin, priant tous cavalliers, capitaines, soldats, de m'excuser si je n'ay mieux dict, protestant pourtant que mon advis ne procede point tant de mon debile cerveau, comme de plus grands et plus experts en cela que moy, desquels j'ay appris, et suis prest d'en apprendre d'autres fort librement, et de ceux qui me voudront enseigner.

Je croy bien que si un feu M. l'admiral, un M. d'Andellot, un M. de Guyse le grand, qui s'entendoit en cela mieux qu'homme du monde, et qui en discouroit des mieux, comme je l'ay veu; un M. de Montluc, un mareschal de Bellegarde, un mareschal de Biron, un M. de Biron son fils, qui est aujourd'huy un des grands capitaines de France, et tant d'autres capitaines, tant de gens d'armes que d'infanterie, qui ont veu tant de combats, eussent entrepris ce discours, je croy que ce fust esté la plus belle chose qu'on vit jamais.

Je ne me desparts pourtant encore de mes discours, pour y enfiller un autre, sur une dispute que j'ay veu faire souvant parmy les grands capitaines et gens de guerre, à sçavoir

si un general d'armée ou autre, ayant un grand commandement, estant en sa charge, doibt reffuser le combat qu'un autre son pareil luy presente, et auquel il le deffie. Sur laquelle dispute j'allegueray cest exemple qui est fort beau, de M. le marquis de Pescayre, ce grand capitaine, lequel, lorsque les François furent chassez de l'estat de Milan (dont il en fut le principal chasseur)[1], il vint assieger dans la ville de Come M. de Vandenesse, frere puisné de M. de La Palisse, lequel, encore qu'il fust fort petit d'estature et de taille, et n'eust l'apparence ny la grace de son frere M. de La Palisse, si ne lui cedoit il en rien de valeur et d'audace; car parmy les siens, il estoit appellé le petit lion des François, mesmes les Espaignols luy donnarent ce nom; j'en parle ailleurs. Estant donc assiegé dans ceste place, elle luy fut tellement battue et assaillie, qu'il fust contrainct la randre par composition de vies et bagues sauves, laquelle, luy voulant sortir, ne luy fut nullement observée, car elle fut du tout pillée et sacagée par les Espaignols et lansquenets à la veue dudict M. de Vandenesse, qui rongeant son despit, au partir de là ne faillist d'envoyer tout aussitost un trompette audict marquis et luy envoyer un cartel de deffy, l'appellant en duel. Mais les Espaignols, desquels il[2] estoit le pere et le plus aymé general qu'ils avoient jamais eu, ny eurent onc, ne voulurent jamais qu'il respondist à ce cartel, ne qu'il entendist au combat, encore

1. En 1521.
2. *Il* se rapporte au marquis de Pescayre.

que ledict marquis ne desirast autre chose (ce disoit il, et le faisoit par beau semblant parestre), eux allegans que d'autant qu'il estoit personne publicque et gagé au service de l'empereur et du public, il n'estoit obligé qu'il se perdist pour chose particuliere, au moins qu'il s'y hasardast, dont le retindrent en despit de luy; de quoy la partie fut remise à une autre fois, qui s'entretint tousjours soubs un ardent desir de vangeance et de combat, tant d'un costé que d'autre, car certes, ils estoient tous deux esgaux en prouesse; mais le malheur fut tel pour M. de Vandenesse, qu'au bout de quelque temps l'admiral Bonnivet, se retirant de Lombardie, mal mené, et en desordre et confusion, pour estre suivy de près de l'armée espaignolle, où commandoit ledict sieur marquis, fut chargé fort rudement à Romagnano, où la routte de nos gens fut telle, qu'il en fut tué beaucoup, entre autres M. de Vandenesse estant sur la queue et faisant la retraicte, d'une grand' harquebusade qu'il eust dans l'espaule; dont ledict marquis en fust si desollé et fasché, ainsin que dict un roman espaignol qui descrit sa vie, que maugreant le ciel, il disoit souvent en sa langue espaignolle : *Porque la parescia que este hombre que era a el particular enemigo havia sido quitado del cielo y de la Fortuna a su triumpho, y a su gloria esperanda, porque siendo y a antes desafiado desseava estremamente verse con el en pelea particular por dar fin a su querella por su gran honra*[1]. Qui est en françois : « Que

1. Voy. Vallès.

la fortune et le ciel avoient faict grand tort de luy avoir osté cest homme, lequel estant son particulier ennemy, avoit esté destiné pour son triomphe et sa gloire esperée, d'autant que paradvant ayant esté deffié de luy, il desiroit fort entrer en camp avec luy pour terminer sa querelle avec son honneur. » Pesez tous ces mots, et voyez quelle superbeté et rodomontade espaignolle.

Il me semble que j'oys encor Octave Cæsar sur la mort de Cleopatre[1] pour ne pas l'avoir sceu mener en triumphe à Rome, ou bien (pour venir du plus grand au plus petit) d'un soldat espaignol, lequel ayant eu une querelle contre un autre, pensant le combattre, sur ces entrefaictes[2] vint à estre blessé bien fort en une escarmouche de siege, il ne fit que prier Dieu, et faire dire force messes pour luy et pour sa guerison, et quand on luy demandoit pourquoy il le faisoit, veu que c'estoit son ennemy, et autant de desfaicte pour luy s'il mouroit, il respondict : « Parce qu'il me fas-« cheroit fort qu'il mourust autrement que de « ma main, et faut qu'il en meure, ou plustost « je me tuerois moy mesme de despit. » Voilà une plaisante gloire !

Mais pour tourner encore à nostre premiere histoire du marquis, j'en allegue une autre semblable de René d'Anjou[3]. Lorsqu'il vint au royaume de Naples[4], il envoya un heraut

1. Voy. dans Plutarque la vie d'Auguste.
2. Suppléez *son adversaire*.
3. Dans Collenuccio, *Historia del regno de Napoli*, livre VI.
4. En 1438. Lorsqu'il s'empara du royaume de Naples

devant Alphonce d'Aragon, se disant roy de Naples, et luy porta un gantellet tout ensanglanté, ainsin qu'estoit la coustume d'aucuns deffis de ce temps, comme j'ay dict cy dessus, l'appellant au combat de la part de son maistre. Alphonce accepta le gant, et puis demanda si René vouloit combattre corps à corps, ou bien avec toute l'armée. L'autre respondict en armée; il fust esté plus beau de dire corps à corps. Alphonce luy repliqua qu'il acceptoit la bataille, et qu'à luy appartenant, par le droict des armes, comme à provoqué et appellé d'eslire le jour et lieu de la bataille, il eslisoit ceste plaine qui estoit entre Nola et Lucera, et que dans huict jours de là, il l'iroit attendre avec son armée : ce qu'il fist au jour terminé; mais René n'y alla pas et ne chercha point la battaille; toutesfois, il se vint bien camper au camp d'où Alphonce s'estoit party, puis adjouste le conte que quelque jurisconsulte de ce temps là avoit escrit, qu'Alphonce comparut dans le champ de bataille; mais non pas René, d'autant que ses barons l'en empescharent, luy allegant qu'il n'avoit peu en ceste sorte deffier Alphonce, se voulant mettre sa personne et son royaume en danger sans le conseil et consentement d'eux et des principaux du royaume, du peril et interest desquels il estoit question. De l'autre costé, Alphonce, lorsqu'il fut appellé au combat, demeura quelque temps songeant là des-

comme héritier de Louis III et de la reine Jeanne. On sait qu'après quelques succès brillants il fut forcé d'abandonner Naples au roi Alphonse, son rival.

sus, d'autant qu'aucuns luy disoient que René, qui n'estoit que duc, ne pouvoit pour raison appeller Alphonce qui estoit roy. Mais enfin luy semblant telle excuse d'homme lasche et couard, il retint et accepta le combat comme de vray il n'avoit garde de le refuser, estant si brave et vaillant roy, comme l'on l'a descrit, et ses actes l'ont monstré.

Le roy d'Angleterre [1] ayant esté deffié par le duc d'Orléans [2] de tirer quelques coups de lance avec luy seul, ou dix à dix, ou en foulle de cent à cent chevalliers, pour l'amour des dames, ou autrement, le roy luy fist responce qu'il n'y avoit nulle raison qu'il egallast sa royale majesté avec son excellence et seigneurie. Toutesfois, pour l'honneur et gentillesse, vouluntiers, de gayetté de cœur, abaisseroit sa majesté jusques là que de venir aux mains avec luy. Un fils descendu de la noble maison de France luy faisoit pourtant beaucoup d'honneur de se battre à luy, comme luy tout roy à ce fils de France.

Un autre exemple de nostre temps, lorsque la premiere fois M. d'Alançon, frere à nostre roy, alla en Flandres [3], il y eut un gentilhomme provençal, nommé le chevallier d'Oraison, qui avoit une querelle contre M. de Bussy. Parquoy pour la desmesler, et pour plus grande obstentation et bravade, part de la cour et de Paris, et emmeine avec luy le seigneur de Goville, pour lors le plus renommé

1. Henri IV.
2. En 1402. Voy. Monstrelet, livre I, chap. IX.
3. En 1578.

tireur d'armes qui fust en la France, pour se battre avec M. de Fervaques [1], brave et vaillant gentilhomme, contre qui pareillement avoit querelle, et s'en vont randre dans le camp de dom Joan d'Austrie, estant lors la saison et permission telle aux François d'aller pour les Espaignols aussy bien que contre eux [2]. Y estant donc, allerent faire la reverence à Son Altesse et luy faire entendre qu'ils estoient venus là pour le servir, et aussy pour appeller en estaquade deux gentilhommes françois, qui estoient au camp de Monsieur, party contraire : qu'estoient messieurs de Bussy et Fervaques; supliant Son Altesse leur permettre le camp, et leur donner licence d'y envoyer un trompette pour les y appeller. Dom Joan leur permit librement, et avec grand ayse, pour avoir par là quelque petit subject de quelque affront à M. d'Alançon, ou à ses gentilshommes, et mesmes estant fort ses favoris. Estant venu le trompette, et ayant faict sa charge, soudain il fut pris au mot, ce qu'estant venu à la cognoissance de Monsieur, despesche le trompette, et mande par luy à dom Joan que la partie estoit par trop belle, pour permettre qu'elle se fist sans luy, et qu'il en vouloit estre, et que si dom Joan y vouloit venir, qu'il feroit le tiers, et qu'ils

1. Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques, plus tard maréchal de France.

2. Le duc d'Alençon allait porter secours aux Flamands révoltés. Beaucoup de protestants s'étaient joints à son armée, et par contre quelques catholiques s'enrôlèrent sous les drapeaux espagnols. Les uns et les autres étaient désavoués par le Roi.

advisassent le lieu, le jour et l'heure, et qu'il seroit toujours prest, si que possible, par là pourroient desmesler et determiner, non pas une simple querelle ny petits differens, mais oster toute occasion d'estaindre une grand'-guerre qui s'alloit enflammer. Dom Joan, qui ne s'estoit attendu nullement, ny proposé, ny advisé qu'on en vinst là, fust un peu esbahy pour le commancement, voyant une telle consequence advenir. Toutesfois comme brave, vaillant et genereux, et comme fils de pere, accepte le deffy, et se resoult de se trouver à l'assignation. Mais ces grands capitaines qui estoient près de luy, compassans très bien toutes choses, comme ils en sont maistres, mesmes les soldats espaignols qui en commençoient faire rumeur et à se mutiner, ne voulurent jamais permettre que leur general, pour un certain petit et leger poinct d'honneur, s'allast ainsin perdre, et tout un estat; car, si cela avoit lieu, il n'y a general qui ne fust ainsin souvent deffié, et auroit plus de peine à respondre à ces cartels de gens que l'on supposeroit exprès, que non pas à faire le deub de leur charge. Parquoy il fut arresté et retenu par les siens, quelque instance qu'il fist de sortir. Par ainsin telle entreprise fut rompue. En quoy les Espaignols furent fort mal contens de ces deux gentilshommes deffians qui estoient là venus dans leur camp par leurs deffis brouiller leur belles ordonnances et pollices de guerre.

Nous avons un frais example, en ces dernieres guerres, de M. d'Espernon et du sieur

d'Aubeterre[1] reprenant les erres du capitaine Maumon[2] qui, simple capitaine qu'il estoit, avoit deffié mondict sieur d'Espernon, ce qui estoit une grande desrision, mais aussy la paya il bien comm' il la meritoit, et bien employé. Un simple capitaine pieton, aller deffier un couronnel, tout le monde luy debvoit courir assus. M. d'Espernon estant au service du roy son maistre en France, lorsqu'il[3] mourut à Sainct Clou, le sieur d'Aubeterre, ayant quitté le party du roy, qui luy avoit faict tant de biens, et pris celluy de la Ligue, ne pouvant prendre le gros gibier des villes d'Angoullesme, Cognac et Xainctes, y ayant faict souvant entreprises, s'alla jetter sur le menu, et fist surprendre par son frere le baron[4] le chasteau de Villebois, qui estoit à madame la marquise de Mezieres sa tante, qui l'avoit veu trois jours auparadvant avec plusieurs offres de services, et faict son frere le baron gardien de ceste place; par le moyen de laquelle il faict la guerre au gouvernement de M. d'Espernon, d'Angoulmois et Xaintonge, et les ravage fort. M. d'Espernon absent, tourné amprès la mort du roy, il voulut net-

1. David Bouchard, vicomte d'Aubeterre, marié à la nièce de Branthôme, Renée de Bourdeilles.

2. Le capitaine Maumont fut assassiné après avoir été attiré hors du château de Villebois par les gens du duc d'Épernon. Selon d'Aubigné, il aurait été un de ceux qui faillirent surprendre le duc d'Épernon à Angoulême en 1588. (V. article du duc d'Épernon.) Sur le défi que Maumont aurait envoyé au duc, je n'ai pu trouver de renseignements.

3. Le roi Henri III.

4. Jean Bouchard, baron d'Aubeterre.

toyer son gouvernement de tels ravageurs et ravoir sa place, et tente les moyens ordinaires et premiers, par sommation de trompette; mais n'y voulurent entendre. Parquoy les va assieger avec un fort beau appareil et attirail d'artillerie, et non point de petit compaignon, mais digne d'un grand seigneur comme luy. Sur ces entrefaictes ledict Aubeterre envoye un cartel à M. d'Espernon pour l'appeller au combat. Mais M. d'Espernon en peu de mots luy respond ainsin : « Je m'en vais « pour le service du roy où ma charge m'ap- « pelle : ayant faict là, je parlerai à vous. « Cependant je suis fort homme de bien et « d'honneur, et quiconque voudra dire du « contraire en aura menty. » Et sur ce poinct part avec ses troupes et va faire son siege de Villebois, le prand en moins de huict jours, contre toute l'esperance de tout le monde, qui croyoit que d'un mois ne le prendroit, et ce à la barbe dudict sieur d'Aubeterre, qui estoit dans son chasteau d'Aubeterre, retiré avec ses gens sans donner une seule allarme au camp de M. d'Espernon, qui n'estoit pas si grand, ny si bien gardé, qu'il ne deubst estre un peu esveillé et fatigué, et ne secourut nullement son frere ny ses compaignons, auxquels il avoit donné de belles parolles; et furent la pluspart tous pendus et tuez. Amprès cela, M. d'Espernon part et s'en va en Perigord luy prendre le chasteau et ville de Nontron, sans qu'il luy en fist empeschement le moins du monde, encore qu'il eust faict une belle assemblée d'honnestes gens que je sçay et

cognois, ausquels ne tint nullement qu'ils ne vinssent aux mains, ce disoient ils.

Là dessus j'ay veu discourir à beaucoup de bons capitaines, n'eust il pas mieux valu audict sieur d'Aubeterre de combattre en foulle M. d'Espernon, puisqu'il alloit de la cause du general, que de s'aller amuser à composer son cartel et alterer sa plume; duquel cartel seul ne se contenta, mais en alla encore faire je ne sçay combien d'autres si grands et si amples et longs, que l'on disoit qu'ils sembloient mieux ses leçons qu'il avoit apris à Geneve, où il avoit esté né, eslevé et endoctriné, que cartels de cavalliers, qui doibvent estre les plus brefs que l'on peut. Nonobstant, M. d'Espernon, amprès avoir mis ordre aux affaires du public, ne laisse à vouloir entrer, ce disoit on (d'autres disent non), en estaquade et s'offrir d'aller dans Blaye sur la parolle de M. de Lussan, encore qu'il fust plus amy dudict Aubeterre que de luy, et s'offre encore d'aller dans la basse cour[1] de M. le marquis de Trans, mais il s'y trouva des difficultez. Ceux du party de M. d'Espernon disent cela, les autres le nyent; c'est le moindre des soucys. Cependant M. d'Espernon ne chauma point et luy faict la guerre à telle outrance qu'il le contrainct à quitter le party de la Ligue, et pour sa seureté et de son chasteau, de prendre celluy du roy, et de l'aller trouver en France, et luy demander pardon. Estant là, il se remet encore sur la

1. On appelait ainsi la cour intérieure d'une forteresse.

plume et ses cartels, et en faict un, non de sa teste à ce qu'on dict, mais forgé où je dirois bien, et luy faict tenir par un tambour, qui lui presanta à Xainctes, sans en sçavoir rien, dont pour ce il meritoit d'estre pendu, pour abuser de sa charge à l'endroict de son couronnel; mais M. d'Espernon luy usa de misericorde, d'autres disent qu'il le fist fouetter à sa cuisine jusqu'à mourir, dont il fust très loué; et lui fit response qu'il n'avoit point respondu aux desmentys qu'il luy avoit donnez, et que, lorsqu'il y auroit satisfaict, alors il parleroit à luy, et qu'amprès qu'il auroit faict le service du roy, en Guyenne, qu'il iroit en France où l'appelloit, et à l'armée du roy pour le combattre. A quoy M. d'Espernon ne faillit, car ayant mis ordre à quelques affaires particulieres qu'il avoit en Gascongne, et y avoir amassé quelques forces pour mener au roy, et mis ordre à son gouvernement, il alla trouver le roy en France, avec deux mille hommes de pied et deux cens bons chevaux, qui fust un secours bon et à propos; dont aucuns disent que ledict sieur d'Aubeterre, le sentant venir (ce que l'on ne presume), partit d'avec le roy, et s'en vint en sa maison.

J'ay entendu dire que beaucoup de grands capitaines, et entre autres M. le mareschal de Biron, qui sçait bien peser les choses, ne trouvarent jamais bons ces deffis dudict Aubeterre, et qu'il n'estoit raison que luy, simple gentilhomme, seneschal d'une petite province, voyre des moindres de la France, qu'est Perigort, et qui n'avoit faict de grandes preuves de sa per-

sonne encore au prix de l'autre, allast ainsin deffier un duc et pair de France, et couronnel de l'infanterie, et qui avoit gouverné paisiblement son roy[1], et manié l'espace de dix ans tous les affaires de l'Estat. Neanmoins il n'a jamais tenu audict M. d'Espernon (ce disoit on) qu'il n'ayt combattu; et s'il eust trouvé ledict Aubeterre au camp, infailliblement se fussent battus, encore qu'il en fust fort dissuadé de plusieurs raisons et de plusieurs amys et serviteurs. Le roy l'en sollicitant d'accord, il dict qu'il ne s'accorderoit que premier il n'en fust esté disputé et dict par les officiers de la couronne, disant que cela leur touchoit à tous. Enfin pourtant un gentilhomme, que l'on cognoit sans le nommer[2], les accorda sans autre cerimonie, et les fit embrasser au bout d'un an, amprès s'estre bien envoyé des desmentys, des cartels et des injures, au grand estonnement de tout le monde (mais il[3] vouloit passer en Provance, et ne vouloit laisser un tel ennemy derriere soy), d'autant que ledict sieur d'Espernon avoit juré cent fois de ne s'accorder jamais, et qu'il tueroit Aubeterre, et fairoit porter l'attiffaict[4] à sa femme,

1. Il avait été un des mignons de Henri III, qui lui donna son duché-pairie, avec rang immédiatement après les princes du sang.

2. Probablement Branthôme lui-même.

3. *Il*, c'est-à-dire le duc d'Épernon.

4. L'*attifaict*, probablement pour *attifet*, parure de femme, surtout ornement de tête. L'auteur veut dire, je pense, la coiffure particulière aux veuves, ou aux personnes en deuil. Madame d'Aubeterre s'habillait ainsi, dans la situation critique où cette dangereuse inimitié l'avait réduite.

qui estoit ma niepce, l'une des belles et honnestes femmes du monde. Mais pourtant l'accort fut tel, et si advantageux pour M. d'Espernon, que ledict Aubeterre le vint trouver à Angoullesme, là où ils se reconcilliarent encore mieux. Ainsin faut il qu'on recherche les grands, mais bien à propos.

Il en arriva de mesmes à M. de La Chastre, grand capitaine certes. Il vint à estre querellé sur certain leger subject et de gayetté de cœur par M. de Drou[1], brave gentilhomme, capitaine des gardes suisses de M. d'Alançon; et l'envoya appeller un jour estant à la cour de Monsieur. M. de La Chastre qui avoit faict de longtemps toute profession d'honneur et de vaillance, ne reffusa point d'y aller. Mais, par le commandement de Monsieur, il fut arresté; ayant esté remonstré à Monsieur, par plusieurs honnestes gens et bons capitaines qu'il avoit avec luy, qu'il n'estoit pas raison qu'un jeune gentilhomme, encore qu'il fust de bon lieu et d'honneur, si aisement s'allast esprouver et battre contre un tel et grand capitaine, vieux et experimenté, et qui avoit tant faict de preuves et donné tant de tesmoignages de sa valeur, et qui pouvoit sauver tout un public en une heure.

Il arriva de mesmes à M. de Sainct Luc, brave et vaillant seigneur certes, ayant esté deffié et appellé par M. de Gauville, dont j'ay parlé cy devant, estans tous deux à Anvers au service de Monsieur, ainsin qu'il alloit resolu

1. Pierre de Chamborant, seigneur de Droux.

au combat et qu'il vouloit sortir hors de la ville, fut arresté par La Vergne, capitaine de la garde françoise de Monsieur. Quand ces nouvelles en vinrent à la cour, je vis aucuns discourir qu'en cest appel l'on y debvoit avoir heu quelque esgard et consideration, d'autant que M. de Saint Luc estoit qualliffié, avoit esté maistre de camp des bandes de Piedmont, des affaires et cabinet du roy, capitaine de gens d'armes, chevallier de l'ordre, lieutenant de roy en Brouage et isles de Xainctonge, et autres charges. Autres disoient que M. de Gauville estoit gentilhomme et fort noble par les belles armes qu'il avoit en main, mieux que gentilhomme de France, et que ce fust esté une belle gloire à M. de Sainct Luc de se battre contre luy, comm' il monstra bien qu'il n'en fist point de reffus, et une encore plus belle s'il en fust reschappé, ainsin que son brave et genereux courage l'y poussoit.

J'alleguerois icy vouluntiers un exemple, sur un different qui arriva un de ces ans entre M. de Sainct Gouard, tournant nouvellement ambassadeur d'Espaigne, et un gentilhomme de Xainctonge, duquel j'ay oublié le nom; je n'en sçay pas bien le conte au vray, car pour lors je n'estois pas en France, et aussy que les uns me l'ont dict d'une façon, et les autres de l'autre. Voylà pourquoy je m'en tays. Tant y a qu'amprès quelques petites gallanteries et bravades passées entre l'un et l'autre, le roy fust informé du tout et trouva fort mauvais les formes de proceder du gentilhomme à l'endroict de M. de Sainct

Gouard, d'autant qu'il estoit gentilhomme fort qualliffié, chevallier de son ordre, et son ambassadeur d'Espaigne : et pour ce le roy luy envoye un de ses herauts d'armes pour luy remonstrer sa faute, et luy signifier qu'il ayt à comparestre devant Sa Majesté, et officiers de sa couronne, et de ne passer plus outre. Le gentilhomme s'excuse, et dict cognoistre ledict M. de Sainct Gouard pour estre voysins et estre gentilhomme comme luy; ne sçavoir qu'il fust chevallier de l'ordre, mais qu'ayant premier commancé à offancer, il ne pouvoit moins faire que d'en avoir raison sans aucun respect, et que luy, estant ainsin marqué de telles qualitez, debvoit premier monstrer le chemin de la discretion. Quant à le recognoistre pour ambassadeur, il ne le cognoissoit nullement, ayant quitté l'Espaigne et par ce moyen sa charge expirée, et qu'en Espaigne tenant lieu et la place de Sa Majesté, il l'eust recognu comme tel, et comm' il eust deu, mais non pas en Xainctonge. Force autres choses et raisons allegua il pour response audict heraut, lequel, avec quelqu'un de ses amys, la fist aussy entendre au roy, sans vouloir aller vers luy, craignant son indignation.

Je ne mettray icy par escrit ce qui fust disputé et arresté là dessus au Conseil du roy, car je ne le sçay pas bien, ny ce qui s'y passa despuis, et aussy qu'il y a encore aujourd'huy force gens du Conseil et capitaines vivans qui le sçauroient mieux dire que moy. Je ne diray seulement que sur cela j'ouys dire à un très grand seigneur que le roy pensant faire beau-

coup pour M. de Sainct Gouard et peu pour le gentilhomme, à le vouloir ravaller, fist beaucoup pour ledict gentilhomme de luy avoir envoyé un de ses herauts comme si ce fust esté à un prince estranger son pareil, ou autre grand seigneur de son royaume, au lieu de luy envoyer ou quelque trompette, ou un archer de ses gardes, ou un huissier de son conseil, ou de la cour, voyre un simple sergent de masse; en quoy le roy l'honnora de beaucoup. Je m'en raporte à la verité du tout, et au dire des grands capitaines là dessus.

Nous avons veu ces jours passez une grande querelle entre M. le mareschal d'Ornano et M. de Montespent[1], tous deux braves et vaillans seigneurs, mais differens de qualitez et de charges, l'un mareschal de France et l'autre lieutenant de roy en Guyenne. Ils furent prests à venir aux mains sans beaucoup d'obstacles, et mesmes les deffences du roy. On en parle fort diversement : mais c'est un grand cas de se battre contre son lieutenant general, en quoy on doibt bien admirer nos roys et autres grands princes souverains qui ont empesché ces abus dont il en arrivoit beaucoup de maux.

Or, sur ces comparaisons de noblesses, de grades, de quallitez, d'honneurs, de valleurs et autres subjects semblables, j'ai veu sourdre parmy seigneurs, gentilshommes, capitaines et autres, force querelles et grandes disputes, dont j'en alleguerois plusieurs exemples si je voulois; mais pour fuyr une prollixité pos-

1. Antoine-Armand de Pardailhan de Gondrin, seigneur de Montespan.

sible trop fascheuse, je me contenteray d'alleguer cestuy cy seulement.

Lorsque l'entrevue de la royne d'Espaigne se fist à Bayonne[1], nostre roy et la royne sa mere s'advisarent, pour plus honnorer la feste, d'envoyer Monsieur, frere du roy (despuis nostre roy), jusques en Biscaye, au devant de ladicte royne, avec cent ou six vingts chevaux de poste, l'accompaignant plusieurs princes, seigneurs, chevalliers de l'ordre, capitaines de gens d'armes, gentilshommes de la chambre, tant du roy que de Monsieur, et gentilshommes servans, vestus de leurs habillemens de poste, fort riches et pompeux qui estoient de velours cramoisy ou incarnadin d'Espaigne, avec force passemens d'argent; mais les uns estoient plus couverts et enrichis que les autres; c'est à sçavoir, ceux des princes, ducs, marquis, comtes, chevalliers de l'ordre et capitaines de gens d'armes, estoient ainsin quasy tous pareils. Ceux des gentilshommes de la chambre du roy et de Monsieur estoient moindres; et ceux des gentilshommes servans encore moindres. Il y eust, parmy ceste belle troupe, le seigneur de Lignerolles[2], l'un des gallans de la cour, et fort accomply tant pour les armes que pour la parolle, car il estoit tout plein de sçavoir, et qui avoit le cœur grand et glorieux. Il n'estoit encore que gentilhomme de la

1. En 1566. Lorsque la reine d'Espagne Élisabeth de France, femme de Philippe II, vint à Bayonne voir sa mère Catherine de Médicis, alors régente pour son fils Charles IX.

2. Philibert de Lignerolles, assassiné à Bourgueuil en 1571 par Georges de Villequier.

chambre du roy et de Monsieur, qui n'estoit pas petit honneur et tiltre de ce temps là, et qui ne se sentoit moindre qu'aucuns chevalliers de l'ordre et capitaines de gens d'armes, comme vous entendrez. Quand ce vint au despartement desdicts habillemens, et que l'on ne luy en donna que de ceux des gentilshommes de la chambre, il le reffusa tout à plat, et le renvoya bien loing sans en vouloir nullement prendre, disant qu'il en meritoit aussy bien un des beaux et riches, qu'aucuns qui en avoient eu; entre autres nomma le seigneur de Montsalès[1] et d'Autefort, lesquels estoient de ladicte compaignie des qualifiez et habillez de la grande sorte, et qu'il se sentoit autant qu'eux; et pour ce il ne suivit point Monsieur son maistre. Au retour Montsalès sceut cecy, qui estoit haut à la main et bravasche, et ayant un matin rencontré dans la place de Bayonne, Lignerolles, ainsin qu'il alloit au lever de son maistre, l'acoste, et d'abord luy demande : « Lignerolles, avez vous dict telle « parolle? » (qu'est ce que j'ay dict cy devant). — « Ouy », respondict Lignerolles, « ce que j'ay dict, jamais je ne le desavoue. » — « Ah ! mortdieu », dict Montsalès, « ne « faites jamais comparaison de moy. » Lignerolles replicque : « Quand j'en fairay, je pense- « ray vous faire autant d'honneur comme pos- « sible à moy de tort. » — « Ah ! mortdieu », replicque Montsalès, « vous avez suivy Bueil. » (Ce Bueil estoit ce brave bastard de Sancerre,

1. Jacques de Balaguier, seigneur de Montsalès.

dont j'ay parlé cy devant.) — « C'en est l'une « de mes gloires », respondict Lignerolles, « car j'ay suivy un brave et très vaillant capi- « taine en de belles advantures de guerre où « j'ay bien servy mon roy, et appris beau- « coup de luy. J'en ay, avant luy, suivy « d'autres en Piedmont, de moindre qualité « que luy, mais pourtant braves et bons capi- « taines, portant l'harquebuse et la picque « soubs leur charge, dont je m'en sens très « honoré : je ne sçay qui vous avez suivy en « vos jeunes guerres. » — « Ah! mortdieu », dict encore Montsalès, « j'ay des qualitez que « vous n'avez pas. » (Car il avoit l'ordre et la compaignie de gens d'armes de M. d'Anebaut, qui mourut à la bataille de Dreux.) — « Si « vous les avez », respondict Lignerolles, « gar- « dez les bien; elles vous font bien besoing. « Quant à moy, je n'en perds que l'attente « d'en avoir autant, car je les merite fort « bien. Il n'y a qu'un an ou deux que vous « estiez guidon de M. le mareschal de Sainct « André, et moy de M. de Nemours, et le « suis encore, dont je m'en sens autant « honoré que vous pensez estre de vos gra- « des; et si la faveur vous a gaigné le temps, « il ne me peut guieres tarder », comme de vray, cela luy arriva, car il eust toutes ces charges. Force autres choses se dirent ils, mais voylà les principales; si que je croy qu'ils se fussent battus (sans que nous arrivasmes, le baron de Vantenat et moy, qui allions au lever du roy, et les en gardasmes), bien qu'il fust esté faict un bandon general et

rigoureux sur la vie de ne mettre la main à l'espée, à cause de l'honorable assemblée. Le roy sceut le tout, qui commanda à M. le connestable de les accorder, lequel trouva, à ce qu'ouys dire, que Lignerolles avoit fort bien desmeslé ses comparaisons, et en homme qui sçavoit dire et faire.

Il y eust puis amprès le sieur d'Autefort l'aisné[1], qui voulut avoir aussy sa revanche à son tour, lequel avoit esté faict chevallier de l'ordre, de frais, à Toulouse. Par quoy il envoya appeller Lignerolles hors de la ville par M. de La Gastine, très brave gentilhomme, lieutenant de M. de Longueville; à quoy ne faillit Lignerolles, ayant pour son second Nanzay, despuis capitaine des gardes[2]. S'estans accostez, ils se retirarent à part, et les seconds à part aussy : on ne sçait qu'ils dirent, sinon qu'on les vit despartir sans se battre, et quasy comme amys, dont plusieurs en murmurarent; car ces appels ne se doibvent jamais despartir sans en venir aux mains, et falloit, comme j'ay dict, vaincre ou mourir, ainsin que la coustume à Naples y estoit formelle, et s'est ainsin fort praticquée.

Du regne de nostre dernier roy Henry IIIe, fut faict un combat à Paris, en l'isle de Louviers, entre M. de Sourdiac, dict le jeune Chasteauneuf[3], de la maison de Rieux en Bre-

1. Gilbert de Hautefort, lieutenant de la compagnie de Des Cars, gentilhomme de la chambre du Roi (Charles IX). 8 août 1562.

2. Gaspard de la Chastre, seigneur de Nançay.

3. Il avait vingt-cinq ans.

taigne, et M. de La Chesnaye-Lailler[1] du pays d'Anjou, oncle de la femme[2] dudict sieur de Sourdiac, de la maison de Bourg l'Evesque, que ledict sieur de Sourdiac avoit nouvellement espousée. Se doulant de quelques propos que je ne diray point, que pretendoit ledict sieur de Sourdiac de La Chesnaye avoir dict, et pour ce l'envoya appeller en ladicte isle[3], où estant, ledict sieur de Sourdiac luy demanda s'il avoit dict tels propos. L'autre lui respondit que sur la foy de gentilhomme et d'homme de bien, il ne les avoit jamais dicts. « Je suis donc content », replicqua le sieur de Sourdiac. — « Non pas moy », replicqua l'autre, « car puisque vous m'avez « donné la peine de venir icy, je me veux « battre; et que diront de nous tant de gens « assemblez d'un costé et d'autre deçà et « delà l'eau, d'estre icy venus pour parler, « et non pour se battre? Il y iroit trop « de nostre honneur : çà battons nous. » Eux s'estans donc mis en presence avec l'espée et la dague, se tirarent force coups advant se blesser; aucuns disoient que ledict sieur de

1. Voy. *Confession de Sancy*, remarques sur le livre II, chap. Ier. Dans ce livre, le nom de l'adversaire de Chateauneuf est La Chesnaye *Lalier*. L'Estoile orthographie La Chesnaye *Lailer;* on lit *Nailler* dans le premier texte imprimé du *Discours sur les duels*, et *Laillée*, puis *Laillier*, dans le *Dictionnaire historique, etc., de Maine-et-Loire*, par C. Port, au mot *Chênaie (La)*.

2. Suzanne de Saint-Melaine, dame de Bourg-l'Evêque, fille de Jean, seigneur de Bourg-l'Evêque, et de Renée d'Andigné.

3. Ce duel eut lieu le 31 mars 1579. L'Estoile, peut-être

Sourdiac estoit armé, et mesmes qu'aucuns ouyrent ledict La Chesnaye crier haut : « Ah ! « paillard, tu es armé », ainsin qu'il l'avoit tasté d'un grand coup qu'il luy avoit tiré au corps; « ah! je t'auray bien autrement », et se mit à luy tirer à la teste et à la gorge à laquelle il luy donna un grand coup à costé, qu'il ne faillist rien qu'il ne luy coupast le sifflet; dont ledict Sourdiac ne s'estonna nullement ains redoublant son courage, luy tira une grande estocade au corps et le tua. De dire qu'il fust armé, je ne le puis croire; car je l'ay tousjours cogneu brave et vaillant, les armes bien en la main, et l'honneur en recommandation pour faire telle supercherie, et bien luy servit de bien faire et bien parer les coups; car ledict sieur de Sourdiac, qui estoit mon grand amy, me le conta quelque temps amprès ce combat, me jurant n'avoir jamais veu un si brave, et vaillant, et rude homme que celluy là, comme de vray il l'avoit bien monstré en plusieurs guerres de Piedmont et de France, et estimé fort mauvais garçon. Encore le monstra il en ce combat, car il avoit quatre vingts ans lorsqu'il y vint, et mourut. Ainsin à belle vie belle mort, qu'il faut fort estimer, et surtout aussy son brave cœur et son ambition de n'estre voulu partir de la place assignée sans se battre et ne s'amuser trop à parler comme de vray c'est une grande honte, quand on vient là, de s'en

à tort, dit qu'il fut motivé par un procès que le jeune Chasteauneuf faisait à La Chesnaye, son tuteur. Voy. le *Traité des duels*.

retourner sans venir aux mains, et de se contenter en satisfaction de parolles.

Certes, quand on est en un logis du roy, ou une campaigne, qu'une armée, une cour marche, ou en d'autres lieux, l'on se peut esclaircir du differand par parolles comme l'on veut; mais quand on est une fois entré dans le camp où vous estes appellé, c'est une chose peu noble que de venir aux parolles, et laisser les armes à part. Je m'en rapporte aux grands capitaines. Et pour tourner encore au discours de messieurs de Montsalès et Lignerolles, ils furent en leur temps braves gentilshommes; l'un fut tué à la battaille de Jarnac, et l'autre fut assassiné à Bourgueil en Anjou, la cour y estant, par sept ou huict braves et vaillans gentilshommes, qui furent le jeune Villeclair [1] dict La Guerche, principal querellant, accompaigné du comte Montafier [2], du comte Charles de Mansfeld, de Sainct Jehan de L'Orge, et autres [3], lesquels tous quasy finirent de mesmes façon (que je dirois bien, mais cela seroit trop long) et tous tuez, jusques au grand qui en fust autheur et fauteur [4].

1. Georges de Villequier, vicomte de la Guierche.

2. Louis, comte de Montafié.

3. Desquels était, au rapport de de Thou (livre L), Henri d'Angoulême, le fils bâtard de Henri II.

4. « Henri III, n'étant encore que duc d'Anjou, avait fait confidence à Lignerolles du dessein qu'avait la cour de se défaire des chefs huguenots par certaine voie qui ne fut pas suivie. Celui-ci ayant fait connaître à Charles IX qu'il savait la chose, ce prince détermina le duc son frère à faire tuer Lignerolles plus tôt que plus tard, de peur que par son babil

En quoy doibt on bien prendre garde quand on tue un homme mal à propos, en supercherie et advantage, car guieres n'a on veu de tels meurtres et de telle sorte, qu'ils n'ayent estez vengez de bille pareille[1], par la permission de Dieu, lequel nous a donné une espée au costé pour en user et non pour en abuser. Il est donc meilleur et plus juste de desmesler ses querelles par beaux appels et honorables combats, que par ces assassinats; et qui sera l'homme tant religieux et ceremonieux soit il, qui voudra peser l'un et l'autre, ne trouve qu'un meffaïct n'est si grand que l'autre? Je desbattis un jour ceste dispute à un grand personnage theologien, qui certainement m'advoua que Dieu estoit grandement offansé en tous les deux meffaicts; mais un assassinat, un guet à pand, est irremissible, mesmes envers nos grands juges et senateurs de nos cours, comme nous en voyons tous les jours de très rigoureuses punitions. Je me suis un peu trop perdu en

les huguenots ne fussent advertis de ce qui se tramait contre eux. » (Le Duchat.) L'explication de Le Duchat est des plus invraisemblables. Les Mémoires de Tavannes font connaître la vraie cause de sa mort : — « La petite faveur de Lignerolles chassée par la plus grande de Villequier de chez M. d'Anjou, il se donne au roy Charles imprudemment, discourt aux dépens de la Royne mère, luy propose de sortir de tutelle. Sa Majesté, non capable de ce grand dessein, le redit à sa mère, laquelle, d'accord avec ses enfants, le fit tuer. » Le *grand* désigné par Branthôme comme auteur et fauteur du meurtre de Lignerolles, est Henri III, qui n'était encore que duc d'Anjou.

1. De même manière; comme on dit aujourd'hui payer de même monnaie.

ceste disgression, pour avoir esté un peu longue; mais pourtant n'aura estée mauvaise, et possible aura pleu à aucuns.

Et pour reprendre nostre chance premiere du discours sur les combats des grands, je fairay ce conte que j'ay leu en partie dans le roman de Bayard [1] et l'autre dans un livre espaignol; qu'est que le matin du jour de la battaille de Ravanne, ainsin que toute l'armée passoit au delà du canal, M. de Bayard dict à M. de Nemours son general : « Monsieur, « allez vous un peu esbattre le long de ce « canal, qui est beau et plaisant, en atten- « dant que tout ayt passé. » A quoy M. de Nemours s'accorda, et prit en sa compaignie une demi douzaine de ses grands capitaines qu'il avoit avec luy, comme messieurs de La Palice, de Bayard, d'Allegre, de Lautrec et autres; et en se pourmenant, il dict à M. de Bayard : « Monsieur de Bayard, nous sommes « icy en belle butte pour les harquebusiers « s'il y en avoit de cachez derriere ces « hayes », et sur ces propos vont adviser une troupe de vingt à trente chevaux qui venoient pour recognoistre l'armée, entre lesquels estoit dom Pedro de Pas, capitaine de tous les genetaires [2]. Si s'advança M. de Bayard de la troupe, de vingt ou trente pas, et les saluant, leur dict : « Messieurs, vous vous esbattez « comme nous en attandant que le grand jeu « commence; je vous prie qu'on ne tire point « de vostre costé et nous ne tirerons point du

1. *Le Loyal Serviteur*, chap. LIV.
2. *Genetaires*, chevau-légers.

« nostre », ce qui fust accordé. Sur ce dom Pedro luy demanda qui il estoit, et il se nomma par son nom ; quand il entendit que c'estoit le capitaine Bayard qui avoit laissé tant de nom au royaume de Naples, fust fort joyeux de le veoyr, et luy dict : « Ha ! monsieur de Bayard, « je ne vous pensois pas là ; toutesfois encore « que je trouve vostre camp renforcé de deux « mille hommes de vostre venue et presence, « si est ce que je me resjouys grandement de « vous voir sain et sauf ; car on nous avoit « dict que vous estiez mort, à la reprise de « Bresse [1], d'une grande blesseure que vous y « receustes (comme il estoit vrai) ; mais Dieu « soit loué qu'il n'en est rien. Que pleust à « Dieu y eust il une bonne paix entre nos « roys, afin que nous puissions nous pratic« quer et deviser ensemble comme bons amys « et compaignons d'armes, vous portant certes « plus d'affection qu'à tous les François, « pour vos grandes vaillantises qui raisonnent « encore au royaume de Naples. » M. de Bayard, qui estoit fort courtois, luy rendit en cela son change au double, avec un fort honneste remerciement. Si regardoit dom Pedro qu'un chascun portoit un grand honneur à M. de Nemours, et demanda à M. de Bayard qui estoit celuy là si superbement vestu, à qui tous eux portoient si grand honneur et reverence ; car il estoit armé richement de toutes ses armes, fors l'habillement de teste, et par dessus ses armes tant dorées que rien

1. Brescia.

plus, une cotte d'armes de drap d'or frisé, et les armes de Foix eslevées en broderie toute d'or; ce qui le rendoit bien remarquable avec son beau visage et son agreable jeunesse qui montoit à vingt cinq ans. M. de Bayard lui respondit alors : « C'est M. de Nemours « nostre general, nepveu à nostre roy, et « frere à vostre royne[1]. » Il n'eust pas plustost achevé le mot, que soudain mettant tous pied à terre, dom Pedro s'adressant, la teste nue, à M. de Nemours, luy dict : *Monseignor, salva l'honra d'Espagna y de nuestro Rey, todos quantos qu'aqui stamos, somos servidores y cridos de vuestra Alteza.* « Monseigneur, sauf l'honneur « d'Espaigne et de nostre roy, tant que nous « sommes icy, nous sommes serviteurs de « vostre Altesse. » M. de Nemours, qui estoit la mesme courtoisie, les remercia avec toutes les honnestetez du monde, et puis leur dict : « Messieurs, je vois bien que dans aujour- « d'huy nous sçaurons à qui demeurera le « champ, à vous ou à nous, mais à grand « peine se desmeslera ceste affaire sans grande « effusion de sang, et pour eviter cela, si « vostre vice roy vouloit vuyder ce differend « de sa personne à la mienne, je fairois bien « que tous mes compaignons et amys qui sont « icy avec moy y consentiront; et si je suis « vaincu, s'en retourneront en la duché de « Milan vous laissant paisible de deçà; aussy « s'il est vaincu, vous en retournerez tous « vous autres vers Naples. » Quand il eust

1. Germaine de Foix, sœur de Gaston de Foix, duc de Nemours, avait épousé Ferdinand le Catholique en 1506.

achevé son dire, luy fust incontinent respondu par le marquis de La Padulle, grand seigneur napolitain : « Monsieur, je croy fermement que « vostre genereux cœur vous fairoit voulun-« tiers entreprendre ce que vous proposez, et « possible en viendriez à bout ; mais selon « mon opinion, je croy que nostre vice roy « ne se fie point tant en sa personne qu'il y « condescende, pour beaucoup de raisons, et « aussy que les principaux de son armée l'en « garderont. — A Dieu donc, messieurs », dict M. de Nemours, « je m'en vays passer l'eau, « et promets de ne la repasser de ma vie, « que le champ ne soit vostre ou nostre. » Ainsin se despartirent.

Or sur ceste proposition que faisoit M. de Nemours, pour se battre contre le visce roy, il se dict, qu'entre [autres choses] ses grands capitaines que j'ay nommez qui estoient près de sa personne lui dirent : « Monsieur, vous avez « proposé une chose, qu'encore que vous soyez « nostre general, auquel nous vous debvons « obeyr comme à nostre roy, puisque vous le « representez, et nous estes donné de luy pour « tel, nous n'oserions ny ne sçaurions vous « permettre ce que vous avez offert, si vous « estes pris au mot ; et en serions repris gran-« dement et menacez du roy, pour vouloir « hasarder ainsin en un coup son estat de « Milan, comme qui le joueroit aux dez sur « une seule teste, encore que nous vous tenons « si courageux, vaillant et adroict que ce « seroit bientost faict du visce roy. Mais aussy « songez quelle honte ce vous seroit à vous

« qui estes si grand prince, et d'une si grande
« et illustre race, issu que vous estes nepveu
« du plus grand roy du monde, d'aller com-
« battre un inférieur à vous, encore qu'il tienne
« le lieu qu'il tient et soit general de son
« party, comme vous estes du vostre; mais
« pourtant il y a bien de la difference de vous
« à luy; qui pis est, il est vassal de la royne
« d'Espaigne, vostre sœur, la plus glorieuse et
« hautaine femme du monde, laquelle, pour
« ce seul traict, vous desadvoueroit pour frere,
« et le roy vous en voudroit mal à jamais. »
Là dessus on doict considerer les difficultez
qui se font en telles choses et combats, aux-
quels on requiert l'esgalité des personnes,
comme du bien grand à grand, cela est juste
et faisable.

Nous lisons que du regne de Philippes le
Bel, sortirent de grandes querelles entre le
comte de Foix et le comte d'Armaignac, tous
deux beaux freres : de sorte qu'ils se defiarent
au combat, et en prirent jour de duel, et fut
assigné le lieu d'iceluy à Gisors, par la per-
mission dudict roy Philippes le Bel. Il se lit
qu'amprès la bataille d'Agyncourt, le roy
Charles VIe envoya offrir l'espée et l'estat de
connestable au comte d'Armaignac (lequel
s'estoit retiré en son païs et maison), comme
le meritant par sa grand' valeur, lequel accepta
la charge, plus pour obeyr au roy que pour
envie et ambition; mais advant partir, ayant
grosse querelle avec le comte de Foix, et ne
voulant laisser son païs en proye à son ennemy,
il tascha d'en veoir la fin par une guerre. Mais

ledict comte de Foix ne voulant l'effusion du sang de leurs subjects, s'advisa l'envoyer deffier de sa personne à la sienne corps à corps, ou accompaigné de dix gentilshommes, ou moins, ou en plus grand nombre. Le connestable accepta aussitost le combat, et se trouvarent tous deux au jour et au lieu assigné. Mais les comtes de Commenges et d'Estrac[1], les vicomtes de Narbonne[2] et de Carmain, avec les capitaines Barbasan et Saincte Trailles[3], s'y trouvarent, et comme bons moyenneurs de paix, les engardarent de se battre et les rendirent bons amis, et les firent accoller de bon cœur, bien qu'ils avoient estez ennemis mortels[4]. Le comte de Foix se retira à Pau, et de là à Sainct Jacques[5] où il avoit vœu, et le comte d'Armaignac vers Paris, où il fist très bien sa charge et très valleureusement ainsin que nos histoires le nous manifestent.

De mesmes aussy il arriva au commancement de ceste guerre de la Ligue, que le roy de Navarre[6] fit quelque certaine declaration[7], en laquelle il desiroit, luy et le prince de Condé son cousin, se battre contre M. de Guyse et M. du Mayne, freres. Le roy ne le voulut; mais ne faut doubter que les uns ny

1. Jean III, comte d'Astarac.
2. Guillaume II, vicomte de Narbonne.
3. Poton de Xaintrailles.
4. Ce traité de paix fut signé au château de Mazères, le 6 décembre 1415.
5. Saint-Jacques de Compostelle.
6. Henri de Navarre.
7. *Déclaration du roy de Navarre contre les calomnies publiées contre luy*, 1585, in-8°.

les autres n'eussent nullement refusé le combat, auquel, s'ils fussent venus, se fussent bien battus, car ils estoient quatre braves princes, et vaillans combattans.

Il fust un bruit sourd à la cour, du regne du roy François second, que le roy de Navarre [1] mal content de quoy il ne tenoit le rang près la personne du roy, comme luy appartenoit, vouloit en faire de mesme et presenter le combat à M. de Guyse [2], et prenoit pour son second M. le prince de Condé, qui dès la journée d'Amboise, en vouloit à M. de Guyse : nos histoires en disent le subject. M. de Guyse estoit tout prest de l'accepter, je sçay bien ce que j'en ouys dire à un grand, et avoit pris pour son second M. le grand prieur de France [3] son jeune frere, très brave et vaillant prince, dont j'en parle ailleurs; le choix n'en estoit poinct mauvais parmy ses autres freres. Il faut presumer que ces quatre vaillans champions, entrans dans le camp, eussent rendu un combat très furieux. Les choses n'allarent point plus advant, pour les raisons que je dirois bien.

Sur quoy je feray encore cette petite digression : que lors dudict regne du roy François second, vinrent à la cour, à Sainct Germain, la plus grand' part de ses grands capitaines et chevalliers de son royaume par son

1. Antoine de Bourbon. Il est inutile de faire observer qu'il n'y a rien de moins probable que ce projet de duel entre si grands personnages.

2. François de Guise.

3. François de Lorraine.

mandement, pour adviser aux affaires de son royaume, qui commançoit à se troubler. Parmy eux se trouva M. de Montluc, lequel un jour entretenant à sa façon bravasche et libre M. de Guyse, vint à tumber sur le roy de Navarre, et luy dire comm' il l'avoit veu à Nerac; et l'ayant trouvé fort mal content de luy de quoy il tenoit le rang près Sa Majesté qu'il debvoit tenir, il luy avoit dict qu'il luy debvoit faire entendre son mescontentement, et le faire plustost appeller sur ce different et le vuyder de sa personne à la sienne, et qu'il n'y avoit meilleur expedient que celluy là, et qu'il s'asseuroit tant de la valeur de M. de Guyse, qu'il ne reffuseroit ce party. A quoy M. de Guyse tout froidement respondict : « Montluc, les parolles que vous me dites, « me les dites vous de la part du roy de Na- « varre, qu'il vous en ait donné charge, ou de « vous mesmes qu'ayez entrepris de les dire ?» M. de Montluc lui respondict : « Monsieur, je « ne les dicts que de moy mesme, parce que « je voy que le royaume s'en va brouillé fort « par vos particullieres divisions, et que je « m'asseure tant de vostre valleur que ledict « roy, vous offrant ce beau party, vous ne le « reffuserez point, et par ainsin le royaume « demeurera en paix par la mort de l'un ou « de l'autre, ou de tous deux. — Vrayement « Montluc, à ce que je voys (respondict M. de « Guyse, tout en collere froide), vous estes « devenu fort politique depuis que ne vous ay « veu; je suis d'advis que le roy vous fasse « son chancelier, et si vous estes un beau

« faiseur de combats. Il vous semble que « vous estes encore en vostre Piedmont, « parmy vos gens de pied, où vous les faisiez « battre comm' il vous plaisoit, et comme la « quinte vous en prenoit. Le roy de Navarre « et moy, nous ne sommes point de vostre « gibier, cherchez en d'autre ailleurs. Le roy « de Navarre et moy nous nous cognoissons « il y a longtemps; je le tiens pour un des « braves et vaillans princes du monde. Il sçait « bien aussy ce que je sçay faire. Lorsqu'il « me fera entendre de ses nouvelles, je luy « fairay aussitost sçavoir des miennes. Allez, « souciez vous de vos affaires, et non des « nostres. » Qui fust fort estonné? ce fust M. de Montluc, et à belles excuses, qui au bout de quelque tems furent receues, car M. de Guyse l'aymoit fort, comm' il luy monstra despuis en plusieurs endroicts que je dis en sa vie. J'appris ce conte de bon lieu, le lendemain que l'on voyoit M. de Montluc fort estonné, et point braver comme auparavant; car M. de Guyse, outre qu'il gouvernoit tout lors et estoit en très grande faveur, il avoit de quoy par sa valeur pour estonner un homme. Voilà comme il ne se faut pas mesler legerement des querelles et discordes des grands. Nous tinsmes aussy à la cour, qu'amprès la prison de mondict sieur le prince de Condé à Orleans, et sur son innocence, il voulut quereller mondict sieur de Guyse et l'appeler, mais celà fust accordé [1] par la sagesse de

1. 24 août 1561.

la royne mere, qui fist là un grand coup, car il y eust eu là de grandes brouilleries; j'en parle ailleurs.

Nous lisons dans l'*Histoire de Naples*[1] et ailleurs, comment ce brave Charles Ier, roy de Naples et de Sicille[2], et Alphonce[3], roy d'Arragon, eurent entr'eux grande querelle pour le royaume de Sicille et pour ce s'assignarent le combat par le consentement des deux parties et ordonnance du pape devant Bourdeaux, estant pour lors au roy d'Angleterre, duquel il voulut estre juge, et leur permit. Charles, courageux François, ne faillit dans le temps assigné, ayant traversé toute l'Italie et la France, avec toutes les condictions et trouppes de gens ordonnez par le juge, de se trouver de bon matin au jour qu'il falloit, et là attendre son ennemy le matin jusqu'au soir; et voyant qu'il ne venoit point, et se faisoit tard, ny sçachant nouvelles autres de son ennemy, ayant envoyé de toutes parts, il s'en alla et reprint son chemin par où il estoit venu. Mais Alphonce, qui estoit un fin et caut Espaignol, avoit faict dresser des postes et mettre des chevaux de relais et frais, si secrettement que nul n'en sceut rien, ny s'en apperceut, prit la poste, fist si grand' dili-

1. Voy. Collenuccio, livre V.

2. Charles d'Anjou, frère de saint Louis.

3. Pierre III d'Aragon, et non pas Alphonse. Les historiens espagnols prétendent que Pierre III fut averti que le roi de France faisait avancer des troupes pour s'emparer de sa personne. Il paraît certain qu'il ne vint à Bordeaux que déguisé et pour déposer une espèce de protestation contre son adversaire.

gence et si à propos qu'il arrive precisement un' heure devant solleil couché (estant lors aux plus grands d'esté), et entre dans le camp; et n'y trouvant point son ennemy, y brave et piaffe dedans à la mode espaignolle, prend acte de sa diligence et son debvoir, laisse coucher le soleil, et puis s'en retourne comme il estoit venu; ce qui ne fust trouvé guieres beau pourtant d'aucuns, et d'autres disent qu'il avoit observé les loïs du duel et avoit comparu à propos, et sans avoir laissé couller et perdre le temps, ny coucher le soleil, ny venir la nuict; à quoy les duellistes le temps passé prenoient fort esgard, et y poinctilloient fort. Il fut esté bien trompé si Charles n'eust bougé de la place comm' il debvoit.

Il se lit aussy dans l'*Histoire de Naples*, que Robert, petit fils de ce roy Charles Ier, estant assiégé dans Gennes [1] par Frederic Marye, visconte de Milan [2], ce Marye appella Robert au combat de seul à seul; mais Robert, encore qu'il fust très vaillant, le reffusa, parce que leurs dignitez n'estoient pareilles; car Robert estoit roy de Naples; dont sur ce il y a de belles disputtes, que possible ailleurs nous deduirons, ne servans rien à nostre propos pour ce coup, sinon pour monstrer le combat de grand à grand.

1. Gênes, qui s'était donnée à Robert en 1318, fut assiégée par les seigneurs gibelins de la Lombardie, dont le principal était Mathieu (et non Frédéric-Marie) Visconti. Ils furent forcés de lever le siège.

2. Le ms. original portait sans doute : Frédéric-Marie Visconti, de Milan.

Ce mesme roy Robert fust aussy une autre fois appellé et deffié par Frederic, roy de Sicille, lequel l'eust aussitost pris au mot, puisqu'il estoit son pareil et roy comme luy, sans que le pape Jehan[1] indigné de ce deffy, excommunia ledict Frederic, et pour ce ledict Robert en eust les mains liées; car à ce que disent les docteurs ecclesiastiques, il y va de l'ame de se battre, voyre de parler et conferer avec un excommunié; en quoy certes ledict pape trouva cest expedient meilleur pour ne venir là dans le camp, que ne fust celluy du combat permis entre le roy Charles Ier, roy de Naples, et le roy d'Aragon, devant Bourdeaux, comme j'ay dict. Faut noter en cestuy cy que si le pape Jehan fist contre l'ame dudict Frederic, pour l'avoir excommunié, il fist bien autant pour sa vie, car ledict roy Robert estoit très brave et vaillant comm' il l'avoit monstré en plusieurs beaux exploicts, et que de frais il ne faisoit que de venir soustenir le siege de Gennes, où l'espace de sept ou huict mois durant, y estant enfermé, tous les jours se rendoit sur les murailles en personne, l'espée au poing, et là combattoit ordinairement, vaillamment à repousser les ennemys; dont despuis estant sorty, prit terre à Savonne, et les deffit. Tant y a qu'il eust pu faire belle peur à ce Frederic s'ils se fussent affrontez, outre qu'il estoit un très homme de bien et de devotion, et que Dieu fust esté pour luy. De plus il estoit du noble sang de France, qui ne mentit

1. Jean XXII.

jamais en telles bonnes occasions. C'est ce brave Robert, qui fust grand pere de ceste brave et belle royne Jehanne Ire, la merveille de son temps, en toutes choses : j'en parle en son discours que j'ay faict d'elle.

Voylà aucuns deffis qui se sont veus et presentez de grand à grand, le temps jadis, et ainsin aussy que nous en avons un assez frais, au temps de nos peres, du grand roy François et de l'empereur Charles, lesquels, amprès s'estre longuement outragez de parolles et desmentys par herauts et cartels, se desffiarent au combat; mais ils n'y peurent jamais parvenir pour la difficulté et controverse qu'ils eurent du lieu et des armes. L'empereur Charles (disent nos histoires et nos peres) disoit à soy appartenir l'eslection du lieu, comme se disant provocquant et assaillant; et pour ce en pleine assemblée du pape, de son sainct college, et de force ambassadeurs, mesmes de ceux du roy, en voyant une grande difficulté du lieu, dict qu'il n'y avoit rien de meilleur que se battre en un' isle, ou dans un bateau de grande riviere, ou sur un pont, avec un' espée et dague, ou la cappe. Par ces mots il monstroit tout à coup avoir eslection de lieu et d'armes. Enfin c'estoit un maistre homme. Le roy voulant garder son advantage en l'eslection d'armes, qui les devoit fournir comme provocqué et deffendeur, vouloit combattre à cheval, (armé en grand roy et prince) de toutes pieces, avec une bonne lance et bonne espée, bien qu'il ne fust jamais bien arresté du lieu du camp. Voilà pourquoy il

ne voulut jamais recepvoir ny ouyr l'heraut de l'empereur, qu'il ne lui eust apporté le lieu et la seureté du camp pour se battre, ce qu'il ne fist. Ne fust aussy non plus accordé des armes que l'empereur avoit dict avec l'espée et en dague; disant le roy que c'estoient armes trop communes et peu usitées parmy les grands roys, qui vont à leurs combats, rencontres et batailles, tousjours sur un bon cheval, et bien armez, non point en petits pietons soldats espadassins, tous desarmez, desquels l'acte estoit combattre en telles armes et façons. En cela, il parloit selon l'usance des anciens duellistes, comme j'ay dict cy devant, qui vouloient que le corps fust couvert; autrement c'estoit se battre en bestes bruttes. L'empereur replicquoit qu'ils ne se pouvoient combattre de plus belles et nobles armes que de l'espée qu'ordinairement on portoit au costé, pour une marque tres insigne de noblesse et valleur, et comme pour une fidelle et ordinaire compaigne en paix et en guerre, qui de temps immemorial avoit esté inventée, portée, usitée et employée de tant de grands empereurs, roys, princes, capitaines et vaillans hommes, par laquelle ils avoient faict de si beaux exploicts. Enfin sur ces discordances leur combat ne se fist point. Le plus beau et le meilleur fust esté sans tant controverser, comme dict une fois en Sicile un vieux capitaine espaignol sur ces discours, qu'ils se fussent battus au beau mitan de leurs armées assemblées pour donner battaille generale, et sur ce poinct leur commander faire

alte et ne bouger sur la vie, et tous deux se desffier à la teste de leurs dictes armées, comme firent Æneas et Turnus, y comparestre armez des mesmes armes desquelles ils debvoient combattre en general, et là decider leur different ensemble, avec condictions pourtant que qui seroit vainqueur ou vaincu n'en seroit autre chose, et les deux armées se retireroient avec cela sans s'entredemander rien ny venir plus advant, et que jamais (me dict cest Espaignol) ny fist si beau, ny se presenta plus belle occasion qu'au voyage de Provence [1]; qu'il n'y avoit pas deux ou trois mois que l'empereur avoit tant bravé à Rome, et ne demandoit que se battre comme j'ay dict; mais tant s'en faut qu'ils vinssent là, que le roy ne voulut conduire son armée, et la donna à conduire et à y commander à M. le grand maistre [2] en Avignon, et luy se tint à Valence cependant. A quoy je repliquay que le roy tout aussitost qu'il sceut le bandon general que l'empereur avoit faict d'amasser vivres à chascun pour huict jours, cuydant que ce fust pour venir assaillir son camp, aussitost s'y vint rendre pour donner bataille, et possible pour se battre main à main contre luy, si que l'empereur ne s'en fust pas mieux trouvé; car le roy avoit faict d'autres expertises d'armes sans s'espargner ny estre espargné nullement, aux batailles de Marignan et de Pavie, tant signallées, ce que n'avoit faict l'empereur encore, ce qu'il m'ad-

1. En 1536.
2. Anne de Montmorency, depuis connétable.

voua; et pour conclusion, il ne me sceut que respondre que son maistre estoit encore jeune, et qu'avec le temps il pourroit faire d'aussy beaux miracles de sa main, que le roy qui estoit beaucoup plus vieux que luy[1].

Il fust esté bien aussi bon sans venir au sang, que ces deux grands princes eussent faict comme firent jadis nostre grand roy Philippes Auguste, et Richard, roy d'Angleterre, qu'on nommoit Cœur de Lion, grands ennemis l'un de l'autre, qui traictarent la paix au Guet d'Amours (gentil nom certes), où s'estoient assignez journée et battaille, entre Bourdedieu[2] et Chasteauroux qui advint fort miraculeusement; car comm' ils estoient prests pour affronter leurs batailles d'une part et d'autre, les deux roys par le moyen d'un cardinal firent faire alte à leurs armées, loing d'un trait d'arc ou plus, par convantion faicte; parlarent ensemble en ce dict guet, où il y avoit un grand oumeau entre lesdicts deux roys, et comm' ils s'entreparloient sortit dudit oumeau un grand et gros serpent, horrible, et levant la teste, et sifflant contre ces deux roys; lesquels pour le tuer tirarent aussitost leurs espées; mais il les esvada, et ne sceurent ce qu'il devint. Aucuns crurent que c'estoit un diable ainsin trans-

1. Le narrateur espagnol se reporte à l'époque où se passaient les événements dont il rend compte, alors qu'on ignorait l'avenir réservé aux deux princes. Branthôme, en écrivant ce passage, aurait-il oublié qu'en 1566, l'Empereur et le Roi étaient morts depuis longtemps?

2. Bourg-Déole ou Bourg-Dieu, à 1 kil. de Châteauroux (Indre).

formé; c'est un abus[1]. Les deux armées, voyant ces deux roys ainsin tirer leurs espées nues, pensans qu'ils se deussent battre, commencerent à s'esbransler et marcher l'une contre l'autre, mais aussitost allarent au devant pour leur commander de ne bouger et reculer, ce qu'elles firent; et puis eux s'estans retournez en leur lieu, achevarent leur parlement si bien et beau qu'ils s'arrestarent une bonne paix, et s'en retournarent bons amis audict lieu de Bourdedieu, rendre graces à Dieu et à Nostre Dame, en l'abbaye dudict lieu. Voylà une gentille advanture, et très heureuse rencontre, et bonne issue. Si nostre roy et l'empereur en eussent pu faire de mesme, ce fust esté un grand miracle de Dieu, et qui eust apporté plus d'heur que s'ils fussent venus aux mains et se fussent entretuez.

Nous avons, pour laisser les grands princes et roys, mais pour venir à de grands capitaines, le deffy que feu M. de Langeay, lieutenant général du roy en Piedmont, envoya à M. le marquis del Gouast, lieutenant aussy general de l'empereur en sa duché de Milan, et ce sur la negative que faisoit ledict marquis de la mort et massacre de Cæsar Fregouse et Rincon[2], sur Tesin, dont l'accusoit fort et ferme M. de

1. Voy. J. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, partie IIIe, année 1196.

2. César Fregose et Rincon étaient envoyés par François Ier à Venise et à Constantinople pour négocier un traité d'alliance contre l'Empereur. Ils furent assassinés à la frontière du Milanais et de la république de Venise par ordre du marquis del Vasto, selon l'opinion la plus accréditée, afin de

Langeay, et lui vouloit prouver par les armes, et vouloit entrer en camp sur ceste querelle. Et d'autant que ledict marquis y faisoit quelque difficulté, ledict M. de Langeay le voulut faire appeller devant la chambre imperialle ainsin qu'ils envoyarent leurs manifestes, qui se voyent en aucunes de nos histoires françoises, italiennes et espaignolles, et là demander le combat, ou bien en cas de reffus demander luy estre faict raison sur un acte aussy villain, d'autant qu'il touchoit à toute une chrestienté d'avoir ainsin viollé le droict des ambassadeurs; laquelle façon de proceder le grand roy François approuva très belle, et en fust fort content, ainsin que j'ay ouy dire à feu M. le cardinal du Bellay son frere, qui en parle mieux que les livres; mais mondict sieur de Langeay mourut sur ceste opinion et entreffaicte, dont n'en fust pas marry le marquis, car il estoit fort coulpable, voyre autheur, ainsin que le croyoit tout le monde. J'en parle ailleurs[1]. Ce combat estoit de grand à grand, et de general à general.

Ce brave M. de Montmorency, non encore connestable, mais grand maistre de France, en fist de mesmes à l'endroict du connestable de Castille, devant Fontarabie, lors de la dellivrance de messieurs les enfans de France[2],

s'emparer des dépêches dont il les croyait porteurs. Ce meurtre eut lieu pendant une trêve entre l'Empereur et la France, en 1541.

1. Voy. vol. I, p. 252 et suiv.

2. Retenus en Espagne comme otages pour l'exécution du traité de Madrid, janvier 1526, en vertu duquel François Ier,

lequel faisant du mussart[1], ou plustost voulant se desdire sur ladicte dellivrance, et faisant aussy du renard, pour amuser tousjours mondict sieur de Montmorency, sans palier autrement, luy envoya incontinent M. de La Guyche, gentilhomme de la chambre du roy, luy dire qu'il advisast à luy tenir sa parolle sans l'amuser davantage, autrement qu'il le deffioit de sa personne à la sienne, pour luy faire tenir ce qu'il luy avoit promis sur ladicte dellivrance, et qu'il l'attendoit avec une bonne espée. Ledict connestable n'eust pas plustost ouy ces mots, bien qu'il fust brave et vaillant, qu'en un tournemain executa aussitost ce qu'il avoit tant delayé.

Je conterois force autres deffis de grands, et appels, mais je n'aurois jamais faict : comme celluy qui se fist du regne du roy Charles, entre M. le mareschal d'Amville, aujourd'huy connestable, et M. de Longueville[2], qui se deffiarent tous deux au Pré aux Clercs à Paris, ayant chascun son second. M. le mareschal avoit le chevallier de Batresse[3], son lieutenant de gens d'armes, et M. de Longueville La Gastine, son lieutenant aussy. De dire le subject de leur appel et à quoy il tint qu'ils ne se battirent, cela seroit trop long.

prisonnier des Espagnols, recouvra sa liberté. Les enfants de France ne furent rendus qu'en 1530.

1. Musard.

2. Léonor d'Orléans, duc de Longueville. Voy. ci-dessus la vie du maréchal d'Amville.

3. Louis de Neuchèze, chevalier de Batresse, officier dont la Reine mère appréciait les services. Voir *Lettres de Catherine de Médicis*, II, 105, et III, 120.

M. de Montpensier et M. de Nevers, du regne du roy Henry III[e], se cuidarent aussy battre pour quelques propos fort picquans; mais le roy leur en fist deffense, et les accorda[1].

Nous avons de frais aussy les appels de M. d'Espernon et de M. le mareschal d'Ornano[2]; de M. de Guyse et de M. d'Espernon; de M. de Genville et de M. le Grand[3]. A quoy nostre roy très advisé sceut très bien pourvoir et empescher de venir plus advant. Il n'est pas besoing que le sang de ces grands soit à si bon marché pour querelles particullieres, comme de nous autres petits compaignons; il y va grandement de l'interest public, car les grands y sont fort necessaires.

Or il y a un poinct, en nostre France observé

1. Lorsque le duc d'Anjou s'échappa de la Cour en 1575, le duc de Montpensier et le duc de Nevers furent chargés de le poursuivre. Ils s'acquittèrent assez mal de leur tâche, et le duc d'Anjou, de retour à la Cour, ne cacha pas qu'il leur savait gré de n'avoir pas exécuté les ordres rigoureux qu'on leur avait donnés. Sur quoi le duc de Montpensier prétendit qu'il avait tout pris sur lui, et que s'il eût écouté le duc de Nevers, il aurait arrêté le prince. Le duc de Nevers se plaignit d'avoir été calomnié. De là démentis, cartels, et enfin un accommodement entre les deux adversaires par les soins de la Reine mère. Voy. *L'occasion du desmenty que M. le duc de Nevers, pair de France, fit donner ce mois de mars dernier*, 1580. Signé, LODOVICO GONZAGA. *S'ensuit la teneur de l'escrit divulgué soubs le nom de Monsieur de Montpensier.* Signé, LOUIS DE BOURBON. Bibl. nat. *Ms.* Dupuy, 510.

2. Voy. *Lettres de l'affaire de d'Espernon avec d'Ornano.* Bibl. nat. Dupuy, 510.

3. Le maréchal de Bellegarde, qui était grand écuyer, fut blessé déloyalement par le prince de Joinville, le 11 août 1599, dans le logis de Zamet, pendant que Henri IV s'y « esbattoit » avec une fille nommée la Claude. Voy. le *Recueil des lettres de Henri IV*, vol. V.

jadis estroictement, que parmy les chapitres de l'ordre du roy, les chevalliers dudict ordre ne peuvent envoyer ny accepter cartel, ny combat de l'un contre l'autre, sans congé de leur superieur qui est le roy, ainsin que le sceut bien remonstrer feu M. de Langeay à Cæsar Fregouse, sur un deffy qu'il avoit envoyé à Cagnin de Gonzague pour se battre contre luy, tous deux chevalliers de l'ordre; mais Cæsar s'excusa, disant n'avoir veu jamais lesdicts chapitres de l'ordre. Ledict Cagnin s'excusoit de son costé aussy, que puisque Cæsar luy avoit envoyé le cartel de combat, il ne pouvoit moins faire que de l'accepter comm' il avoit faict[1].

Les chevalliers de l'ordre avoient aussy ce privilege, qu'ils estoient exempts de se battre contre un qui ne l'estoit point; et c'est ce qu'allegua le seigneur Ludovic de Birague, brave et vaillant capitaine, et qui a bien servy la France, contre Scipion Vimerquat, fils de Francisque Bernardin Vimerquat, tant renommé en nos guerres de Piedmont, comme le fils l'a esté aussy, et en celles de France, pour estre gentil chevau leger, sur un deffy que ledict Scipion luy envoya pour quelques parolles fascheuses et outrageuses entr' eux passées, parmy lesquelles estoit compris M. d'Amville, et ce du temps du roy François second, et le roy Charles dernier venant à sa couronne, mettant en advant qu'il estoit chevallier de l'ordre, et qu'il luy estoit deffendu

1. Juillet 1539. Voy. Martin du Bellay, *Mémoires*.

de se combattre par les loix de son ordre, et pour d'autres raisons aussy ; ce que sceut très bien debattre ledict Scipion, par un petit traicté et manifeste qu'il fist, que j'ay veu, aussy bien faict et composé qu'il est possible pour un homme de guerre[1].

Or pour contresquarre à ces chevalliers cerimonieux et si grands observateurs de leurs privilleges et loix, qui certes sont abstraincts par elles aux combats contre autres qui ne le sont point, il leur faut proposer force exemple de plusieurs qui ont voulu arracher l'ordre du col, et l'ont suspandu, et se sont demis de leurs grades et dignitez jusques au temps qu'ils eussent combattu. Nous en avons veu un exemple très beau de feu M. de Guyse, Claude de Lorraine, lequel se voulut desmettre de toutes ses grades, dignitez et nobles qualitez de prince, pour combattre M. le comte de Sancerre[2], qui disoit que s'il luy faisoit cest honneur, qu'il avoit deux fort bonnes espées, l'une pour le service du roy, et l'autre pour se battre à luy. Mais sur ces disputes toute la verité se descouvrit, d'autant que le seigneur de Granvelle[3] avoit faict surprandre un paquet dans lequel fust trouvé l'alphabet du chiffre que

1. Voy. *Defi de Scipion Vimercato à Louis de Birague, sur les plaintes que ce dernier faisoit de Dampville*, 6 juin 1561, et *Declaration du roy sur le differend d'aucuns escripts cy devant publiés sous les noms de M. de Dampville et du sieur Carles de Birague*. Juin 1563, in-8° (impr.). Bibl. nat. Coll. Béthune, 8687, f° 74.

2. Louis de Bueil (1544).

3. Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, père du cardinal.

ledict seigneur de Guyse avoit avec le comte de Sancerre, sur lequel il avoit contrefaict ladicte lettre au nom dudict seigneur de Guyse, et luy escrivoit que le roy ayant sceu l'extremité de vivres et de poudres en laquelle estoit Sainct Disier, qu'il advisast de trouver moyen de faire une composition si honnorable que les hommes fussent sauvez, car le roy ne le pouvoit secourir. Sa lettre fust faicte en chiffres et donnée en secret à un tambour françois, estant allé au camp imperial pour quelques prisonniers, par un homme interposé et à luy incognu, qui disoit avoir charge de M. de Guyse de la faire tenir secrettement audict comte (brave astuce certes!); lequel, n'ayant peu cognoistre la fausseté de la lettre, et la pensant vraye, s'estoit rendu sur la parolle de M. de Guyse, qui en vindrent là à se combattre; mais amprès toute la verité fut cogneue; et voylà en quoy il faut louer M. de Guyse et sa generosité, de n'avoir voulu faire rempart de sa grandeur, pour ne venir point au combat.

M. le baron de La Garde ayant une querelle entre M. de La Mole l'aisné, au commencement du regne du roy Charles neufviesme, se voulut ainsin desmettre de son ordre pour le combattre à Paris; je les vis. Sur quoy j'ay entendu dire qu'ayant esté demandé une fois à dom Ferrant de Gonzague, si un chevallier d'ordre pouvoit et debvoit reffuser au combat un chevallier qui n'estoit de l'ordre, pour ne faire de prejudice à l'ordre, il respondict publicquement, qu'encore qu'il fust prince et

duc, chevallier de l'ordre de la Toison, gouverneur de l'estat de Milan et lieutenant general pour l'empereur en Italie, que quand il auroit querelle d'honneur contre le seigneur Pierre Estrozzy, qui estoit lors dans Parme, et Ferdinant devant, il ne reffuseroit jamais un tel chevallier, encore qu'alors il n'eust l'ordre ny les grades qu'il a eu despuis par ses œuvres vertueuses et vaillantises; mais cestuy là estoit un chevallier sans l'ordre, qui en valloit bien une douzaine d'autres avec l'ordre.

Car enfin encore que l'ordre soit institué par les ducs de Savoye, de Bourgoigne, et roys d'Angleterre et de France, pour une recompense, loyer et marque de grand honneur (ainsin que porte celluy de Bourgoigne : *pretium non vile laborum*, « c'est un prix point « petit de ses labeurs »), et que d'autres fois cesdicts ordres ayans estez très bien entretenus et superstitieusement[1] donnez à ceux qui le meritoient, despuis (et mesmes en nostre France) il s'est tant ravallé, et en a on tant abusé que, pour l'injure de nos guerres civilles, et pour gaigner et entretenir des hommes, il s'en est tant donné indifferemment et aux uns et aux autres, qu'on ne voyoit que de toutes parts chevalliers de l'ordre de Sainct Michel; ce qu'abhorrant le roy Henry IIIe, dernier mort, institua celluy du Sainct Esprit, auquel on y trouva puis amprès de l'abus autant qu'à

1. Probablement l'auteur veut dire avec un soin extrême, avec scrupule. Je doute qu'il comprît bien le sens de l'adverbe qu'il emploie.

l'autre; car il se fist autant commun que l'autre, voyre pis, comme j'ay dict ailleurs [1], et se donna à force gens que je sçay bien, plus par compere et par commere (comme l'on dict), et par faveur, que par la valleur et merite; desquels j'en sçay un, qu'un secretaire des commendemens fist pour l'avoir receu en sa maison, et luy avoir donné un disner en passant; et pour luy rendre la pareille, le fist chevallier tout jeune enfant qu'il estoit, et n'avoit jamais veu armée royale, ny veu croix rouge ny blanche non plus, sinon sur le dos du prestre quand il disoit la messe, ny rien faict de son corps. Si bien qu'on l'appelloit à la cour le chevallier d'un tel secretaire.

Là dessus, je laisse à discourir au monde, à sçavoir si un tel petit seigneur et chevallier doict estre exempt de se battre contre un autre qui ne l'est pas, mais en est plus digne que luy. Voilà pourquoy il se faut mocquer de ces abus, et mespriser ces chevalliers qui se fondent si fort sur leurs prerogatives, voulans faire des gallans et des raminagrobis [2], qu'il leur semble qu'on les doive respecter et craindre avec leur Sainct Michel ou Sainct Esprit.

Sur quoy j'ai ouy faire un conte d'un chevallier de l'ordre, que, venant de la cour, de prendre l'ordre, et allant en sa maison en poste, il fust rancontré de quelqu'un qui luy

1. Voy. vol. VI, p. 98 et suiv.

2. Mot tiré peut-être de Rabelais, qui appelle ainsi un chanoine fourré de son hermine; on a dit peut-être avant lui, *faire du grobis*, pour faire l'important.

vouloit demander une parolle et le quereller. Il fut si estonné qu'il ne sceut que respondre, sinon de tirer et monstrer son ordre qu'il avoit caché, et dire : « Que voulez vous faire? « Voylà qui vous garde de vous attaquer à « moy, ne le respectez vous point? » Mais l'autre n'y portant respect ny demy, s'en mocqua, et le dauba très bien ; et pour toute revanche il dict qu'il s'en plaindroit au roy et au chapitre la premiere fois qu'il se tiendroit, pour avoir ainsin offancé l'ordre. J'ay cognu celuy qui fist le coup et celuy qui l'endura.

Tels et semblables gens et chevalliers ne fairoient à grand peine ce que fist M. de Guyse le dernier mort et tué à Bloys, l'année que le roy Henry IIIe tourna de Pouloigne, lequel estant allé à la chasse un jour au bois de Madric[1], avec toute sa cour (j'y estois), M. de Guyse avoit quelque chose à demander à M. de Bussy, qui venoit lors du siege de Lusignan[2], où il avoit esté fort blessé en très vaillamment combattant selon sa coustume. Ainsin que la chasse se faisoit, M. de Guyse prand M. de Bussy à part, sans faire rumeur ny semblant d'aucune querelle, ayant commandé à son escuyer de se retirer à part, et ne le suivre sur la vie, et estant bien escarté

1. Le bois de Boulogne actuel. Henri III aimait cette solitude, qu'il se proposait de modifier en perçant des allées aux carrefours desquelles il aurait fait élever à ses mignons de magnifiques tombeaux. Il aurait réservé l'un d'eux pour lui-même et projetait d'inviter la noblesse à l'imiter, pour constituer dans ce lieu, avec le temps, un cimetière unique au monde par sa richesse et son étendue.

2. En 1574.

dans le bois, comme je vis, ny pensant nul mal, il luy demanda (tous deux tous seuls de sa personne à la sienne) la parolle qu'il luy vouloit demander, et pour laquelle il l'avoit appellé; mais M. de Bussy l'en satisfist si honnestement, que M. de Guyse eust occasion de s'en contenter, et luy dire : « Monsieur de « Bussy, je me contente, vous jurant que si « vous ne l'eussiez faict, nous nous fussions « bien battus en ceste place où vous voyez « comme je vous y ay amené en gallant « homme, m'estant despouillé de ma princi- « pauté et des grades que j'ay sur vous, pour « me battre contre vous sans aucune super- « cherie comme vous voyez, m'estant fort « aysé de vous en faire quand je l'eusse « voulu[1], mais puisque je suis content je « vous asseure que je vous suis amy autant « que jamais. » A quoy M. de Bussy, qui n'avoit point faute jamais de responces, et surtout en ces choses de combats, luy respondict : « Monsieur, je suis fort ayse que vous « soyez content de moy, vous priant de croire « que ce que j'en ay dict n'a esté nullement « par crainte, car Bussy n'en eust jamais, et « aussy que vous tenant si magnanime et « genereux comme je faicts, je n'avois nulle « peur de supercherie de vous, et que vous « ne m'avez pas mené icy pour m'en faire, et « me couper la gorge en brigant, mais pour « me faire l'honneur de me recepvoir et battre « contre vous, ainsin que j'esperois de vostre

1. *En faire*, euphémisme courtisanesque, pour dire faire du mal, maltraiter.

« vaillant et noble cœur, et comme le venez
« dire; mais quand nous fussions venus là,
« advant qu'aller à vous, je me fusse jetté en
« terre en signe d'humilité que je vous dois
« et le bras nud, et la teste nue, je fusse allé
« à vous pour m'essayer à vous faire courir
« aussy grande fortune comme vous me l'eus-
« siez faicte courir; et si j'en eusse eschappé,
« je m'en fusse allé jactant[1] et vantant par
« tout le monde de m'estre battu contre le
« plus brave et vaillant prince de la chres-
« tienté, et avoir eschappé de ses armes. »
M. de Guyse luy respondict : « Monsieur de
« Bussy, je croy ce que vous dites, et n'en
« faicts nul doubte, pour la grande asseu-
« rance que j'ay et cognoissance de vostre
« valeur et courage. N'en parlons plus, je
« suis vostre amy; suivons la chasse. » M. de
Bussy luy dict : « Je suis vostre humble ser-
« viteur. » L'un et l'autre m'en firent le conte
par les chemins, car l'un estoit de mes meil-
leurs seigneurs et amis, et l'autre estoit mon
parent, amy inthime[2].

M. son pere, feu M. de Guyse le grand, en
fist un quasy pareil à l'endroit d'un certain
capitaine de par le monde, qui avoit entrepris
de le tuer, et s'en vantoit par tout; j'en faicts
le conte en sa vie. Le roy de Navarre der-
nier, Anthoine, ainsin que nous allions au
siége de Bourges aux premieres guerres et
que le roy, la royne, leur cour et leur armée
marchoient, ayant veu feu M. de Bellegarde

1. Se *jactant,* se glorifiant, de *jactare.*
2. De Bussy.

parmy leur trouppe marchant, et ayant à luy demander quelque parolle[1], le tira à part et la luy demanda en gallant homme, sans s'ayder de sa grandeur ny majesté; dont il demeura de lui satisfaict. Ledict Bellegarde le dict amprès à feu Castelpers et à moy.

Nous avons quasy une pareille histoire de ce grand roy François premier, lequel ayant eu plusieurs advis qu'il se donnast garde du comte Guillaume de Saxe[2], qui estoit en sa cour et son pentionnaire, et avoit dellibéré de le tuer, ne s'esmeut autrement; mais un jour, allant à la chasse, prist la meilleure espée qui fust en sa garde robbe et mena avec luy ledict comte, et luy ayant commandé de le suivre et de près, et amprès avoir couru le cerf quelque temps, voyant le roy que ses agens estoient loing de luy fors le comte, se destourna de son chemin, et quand il se veid avec le comte au plus proffond de la forest seul, en tirant son espée luy dict : « Vous semble t'il que ceste « espée soit belle et bonne? » Le comte la maignant par la poincte et le bout, dict qu'il n'en avoit veu jamais une meilleure ny plus tranchante. « Vous avez raison », dict le roy; « et me semble que si un gentilhomme avoit « entrepris de me tuer, et qu'il eust cogneu « la force de mon bras, la bonté de mon cœur,

1. C'est-à-dire demander une explication.

2. Guillaume de Furstemberg, dont Branthôme parle à plusieurs reprises, après lui avoir consacré une notice (II, p. 14). Il était encore bien en cour en 1538, puisque cette année, à la tête de son régiment, il revint du Piémont avec le Roi. Sa défection se produisit peu de temps après.

« accompaigné de ceste espée, il penseroit
« deux fois de m'assaillir; toutefois je le tien-
« drois pour fort poltron, si nous estions seuls
« sans tesmoingts, s'il n'osoit executer ce
« qu'il auroit deliberé de faire. » Le comte
luy respondict avec un visage fort estonné :
« Sire, la meschanceté de l'entreprise seroit
« bien grande; mais la follie de la vouloir
« executer ne seroit pas moindre. » Il faut
bien peser ceste responce qui est belle. Le roy,
se prenant à rire, remet l'espée au fourreau
et escoutant la chasse qui estoit près de luy,
la suivit. Le lendemain, le comte voyant qu'il
estoit descouvert, et impossible d'attaquer un
si brave roy, prend congé du roy sur quelque
subject, et s'en retourne en son pays. Je dirois
vouluntiers sur ces deux contes avec l'Arioste :

O gran bonta di principi nostri.

S'aller perdre dans les bois et forests, et là
sans tesmoïngts se vouloir battre, laissans
leurs grandeurs aux orées[1].

Le roy Henry III[e] estant encore jeune, tou-
tesfois desjà fort renommé de ses victoires des
batailles de Jarnac et Montcontour, estant à
Bloys, lors de l'accord du maryage de madame
sa sœur et du roy de Navarre, il fust supplié
par le jeune Nansay, dict Besigny, de luy faire
accorder quelque don au roy, et au conseil,
qu'il lui demandoit. Ce qu'il luy promit s'il
se pouvoit, estant lors M. d'Anjou, et lieu-
tenant du roy; mais le conseil trouvant ne se

1. Lisière d'un bois.

pouvoir faire, M. d'Anjou le dict audict sieur de Besigny [1], qui, fasché d'un tel refus, parce qu'il estoit un peu hautain, dict à Monsieur que, s'il eust voulu, qu'il se fust bien passé [2], mais qu'il ne ressembloit pas le roy son frere, qui tenoit fort bien et ferme sa parolle, et non pas luy. Monsieur, qui estoit lors à table avec le roy, luy respondict en colere : « Besigny, « vous m'offancez par trop. Si j'estois aussy « inconsideré que vous, et sans le respect que « je dois au roy mon frere, je vous donnerois « de la dague dans le corps; mais je vous « advise que vous me repareréz ceste parolle « outrageuse de vostre personne à la mienne, « et que demain matin me despouillant de la « grandeur et altesse que j'ay, je vous fairay « appeller dans la forest, où je vous fairay « cest honneur de me battre à vous, et par ce « n'y faillez; autrement je vous tiendray pour « un parleur et mesdisant que vous estes, et « non pour un vaillant. » Besigny ne sçachant que luy respondre, dict : « Monsieur, je « vous supplie me pardonner; je n'y pensois « pas; je vous suis très humble serviteur », et s'osta de là. Le lendemain Monsieur l'envoya appeler par M. de Vins, qu'il n'eust à faillir de se trouver au bois, mais il fust conseillé de prendre la poste et s'en aller au voyage de la Morée avec M. du Mayne, que fist dom Joan d'Austrie [3], où il acquit beau-

1. Balthasar de la Chastre, seigneur de Besigny.
2. Que l'affaire eût bien tourné pour lui, qu'il eût obtenu ce qu'il demandait.
3. L'expédition qui se termina par la bataille de Lépante.

coup de reputation; car c'estoit un fort vaillant et brave gentilhomme, et amprès tourna à poinct au siege de la Rochelle, là où Monsieur le receut en grace mieux que devant, et n'en fust pour cela mesestimé. Si luy garda il bonne pourtant amprès (je le dirois bien)[1]; car le morceau estoit trop gros pour luy a digerer, et Monsieur de l'autre costé, fort estimé de la belle offre qu'il faisoit à l'autre. Tout cela est bon à tous ces grands à jouer ces mysteres.

Un de ces ans, en la cour de nostre roy, le bal se tenant, le seigneur de Givry[2], gentil cavallier certes et fort accomply, ainsin qu'il avoit pris mademoiselle de Grantmont[3] pour la mener dancer la volte, voicy M. de Soissons[4] qui la luy prend et la mene dancer. Givry falut qu'il laissast sa prise et cedast au prince, en disant seulement : « Monsieur, « vous usez en cela du privilege de prince. » Amprès le bal finy, et qu'on se retiroit, Givry qui se disoit un peu serviteur de ladicte damoiselle de Grantmont, ainsin qu'il la conduisoit soubs le bras en sa chambre, M. de Soissons luy voulant quelque maltalent d'ailleurs aussy, ce disoit on, derechef vint et print ladicte demoiselle. Givry luy dict : « Monsieur, vous « croirez s'il vous plaist que je ne l'endu-

1. L'auteur veut dire probablement que Besigny devint un des ligueurs les plus acharnés.

2. Anne d'Anglure, seigneur de Givry.

3. Catherine de Gramont, qui épousa François de Caumont, comte de Lauzun.

4. Charles de Bourbon, comte de Soissons.

« rerois de mon pareil, que nous ne vinssions « aux mains. » M. de Soissons luy dict : « Givry, quand vous voudrez je me desves- « tiray de ma grandeur pour vous en donner « du plaisir au Pré aux Clercs qui est ouvert à « tout le monde. » L'autre luy respondict : « Monsieur, puisque vous me voulez faire « cest honneur, je l'accepte, et sera lorsqu'il « vous plaira me commander. » Voylà ce qu'on en disoit à la cour. Le lendemain au matin, l'un et l'autre estoient prests pour faire leur partie sans que le roy le sceust [1], qui leur envoya faire la deffence, trouvant fort mauvais de quoy M. de Givry avoit accepté le combat, ce dict on ; et d'autres disoient que, puisque M. de Soissons lui avoit faict ceste honorable offre, ne pouvoit moins faire que de l'accepter pour le plus haut comble de sa gloire. Dont en cest exemple faut louer grandement M. de Soissons et sa generosité, en voulant s'abaisser de sa qualité, pour monstrer la grandeur de son courage.

Or tout ainsin qu'il faut louer ces grands roys et princes de se desvestir de leurs grandeurs pour faire tels honneurs aux petits, il faut advertir aussy aucuns grands qu'ils n'en abusent point, ainsin que du temps du roy Henry II il arriva à M. le prince de La Roche sur Ion, prince du sang, et brave et vaillant. Estant à la chasse avec le roy, il voulut braver M. d'Andellot et de parolles et de faict. M. d'Andellot, qui estoit haut à la main et peu

1. *Sans* est ici pour *mais*.

endurant, ayant mis la main à l'espée, blessa M. le prince. Mais le seigneur de Roches, qui despuis j'ay veu premier escuyer du roy Charles, secondant M. le prince son maistre, blessa M. d'Andellot, et tous deux se cuydarent tuer, sans aucuns gentilshommes qui suivoient le cerf, et survindrent et le roy et tout, qui l'empescha. Sur quoy il y eust une très grande rumeur, et les princes du sang tout mutinez et voyant qu'il leur en prenoit autant à l'œil[1], s'en plaindrent au roy et en demandarent raison à M. le connestable, qui vouloit soubstenir la querelle de M. d'Andellot son nepveu, remonstra au roy publiquement et devant les princes du sang amutinez, si M. d'Andellot avoit tort, il fairoit satisfaction à M. le prince de La Roche, mais aussy s'il n'avoit tort, qu'il n'estoit pas raison que les princes abusassent de leur principauté, laquelle certes leur avoit esté donnée de Dieu et de nature pour s'en faire respecter et non pour en abuser, ny pour en gourmander les gentilshommes, qui sont chevalliers et gentilshommes comm'eux, et si le plus beau titre qu'un prince puisse avoir et porter amprès sa principauté, est qu'il est gentilhomme; mesmes ce grand roy François ne juroit jamais par foy de roy ny de prince, mais, foy de gentilhomme. Les Espaignols mesmes, quand ils se veulent vanter, ils disent : *Juro à Dios que somos hidalgos como el*

1. Expression proverbiale qui paraît répondre à celle-ci : Qu'il leur en pendait autant à l'oreille; c'est-à-dire que semblable aventure pouvait leur arriver.

rey, dineros menos : c'est-à-dire, « nous sommes « gentilshommes comme le roy, il est vray « que nous n'avons pas tant d'escus », et voylà pourquoy un gentilhomme, quand il est bien gentilhomme, est fort à estimer; cela s'entend bien gentilhomme de race, de valeur et de merite, de nom et d'armes. Par ainsin M. d'Andellot, qui estoit conditionné en tout cela, et qui jeune qu'il estoit, avoit cherché l'advanture de guerre en tous lieux de la France, d'Allemaigne, d'Italie, d'Escosse et d'Angleterre, ne debvoit estre bravé ny mené de la façon, comme le cuydoit mener M. le prince de La Roche sur Ion, s'il eust pu. Dadvantage, outre qu'il estoit gentilhomme ainsin qualifié, il estoit chevallier, non de l'ordre, mais de vraye et noble chevallerie, qui valloit bien autant, quand on l'a vaillamment gaignée, comme l'ordre, d'autant que le nom de chevallier et de chevallerie estoit cent fois plus ancien, voyre de temps immemorial, que l'ordre, qui n'avoit esté institué que despuis peu par les ducs de Savoye, Bourgoigne, Angleterre et France, à l'appetit [1] de quelque humeur je ne sçay quelle qui leur en prist telle, ainsin qu'il se treuve par leurs institutions. Mesmes que nous trouvons dans les histoires de Flandres que le bon duc Philippes, instituteur de l'ordre de sa Toison, il voulut que son fils, ce brave comte de Charolois, fust faict avec son baptesme chrestien et chevallier de son ordre

1. *A l'appétit*, à cause de, à l'occasion de.

tout ensemble, et receust l'ordre et le cresme tout à coup. Son petit fils[1] Charles V fust faict aussy chevallier de ce mesme ordre en l'aage d'un an et demy, disent les mesmes histoires de Flandres.

Les chevalliers de chevallerie doivent preceder tous autres, et le nom de chevallier a esté le premier entre tous les noms d'honneurs, et quelque titre gradué qui soit; tellement, que quant au nom de la religion, loix et observations d'icelles, toutes choses sont communes, et n'y a difference du plus grand au plus petit, d'autant que ceste religion les rend tous esgaux à bien faire, et faict aussy esgalle distribution du fruict des œuvres, mesmes que les grands roys et princes souverains, quant au nom de chevallerie, ne sont rien davantage que simples chevalliers, et nul autre chevallier ne leur est inferieur, et aussy que ceste religion de chevallerie a estée dite pareillement religion d'honneur, et ceux qui en font profession sont dicts chevalliers d'honneur, pour autant que les vertus estans les reigles que l'on doict observer en ceste religion de chevallerie, necessairement suivent l'honneur; comme ainsin soit que ces vertueuses operations tirent par consequent avec soy l'honneur en char triumphant. Et pour ce Marcellus, en memoire de sa victoire, voulut bastir à Siracuse un temple joinct ensemblement à la Vertu et à l'Honneur; mais en estant empesché par le sacré college des pontifes, il fust contraint

1. Arrière-petit-fils.

d'en faire dresser deux : l'un consacré à la Vertu et l'autre à l'Honneur[1].

La Vertu et l'Honneur ont esté estimez de l'antiquité pour dieux très puissans; et quant à l'Honneur, on le faignoit fils de la Reverence (ainsin qu'il se treuve en beaucoup de medailles antiques de la religion) pour denoter que les hommes de la profession d'honneur eslevez hauts par leurs œuvres vertueuses doivent estre reverez d'un chascun. Mais pourtant tels chevalliers eslevez en honneur ne doivent point abuser des grades. Voylà en quel honneur sont tenus les chevalliers de chevallerie. Si bien que le roy François, ne se voulant contenter d'estre chevallier de l'ordre, il voulut estre chevallier de chevallerie à la bataille des Suisses à Marignan, par les mains de ce brave chevallier M. de Bayard, qui n'estoit que chevallier d'armes et non de l'ordre encore, comme il le fust amprès[2]. Le róy Henry voulut estre faict chevallier de M. le mareschal du Biez, encore qu'il eust l'ordre ; aussy le marquis de Pescayre disoit : *Qu'el nombre de la guerra ganado con virtud verdadera y con hechos illustres, era muy mas noble y honrado qu'era el que se ganaba con el juego de la fortuna amorosa, ó d'el sobervio favor de los reyes del mundo.* « Le nom de la guerre, gaigné par « une vraye vertu et par de nobles faicts, est « plus noble et plus honorable que celuy qui « se gaigne par le jeu de fortune amoureuse, « ou par la superbe faveur des roys du monde. »

1. Voy. la vie de Marcellus, dans Plutarque.
2. *Le Loyal Serviteur*, chap. LX.

De telles ou semblables parolles M. le connestable sceut si bien debattre la cause de M. d'Andellot, qu'il la luy sceut gaigner devant le roy, et adviser d'un bon appoinctement.

Sur quoy il me souvient qu'aux premieres guerres civilles, lorsque nous prinsmes Bloys[1] sur les huguenots, M. de Randan qui avoit esté nouvellement estably couronnel de l'infanterie de France, en la place de M. d'Andellot, qui en avoit esté desmis à cause du party contraire qu'il tenoit et qu'on disoit rebelle, pour cela vint à avoir querelle avec M. de Montbron, troisiesme fils de M. le connestable, gentil garçon certes, et brave et vaillant s'il en fust onc, et tout pour l'ambition; car il portoit envie à M. de Randan de cest estat, pensant succeder à M. son cousin M. d'Andellot. Ils vinrent si advant en leurs querelles, qu'ils estoient prests à se battre sans l'empeschement qui y fust mis, et que M. le connestable en eust l'advis soudain qui, comme prompt et colere qu'il estoit, s'en despita et se courrouça tellement, que l'esclandre en fust grande en toute nostre armée, jusques à dire que M. de Randan estoit un petit gallant et un mignon de cour, et qu'il dormoit jusques à midy, et luy apprendroit sa leçon et son devoir. M. de Guyse, qui aymoit M. de Randan naturellement (comme certes il estoit aymable en tout), vint trouver M. le connestable en ceste grande colere, et luy remonstrer qu'on ne sçauroit dire autrement

1. Au mois de juillet 1562.

que M. de Randan ne fust de fort bonne part et bon lieu, et qu'en tous les endroits qu'il se fust jamais trouvé, ny en toutes les charges qu'il eust jamais eu, qu'il n'eust faict tousjours si bien et si vaillamment qu'on ne luy sçauroit rien reprocher; et que s'il dormoit ainsin haut heure, que telle estoit sa coustume et tel son naturel quand il estoit à la cour; mais quand il estoit à la guerre et en sa charge, il estoit moins endormy que le moindre soldat des siens, et que pour appeller M. de Montbron son fils au combat, il ne luy faisoit point de tort, estant autant qualifié que luy fors en biens; et sur ce l'alla faire ressouvenir de la remonstrance qu'il fist devant le feu roy Henry, lors de la querelle du prince de La Roche sur Ion et de M. d'Andellot, et le pria de renouveller en soy les mesmes parolles et sentences qu'il dict alors pour deffendre la cause de son nepveu, et qu'il trouveroit estre propres pour la mesme cause de M. de Randan; et qu'il ne fairoit tort à M. de Montbron de l'appeller au combat, mais un très grand honneur, s'estant signalé en tant de lieux si noblement et vaillamment qu'il avoit faict, et ny de se vouloir battre contre son fils, qui pour sa jeunesse, n'avoit encore si bien faict paraistre son genereux courage comme il fairoit par amprès avec l'aage. M. le connestable amprès avoir songé en luy, et ce que M. de Guyse luy remonstra, s'appaisa, et fust advisé de les accorder, s'estans un peu repanty en soy de ce qu'il avoit dict.

D'une chose se doivent aussy fort garder les

petits de s'attaquer aux grands pour les braver et faire un affront, soit qu'ils soient poussez de leur folle outrecuydance et de grande presumption de leur vaillance, ou de la grand'amytié et faveur que leur portent leurs roys et leurs princes; car ils s'en pourroient bien trouver mal, ainsin qu'il en advint au sieur de Sainct Maigrin de nostre temps, lequel parce que le roy luy faisoit un peu quelque bon visage et de faveur, en vint si insolent, ou possible pour complaire à son maistre, qu'il se voulut prendre à messieurs de Guyse, et surtout à M. du Mayne (en quoy il fust ingrat, car M. de Guyse l'avoit poussé et faict cognoistre au roy la premiere fois qu'il vint jamais à la cour), jusques là qu'il usoit de fort outrageuses parolles, et aussy qu'un jour dans la chambre du roy, ainsin que le roy estoit dans son cabinet, il tira son espée, et, en bravant de parolles, il en trencha son gand par le mitan, disant qu'ainsin il tailleroit ces petits princes. Il n'emporta guieres loing ceste folle outrecuydance, car un peu de jours amprès il fust un soir estendu sur le pavé de la rue du Louvre, blessé à mort, qui s'en ensuivit le lendemain. La pluspart des courtisans disoient que le coup estoit très bon, mais c'estoit fort sourdement; car le roy ne le trouva pas tel, et en fust fort despité et fasché, jusques à se trouver à ses obseques, et vouloir mal à ceux qui ne s'y trouvarent, et à contraindre tous ceux qui estoient à la cour d'y aller, où plusieurs y allarent, que je sçay bien, vestus de noir comme les autres, qui soubs

l'habit en faignoient belle joye, et si aucuns y en eust il qui en estoient de la consente de la mort [1], comme je les cognoissois bien et leur disois qu'ils fissent bonne mine. Le roy le fist puis amprès tailler en marbre superbement, comme Quielus et Maugiron et autres. Mais despuis, les Parisiens, pour estre chose trop vaine et abusive, ont rompu tout cela [2], si bien que le proverbe courut longtemps à la cour, contre les mignons et favoris du roy, quand ils faschoient quelqu'un, ou lui faisoient desplaisir, on disoit : « Je le fairay tailler en marbre comme les autres. » Voylà comment fut payé ce jeune homme outrecuidé mal à propos.

Il ne fist pas si sagement comme fist un gentilhomme à feu M. de la Trimouille, dict *Le vray corps de Dieu,* lequel en son jeune aage et en sa faveur, vint à faire desplaisir à ce gentilhomme dans la salle du roy. Le gen-

1. C'est-à-dire qui avaient été complices de l'assassinat de Saint-Megrin, tué, dit-on, par ordre du duc de Guise. Selon l'opinion commune, il s'était vanté d'avoir obtenu les faveurs de Catherine de Clèves, duchesse de Guise, et le duc de Mayenne, plus soucieux que son frère de l'honneur de sa famille, avait aposté les meurtriers. Henri IV, apprenant en Navarre la mort de Saint-Megrin, dit : qu'il savoit bon gré au duc de Guise de n'avoir pu souffrir qu'un mignon de couchette le fit cocu ; c'est ainsi qu'il faudroit accoustrer tous ces petits galands de la Cour qui se meslent d'approcher les princesses pour les muguetter et leur faire l'amour. Voy. l'Estoile, 1578, 21 juillet.

2. Ces monuments élevés dans l'église Saint-Paul, près du grand autel, furent détruits pendant la Ligue, après l'insurrection de Paris contre Henri III, le 2 janvier 1589, d'après l'Estoile.

tilhomme luy dict seulement : « Monsieur, « vous me faites tort; je suis gentilhomme « d'honneur; je vous jure qu'advant qu'il soit « un an, j'en auray ma raison. » M. de la Trimouille luy respondict : « Alors comme « alors, cependant je vous verray venir. » L'an se paracheve et vient à estre revolu tout entier, fors le dernier jour, qu'ainsin que le soir qu'il [1] estoit en la chambre du roy à son coucher, qu'aucuns de ses compaignons, jeunes gens comme luy, luy faisoient la guerre de son homme : « Ha! » dict il, « l'an est « passé; il n'a pas esté si mauvais comme il « a dict. Je m'en vais coucher », et, sortant hors du logis du roy, ainsin qu'il estoit seul avec son page, contre une muraille, à pisser, voicy venir le gentilhomme qui luy persa son manteau de sa dague en deux ou trois endroits, et luy dict : « Monsieur, il ne tient « qu'à moy que je ne vous en fasse autant à « travers le corps; il me suffit de cecy, « et vous avoir monstré que je suis homme « de bien et d'honneur », et de là s'en partit.

Le gentilhomme fust plus discret, ou non si resolu (pour mieux dire) vangeur, que ne fust un soldat du capitaine Briagne, un de ces ans, lorsque les premiers estats se rendirent à Bloys [2]. Ce soldat avoit esté audict Briagne et l'avoit quitté, et le trouvant le soir en la salle de bal, ainsin que l'on dansoit, ledict Briagne le voyant, luy dict : « Hà! vous voicy, gal- « lant; remerciez le lieu où vous estes; mais

1. De la Trimouille.
2. En 1576.

« asseurez vous qu'au partir d'icy je vous « couperay bras et jambes, et vous apprendray à me quitter. » Le soldat, qui avoit fort belle façon, luy respondict fort honnestement qu'il ne luy pensoit tenir tort[1], et luy estoit serviteur. « Rien! rien », replicqua l'autre, « au partir d'icy tu es mort de ma main », parlant à luy en très grande colere; et moy mesme je le dis à Briagne (car nous estions bons amis) qu'il se debvoit contenter des honnestes excuses du soldat, et puisqu'il vouloit tant luy demeurer son serviteur. Le soldat comme desespéré, s'oste de devant luy, mais non si loing qu'il ne le guette, qu'il ne l'espie, ne le perd de veue d'un seul clin d'œil; par quoy le bal finy, ainsin qu'un chascun sortoit, le soldat suivant Briagne d'assez près, le voit en un recoing seul qui pissoit; sur ce prenant l'occasion, tire son espée, luy donne à travers le corps, le tue et s'oste de là. Ce ne fust pas tout; car sans s'estonner, vint à la petite porte du chasteau, qu'il trouve si embarrassée de gens qui sortoient à la coustume en foule, que, ne pouvant aysement sortir, il se mit à escrier : « Ha! « messieurs, pour Dieu, laissez moy sortir « viste, car voylà mon maistre qui s'est blessé « en une jambe; il faut que je luy aille querir « un barbier pour le penser. » (Quelle asseurance!) Soudain le monde s'ouvrit, et luy faict place, et sort et eschappe avec telle resolution, qu'onc puis on n'en ouyt nouvelles, sinon qu'il

1. C'est-à-dire le braver, lui manquer de respect.

s'en alla aux guerres de Flandres, soubs M. de La Garde, où il fit si bien, et y acquit une telle reputation qu'il mourut capitaine. J'en sceus ces nouvelles par un autre soldat que j'avois veu aux bandes, qui m'apporta des recommandations de luy, et me remercioit de quoy j'avois parlé pour luy si honnestement audict Briagne, quand il le gourmandoit ainsin, encore que je ne l'eusse jamais veu ceste fois. Considerez un petit la resolution de ce soldat d'attaquer ainsin son capitaine qui estoit un brave et vaillant gentilhomme, que je regrette bien fort, le tuer en tel lieu de respect, et puis s'esvader de la façon et de l'asseurance qu'il y fist. Voylà comment les petits bien souvant ont raison des grands; mais aussy les grands l'ont bien aussy bonne des petits.

Je n'en ay veu un plus beau exemple qu'un que j'ay leu dans les *Chroniques de Savoye*[1]. Un seigneur de Viry, gentilhomme de Savoye, capitaine des gens de guerre de Savoye, qui avoit esté en la bataille de Tongres contre les Liegeois[2], avec ses troupes savoyennes; en vertu de quoy le duc Jehan de Bourgoigne l'avoit pris à solde et service, et ses gens et tout. Il devint si insolent pour la bonne reputation en quoy il estoit, qu'il s'alla prendre et esmouvoir contre le bon duc Louys de Bourbon[3] et luy envoya une deffiance (ainsin par-

1. *Chroniques de Savoie*, liv. III.

2. Déroute des Liégeois par les troupes de Jean Sans peur, duc de Bourgogne, le 23 septembre 1408.

3. Probablement Louis II, duc de Bourbon, mort vers 1410.

loit on alors, comme aujourd'huy deffy solemnel), et ce à son propre et privé nom, comme font les princes d'un à d'autre; ce qui fust trouvé fort nouveau, mauvais et estrange, attendu que ledict Viry n'estoit qu'un simple gentilhomme au prix de ce grand duc de Bourbon. Si est ce que ce simple gentilhomme luy fist fort la guerre, en luy prenant plusieurs places et chasteaux, tant en Dombes qu'en Baujolais, sur les frontieres de Bresse, dont le duc Louys conceut grande haine contre le duc de Savoye Amé, son nepveu; car il se doubtoit bien que ce Viry avoit esmeu ceste guerre à la suscitation de son maistre ledict comte, car, sans luy, il se doubtoit bien aussy qu'il n'avoit pas grands moyens ny puissances de tenir telles forces sur pied. Aucuns disoient que ledict Viry avoit esté secrettement suscité par le duc Jehan de Bourgoigne qui portoit une dent de laict audict duc Louys de Bourbon, il y avoit longtemps, par les divisions entre les Orleanois et Bourguignons. Pour resister donc audict Viry, le duc Louys assembla le plus de ses amys qu'il peut, et envoya premierement sommer le comte de Savoye de luy mettre entre les mains ledict Viry. A quoy le comte (qui eust peur) fist response que ceste guerre n'avoit estée commencée ny faicte en son adveu ny subjection, et qu'il en seroit bien marry. Sur quoy fust accordé et arresté par les capitaines, tant d'un costé que d'autre, que ledict comte mettroit ledict Viry en la puissance du duc de Bourbon son oncle, à la charge et condition toutesfois

qu'il le tiendroit comme prisonnier de guerre, en ses prisons dans lesquelles se rendroit ledict Viry, et s'offriroit de satisfaire les dommages et interests que le duc auroit souffert de luy en ceste esmotion de petite guerre, et tiendroit prison jusques à ce qu'il auroit satisfaict à tout, ainsin qu'il auroit esté convenu. Le tout fut accomply; et, quelque temps amprès, ledict Viry fust delivré, et toutes choses appaisées; ce ne fust pourtant sans avoir beaucoup pasty en prison, et de sa personne et de ses moyens.

L'on peut tirer de cest exemple deux bonnes instructions : l'une qu'il faut que les petits soient bien sages et advisez quand ou qu'ils se presentent d'eux mesmes, ou sont conviez et poussez par les grands de faire une folie contre d'autres grands, ou qui porte consequence; car s'ils ne la font bien à propos et ne l'executent de mesmes, ou qu'ils s'y trouvent engagez et embarrassez par quelque malheur, ils sont soudain desadvouez et reniez par leurs autheurs et factieux [1], aymant mieux qu'ils courent le hazard et le peril et la honte qu'eux, ainsin que faict Pantalon à Zany [2] quand il a faict du sot, et ainsin que fist Yvoy dict le jeune Genlis qui, ayant

1. L'auteur appelle ainsi, je crois, les chefs d'une faction.
2. Personnage de la comédie italienne. Pantalon est un père noble, et Zani une espèce de paillasse. Les zani, « en une comédie ou farce, regardent leur francisquine comme à la traverse, et puis serrent les espaules, ou s'estendent bras et jambes en regardant de l'autre costé et faisans estranges mines ». CHAPUIS, *Les facetieuses journées*, f° 233 v°.

amassé quelque trois à quatre mille bons François pour aller en Flandres contre le duc d'Albe, fust surpris et rencontré par ledict duc, et furent tous deffaicts, au moins la plus grand'part, car il ne s'en sauva guieres qu'ils ne fussent pris, comme fut leur chef Genlis qui, amprès avoir enduré longue prison, y fust executé par sentence. Le duc d'Albe envoya vers le roy Charles sçavoir s'il les envoyoit; il dict que non, Dieu mercy, qu'il n'avoit faict rien qui vaille, et ne vouloit point que pour une faute mal faicte le roy d'Espaigne lui voulust mal et se declarast son ennemy, et qu'un petit desadveu r'habilleroit le tout; mais si Yvoy eust conquis ce qu'il avoit promis, et pris de bonnes villes en Flandres, comme il y avoit apparence pour lors, et qu'il n'eust esté ainsin pris et deffaict, sans point de faute son cas fust bien allé pour luy et pour le roy [1].

Nous avons un pareil exemple du seigneur du Allot qui, autheur de l'entreprise du chasteau d'Angiers, parce qu'elle alla très mal pour luy et qu'il n'y vint à bout, il fut desadvoué de celuy qui la luy avoit consentie et avoit esté bien ayse qu'on la fist; parquoy il fust executé à mort ignominieusement par un bourreau [2].

1. Genlis avait été envoyé par Coligny en 1572 au secours de la ville de Mons, assiégée par les Espagnols, avec environ trois mille hommes, volontaires la plupart huguenots. Cette expédition s'était faite sans l'aveu du Roi, et pendant que la France et l'Espagne étaient en paix.

2. Michel Bourrouge, sieur de Hallot et de Guépéneux,

Le roy Louys XI[e] estoit maistre passé en telles choses; car si elles alloient bien, il les advouoit; si mal, il les desadvouoit et desnioit comme un beau diable, tesmoing la guerre de Liege, qu'il suscita contre le duc Charles de Bourgoigne; mais aussy il fit bien du fat, et perdit l'estrieu de son bon esprit, quand ne s'en souvenant pas, il fut attrapé dans Peronne, et alla servir son vassal comme son vallet. Quelle honte! Voylà donc comment il se faut gouverner bien à poinct en telles folies subjectes à desadveu.

L'autre instruction, et pour laquelle principalement j'ay allegué cest example du seigneur de Viry, est qu'il ne se faut pas tant estimer quelquesfois, ny presumer tant de soy qu'un petit s'attaque à un grand insollemment ny inconsiderement; car enfin les petits sont petits, les grands sont grands qui ont tousjours raison d'eux; mais aussy il faut de mesmes que les grands soient discrets et consideratifs que, sans juste raison et subject, ils ne fassent tort aux petits; car quelquesfois, perdans tous respects, ils se revirent bravement comme gens desesperez et jaloux de leur honneur. J'allegueray cest exemple, et puis plus :

Quand le duc d'Ascot sortit hors de prison du bois de Vincennes[1], du regne du roy

gouverneur du château d'Angers, fut roué vif en 1585, à Angers, pour avoir cherché à s'emparer de la forteresse. Il allégua un ordre verbal du Roi; mais les ligueurs passèrent outre.

1. Philippe de Croï, duc d'Arschot, fait prisonnier en 1553, et enfermé à Vincennes, prit la fuite trois ans après.

Henry II[e], la comtesse de Senningan[1] fust fort accusée et suspecte de sa delivrance, et d'y avoir fort tenu la main, et y trouvé les moyens, car elle estoit fort sa proche parente. M. le connestable (à qui estoit le prisonnier, et qui avoit soigneuse cure de le garder pour en faire eschange de luy à M. de Montmorency[2] son fils, qui estoit prisonnier en Flandres), ne faut point penser s'il fut fasché de ceste escapade; et, pour ce (par ordonnance du roy, que M. le connestable gouvernoit), ladicte comtesse fust constituée prisonniere et resserrée, et commissaires ordonnez pour l'ouyr et faire son procès; et de faict, fust en une très grande peine, et possible en grand danger de la vie, sans MM. de Guise et cardinal son frere, lequels esmeus, prirent sa cause en main, et luy rendirent si bonne qu'elle n'en eut que la peur. Au bout de quelque temps les nopces de la royne d'Espaigne et de madame de Savoye survinrent, dont, aux salles du bal, parmy les grandes magnificences, bals et dances, M. de Montmorency[3], comme grand maistre, eut charge de faire place pour les foules ordinaires qui se jettent et affluent en telles festes. M. le prince Portian[4], qui estoit fils de la comtesse

1. Françoise d'Amboise, femme en secondes noces de Charles de Croï, comte de Seninghen, frère du duc d'Arschot.

2. François de Montmorency.

3. Montmorency d'Amville, fils du connétable, qui lui avait succédé dans sa place de grand maître lorsque son père obtint l'épée de connétable.

4. Antoine de Croï, prince de Porcien.

de Senningan, venant à se faire grandet, et avec l'aage luy croissant aussy le cœur (car il estoit tout genereux et vaillant), portant haine grande et une mauvaise dent de laict, à cause de sa mere, à ceux de Montmorency, ne voulut se reculer ny faire place, quelque chose que M. de Montmorency luy dist par deux fois en allant et tournant, mais faisoit tousjours au pis, jusques à dire qu'il n'en fairoit rien pour luy. M. de Montmorency qui voyoit bien la source de tout cecy et pourquoy il le faisoit, perdant patience, le repoussa très rudement, ce que ne pouvant endurer, il brava un peu, et monstra une mine altiere et menaçante; de sorte que la rumeur estant sautée au roy, à M. de Guyse et M. le connestable, fut faict commandement et à l'un et à l'autre de ne sonner plus mot, ny aller plus advant, et ne s'entredemander rien l'un à l'autre sur la vie, de peur de perturber la feste, et mesmes à cause des estrangers qui estoient là. Parquoy le bal se fit et se paracheva sans autre esmotion plus grande. Les uns donnarent le blasme au prince Portian d'avoir là voulu braver contre l'authorité du roy, et officier premier de sa maison, et mesmes en faisant sa charge en une telle et solamnelle feste, et que ce n'estoit là qu'il falloit braver. Le prince Portian disoit qu'il avoit esté poussé comme de guet à pand, et comme avoir esté choisy le premier et sur tous pour estre ainsin bravé. Aucuns disoient que M. de Montmorency, sçachant ce qui avoit esté passé entre leurs maisons, debvoit un peu pallier et laisser passer

ce coup, sans en bailler encore nouveau subject de mescontentement. Mais pour fin M. de Montmorency fut trouvé avoir très bien faict, pour s'acquitter de sa charge, et qu'il ne pouvoit moins faire que de le pousser et le faire reculer aussy bien luy comme un autre, et un autre comme luy, ainsin comme on l'a veu en telles presses, que l'on n'est pas maistre de soy, et que l'on y perd toute patience.

Mais quant à moy je n'y ay jamais veu roy, prince ny capitaine des gardes, ny homme quiconque soit, qui y ayt eu meilleure grace et meilleure façon, ny plus grande discretion que feu M. de Guise le grand et M. son fils le dernier, des hommes de son temps; car ils commandoient si modestement et si doucement, ores parlant à l'un, ores parlant à l'autre, si gentiment, que par deux ou trois doux mots qu'ils disoient, le monde se reculloit de soy mesme, se tenoit coy plus cent fois que par une infinité de brailleries, poussemens et impatiences de tous autres.

Pour achever donc le conte de M. de Montmorency et du prince Portian : cela fut appaisé et accordé par le commandement du roy sans quoy possible, il s'en fust ensuivy une très grande et dangereuse consequence, voyre une rigueur de justice du roy qui ne le trouva pas bon; et de quoy j'allegue cest exemple, ce n'est point pour mettre M. le prince au rang des petits et inferieurs, car il estoit d'une très grande et très haute et antique maison, et pour ce estoit bien en cela

egal à M. de Montmorency, mais la partie estoit fort mal faicte pour luy, d'autant que M. le connestable qui gouvernoit tout, toute la cour bransloit pour luy, ainsin que porte la faveur de la cour : si que M. de Montmorency usant et y employant la faveur de son pere et la sienne, il fust esté bien plus puissant et fort que ledict prince, et aussy qu'il avoit la raison qui faisoit pour luy, pour n'avoir faict que le devoir de sa charge. Voylà pourquoy ledict prince couroit grand'fortune, et avoit tort d'avoir voulu braver, bien qu'il fust assez supporté de messieurs de Guise. Mais en cela ils n'eussent pu aller contre la raison, et aussy qu'il y avoit un grand roy qui de longue main se sçavoit bien faire authoriser et maintenir les privileges de sa maison et de sa royauté. Voylà comment lors un chascun discouroit à la cour sur ce subject.

Plusieurs années amprès, ledict prince fut fort blasmé d'un traict qu'il fist, de quoy oubliant son ancien maltalent contre ledict seigneur de Montmorency, tant pour le poussement que la prison et le procès de sa mère, il rechercha tellement M. de Montmorency, qu'il l'accompaigna à l'affront qu'il fist à Paris, en la rue Sainct Denys, à M. le cardinal de Lorraine et à M. de Guise dernier mort, qui n'estoit qu'un jeune et foible garçonnet [1], d'autant que ledict M. le cardinal entroit dans la

1. Le 8 janvier 1565 ; Henri de Guise n'avait alors que quinze ans. Il était défendu d'entrer à Paris en armes, et le connétable, jaloux des Guise et irrité de la hauteur du cardinal, saisit avec empressement cette occasion de l'humilier.

ville avec sa garde ordinaire d'harquebusiers à cheval, qui marchoit ordinairement avec luy par la permission du roy, despuis la sedition d'Amboise, que je luy vis lors eriger[1], que le capitaine La Chaucée, gentil soldat certes, menoit comme chef. M. de Montmorency voulut interdire l'entrée audict M. le cardinal avec armes et sa garde, et luy manda par deux fois qu'il le chargeroit s'il s'en essayoit. M. le cardinal ne laissa pour cela, et entra. Sur quoy M. de Montmorency monte à cheval avec sa garde et ses amis, et va au devant et le trouve entré, et le charge; dont M. le prince qui l'accompaignoit, sans aucune souvenance des plaisirs passez, fit la premiere poincte de la charge, où il y eut un grand desordre[2], et fut constrainct M. le cardinal mettre pied à terre, et se sauver dans une maison d'un citadin de la ville[3]; si que possible sans cela fust il esté en danger de la vie, ce dit on; car il estoit fort hay à cause de la religion, et avoit là plusieurs huguenots avec M. le prince, qui ne demandoient pas mieux; j'en parle ailleurs bien au long dans l'un de mes livres[4]. Ce cas fut trouvé fort estrange par toute la France et surtout à la cour, qui estoit lors en Provence. Je venois lors de la prise du Pignon de Bellys en Bar-

1. Établir, former.
2. Un gentilhomme de la suite du prince fut tué.
3. Accompagné de ses neveux, il trouva un asile dans la boutique d'un cordier nommé Garrot.
4. Voy. de longs détails sur ce conflit dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, II, 253.

barie, et de Portugal et d'Espaigne. Je sçay ce qu'en dict le roy et la royne, et les grands qui estoient là, et M. le connestable qui en fust fort estonné, et le roy depescha M. de Rambouillet vers M. le cardinal et M. de Montmorency, qui dirent leurs raisons ainsin qu'ils peurent (dont n'y avoit manque d'un costé ny d'autre), que je dirois vouluntiers, mais elles allongeroient trop ce discours, et aussy que je les dis ailleurs. M. le prince de Condé, bien qu'il fust chef des huguenots, se sentit luy mesme fort offancé de cest affront faict à son cousin germain [1], et en prit l'affirmative, force autres princes aussy et mesmes M. de Montpensier. Pour fin, par la sagesse et providence de la royne mere, cela s'appaisa, et n'alla ceste contention plus advant [2]. Surtout M. le prince Portian y receut un très grand blasme, pour s'estre ainsin bandé de gayetté de cœur, ou pour sa religion, contre la maison de Guyse, de laquelle il avoit receu tant de plaisirs et courtoisies, et par sus toutes, trois : la premiere, l'assistance qui avoit esté faicte à sa mere la comtesse de Senningan en prison, sa cause et sa delivrance; la seconde, en ceste querelle contre M. de Montmorency que je viens raconter; et la troisiesme, qu'ils luy avoient faict

1. Le cardinal de Lorraine était fils de Claude de Guise et d'Antoinette de Bourbon, tante de Louis de Bourbon, prince de Condé.

2. Voy. la pièce intitulée : *Ce qui se passa à Moulins l'an MDLXVI, touchant l'accommodement des maisons de Guise, de Montmorency et de Chastillon*, et le règlement du Roi en faveur du maréchal, en date, à Moulins, du 24 février 1566. Bibl. nat., collect. de Mesmes, ms. 279, f° 306.

espouser mademoiselle de Nevers[1], l'une des plus belles, honnestes, sages, vertueuses et riches filles de la France, et qui estoit digne d'un plus grand prince que luy, comme despuis elle espousa ce grand M. de Guise[2]. Feu madame la douairiere de Guise[3], ceste si sage et vertueuse princesse, la nourrissoit, par la priere que feu M. de Nevers, son pere, luy avoit faict de la tenir en sa compaignie pour tenir d'elle, de sa belle et bonne nourriture et sages vertus. Je l'y ay veue nourrir, et je sçay que M. le cardinal fut le premier moteur de ce maryage : il luy rendit très mal là, à l'appetit de sa religion. Il ne debvoit point en cest endroict obscurcir sa belle et claire reputation qu'il avoit, par une telle ingratitude; car il estoit de bonne part, de bonne race, brave, vaillant, genereux, adroict, et très accomply prince en tout, magnifique, liberal; mais il se gasta fort là. Moy mesme j'en fus autant marry qu'il estoit possible; car je luy estois fort serviteur, et luy m'aymoit autant que gentilhomme de la cour : mais que voulez-vous? C'estoit sa religion qui l'avoit ainsin charmé et offusqué comme d'autres. Feu M. le prince de Condé luy en fit bien la reprimande, comme j'ay sceu; car il avoit espousé sa niepce[4]; et

1. Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, qui épousa en secondes noces le duc Henri de Guise et vécut jusqu'en 1633.

2. En 1570, six ans après la mort d'Antoine de Croï, prince de Porcien, son premier mari.

3. Antoinette de Bourbon, femme de Claude de Lorraine.

4. Catherine de Clèves était fille de François Ier, duc de Nevers, et de Marguerite de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, duc de Vendôme.

luy sceut bien reproscher l'obligation qu'il avoit en la maison qu'il venoit offancer mal à propos. Si nous voulons croire la *legende de Sainct Nicaise,* bastard pretendu de la maison de Guyse[1], il en eust la vangeance deux ans amprès, ou moins; car par le moyen de Sainct Barthellemy, son bon averlant[2], il le fist mourir; et fust fort regretté de plusieurs honnestes gens de la cour. Pour moy, je luy donne ma bonne part de plusieurs larmes. En ce conte il y a plusieurs choses à noter et considerer, que je laisse aux bons discoureurs; non seulement pour le subject pour lequel je l'ay allegué, que pour autres.

Avant que faire fin je diray encore ce mot : que feu M. de Montpensier le bon homme dernier mort, dict Louys, a esté un prince qui en ses coleres a esté fort subject à gourmander et offancer les personnes; aussi n'avoit il en luy autre si que celuy là, car c'estoit un prince brave, vaillant, magnanime et très bon chrestien, comme son patron le roy sainct Louys, qu'il vouloit imiter en tout. Aux troisiesmes troubles, il gourmanda et brava fort, de parolles seulement pourtant, feu M. d'Auzances[3], le soubçonnant de la religion. C'estoit

1. La Légende de dom Claude de Guise, abbé de Saint-Nicaise, pamphlet protestant imprimé dans le tome VI des Mémoires de Condé.

2. Ce Saint-Barthélemy est un des personnages de la légende de dom Claude, personnage imaginaire, je crois, assassin et empoisonneur aux gages de dom Claude. — *Averlant* est un terme de mépris, venu, dit-on, de l'allemand *unterhaendler,* revendeur, trafiquant de bas étage.

3. Louis de Montberon, seigneur d'Auzances ou Ausance. Il

à Mirebeau, aux troisiesmes guerres, où pourtant il servoit bien le roy en son armée. Plusieurs en blasmarent ledict prince, car M. d'Auzances estoit gentilhomme d'une grande maison, et de ceste grande de Montberon, l'une des grandes et antiques de la Guyenne. Il avoit esté lieutenant de roy dans Metz, où dignement et très sagement s'en estoit acquitté : et, estant là venu pour servir son roy, il ne le debvoit ainsin traicter de rudes parolles, bien qu'il fust suspect de la religion; et pour ce force honnestes gens s'en escandalisarent. Je sçay bien ce que j'en vis dire à M. de Biron, et de grande colere parler haut et bravement, jusques prest à venir à l'effect. Je sçay ce qu'il m'en dict, et la menée qu'il en tramoit, car M. d'Auzances estoit son parent prosche à cause de la maison de Bourdeilles et de Montberon, tous bons parens et alliez, et bons amys. Ledict M. de Montpensier en eust le vent; qui cala[1], et en parla à mondict sieur de Biron, lors mareschal general de camp, et luy en fit ses excuses, et en fit parler à mondict sieur d'Auzances. Amprès cela, ledict sieur d'Auzances se retira de l'armée, bien que Monsieur luy remonstrast qu'il ne s'en faloit autrement formaliser et estomacquer. Si en conceut il un tel chagrin et douleur en soy, que je croy qu'il mourust plustost

avait épousé Madeleine de Mareuil et eut pour enfants Louise de Montberon, dame de Montmoreau, et Jacques de Montberon, seigneur d'Ausance.

1. S. e. sa voile : plia, mit de l'eau dans son vin.

du soing et soucy qu'il concepvoit en soy, pour s'en vanger, que d'autre mal. Je sçay ce qu'il m'en dict, car nous estions fort prosches et très bons amys, et si avoit le cœur grand, haut et brave, et peu endurant une injure, et croy que s'il eust vescu, il eust faict un coup (car le roy François premier disoit que c'estoit une fort dangereuse et furieuse beste, qu'un gentilhomme françois, outragé mal content et despité), si ce n'est que despuis cela se fust appaisé par l'alliance que prit M. le prince Dauphin, son fils[1], de la princesse sa femme, qui estoit fort prosche de M. d'Auzances, à cause de la maison de Mareuil de laquelle M. d'Auzances se pouvoit dire oncle à la mode de Bretaigne.

L'autre gentilhomme que j'ay veu à M. de Montpensier gourmander, ce fust un honneste jeune gentilhomme italien que nous avons veu à la cour, et qui despuis espousa madame Philippe[2], dame de Bleré, mere de madame d'Angoullesme d'aujourd'huy. Ce fust au siege de la Rochelle qu'il parla à luy un peu outrageusement, et pour rien, et le traict n'en fust pas trouvé trop bon, ny des grands ny des petits; car c'estoit un honneste gentilhomme. Il gourmanda, devant Lusignan, M. de Serre[3], qui estoit un brave et vaillant gentilhomme; mais cela fust bien à propos; car, luy ayant

1. *Prince Dauphin* : François de Bourbon, duc de Montpensier.

2. Philippe Duc, l'une des maîtresses de Henri II et mère de Diane, depuis (1582) duchesse d'Angoulême.

3. René de Valesergues, sieur de Serré.

esté pris dans la Vacherie[1], et mené à M. de Montpensier, il luy demanda aussitost pour qui il tenoit ceste place ainsin. L'autre luy respondict très mal : « Pour le roy », dict-il, « monsieur. » Aussitost ceste parolle dicte, M. de Montpensier luy jetta un chandellier d'argent à la teste. « Quoy ! » dict-il, « suis je « un traistre et un rebelle pour assieger une « place que vous dites garder pour le roy ? « Voudriez vous vous dire serviteur du roy, « et moy un traistre et un rebelle ? Que suis « je icy devant, sinon pour faire la guerre aux « ennemys du roy, et traistres et rebelles « comme vous estes, que je fairay tous pendre, « et commanceray à vous le premier ? Allez, « ostez vous de devant moy. » M. de Montpensier eut là juste subject et raison de parler et gourmander ainsin ce gentilhomme qui avoit tenu ceste parolle par trop prejudiciable à son honneur et à luy, qui tenoit le rang et place de roy, qui estoit autant se mocquer de luy.

Voilà comment les princes sont louez pour se picquer bien à propos contre les petits et meslouez pour mal à propos. Ainsin que fust le cardinal de Lorraine, que j'ay cy devant allegué contre M. d'Auzances cy dessus mentionné, lequel, estant lieutenant de roy à Metz, et voyant que M. le cardinal se vouloit usurper la ville de Marsaut au pays Mayssin, à cause de l'evesché de Metz, qu'il disoit en despendre, M. d'Auzances s'y opposa et fust à son

1. Nom d'une partie du château de Lusignan contre laquelle l'armée catholique avait dirigé sa principale attaque.

escient, ou plustost de par le roy ou autre grand l'y poussant, et fist commandement à Salsede, gouverneur, de la garder pour le roy; ce qui fut cause de la grand' inimitié que luy porta ledict cardinal, que paradvant j'avois veu le gouverner, et feu M. de Guyse son frere paisiblement. M. le cardinal s'en plaignit au roy, et pour ce M. d'Auzances fust commandé du roy de le venir trouver à Moulins, ce que je vis, pour conter ses raisons en son conseil privé, devant M. le cardinal, qui le commança à braver de parolles, present le roy, jusques à l'appeller petit gallant. A quoy repliqua M. d'Auzances, qu'il estoit gentilhomme d'honneur et qu'il n'estoit si petit gallant qu'il n'eust recherché son alliance pour un de ses nepveux, qu'estoit M. du Mayne, qu'on desiroit fort maryer avec mademoiselle de Mezieres, qui fust amprès maryée avec M. le prince Dauphin; et, quant aux autres parolles outrageuses qu'il luy avoit dict, ce n'estoit point à luy à qui il faisoit tort, mais au roy qui donnoit libre accès et congé à un chascun de parler librement devant luy en son conseil, et dire ses raisons; et les disans, sur ce estre outragé. Le roy en estoit offancé, et la cause luy touchoit de près. Cela fust aussitost appaisé sur le coup; mais M. d'Auzances ne laissa amprès s'en estre retourné de le luy rendre, car oncques puis il ne mit pied dans Marsaut; tant la vangeance est douce; et nul grand ne peut il dire s'il a un ennemy quel que soit il petit et non semblable à luy, que soit un ennemy petit.

Et pour dernier exemple, je n'allegueray que cestuy cy du duc de Milan, Galeas Marie[1], fils du duc Esforce, qui devint si tyran et vicieux qu'il ne s'attaqua pas seulement aux biens de ses subjects, mais à leurs femmes et filles; si qu'un senor André l'Ampugnan, impatient du tort qu'il faisoit à son frere d'une abbaye, se resolut avec d'autres conjurateurs de le tuer; ce qu'il fist dans une eglise, feignant de vouloir parler à luy, et luy donna dans le corps et ventre deux ou trois coups d'une dague. Mais avant d'entreprendre ce meurtre, n'osant approcher ny offancer la personne du prince duquel la grande beauté le rejettoit et estonnoit (voyez quelle vertu porte une beauté!), s'advisa d'un moyen pour s'asseurer, de maniere qu'il le fist peindre dans un tableau fort à vif, contre lequel il donnoit de la dague à toutes fois qu'il y pensoit, et s'essayoit ainsin; et tant continua ces coups et ceste façon de faire, qu'un jour, se voyant tout accoustumé et asseuré de l'approcher et frapper, luy donna sept coups à bon escient, dont en tumba mort par terre tout estendu. Quel essay! Je croy que le sieur de Montaigne n'en a jamais faict ny escript de pareil parmy les siens.

Or je fais fin, esperant de faire un second livre, pour y descrire encore force particulieres façons qui se sont observées, s'observent, et se

1. Il fut assassiné dans l'église Saint-Étienne, le 26 décembre 1476, par Andrea Lampugnani, Carlo Visconte et Gieronimo Olgiato. Le premier fut tué sur la place par les gardes du duc.

peuvent observer pour faire les deffis et appels. Je diray aussy force diverses sortes d'accords et satisfactions de querelles qui se sont practiquées, lesquelles j'ai veu, et desquelles je m'en puis souvenir.

FIN DU HUITIÈME VOLUME.



TABLE

DES DUELS, COMBATS, DÉFIS, ETC.,

CITÉS DANS LE

DISCOURS SUR LES DUELS

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.



